

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

A.V.A.P.

Commune de
GUETHARY

Rapport de présentation

Annexe 1

DIAGNOSTIC

ARCHITECTURAL, PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Approche de l'environnement- Approche du paysage

Approche de l'architecture -

Dossier d'APPROBATION

z.p.a.u.p. approuvée Préfet de Région 14 mars 2003

A.V.A.P	PRESCRIPTION	ARRET	CRPS	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION
	15 décembre 2010	20 septembre 2013	26 septembre 2013	30 avril au 30 mai 2014	19 novembre 2014
	A. Vanel-Duluc architecte d.p.l.g. urbaniste o.p.q.u. architecte du patrimoine				C. Barroso ingénieur agronome écologue

SOMMAIRE

A – APPROCHE DE L'ENVIRONNEMENT	3
A-I-BIODIVERSITE ET CADRE DE VIE	3
AII – NUISANCES	23
AII – MOBILITES ALTERNATIVES	25
B – APPROCHE DU PAYSAGE	31
BI - L'EVOLUTION DU PAYSAGE	32
BII – LES ENSEMBLES PAYSAGERS	39
BIII – LES PERSPECTIVES	87
BIV – LE PATRIMONE PAYSAGER ET SES ENJEUX	91
C – APPROCHE DE L'ARCHITECTURE	123
CI - SITUATION HISTORIQUE DE LA COMMUNE	124
CII – ELEMENTS DU PATRIMOINE	138

A - APPROCHE DE L'ENVIRONNEMENT

A.I - BIODIVERSITE ET CADRE DE VIE

L'approche environnementale de l'AVAP n'a vocation à prendre en considération que les facteurs environnementaux qui interagissent avec les objectifs et capacités réglementaires de l'AVAP.

A-I.1- DONNEES PHYSIQUES

ENVIRONNEMENT		DONNEES DE CADRAGE
CLIMAT	Climat océanique Insolation située entre 1200 à 2300 KWh/m ²	Potentiel solaire intéressant Climat doux, humide et venté induisant des adaptations climatiques au bâti
GEOLOGIE	Flysch, zones sableuses littorales ponctuelles, formation quaternaire de dépôt liée au ruisseau	Problématique de stabilité des sols en falaise
RELIEF	Falaises littorales soumises à l'érosion (risque) Plaine du Baldaretta (inondation ponctuelle)	Relief côtier marqué
HYDROLOGIE	Bassin versant littoral Bassin versant du SAGE Côtier	Réservoirs biologiques maritimes

Le Climat

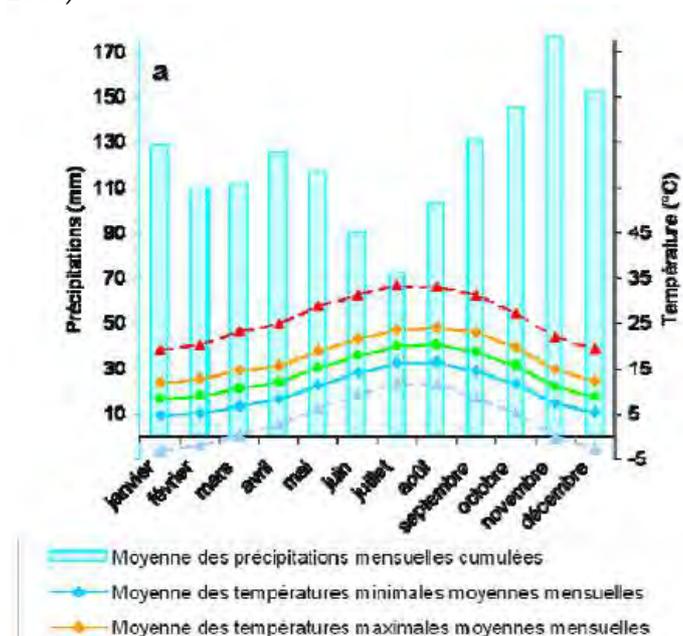
Le climat est de type océanique atténué du fait de la position méridionale du territoire dans le Golf de Gascogne, à proximité des Pyrénées et dans l'influence du Golf stream : cette situation contribue à la douceur climatique et à un régime des vents qui favorise les vents du Sud et l'effet de foehn (air chaud et sec). La proximité de la barrière montagneuse induit également des pluviométries parfois très brutales.

Les variations de température moyenne entre les différents mois sont relativement faibles (maximum en août: 21°C - minimum en janvier: 8,1°C). les précipitations abondantes (1.768,7 mm/an) sont bien réparties sur l'ensemble de l'année. Il n'y a pas de mois sec.

Les vents dominant sont de secteur ouest (sud-ouest à nord-ouest), parfois très violent en façade littorale. Ces vents sont chargés d'embruns et sont « corrosifs » sur certains matériaux. Leur régime ne permet pas une exploitation énergétique (schéma régional éolien).

L'ensoleillement se situe entre 1700 et 1800 heures annuelles soit une insolation comprise entre 1200 à 2300 KWh/m²

Diagramme ombrothermique - station de Biarritz (1956-2008)



Ces conditions climatiques marquent ainsi le territoire par :

- Un potentiel solaire intéressant
- Une adaptation climatique des constructions, eu égard notamment à leur vocation de résidence secondaire estivale
- Une flore spécifique notamment sur les falaises littorales
- Le risque climatique lié aux phénomènes atmosphériques : tempête et grains

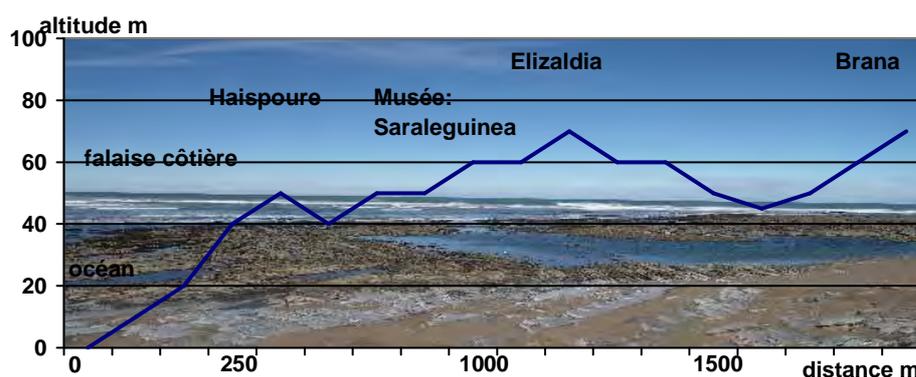
Une pluviométrie importante à intégrer pour la gestion des eaux pluviales

Un climat doux mais induisant des problématiques d'isolation au vent et à l'humidité, aux embruns salés ayant induit une adaptation des modes architecturaux traditionnels.

Un potentiel solaire intéressant alors que le volet éolien est peu valorisable.

Des caractéristiques de milieux naturels typés (landes atlantiques littorales).

Relief et Hydrographie



L'altitude varie d'une vingtaine de mètres sur la plage de Cenitz, à 70 m à la pointe Sud-Est de la commune. La falaise côtière surplombe l'océan d'une trentaine de mètres. C'est une des rares entités topographiques abruptes qui limite les implantations bâties.

C'est un élément à la topographie abrupte et relativement longiligne. Par contre en limite de Saint Jean de Luz, le relief côtier dessine une véritable colline plongeant vers l'océan. Cet effet est conjointement du au passage du ruisseau de Baldareta, et à l'existence d'une dépression élargie au niveau du site de la station d'épuration.

Ce relief de falaise est succédé par une banquette littorale très étroite sur Guéthary : il s'agit d'une zone de replat marquant le haut de falaise. La voie ferrée s'y est installée en limite.

Vers l'intérieur, le relief communal est dominé par la colline d'Elizaldia dont l'axe de crête se poursuit vers le musée et le haut de Haispoure. Ces espaces ont été les lieux d'implantation historique du village.

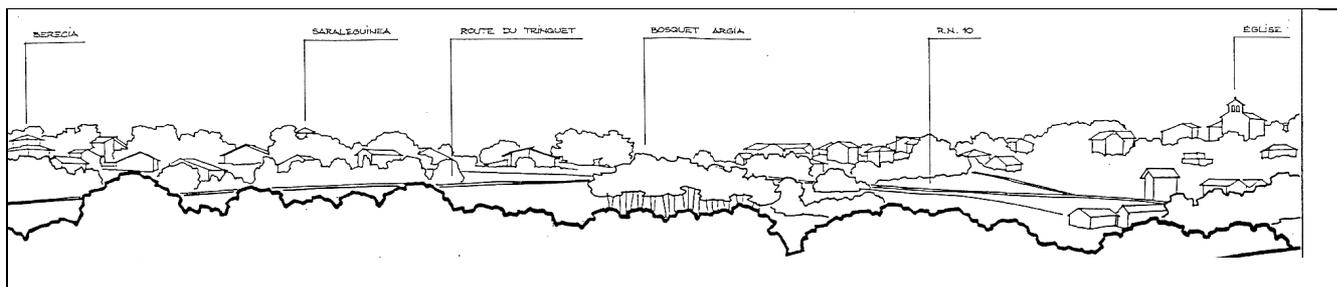
Cette ligne de collines s'étend de part et d'autre par des pentes dont le versant Sud est plus abrupt.

En bordure de l'autoroute, les pentes sont fortes.

Côté Bidart, en front de mer, une autre colline (colline de Parlemtaria) aux pentes prononcées marque cette partie de la commune.

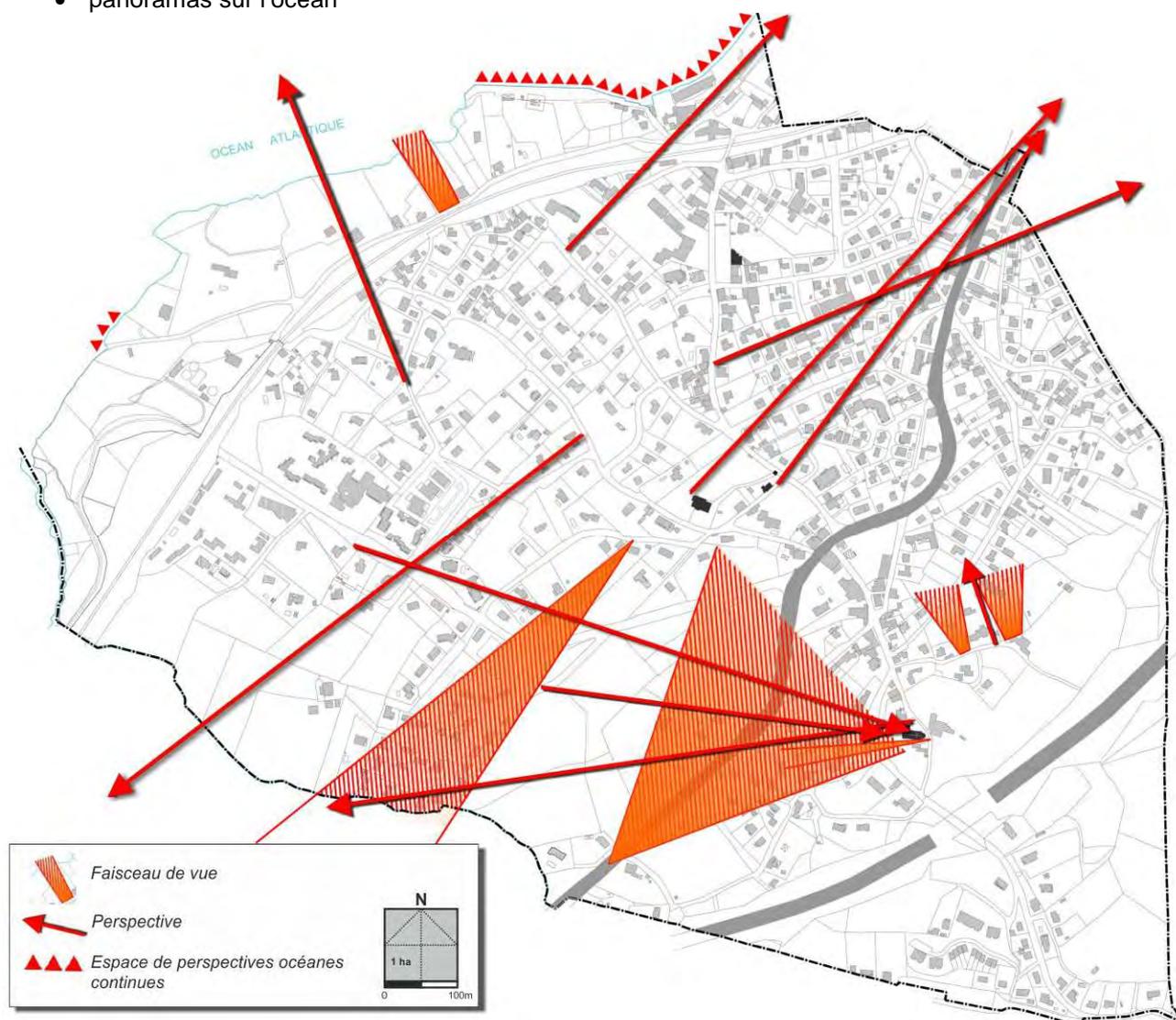
A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

Points de vue



A la faveur de la topographie, certains points de vue, perspectives sont à noter tels que :

- vues et perspectives sur l'église
- panoramas sur les collines basques avec les Pyrénées en arrière-plan
- panoramas sur l'océan



A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

Hydrographie

Enfin, le ruisseau de Baldareta qui réalise la frontière entre Guéthary et St Jean de Luz, développe une plaine réduite, qui s'élargie vers l'Est.

C'est, avec le ruisseau Gachonerea Ereka, affluent de l'Uhabia, les seuls cours d'eau sur la commune.

La commune développe ainsi trois bassins versants : celui de l'océan (direct), ceux de l'Uhabia et du Baldareta (2,2 km de long depuis sa source à Ithurna, St Jean de Luz et bassin versant de 2,3 km²) qui se déversent ensuite en mer.

La problématique des inondations reste limitée au baldareta.

La commune ne compte pas d'aquifère de surface exploité pour l'eau potable.

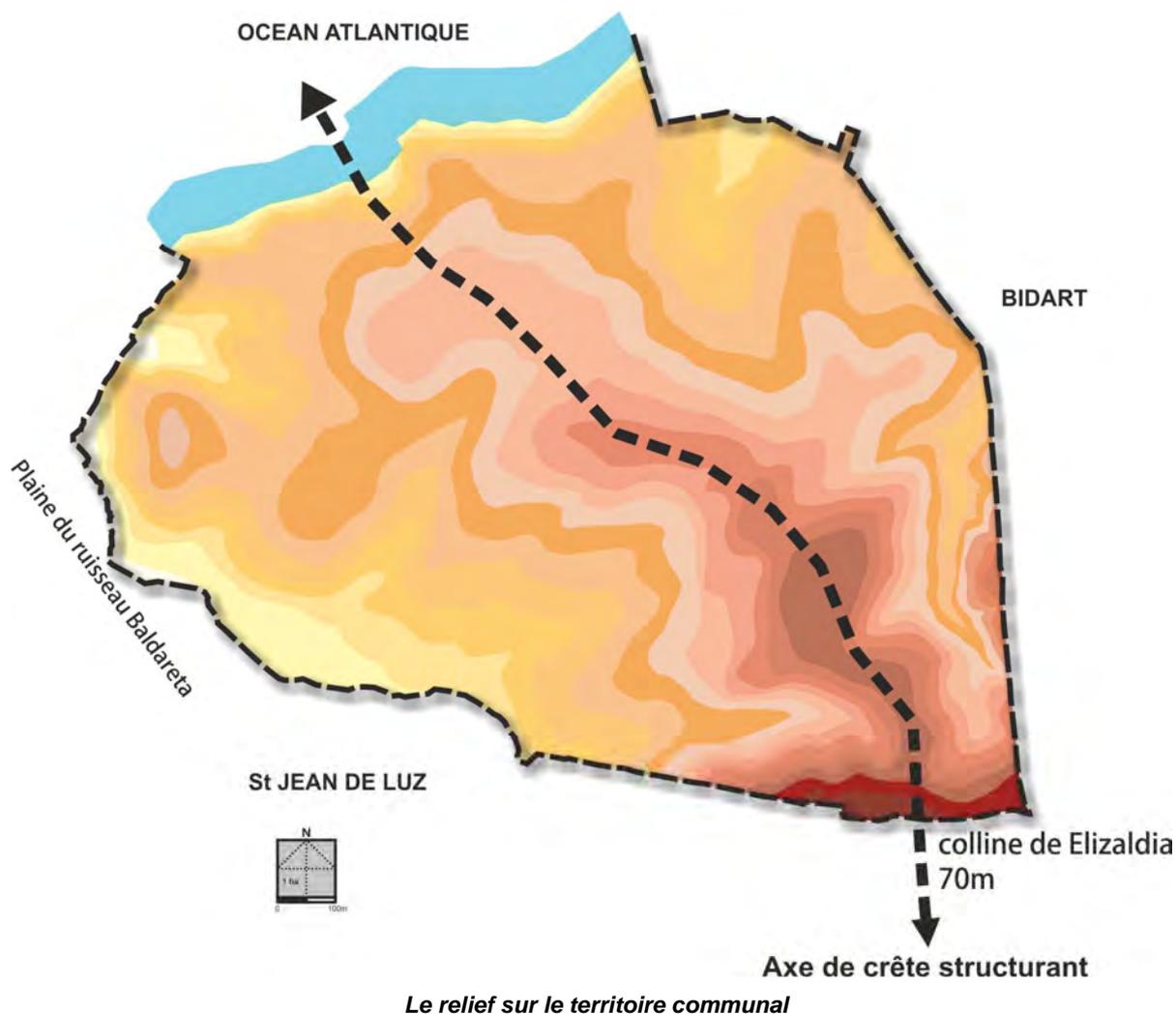
En termes de qualité des eaux, la commune est équipée d'une station d'épuration (située à centitz avec émissaire en mer) et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales. L'objectif d'amélioration de la qualité des eaux de baignade est majeur.

La commune est concernée par la masse d'eau côtière FRFC11, d'état écologique bon (objectif 2015 : bon état écologique). Elle fait l'objet d'un SAGE côtier en cours d'élaboration.

Objectifs de l'unité hydrologique de référence Côtiers Basques(SDAGE)

Les objectifs pouvant être en lien avec l'AVAP sont :

- mettre en place des techniques de récupération des eaux pluviales pour limiter les déversements par temps de pluie
- entretenir et préserver les zones humides
- prévenir les inondations et les crues, développer les aménagements de ralentissement dynamique



A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE



Le relief reste relativement peu marqué sauf sur la façade littorale, où la conjugaison des pentes, des matériaux géologiques, des sources et des contraintes océaniques induisent des phénomènes d'instabilité et de risques (érosion côtière, recul du trait de côte, inondation). La gestion des eaux (pluvial, eaux usées) peut générer des besoins d'aménagements et d'infrastructures.

A-I-2- GEOLOGIE

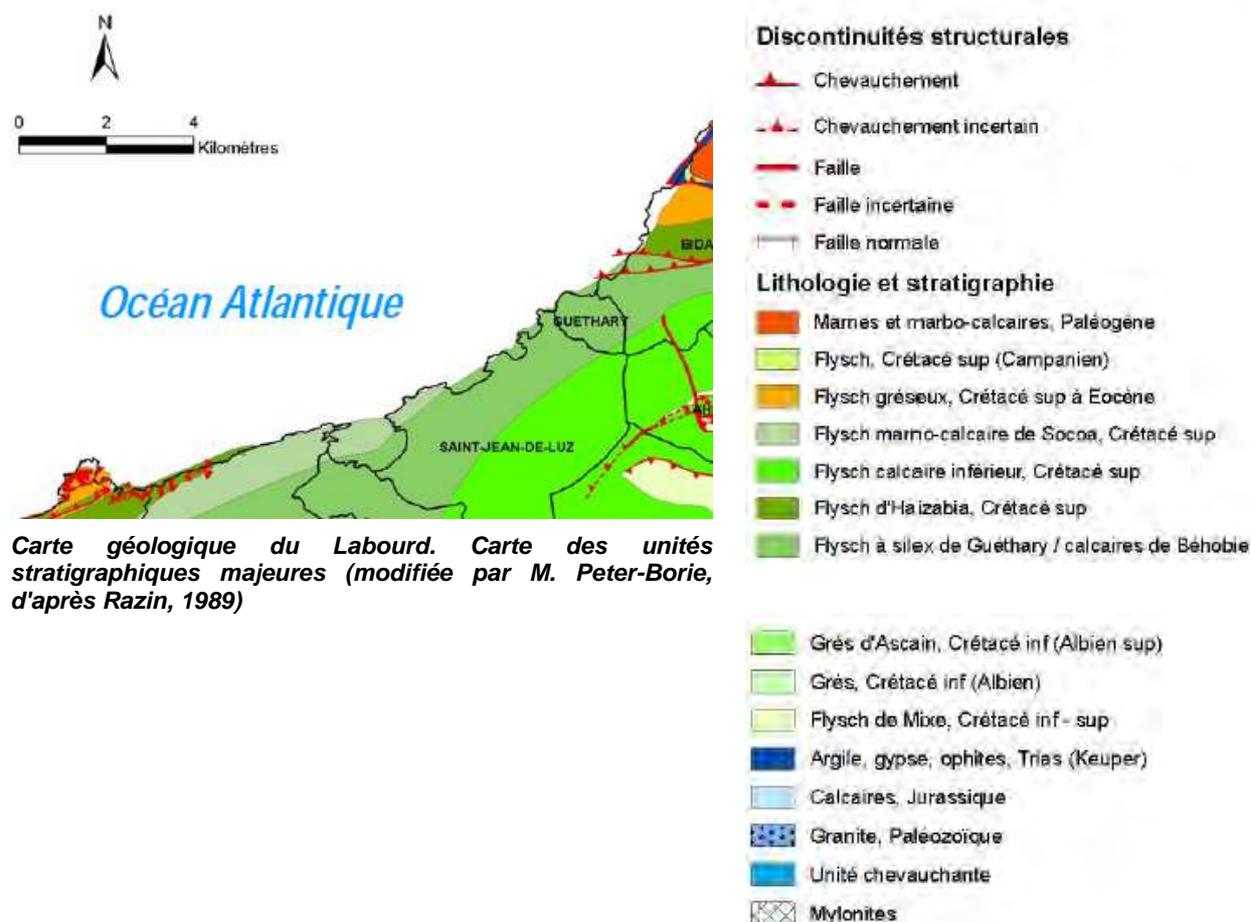
Source : géoportail.fr, SIEAG, BRGM, mairie

Le territoire communal s'inscrit dans des formations marno-calcaires à faciès flysch du Crétacé supérieur qui présentent peu d'aptitude en matière de développement de réserves aquifères souterraines (perméabilité faible), ce qui n'empêche pas la présence de petits aquifères localisés libres et de débit faible, notamment dans des horizons karstifiés du flysch.

On notera sur la commune des informations sur l'exploitation historique de matériaux locaux : carrière de pierres, sable à des fins de constructions. Ces exploitations n'ont plus lieu actuellement et les gisements sont modestes.

En termes de géothermie, les structures géologiques de la commune ne développent pas un potentiel exploitable.

Ces formations ont été fortement remaniées et altérées du fait de l'histoire géologique et des phénomènes d'érosion (plissement pyrénéen, action de l'eau...).



Carte géologique du Labourd. Carte des unités stratigraphiques majeures (modifiée par M. Peter-Borie, d'après Razin, 1989)

La géologie conditionne pour partie l'apparition de nombreux phénomènes naturels (glissements de terrain, chutes de blocs, éboulements...), regroupés sous le terme générique de « mouvements de terrain ».

Le recul du trait de côte s'effectue à un rythme moyen de 30 cm/an (à +/- 10 cm près), pouvant atteindre un maximum avec 80 cm/an.

Sur la commune trois maisons ont disparu : Lekautz baïta (disparition le 20/8/1959), Haliotis et Uraldea (décembre 1967). (Voir bulletin municipal –n°23/2007)

Sur Guéthary, la problématique s'illustre ainsi par deux types de risque :

- le risque retrait gonflement des argiles qui reste d'un aléa fort en général
- le risque lié à l'érosion littorale et au recul du trait de côte (mouvement de terrain, action mécanique des vagues)

Les potentialités liées aux ressources géologiques sont quasiment inexistantes : géothermie, matériaux de construction.

A-I-3- MILIEU NATUREL ET BIODIVERSITE

Sources : prospection terrain, profil environnemental 64, inpn

ENVIRONNEMENT		DONNEES DE CADRAGE
Plus de 8% du territoire est concerné par des milieux d'intérêt écologique.		
Natura 2000	La Zone FR 7200776 « Falaises de St Jean de Luz à Biarritz »	Biodiversité notable Formations des landes littorales rares localement Problématique des invasives 1 Habitat prioritaire
ZICO	Non concernée	
ZNIEFF	ZNIEFF I : 720012823 « Milieux littoraux de la plage des Basques à la pointe Ste Barbe »	Couverte par la zone Natura 2000

Le contexte biogéographique

Source: profil environnemental Pyrénées Atlantiques, migration.net, ORGFH en Aquitaine



Le patrimoine naturel littoral

La végétation des falaises est largement modifiée en raison de l'urbanisation et des aménagements, par les modifications liées à la dynamiques des plantes invasives (herbe de la pampa (*Cordateria solleana*), baccharis, pittosporum, renouée du japon, salpichroa origanifolia, renouée des buissons, séneçon du Cap..). Les formations spontanées d'origine sont ainsi relativement raréfiées et nécessitent une attention particulière eu égard à ces différentes pressions exercées sur le milieu. La formation dominante est celle de la lande atlantique littorale.

Ce type de formation, très spécifique de la falaise avec des contraintes importantes (salinité, vent) est un ensemble écologique fragile dont le rôle dans le maintien du sol est primordial.

Guéthary s'inscrit dans un secteur de falaises atlantiques côtières soumises aux influences directes de l'océan (houle, embrun...). Le profil côtier, le rapport à l'océan développent un contexte biologique particulier.



Les végétations de laisse de mer

Formations de plantes annuelles ou formations représentatives de plantes annuelles et vivaces, occupant des accumulations de débris et de graviers riches en matière organique azotée (*Cakiletea maritima* p.). C'est une végétation herbacée basse, ouverte, présentant une seule strate et dont le recouvrement est le plus souvent faible.

Cet habitat présente un développement linéaire, et le plus souvent discontinu ; il forme la première ceinture de végétation terrestre des cordons de galets ; sur les cordons coquilliers, il peut présenter un développement en frange

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Sur la commune, on peut retrouver encore des formations relativement typées qui constituent des paysages emblématiques du littoral :

Les récifs

Substrats rocheux et concrétions biogéniques sous-marins ou exposés à marée basse, s'élevant du fond marin de la zone sublittorale, mais pouvant s'étendre jusqu'à la zone littorale, là où la zonation des communautés animales et végétales est ininterrompue. Ces récifs offrent une stratification variée de communautés benthiques algales et animales incrustantes, concrétionnées ou coralliennes.



Les pelouses aéro-halines de façon très réduite

Végétation herbacée graminéenne rase à moyenne, dominée par les espèces vivaces, notamment par les Graminées, présentant une seule strate, et dont le recouvrement est parfois très important. L'ensemble peut former un tapis végétal dense et continu. C'est une formation hyper-spécialisée



La végétation des falaises

Typiquement, sur les falaises plus exposées, il y a une zonation allant des communautés des fissures et des corniches sur les pentes les plus escarpées des niveaux inférieurs

(Crithmo-Armerietalia, Géhu), jusqu'aux pelouses maritimes fermées de la partie supérieure des falaises, sommets

de falaise et corniches, où le sol est plus profond.

Les landes littorales atlantiques

De physionomie variable elles évoluent d'une formation dense et basse dominée par les bruyères notamment à des structures arbustives. Elles forment ainsi des ensembles aux couleurs changeantes, notamment avec la floraison des bruyères et le changement de teintes des fougères et autres arbustifs. Les formations sont modelées par le vent créant des structures pittoresques et des prostations des végétaux. La Lande atlantique à Bruyère vagabonde constitue un habitat prioritaire européen (code Natura 2000 4040).

Les formations boisées

Les boisements sur la commune revêtent des physionomies très variables. De la pinède littorale à des formations feuillues spontanées de thalweg, la gamme végétale rassemble des espèces variées. Ces ensembles boisés assurent une structuration du paysage et jouent des rôles écologiques importants (maintien des sols, limitation des ruissellement, continuités écologiques, limitation des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique..).

- **les Pinèdes** : trois petites pinèdes, de type espace vert aménagé ou jardin sont présentes, l'une en front de mer, l'autre le long du chemin Baldareta, la dernière dans la zone urbanisée, le long du chemin des Accacias. Ces petits boisements ont une valeur paysagère importante et confèrent une ambiance maritime au lieu. Au niveau écologique, les boisements de front de mer assurent une protection contre les vents et les embruns. Une autre pinède mixte sur le tunnel de l'autoroute associée à des essences tels que Platanes et Erables constitue également un espace jardiné.

- **les Chênaies** : elles sont la forme forestière spontanée sur le territoire communal. Se déclinant en Chênaie humide en fond de thalweg (Branca) vers une Chênaie mésophile sur les hauts de collines, ces Chênaies au sous-bois relativement dense du fait de la strate arbustive développée, se situent à l'extrême Est de la commune et constituent le seul massif boisé de taille significative sur la commune. Outre leur valeur paysagère, leur rôle dans l'accueil de la faune, le maintien des sols, les régulations hydrologiques est à souligner.

L'intérêt du territoire en termes de diversité biologique est fort en raison des pressions anthropiques et des contraintes naturelles. Sa singularité géographique s'exprime par la présence de plantes endémiques rares. Les formations végétales boisées assurent la structuration du paysage, et les ensembles littoraux participent d'un paysage emblématique côtier.

- **Les boisements de Robiniers** : le long des infrastructures de communication (autoroute et rail), des boisements issus de l'évolution des taillis se sont installés : il s'agit de boisement à dominante de Robiniers, associés à quelques essences telles que le Saule, le Chêne pédonculé, parfois l'Aulne. Ces boisements sont très denses.

- **les taillis**: ils occupent également les abords de l'autoroute et du rail et constituent des formations denses, impénétrables, dominées par le Robinier et le Saule. En bordure de la voie ferrée, ces taillis comportent également le Tamaris, le Troène et le Prunellier.

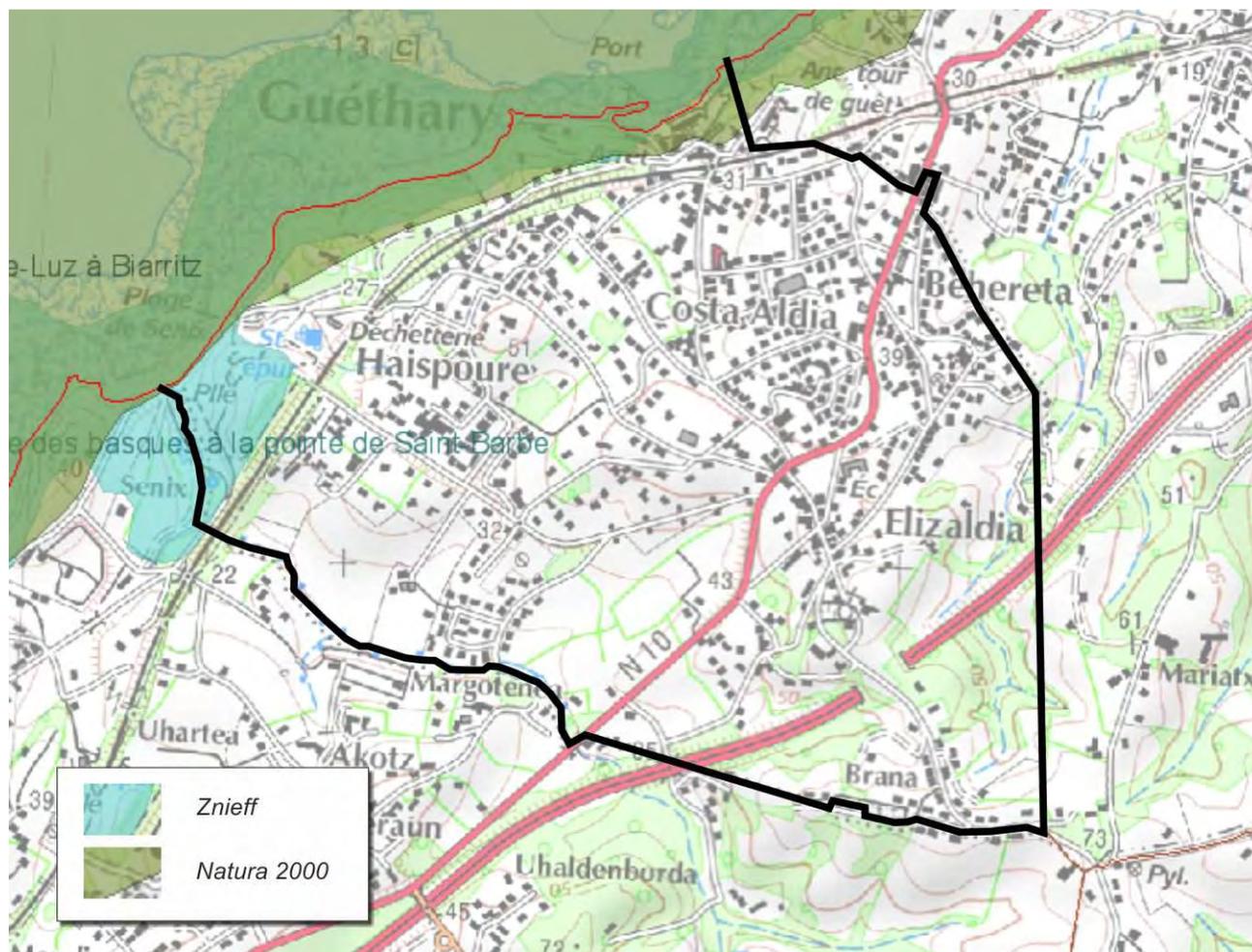
- **les ripisylves**: la ripisylve du ruisseau de Baldareta est réduite à un mince alignement composé de Platanes, Chênes, Aulnes, Saules et Sureaux. La partie littorale de cette ripisylve est réduite à une formation arbustive discontinue dominée par le Bacharis, qui pose un véritable problème écologique du fait de son caractère envahissant

- **La plantation d'arbres**: sur une parcelle donnant sur la RN810, une jeune plantation réalisée par la commune côtoie une petite Saulaie. Les essences sont diverses et mixtes.

- **Les haies** : situées sur l'espace agricole ouvert au Sud-Ouest de la commune notamment, ce réseau bocager constitue également un linéaire boisé structurant le paysage.

Les principaux indicateurs : "des espaces naturels réduits au contact du village"

Le territoire présente un assemblage diversifié de milieux : eaux courantes, espaces ouverts de landes atlantiques littorales à différents faciès, Chênaie à faciès variés, pinède...; Les espaces de prairies, les boisements, les formations plus ordinaires ou anthropisées contribuent également à l'équilibre et au fonctionnement des écosystèmes communaux.



- 7ha occupés par la zone Natura 2000 soit près de 5% du territoire communal
- 18ha de forêt soit 12% du territoire
- plus de 7% du territoire concerné par des espaces naturels d'intérêt (Natura 2000, ZNIEFF...)
- Une dizaine d'habitats prioritaires au titre de la directive habitat
- plus d'une centaine espèces patrimoniales recensées sur des inventaires non complets avec des enjeux de protection forts

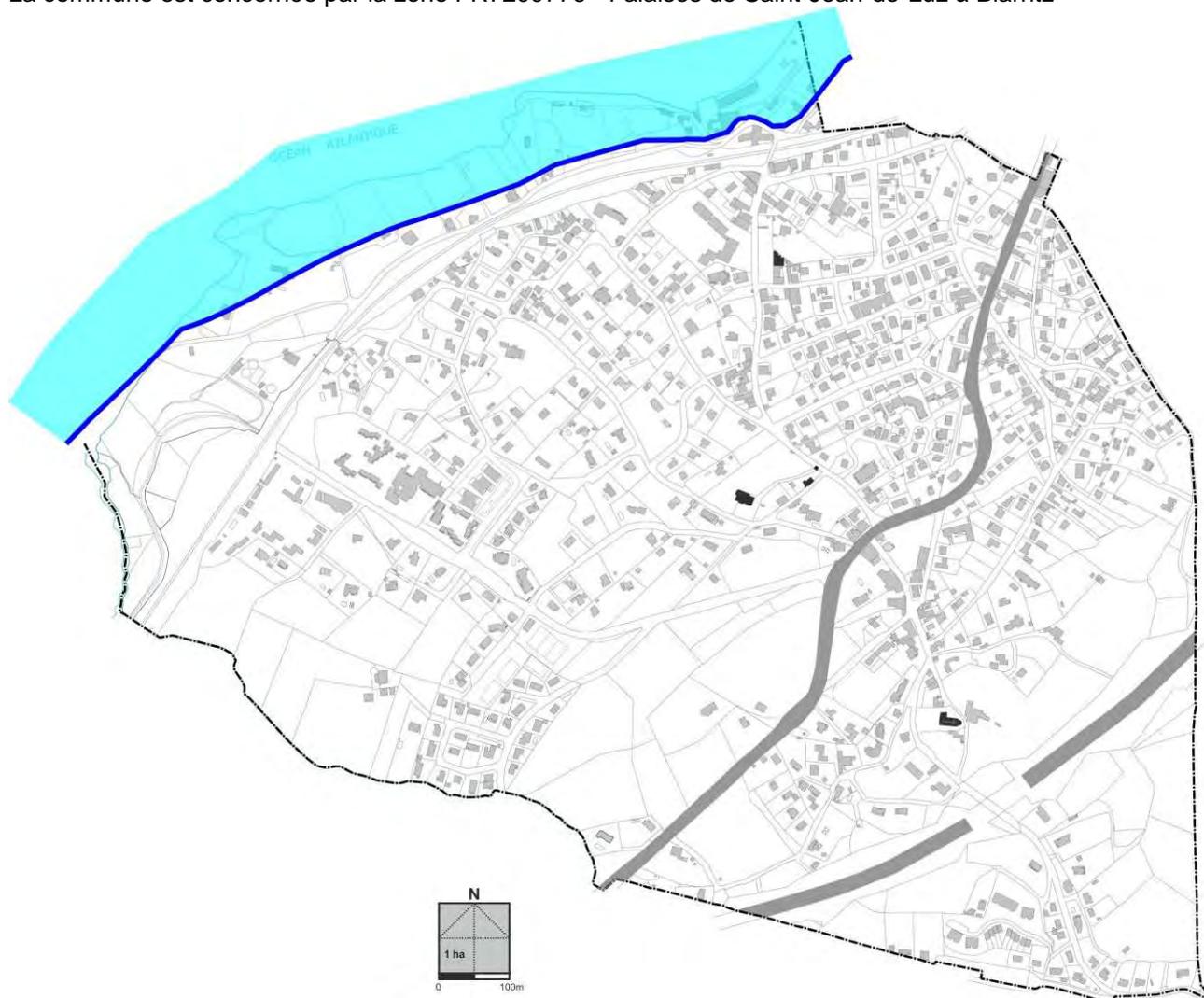
Les éléments patrimoniaux : l'approche spatiale

Le territoire communal est concerné par les zones patrimoniales littorales notamment les zones définies dans le cadre des Directives Habitat et Oiseaux:

Natura 2000

7ha couvert par Natura 2000.

La commune est concernée par la zone FR7200776 - Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz



La Zone FR7200776 - Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz

(source : formulaire standard de données de l'inventaire national du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle, Docob))

L'enjeu principal de cette zone est de maintenir les habitats spécifiques et rares à même de maintenir les espèces d'intérêt ainsi que d'améliorer la qualité des eaux.

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

Description générale

Caractère général du site	
Classes d'habitats	Couverture
Mer, Bras de Mer	35%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30%
Galets, Falaises maritimes, Ilots	20%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5%
Dunes, Plages de sables, Machair	5%

Autres caractéristiques du site

Système de falaises et de criques orienté SO-NE sur flysch. Urbanisation diffuse importante. Les données de % de couvertes des habitats et des classes sont très approximatives

Qualité et importance

Ces falaises sur flysch présentent une hétérogénéité de faciès et d'érosion très favorable au maintien de la présence de landes atlantiques aérohalines rares.
Le pied des falaises offre des habitats marins également très riches et diversifiés.

Vulnérabilité

Le site est confronté à une urbanisation diffuse assez importante qui tend à réduire les zones naturelles, par contre les risques érosifs réduisent l'importance de la menace au droit même des falaises.

Description des habitats

CODE - INTITULE	COUVERTURE	SUPERFICIE (ha)	QUALITE DES DONNEES	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	GLOBALE
1170 - Récifs	10%	135,3		Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
1210 - Végétation annuelle des laissés de mer	10%	135,3		Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative
1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	40%	541,2		Excellente	2% ≥ p > 0	Excellente	Excellente
4030 - Landes sèches européennes	10%	135,3		Excellente	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
4040 - Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i> *	10%	135,3		Excellente	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne

* Habitats prioritaires

Les espèces en présence

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

ZNIEFF

Plus de 6% du territoire est concerné par des zones d'intérêt écologique (1150ha).
La commune est concernée par 1 ZNIEFF de type 1:
FR 720012823 « milieux littoraux de la plage des basques à la pointe ste Barbe ».

Intérêt écologique :

Un des seuls endroits où l'on peut observer le passage du crétacé au tertiaire en milieu marin pélagique (falaise de B) ; 2 rochers (Peyrethauque) sont la stratotype d'un étage, le « Biarritzien » ; couche de l'éocène de la plage des basques très étudiées (intérêt pédagogique) végétaux variés, fossiles...

Intérêt phycocœnotique :

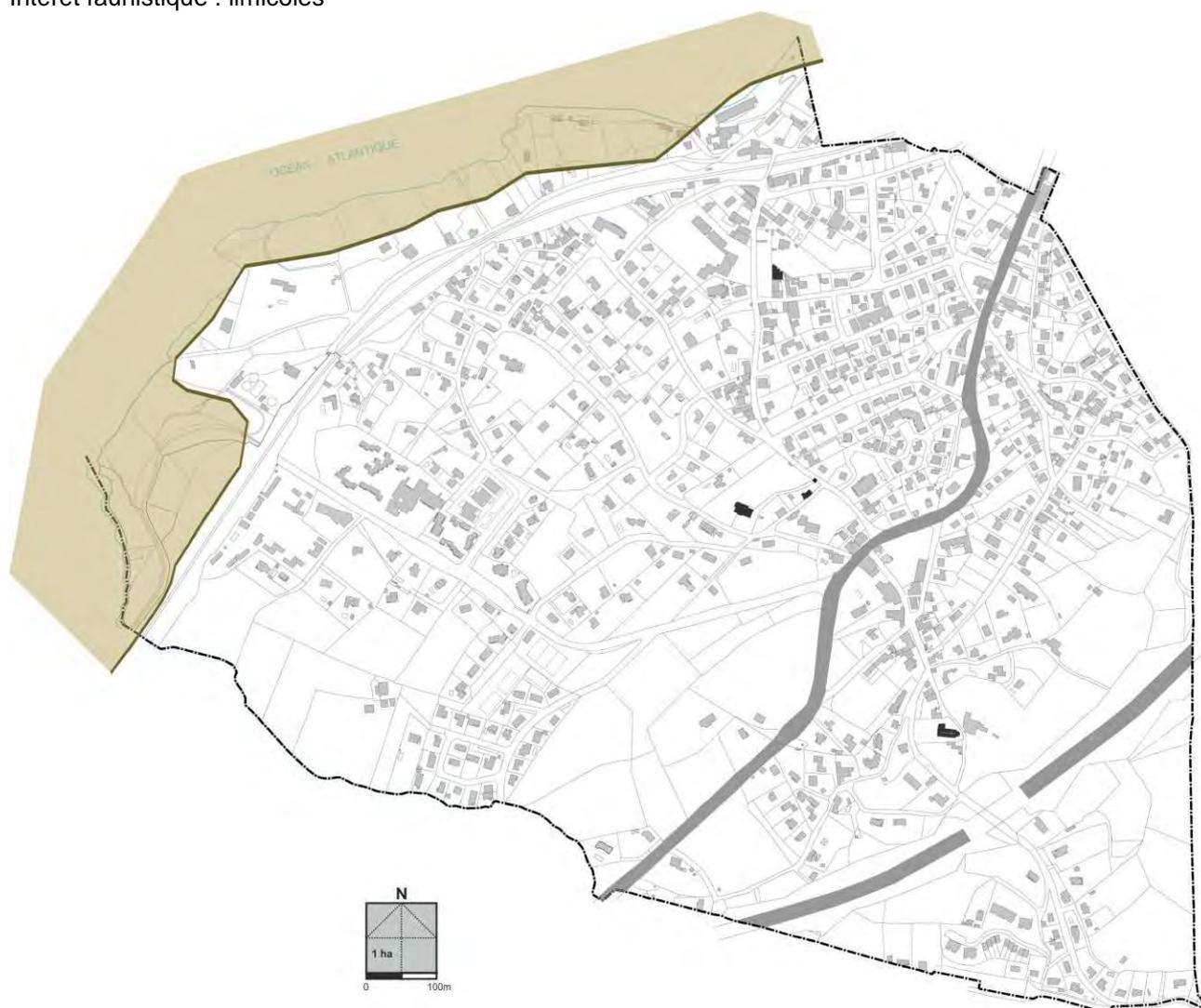
Présence de nombreuses associations nord-ibériques dont c'est l'unique représentation en France (limite absolue d'aire).

Les formations dunaires, malgré leur exiguïté, renferment une flore typique et diversifiée : flore algale exceptionnelle (Guéthary), pelouses, landes littorales et cortèges spécifiques et végétations psammophile, comportent de nombreuses espèces endémiques ou rares.

Végétation saxicole répartie suivant l'alternance des bancs de substrat.

Faune côtière très diversifiée.

Intérêt faunistique : limicoles



ZICO (Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux)

La commune n'est pas concernée.

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

Les enjeux spatiaux liés aux espaces naturels : trames vertes et bleues et perspectives d'évolution des milieux

Les perspectives d'évolution des milieux

L'organisation du territoire et son fonctionnement peuvent schématiquement s'aborder sur deux ensembles malgré des interactions évidentes. L'analyse des perspectives d'évolution requiert une approche sectorielle en fonction des problématiques inhérentes à chaque secteur :

- Les espaces littoraux: la vocation naturelle de ces espaces ne peut être remise en cause et l'interaction avec les activités maritimes, touristiques et de loisirs est une réalité avérée. Le développement de la fréquentation touristique est factuel, avec des risques de dégradation des espaces sans soutien spécifique. Si la Loi littorale prescrit la protection des espaces naturels remarquables côtiers en prévoyant des limitations de constructibilité, elle ne gère pas en soi les modalités de fréquentation et de gestion des espaces.
- Les enjeux situés sur l'espace de plaine du Baldareta (réseau de haie, ripisylve) et les espaces agricoles sont relatifs au réseau hydrographique et ses espaces naturels : une grande majorité de ces espaces est considérée comme coupure d'urbanisation et devrait à ce titre être maintenu dans des vocations d'espaces agricoles ou naturels sous réserve du maintien d'une agriculture pour laquelle des moyens d'exploitations seront possibles.
- Les espaces boisés plus ou moins fragmentés participent de la biodiversité ordinaire et assurent des services écologiques importants : régulation des eaux, structuration du paysage, écran visuel ou sonore...L'enjeu est le maintien de la biodiversité ordinaire et des continuités écologiques sur le territoire.

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

Les Trames verte et bleue

Tout en considérant que les espaces ordinaires contribuent au fonctionnement global des réseaux naturels tout comme au maintien des espèces, certains sites offrent des caractéristiques remarquables du fait de formations rares sur le plan local, et/ou de la présence d'espèces patrimoniales ou de leur liens fonctionnels dans la structure du territoire.

L'intérêt écologique d'un milieu ou d'un espace peut être considéré en fonction de deux concepts :

- le concept de rareté appliqué à l'espèce ou à l'écosystème-habitat,
- le concept de fonctionnement de l'écosystème global au niveau du territoire.

A ces deux concepts qui rendent compte de la valeur patrimoniale ponctuelle du milieu peut se superposer un troisième concept pondérateur, celui d'évolution possible du milieu.

Le SCOT et le projet de SRCE ont défini des espaces de trames verte et bleue.

Les trames bleues retracent les fonctionnalités écologiques liées au réseau hydrographique, notamment :

- les réservoirs biologiques que constituent les espaces marins et littoraux
- le Baldaretta

Les trames vertes concernent les espaces naturels terrestres côtiers et les massifs boisés les plus étendus, ainsi que des espaces agricoles assurant les continuités écologiques.

Sur la commune, la majorité des espaces de trame verte et bleu est aussi concerné par les protections inhérentes à la loi littorale : bande des 100 m, milieux et paysages remarquables et coupures d'urbanisation.

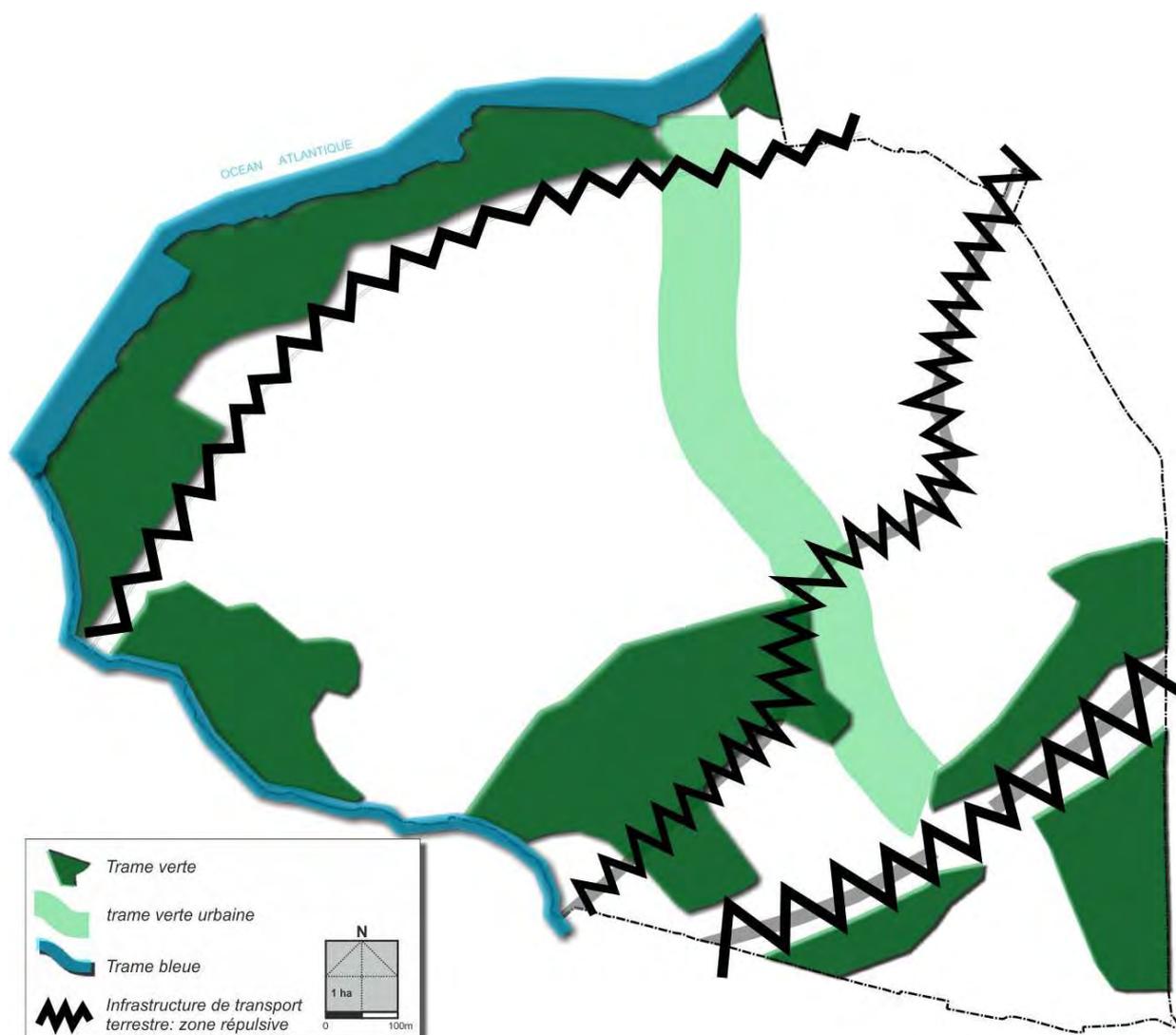


Illustration sous forme de trames « vertes et bleues » : préservation des corridors écologiques

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

A-I-4- RISQUES ET NUISANCES

Risque		Nuisance		Pollution	
Nature	Enjeu/Impact	Nature	Enjeu/impact	Nature	Enjeu/impact
Naturel : Retrait-gonflement des argiles	aléa fort induisant des modalités de constructions spécifiques	Zones de bruit de l'autoroute et de la voie ferrée	Qualité du cadre de vie, santé, isolation acoustique des édifices, aménagements anti-bruit	Pollution de l'air lié aux infrastructures de transport terrestre (abords de l'autoroute et de la RD810 notamment)	Santé, réflexion sur les mobilités alternatives et besoins d'aménagement
Inondation	aléa localisé et lié au Baldaretta et aux remontées de nappe, aménagement de gestion des eaux pluviales	Zone de bruit de la RD810		Qualité des eaux de baignade	Santé, biodiversité, économie touristique
Mouvement de terrain, avancement du trait de côte, érosion littorale	Limitation des ruissellements urbains			Absence de sites pollués	Concurrence sur la flore locale et modification des associations floristiques caractéristiques Appauvrissement biodiversité
Inondation et chocs mécaniques	inconstructibilité sur la falaise, besoins de confortement			Pollution par propagation des plantes invasives via le couloir SNCF notamment	
Tempête	Impact sur le bâti et pathologie liées aux embruns salés				
Technologique : Transport de matière dangereuse via les infrastructures	Risque de pollution, aménagement				
Risques, nuisance et pollutions impactantes sur le cadre de vie communal					

Deux grands types de risques existent sur le territoire communal :

- les risques technologiques ou industriels,
- les risques naturels.

Risques technologiques

La commune est concernée par le risque lié aux transports de matières dangereuses via les différentes infrastructures : autoroute, RD 810, voie ferrée.

La voie ferrée et la départementale traversent des zones très urbanisées.

Risques naturels

Le territoire communal est concerné par les risques naturels suivants :

- Avancée dunaire
- Transport de marchandises dangereuses
- Phénomène lié à l'atmosphère
- Mouvement de terrain
- Mouvement de terrain – Avancée dunaire
- Feu de forêt
- Phénomènes météorologiques – Tempête et grains (vent)

Arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	30/01/1990	30/01/1990	14/05/1990	24/05/1990
Inondations et coulées de boue	02/09/1991	03/09/1991	21/08/1992	23/08/1992
Inondations et coulées de boue	23/08/1995	23/08/1995	26/12/1995	07/01/1996
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	30/03/2006	02/04/2006
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/2008	11/03/2008	11/06/2008	14/06/2008
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	08/11/2010	09/11/2010	30/03/2011	06/04/2011
	01/02/2014	02/02/2014	07/07/2014	09/07/2014

Risque sismique

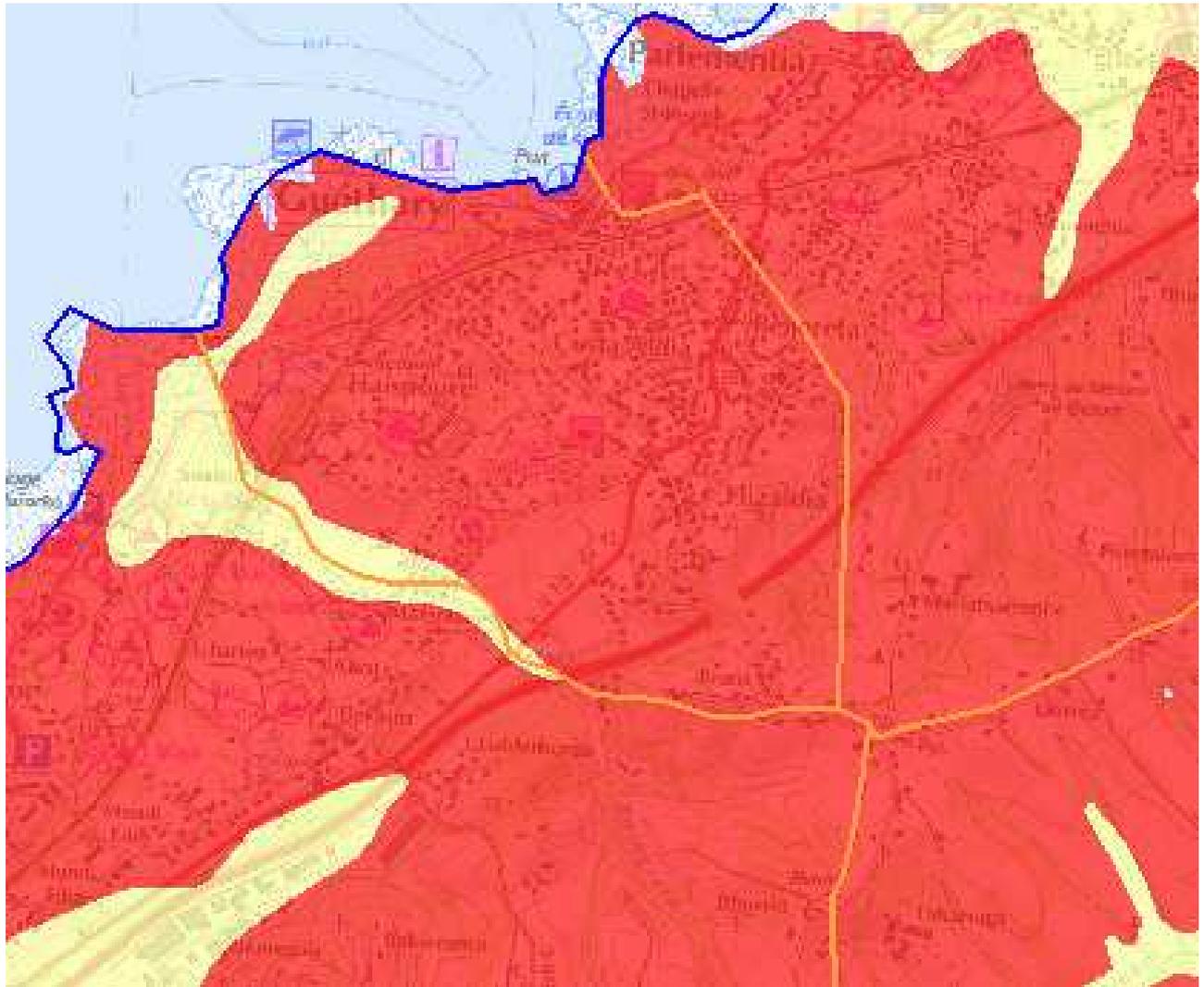
La commune est classée en **zone de sismicité modérée 3** au Dossier Départemental des Risques Majeurs.

Risque inondation

La commune n'est pas concernée. Seuls quelques secteurs ponctuels sont sujets à des inondations ponctuelles et de faible ampleur (Baldareta).

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

Risque retrait gonflement des argiles



Légende des argiles



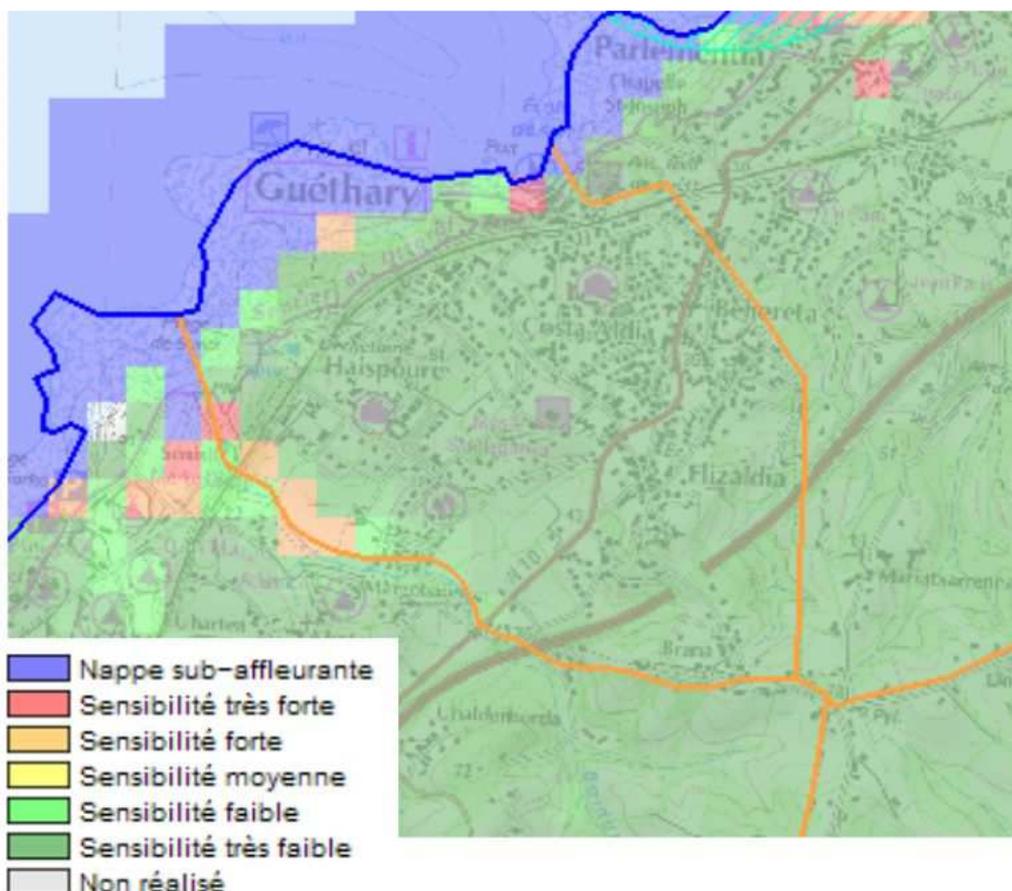
La commune présente des **secteurs d'aléas forts** de retrait et gonflement des argiles.

Pour les constructions nouvelles, il pourra être nécessaire de procéder à une étude définissant les dispositions constructives nécessaires pour assurer la stabilité des constructions vis-à-vis du risque avéré de tassement ou de soulèvement différentiel et couvrant la conception, le pré-dimensionnement et l'exécution des fondations, ainsi que l'adaptation de la construction et de son environnement immédiat aux caractéristiques du site.

Les dispositions réglementaires sont définies en application d'articles du Code de l'Environnement, sans préjudice des règles normatives en vigueur, notamment les règles de l'art et les normes de construction, les règles techniques et normes d'assainissement appropriées aux sites.

Risque remontées de nappes

Source : www.inondationsnappes.fr



Le zonage des secteurs concernés restent peu étendus sur le territoire.

Ce risque implique des précautions en terme de constructibilité :

Lorsque les conditions sont réunies pour que le phénomène se produise, celui-ci ne peut être évité. En revanche certaines précautions doivent être prises pour éviter les dégâts les plus importants :

- **éviter la construction d'habitation dans les vallées sèches**, ainsi que dans les dépressions des plateaux calcaires
- **déconseiller la réalisation de sous-sol** dans les secteurs sensibles, **ou réglementer leur conception** (préconiser que le sous-sol soit non étanche, que le circuit électrique soit muni de coupe-circuit sur l'ensemble des phases d'alimentation, y réglementer l'installation des chaudières et des cuves de combustible, y réglementer le stockage des produits chimiques, des phytosanitaires et des produits potentiellement polluants...)
- **ne pas prévoir d'aménagements de type collectifs** (routes, voies ferrées, trams, édifices publics, etc...) dans ces secteurs
- **mettre en place un système de prévision du phénomène**. Dans les zones sensibles à de tels phénomènes, un tel système doit être basé sur l'observation méthodique des niveaux de l'eau des nappes superficielles.

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

Risque cavités souterraines

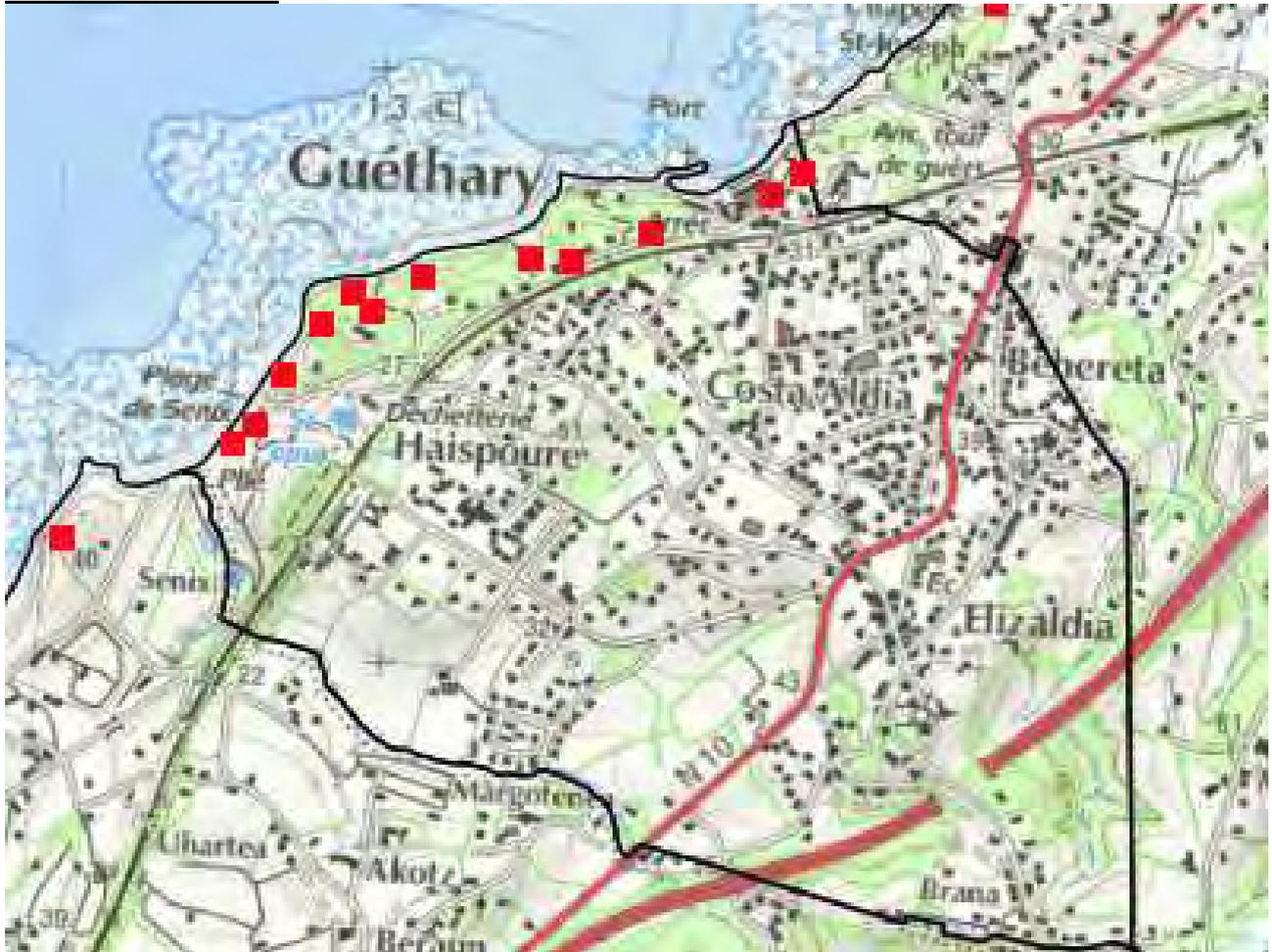
Source : www.cavites.fr

Le site de base de données n'indique pas la présence de cavité sur le territoire de Guéthary.

Risque mouvement de terrain, recul du trait de côte

<http://littoral.aquitaine.fr>

Mouvement de terrain



L'aléa naturel mouvement de terrain concerne le site des falaises qui est fortement soumis aux contraintes littorales ; les matériaux géologiques sont très sensibles.

Recul du trait de cote

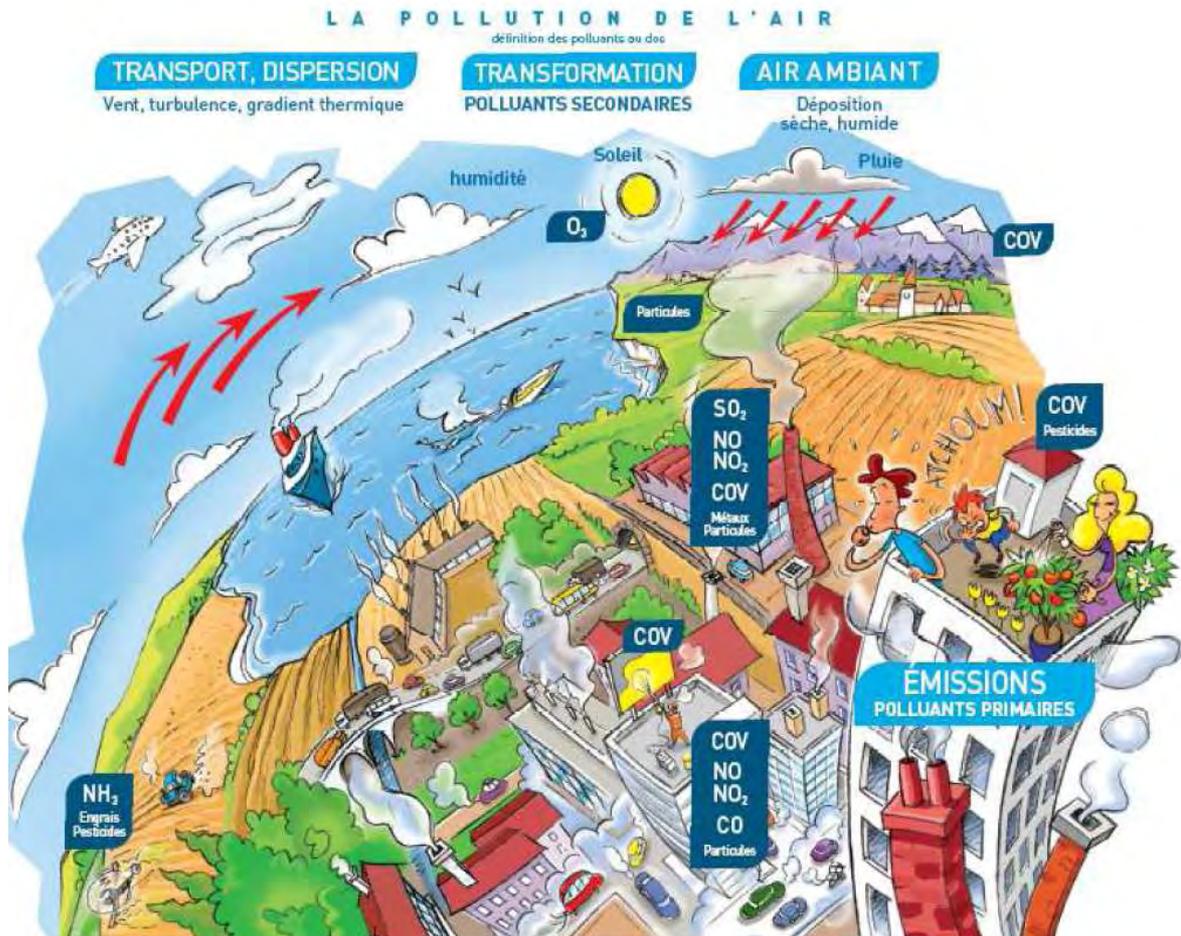
La prise en compte de cet aléa impose de limiter les aménagements ou interventions sur les espaces côtiers concernés. Des travaux de confortement ou de protection sont également envisageables.

Il sera nécessaire que l'AVAP prenne en compte ces éléments pour ne pas empêcher la mise en œuvre de ces différentes dispositions liées aux risques, mais les accompagner.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

A.II - NUISANCES

A-II-1-QUALITE DE L'AIR



Les sources d'émissions sont séparées en sources mobiles et en sources fixes:

- sources mobiles:
 - Sources linéaires: axes de communication tels que les transports routiers, aériens, ferroviaires, maritimes et fluviaux
 - Sources surfaciques: circulation, urbaine, les engins spéciaux industriels, domestiques et agricoles
- Sources fixes:
 - Sources linéaires: gazoduc, oléoduc, etc
 - Sources surfaciques: sources non incluses dans la catégorie des GSP, le secteur résidentiel / tertiaire, le secteur agricole

Source ponctuelles: grandes sources ponctuelles (GSP) du secteur industriel

Il n'existe pas de station de mesure fixe de la qualité de l'air sur le territoire et ce secteur n'a pas fait l'objet de campagne de mesure.

Le trafic routier reste important et non négligeable ainsi sur les conséquences en termes de pollution de l'air et de nuisances sonores.

A-II-2- NUISANCES SONORES

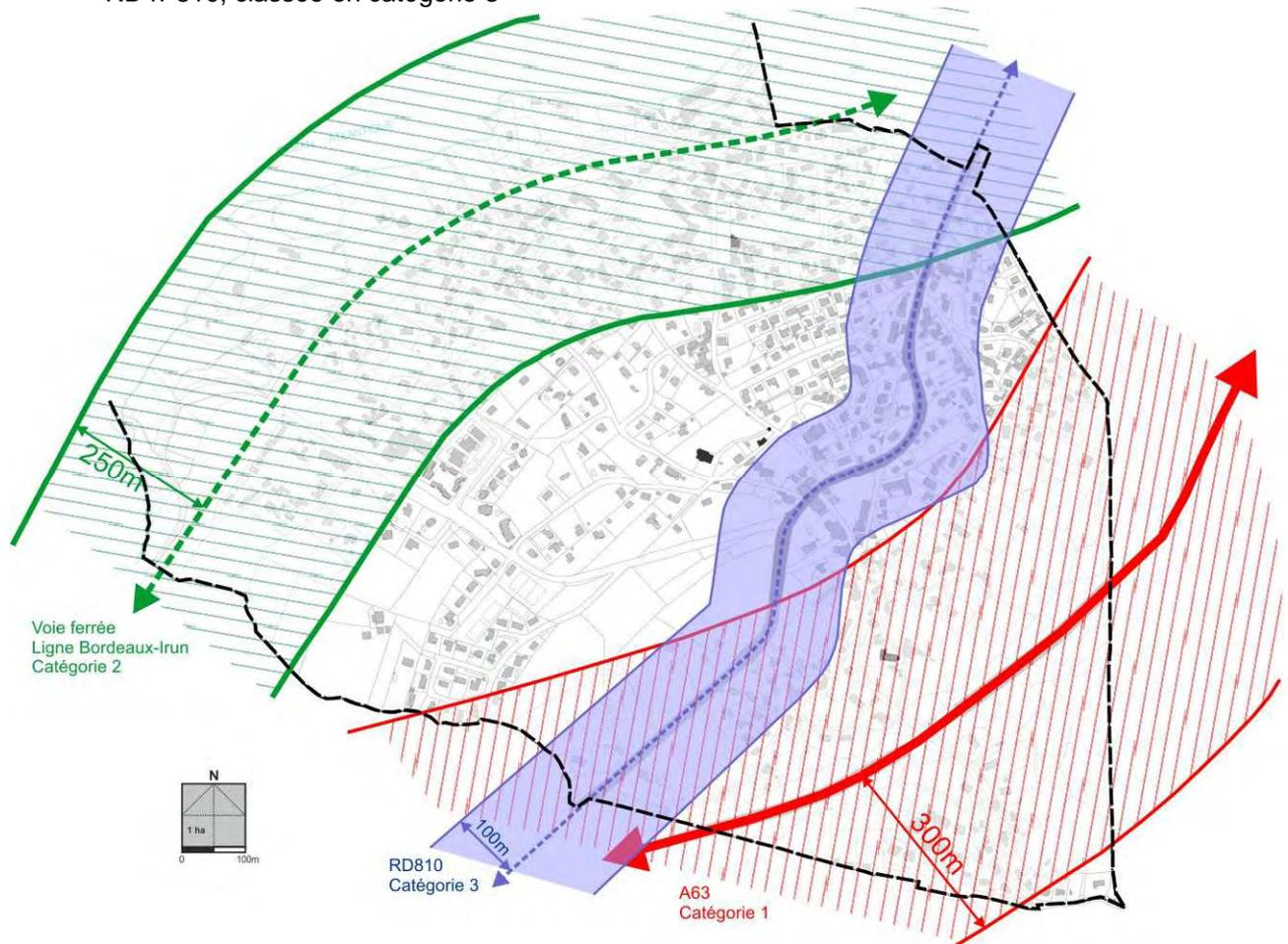
Le niveau d'exposition sonore sur la commune est important sur certains secteurs essentiellement du fait des infrastructures de transport.

Les zones de bruit

Transports terrestres :

La commune est concernée par le classement sonore des infrastructures de transport terrestre n°99R1215 du 20/12/1999) :

- L'autoroute A63, classée en catégorie 1
- La voie ferrée Bordeaux-Irun, classée en catégorie 2
- RD n°810, classée en catégorie 3



La directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (art L572-1 à L572-11 du code de l'environnement) impose la réalisation par l'état de **cartes de bruit stratégiques sur le réseau routier** connaissant un trafic supérieur ou égal à trois millions de véhicules par an. La commune est traversée par une partie du réseau étudié. L'état est en cours de réalisation de ces études. Un plan de prévention du bruit dans l'environnement sera ensuite réalisé par l'état pour les routes nationales et le conseil général pour les routes départementales, dont l'objet est de définir les mesures à mettre en œuvre pour réduire le bruit dans les zones dépassant les valeurs limites et pour préserver les zones dites calmes.

Transports aériens

La commune n'est pas concernée par une zone d'exposition au bruit liée aux transports aériens.

Il sera nécessaire que l'AVAP prenne en compte ces éléments qui peuvent générer des contraintes notamment en terme d'isolation acoustique des édifices, ou de mise en place de dispositifs de protection comme des murs anti-bruit.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

A.III- MOBILITES ALTERNATIVES

Douces	Inter-modalités	Transport collectif	Enjeu/impact
Echelle de territoire adaptée aux mobilités douces dans la commune Nombreux cheminements piétons Sentier du littoral Vélo	Gare sncf Potentiel à développer avec bus urbain Absence de parking co-voiturage	Projet agglomération de ligne urbaine Absence de navette accès plage	Réduction du trafic interne Amélioration de la qualité de l'air Réduction des consommations énergétiques liées au transport (impact climatique réduit) Besoins en aménagement et développement du réseau de voies douces Aires de stationnement et co-voiturage

La commune présente un réseau de cheminements piétons qui font le charme et la qualité du cadre de vie communale. Sa dimension et sa configuration présente de plus un potentiel de développement des mobilités alternatives très intéressant, et ce en faveur de la réduction des gaz à effet de serres (réduction de la contribution au changement climatique) :

- Présence d'une gare et possibilité de mettre en place une station d'intermodalité
- Dimension réduite du territoire
- Réseau de cheminements doux importants et d'ambiance singulière

La question des mobilités alternatives peut impacter la physionomie des espaces publics par des aménagements ou des besoins d'infrastructures spécifiques tout en permettant de libérer d'autres espaces pour des vocations à définir.

La prise en compte d'enjeux inhérent au cadre de vie ou à la biodiversité peut impliquer des besoins ou des dispositions spécifiques à envisager dans l'AVAP :

- **Marges autoroutières, de la départementale 810 ou de la voie ferrée : la question des nuisances sonores et de pollution liées aux infrastructures qui peuvent justifier des mesures d'isolation ou d'aménagement (mur anti-bruit par exemple),**
- **Les risques liés à la falaise littorale (effondrement, érosion et recul du trait de côte) peuvent nécessiter des aménagements de mise en défens plus ou moins « lourds », des dispositions spécifiques pour maintenir un patrimoine bâti...**
- **La prise en compte des problématiques de ruissellement urbain et des risques d'inondation (besoins d'aménagement tels que bassins de rétention, noues..)**
- **La transition vers des mobilités alternatives en favorisant les mobilités douces et les transports collectifs grâce notamment à la présence de la gare : besoins en aménagements des voies et espaces publics, parking relais...La nécessité de maintenir l'identité des espaces publics et des cheminements identitaires pourra être assurée par l'AVAP.**
- **La préservation des ensembles paysagers emblématiques support d'une biodiversité singulière ou élevée.**
- **Le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables**

Les ensembles naturels sont en grandes parties concernés par des protections ou des outils de gestion dans le cadre de la loi littoral, de Natura 2000 : ils sont inclus dans les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation. D'autre part, l'existence de l'aléa mouvement de terrain et recul du trait de côte font des espaces côtiers des secteurs à préserver de tout développement conséquent de l'urbanisation. L'AVAP reprendra ces éléments.

Les autres champs que sont la gestion des nuisances et la transition vers des mobilités alternatives devraient solliciter des éléments de contribution important de l'AVAP en matière d'intégration et de compromis entre fonctionnalités et maintien du patrimoine.

Le volet énergétique est par ailleurs un champ qui restera majeur dans l'approche de l'accompagnement patrimonial de façon à optimiser les potentialités du territoire. Ici l'efficacité énergétiques des édifices et le développement du solaire sont les deux potentiels majeurs.

B - APPROCHE DU PAYSAGE

PATRIMOINE		DONNEES DE CADRAGE
LE PAYSAGE		
Echelle territoire	Côte rocheuse emblématique (espace remarquable du littoral) Urbanisation importante Espace agricole réduit formant des coupures d'urbanisation Couverture végétale arborée prégnante Perspectives	Des espaces à sensibilité paysagère Paysage du littoral remarquable/biodiversité Site classé de la place de la mairie/fronton
LE PAYSAGE URBAIN ET ARCHITECTURAL		
Patrimoine urbain	Centralité église/port Perspectives et panoramas Entités emblématiques à préserver	Préserver l'identité du village Importance du maillage arboré et de l'accompagnement végétal du bâti Platanes d'alignement sur l'espace public

B.I - L'EVOLUTION DU PAYSAGE

Une couverture boisée récente

Données de cadrage :

Code	Nom officiel de la servitude ou de la Loi
AC2	Servitude de protection des Sites Monument Naturels - Site Inscrit de la Place et de ses abords (AM du 04/05/1943)
	Loi littoral Protection des espaces remarquables du littoral Maintien des coupures d'urbanisation Extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage

Village du Labourd, **GUETHARY** s'inscrit dans un cadre paysager littoral avec à l'horizon, les reliefs de la montagne Basque, dont l'emblématique massif de la Rhune, les Trois couronnes le Jaizkibel... Le territoire communal s'inscrit dans l'ensemble du Labourd, et dans l'entité « côte basque » de de l'Atlas départemental des Paysages. Cette côte rocheuse fortement urbanisée forme des paysages singuliers (falaises, anses..) et illustre l'histoire du lien à l'océan (pêche à la baleine notamment).

Malgré un territoire relativement restreint, la commune de GUETHARY présente une diversité d'ambiances paysagères tranchées. Cette organisation reflète assez bien l'évolution historique de la commune, si bien que certains traits du paysage ont une valeur symbolique, quasiment identitaire de GUETHARY.

B-I-1- LES STRUCTURES BOISEES ANCIENNES

D'après une cartographie topographique datant des années 1950, on peut noter les arbres existants voici presque 50 ans et l'évolution de la végétation qui se présente à nous aujourd'hui.

En particulier, certains secteurs ont connu une évolution importante due à plusieurs phénomènes :

- La bande côtière apparaît en 1950 en partie boisée. De nos jours, les boisements font place à la lande atlantique.
- A l'opposé, côté Autoroute, la construction de cette infrastructure importante a provoqué en partie la disparition des boisements existants.
- Dans les zones d'habitat situées à l'Ouest de la route nationale, la division des grandes parcelles au profit de terrains plus petits et la construction de maisons neuves ont engendré la disparition de bon nombre d'arbres existants. Toutefois, certaines plantations actuelles, de part leur envergure, témoignent de la persistance de végétaux dans le paysage.

De nos jours, certains sujets sont très anciens mais bon nombre sont postérieurs à 1950 tout en étant désormais des éléments du paysage incontournables et très puissants dans l'image de GUETHARY.

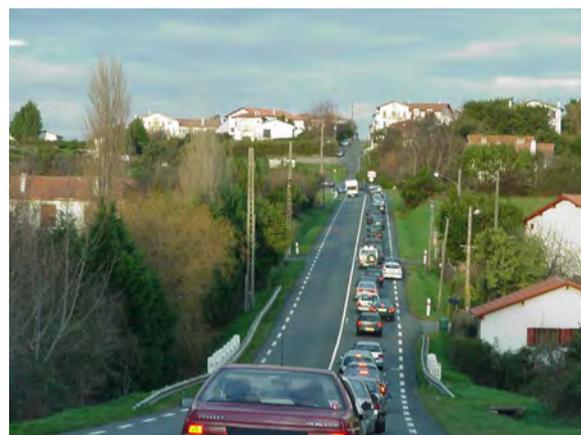


A l'image de cette carte postale début de XX^e siècle, la commune offre une image assez dépouillée au plan de la végétation des arbres de hauts jets. C'est l'architecture qui domine le paysage.

De nos jours, les plantations ont poussé jusqu'à recouvrir le vélum bâti. L'image de GUETHARY devient celle d'une immense « ville parc » de laquelle émerge des végétaux au pied desquels les maisons autrefois dominantes en ont fait leur écrin.



Début du XX^e siècle

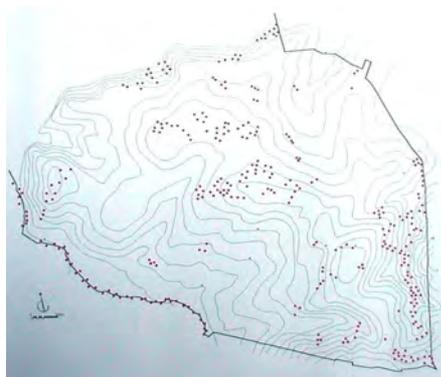


Début du XXI^e siècle

Vues de la route nationale en venant de St Jean de Luz vers Bidart

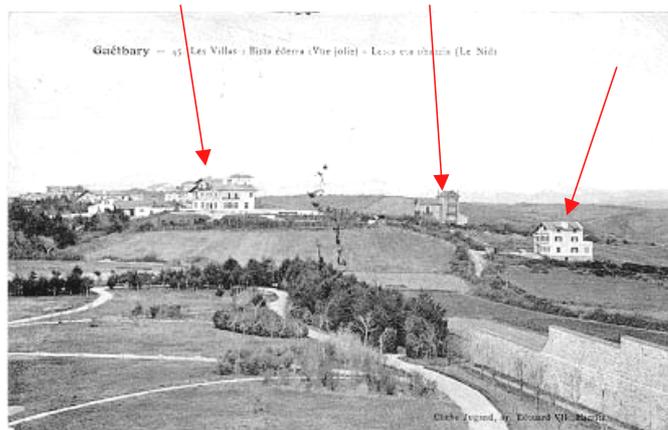
A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

L'emprise du végétal années 1950



Le relevé de la végétation en 1950 indique un paysage dépouillé dans lequel le bâti se positionne en promontoire, créant un effet d'émergence, les villas « dialoguant » les unes avec les autres.

Le bâti domine largement le végétal.



L'emprise du végétal aujourd'hui

En l'espace de 50 ans, le végétal s'est développé de telle sorte qu'il englobe presque totalement les masses bâties.

Il domine le paysage urbain par son ampleur,

Il confère à GUETHARY son identité d'aujourd'hui, son image, sa silhouette dominée notamment par les grands pins maritimes.



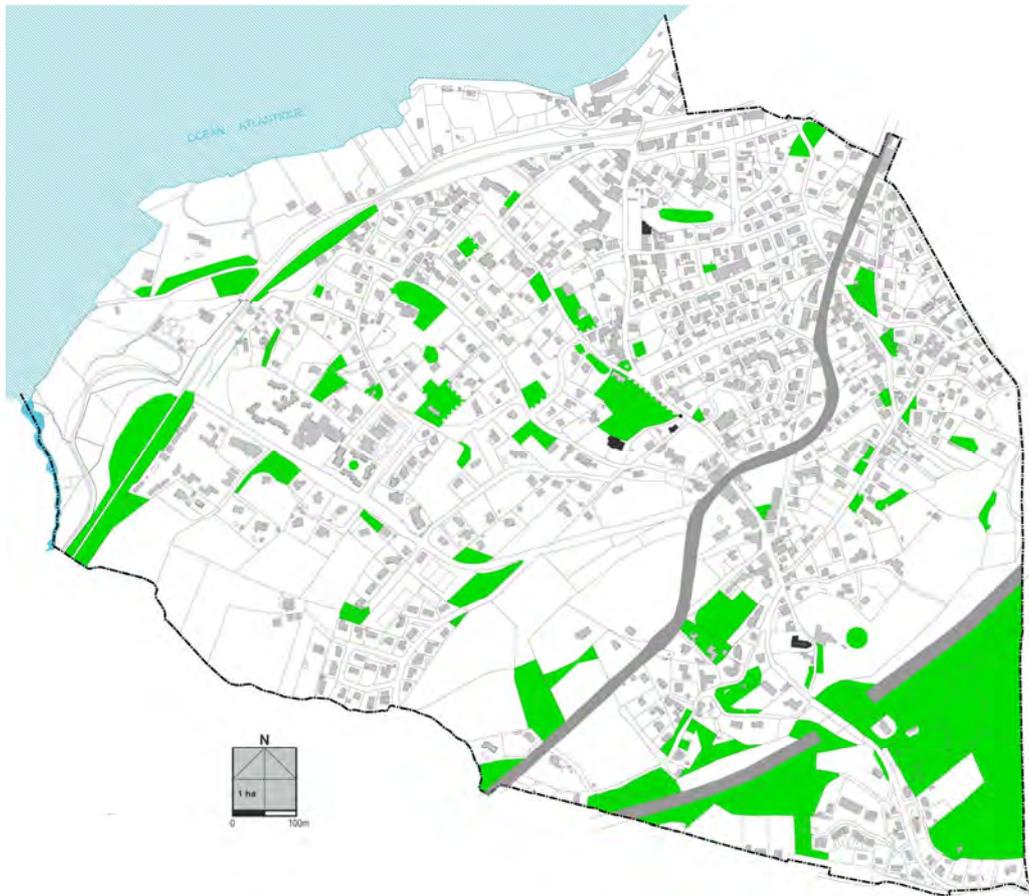
Véritable « coulée verte » reliant le promontoire de l'église au port, suivant l'épine dorsale du relief communal.



A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

L'emprise du végétal d'hier à aujourd'hui



B-I-2- LES STRUCTURES BOISEES ACTUELLES

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Les éléments boisés forment des masses structurantes au paysage communal.

Plusieurs type d'éléments sont à noter :

- **Les massifs boisés à effet de masse**

Ainsi, le promontoire de l'église et son écrin arboré (en partie de St Jean de luz) forme un élément très important dans la perception de l'entrée de village Sud.

Les boisements longeant l'autoroute assurent la confidentialité du passage de cette infrastructure et développent des ambiances arborées caractéristiques de certains secteurs.

Enfin les masses longeant la voie ferrée, notamment en partie Ouest agrémentent le littoral d'une couverture boisée précédant les espaces de landes atlantiques.



- **Les boisements ponctuels tels que les pinèdes ou pignada,**

On retrouve des espaces boisés d'extension limitée et de limite nette : pinède dans la zone sportive, pinède de Cenitz,



- **Les espaces de parcs ou jardins arborés**
Ils forment des couverts arborés en lien avec le tissu urbain. De composition et structure jardinée, ces espaces confèrent l'identité de certains quartiers et accompagnent les éléments d'architecture patrimoniale.



A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

B.II - LES ENSEMBLES PAYSAGERS

Guethary, un village traditionnel de **pêcheurs** et d'**agriculteurs** affiche aujourd'hui une physionomie urbaine singulière où les trames historiques se lisent encore : l'église domine le village, les rues y sont étroites, les cheminements nombreux et jardinés...Le développement du tourisme balnéaire a également imprimé les lieux.

Ces impressions marquantes permettent de lire un paysage qui s'est organisé dans le temps, et affiche aujourd'hui cinq grands ensembles, structurés à partir des éléments du relief et des ambiances:

Les grands traits de ce paysage présentés dans la carte ci-dessous peuvent être résumés :

- la **qualité du patrimoine bâti, des espaces publics et des murs qui jalonnent les voies**
- **des paysages naturels littoraux emblématiques**, offrant de vastes panoramas et perspectives sur les horizons des montagnes alentours (Rhune, Trois Couronne, Jaizkibel)
- **la présence des arbres d'alignements, de parcs ou arbres isolés** qui forment une couverture végétale marquante
- **l'axe église/port** et son environnement paysager remarquable

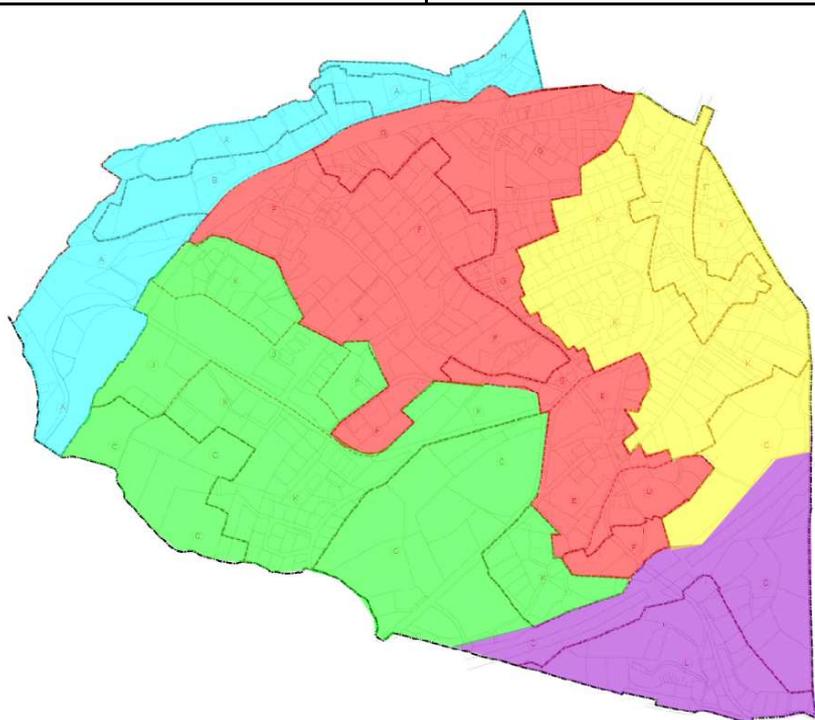
Différentes typologies paysagères ont été recensées pour leur appartenance à une singularité paysagère. Ces typologies se retrouvent dans les grands ensembles paysagers identifiés pour l'analyse des paysages communaux.

Unités paysagères	Typologie paysagères	
Domaine côtier	a	la façade océane, milieu naturel
	b	le chemin des falaises
	h	Le port
L'axe de crête central	d	la ville haute : promontoire de l'église (d)
	e	le noyau urbain en contrebas de l'église (e)
	g	le cœur de ville parc urbain (g)
	f	La ville parc forestier
Les marges Sud	c	les espaces ouverts au Sud de la commune
	k	les espaces intermédiaires
	j	les espaces urbains à caractère collectif
Les marges Nord	i	quartier arboré entrée de ville
	c	les espaces ouverts
	k	les espaces intermédiaires
Les collines rurales Sud Est	l	Les espaces ruraux collinaires
	c	Les espaces ouverts

Les qualités paysagères de l'espace communal s'inscrivent en partie dans la présence d'espaces naturels fortement typés et supports des continuités vertes et bleues. Elles constituent en elles même un enjeu environnemental qui mérite d'être pris en compte dans le projet de l'AVAP au titre du développement durable.

Le domaine côtier, directement au contact de l'océan.

L'axe de crête central : église/mairie , marqué par un caractère végétal fort, en situation topographiquement dominante avec des effets de masses et de silhouettes .

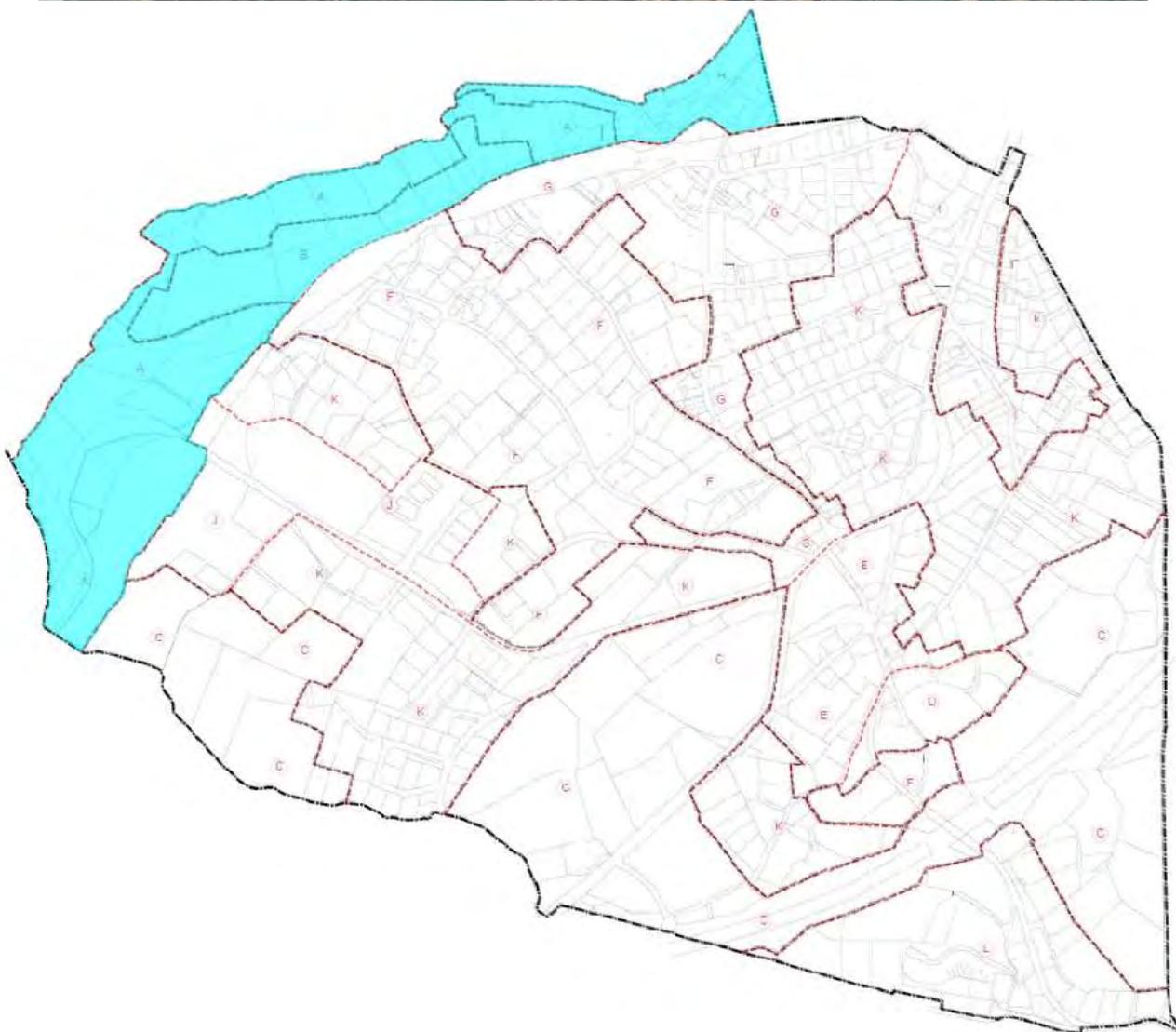
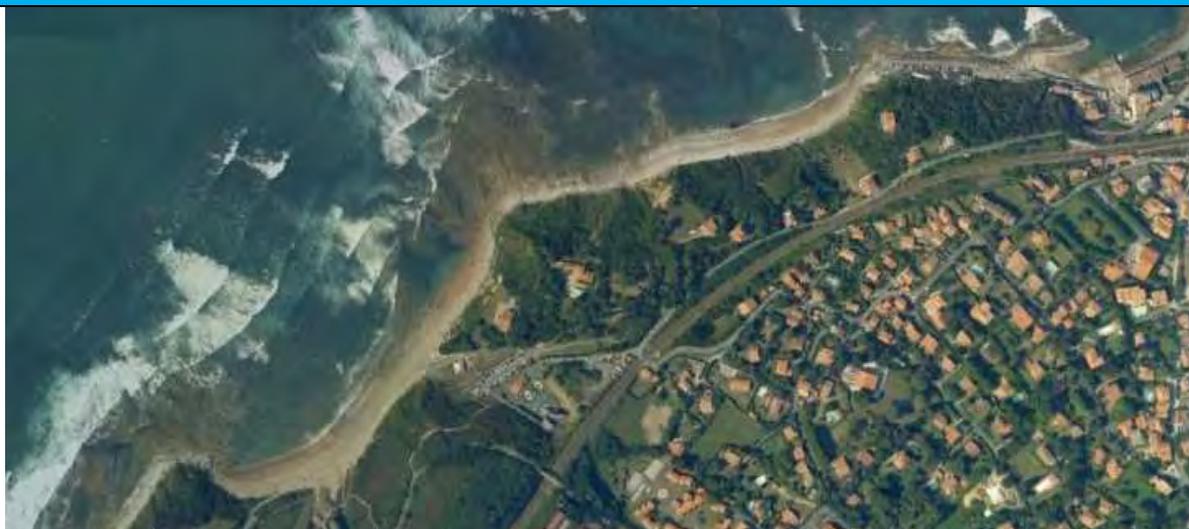


Schématisme du paysage communal

Les marges Sud du territoire, marqués par la dépression du Baldarreta (en limite de St Jean de Luz) avec de vastes espaces ouverts, et les espaces intermédiaires urbains qui s'y entrecroisent.

Le versant urbain de la marge Nord témoigne d'un ensemble marqué par une trame urbaine dense très perceptible (lotissements récents) entre la Nationale et l'océan

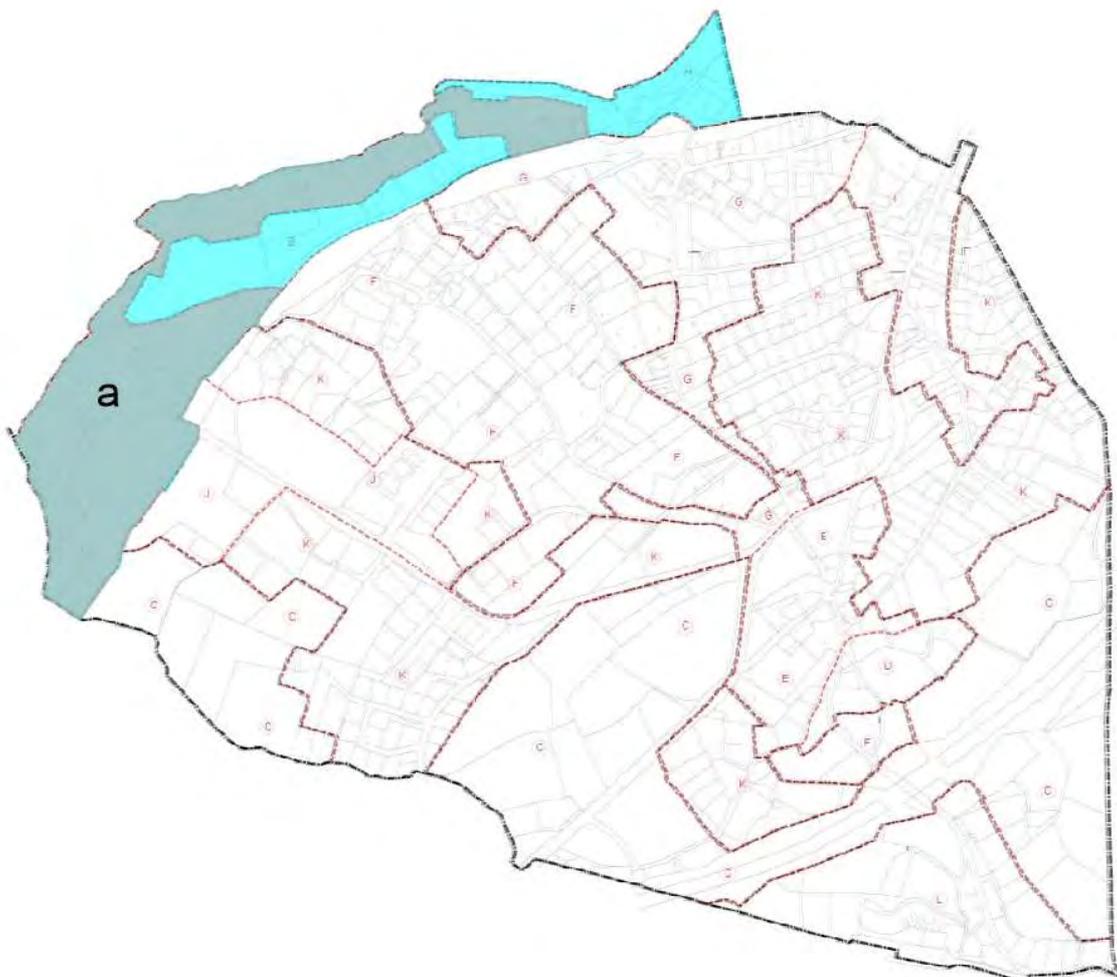
Les collines rurales en partie Sud Est du territoire en lien avec le paysage collinaire basque, marqué par des espaces ouverts de prairie et des implantations urbaines le long de la voie

B-II-1- LE DOMAINE COTIER**Le domaine côtier**

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Description		
<p>Ce premier ensemble, qualifié de domaine côtier, se situe directement au contact de l'océan. La falaise côtière se détache d'autant plus de la zone urbaine située à l'arrière, du fait de la coupure réalisée par le chemin de fer .</p> <p>De fait, c'est un ensemble marqué par un relief abrupt plongeant sur l'océan, par une végétation de lande arbustive basse présentant par endroit un boisement de conifères.</p> <p>Relativement naturelle dans son ensemble, un encrage urbain fort marque le port.</p> <p>L'habitat s'est développé de façon discrète en haut de la falaise où il n'apparaît que partiellement de la plage, quand l'implantation est à mi-pente et la lande remplacée par des jardins ou des pelouses.</p> <p>Les végétations spontanées et ornementales convergent, se mêlent et créent une homogénéité remarquable. A l'exception du port, c'est ce caractère végétal fort, avec sa mosaïque de persistant (Bruyère, Pittosporum, Ajonc, Laurier) qui traduit ce paysage.</p> <p>L'accès à l'océan est possible par des sentiers traversant la lande ; les jetées des Alcyons et Itsasoan ; le sentier du littoral traverse ces espaces également.</p> <p>Cet ensemble regroupe des physionomies différentes qui ont été répertoriées dans les typologies paysagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la façade océane, milieu naturel (a) - le chemin des falaises (b) - le port (h) 		
Traits dominants	Fonction paysagère	Recommandations et observations
<p>Ambiance dominante ouverte, panoramique, emblématique : port, surplomb océan, côte rocheuse.</p> <p>Qualité végétale des espaces, landes atlantiques basses ou arbustives, boisements ponctuels</p> <p>Masses végétales : lande atlantique, boisements,</p> <p>Lignes végétales : silhouettes arborées</p> <p>Bâti : encrage du port, chemin de falaise à physionomie naturelle, espaces vierges de landes</p> <p>Altitude : 0 m à 40 m</p>	<p>Image forte du territoire, Perspectives nombreuses</p> <p>Paysage identitaire, histoire maritime</p> <p>Identité du village à travers les espaces végétaux</p> <p>Trame verte et bleu, biodiversité</p> <p>Espace remarquable</p>	<p>Maintien des landes atlantiques</p> <p>Sensibilités des espaces côtiers à la fréquentation du public, l'accès aux plages</p> <p>Prise en compte aléa mouvement de terrain et recul trait de côte</p> <p>Problématiques des plantes invasives et de l'aménagement des accès au littoral pour l'accueil</p>

LE DOMAINE COTIER - Typologie paysagère a



FACADE OCEANE : MILIEU NATUREL

ENJEU PATRIMONIAL MAJEUR

Enjeux : biodiversité, paysage remarquable, risque côtiers, trame verte et bleue

La falaise à physionomie naturelle, domaine de la lande atlantique aux formations arbustives est un élément fort du paysage côtier de Guéthary en ce qu'elle restitue la notion de formation naturelle vierge, élément symbolique d'un paysage « originel », peu modifié, ouvert sur de vastes panoramas (côtier, montagne, océan..)

Cette partie de la falaise a sans doute pu conserver une dynamique naturelle, la pente, l'exposition (aux vents et embruns) étant trop contraignantes pour y établir des constructions.



Plage de Cenitz, ouverture anse littorale et vue sur les landes atlantiques emblématiques



Côte rocheuse

CARACTERE ET SITUATION	
Caractère	
	Zone exempte de bâti, aux formations végétales naturelles Lande atlantique sur la falaise Boisement taillis de Robinier le long de la voie de chemin de fer
Situation	
	Extrême Sud de la falaise côtière après Cenitz Relief côtier
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont à caractère naturel, dominée par la lande atlantique. L'ensemble de la zone correspond à un espace libre à physionomie ouverte. Elle constitue une des plus grandes surfaces libres d'un seul tenant avec certains espaces agricoles.
Végétal	
	Les essences dominantes sont de type arbustif majoritairement persistants : Bruyère (Erica), Ajonc (Ulex), Arbousier (Arbustus unedo), Prunellier (Prunus spinosa), Salsepareille (Smilax aspera), Saule (Salix atrocinerea et sp.), Aubépine (Crateagus monogyna), Tamaris (Tamarix), Pittosporum (Pittosporum), Troène (Ligustrum) Quelques feuillus de haut jet sont à noter : Robinier (Robinia pseudaccacia), Chêne (Quercus pedunculata). Le long du ruisseau de Baldareta : accompagnement discontinu et peu dense de Troène (Ligustrum) et Baccharis (Baccharis hamifolia)
Clôture	
	Sans objet
INTERET PAYSAGER	
	Physionomie naturelle et changeante de la lande Zone ouverte panoramique sur l'océan en site naturel (le seul de la commune) Intérêt écologique de ces formations, spécificité Débouché du ruisseau de Cenitz en mer
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Maintien des landes atlantiques Structuration du ruisseau de Cenitz par une ripisylve Physionomie naturelle de lande Proscrire le Baccharis dans le choix des essences

DETAILS**AGENCEMENT/COMPOSITION****FORMES VEGETALES**

Formation buissonnante continue ou en bosquet recouvrant le relief de la falaise.

Présence isolée, ponctuelle et rare de conifères élancés produisant un effet de silhouette.

Les effets de lignes sont à éviter ainsi que les effets de clôtures ou haies.

Les formes végétales sont libres : le mode de conduite est naturel. Sur ces espaces le végétal a un aspect sculpté par le vent (anamorphosé).

Eviter les ports en boule, tige, palissé...

ESSENCES PRIVILEGIEES

Arbustifs : Ajonc, Bruyère, Arbousier, Prunellier, Aubépine, Saule, Salsepareille, Chèvrefeuille, Troène, Fusain, Pittosporum, Tamaris, Laurier noble

Arbres : Pins, Cyprès de Lambert, Cèdre de l'Atlas, Chênes, Robiniers

ESSENCES A EVITER

Les essences non familières de la lande atlantique, le Baccharis, l'herbe de la Pampa (Gynérium), les exotiques types Palmiers, Cordeline..

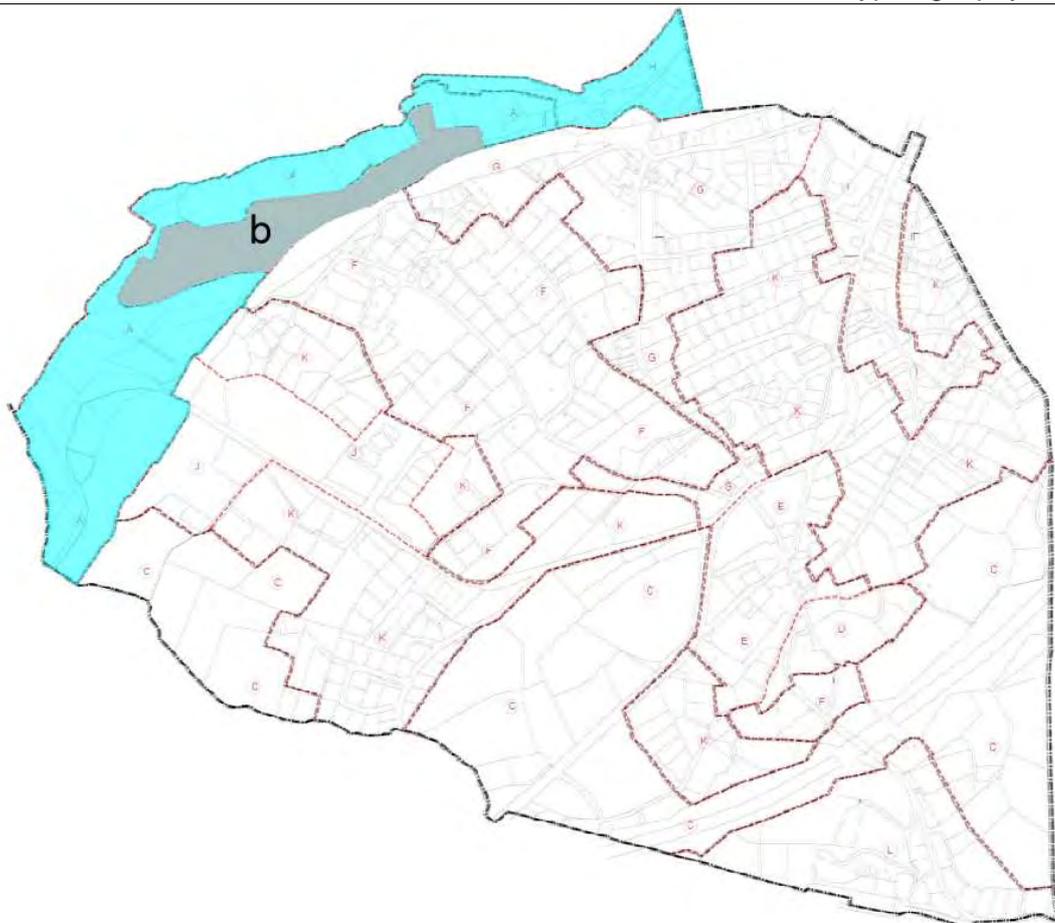
RECOMMANDATIONS

Ne pas introduire de haie résineux à fort développement et notamment Thuya, Cyprès..

Privilégier les clôtures transparentes

La taille des végétaux (notamment des haies) doit être limitée à l'entretien des accès, et doit s'attacher à conserver une forme libre et spontanée ; les autres modes de conduites (topiaires, végétaux en tige..) sont à proscrire.

LE DOMAINE COTIER - Typologie paysagère **b**



FACADE OCEANE : CHEMIN DES FALAISES

ENJEU PATRIMONIAL MAJEUR

Enjeux : biodiversité, paysage remarquable, risque côtiers, trame verte et bleue

Secteur très végétal marqué par les persistants, il présente un habitat diffus, espacé implanté en haut de falaise, voire à mi-pente depuis la plage.

Quelques sujets à fort développement ont pu s'implanter dans les endroits les plus abrités.

Côté rue une clôture haie ou un muret accompagné d'haie délimite l'espace privé.

Côté plage, l'espace est plus ouvert, avec la convergence de la végétation spontanée et ornementale.

Dans les secteurs bas et abrités (Cenitz) des boisements ont pu s'installer tels que une pinède (espace public), et les parcs boisés des jardins privés.

Cet espace offre encore aujourd'hui un paysage où l'urbain est discret, donnant à ce secteur un aspect naturel sans cassure avec la falaise naturelle couverte par la lande atlantique.

Des sentiers ont été préservés entre les propriétés, dans la végétation, afin de permettre l'accès à la plage ou le sentier du littoral.

CARACTERE ET SITUATION	
Caractère	
	Zone à physionomie végétale marquée par un bâti individuel et résidentiel clairsemé Convergence des végétations ornementales et spontanées des landes atlantiques Association de zones ouvertes à végétation basse et de zones fermées à caractère boisées.
Situation	
	Façade océane le long du chemin des falaises
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont le fait des jardins privatifs, des landes spontanées de la falaise et de la pinède de Cenitz. (espace public)
Végétal	
	Dominance des persistants en arbustifs ou arbres Présence d'arbres de haut jet Dissymétrie : limite claire entre la voie et le jardin, convergence entre le jardin et la plage Formations naturelles : landes atlantiques Plantations : Arbustifs : Fusain, Pittosporum, Troène, Laurier noble Arbres : Conifères à port élané Platane Exotique type Palmier ou Phoenix très rare
Clôtures	
	Clôtures type haie ou muret+haie Pas d'effet de clôture en pied de falaise
INTERET PAYSAGER	
	Effet de silhouette des arbres à port élané (Pins) Harmonie visuelle de la falaise depuis la plage Effet structurant des bosquets ou boisements
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Conservation des landes naturelle Harmonisation des jardins privatifs avec le paysage de lande côté plage Maintien du caractère végétal



Vue sur jardin donnant sur la plage



Mur, haie libre haute de Laurier noble
Le mur est constitutif de l'espace végétal



Exemple de clôture harmonisée avec le bâti chemin des falaises

DETAILS

AGENCEMENT/COMPOSITION



Alternance de petites masses boisées, de formations buissonnantes et d'espaces herbeux liés aux quelques jardins. Convergence et mélange de végétations ornementales et spontanées.

Présence isolée, ponctuelle de conifères élancés produisant un effet de silhouette.

Les effets de lignes sont à éviter ainsi que les effets de clôtures ou haies, côté plage.

FORMES VEGETALES



Les formes végétales sont en général libres : le mode de conduite est naturel. Sur ces espaces le végétal a un aspect sculpté par le vent (anamorphosé).

ESSENCES PRIVILEGIEES

Arbustifs

Fusain, Pittosporum, Arbousier, Troène, Laurier noble, Aubépine, Tamaris, Prunellier, Saule, Cornouiller, Laurier rose

Arbres :

Douglas, Cèdres, Pins, Saule, Platane, Cyprès de Lambert, Laurier noble, Mimosa, Murier, Robinier, Figuier

ESSENCES A EVITER

Les essences exotiques type Palmiers ; les silhouettes coloniales (Cyprès méditerranéen, Peupliers),

RECOMMANDATIONS



Ne pas introduire de haie résineux à fort développement et notamment Thuya, Cyprès..

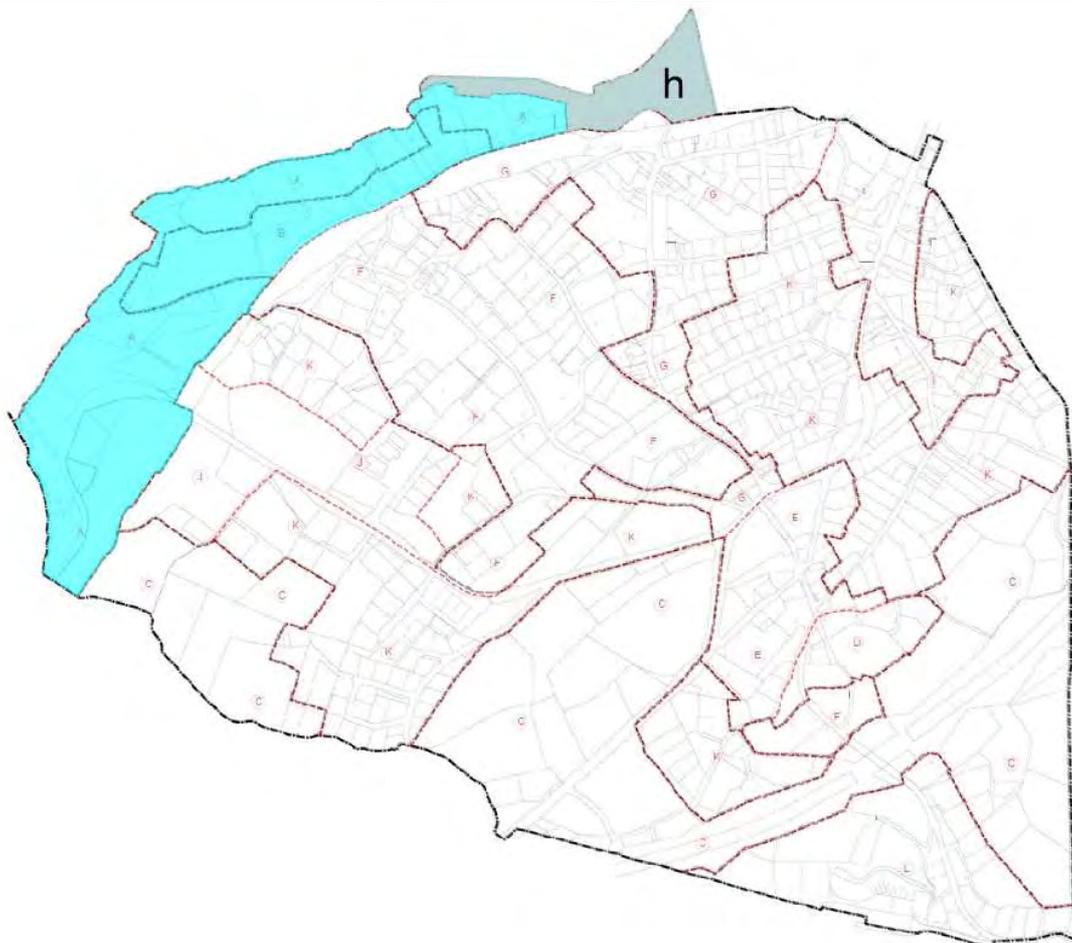
Privilégier les clôtures transparentes côté plage.

Plantations en bosquets arbustifs à privilégier pour s'harmoniser avec la lande.

Eviter les haies à fort développement et taillé côté plage

Maintenir un cadre végétal arbustif ou boisé important dans les jardins, à dominance de persistants..

LE DOMAINE COTIER - Typologie paysagère h



LE PORT

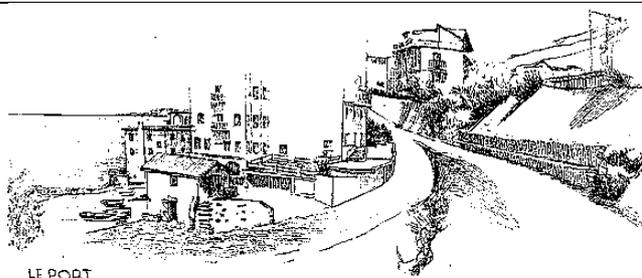
ENJEU PATRIMONIAL MAJEUR

Enjeux : paysage remarquable, risque côtiers, architecture remarquable

Ancrage urbain fort dans la falaise côtière, la zone du port s'est installée dans une dépression protégée du linéaire côtier. Le port en lui-même reste très confidentiel aujourd'hui, même si on devine sa présence et ce passé de pêcheurs à travers l'organisation de la ville.

L'architecture balnéaire du début de siècle avec son architecture monumentale, et la vue panoramique sur l'océan marquent fortement ce site.

Pour des raisons de soutènement (dénivelés), cet espace est organisé en terrasses et escaliers associant de nombreux murets ou garde-corps.



A
APPROCHE ENVIRONNEMENT

B
APPROCHE PAYSAGE

C
APPROCHE ARCHITECTURE

CARACTERE et SITUATION	
Caractère	
	Zone urbaine à vue panoramique sur l'Atlantique Encrage urbain fort en système de terrasses soutènement Effet de terrasses Zone ouverte
Situation	
	Le Port
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont le fait des espaces publics et des pentes et rochers côtiers L'espace privatif n'est pas perceptible comme tel, il s'inscrit dans l'espace public ou l'ensemble naturel côtier.
Végétal	
	La végétation est arbustive, s'inscrivant dans le contexte de la lande atlantique spontanée. Formations naturelles : lande atlantique Plantations : les essences présentes, sous formes d'arbustes aux formes libres (non taillés) sont : Tamaris (Tamarix), Fusain (Evonymus), Pittosporum (Pittosporum) Elles s'associent aux essences de la lande atlantique
Clôtures	
	Nombreux murets et murs de soutènements, présence de garde-corps. Ces murets sont accompagnés ou non de haie, en général de forme libre.
INTERET PAYSAGER	
	Promontoire ou avancée urbain sur l'océan Découverte du paysage des falaises et de leur landes Effet de terrasses Harmonie végétale du fait des arbustifs persistants s'homogénéisant avec les essences de la lande atlantique. Registre végétal typique de la végétation locale de front de mer
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Conservation des landes atlantiques spontanées Dominance des arbustifs persistants cités



Vue sur les pentes plantées de Tamaris et les garde-corps du système de terrasses

DETAILS**AGENCEMENT/COMPOSITION**

Couverture à dominance arbustive sur les pentes atlantiques. Effet tapissant conservant le panorama.

FORMES VEGETALES

Tamaris en taillis rabattu (taille annuelle). Formes des végétaux sculptées par le vent.
Haie de façade souvent basse mais conservant la forme des végétaux.

ESSENCES PRIVILEGIEES Arbustifs

Tamaris, Fusain, Pittosporum, Arbousier, Laurier rose, Abelia, Troène, Laurier noble, Aubépine, Cotoneaster
Arbres :
Pins, Cèdres, Cyprès de Lambert, Murier

ESSENCES A EVITER

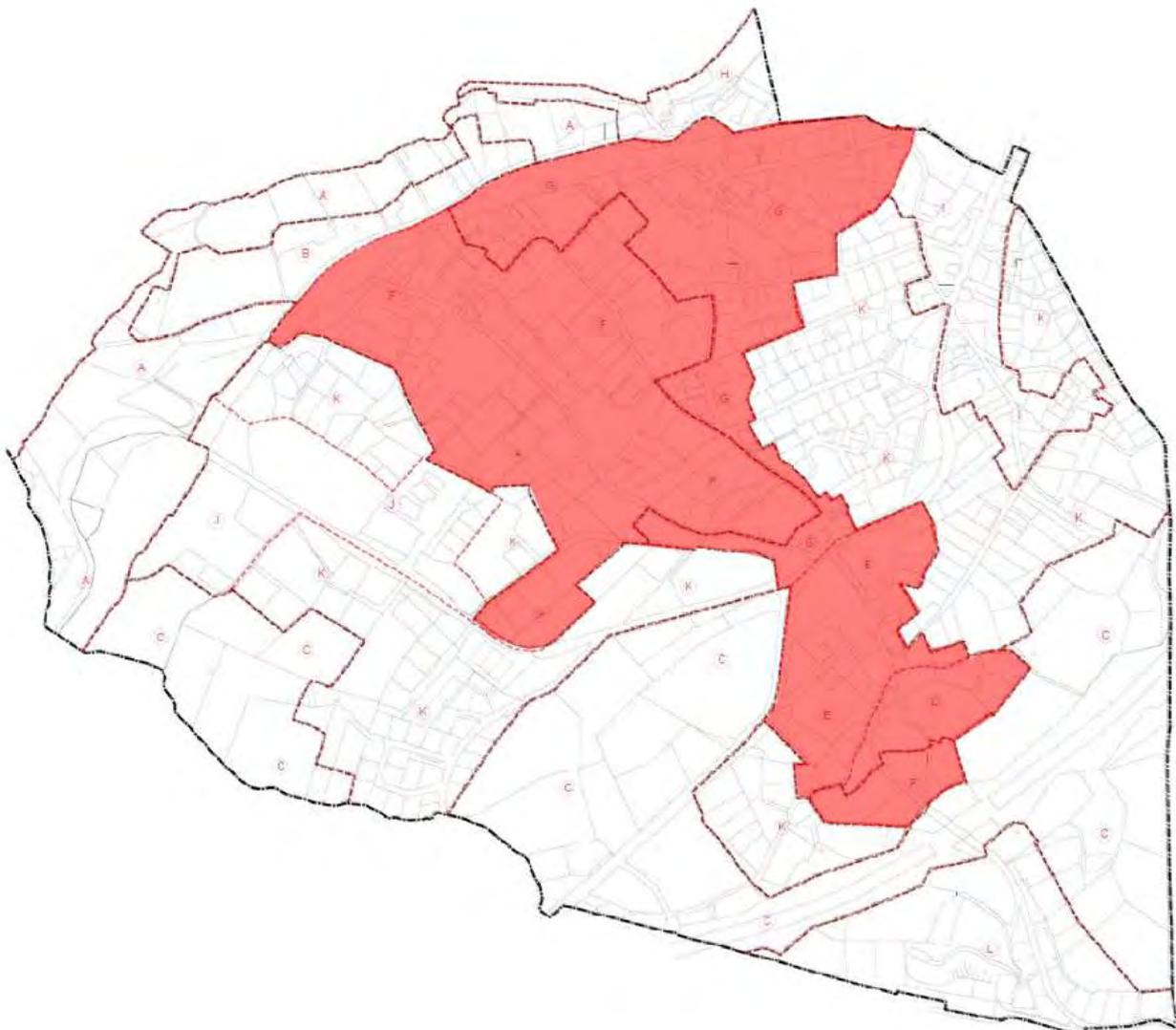
Les essences exotiques type Palmiers, les essences à port colonaire (Cyprès méditerranéen, Peupliers) ou pleureur (Saule pleureur...).

RECOMMANDATIONS

D'une façon générale éviter la création de lignes visuelles : plantations en alignement, clôture ou garde corps trop perceptible sur le front de mer.

Privilégier les plantations en bosquets sur les pentes atlantiques.

Développer les effets de silhouettes en plantant des conifères dans les situations protégées, cadrant des perspectives et laissant l'ouverture panoramique sur l'océan.

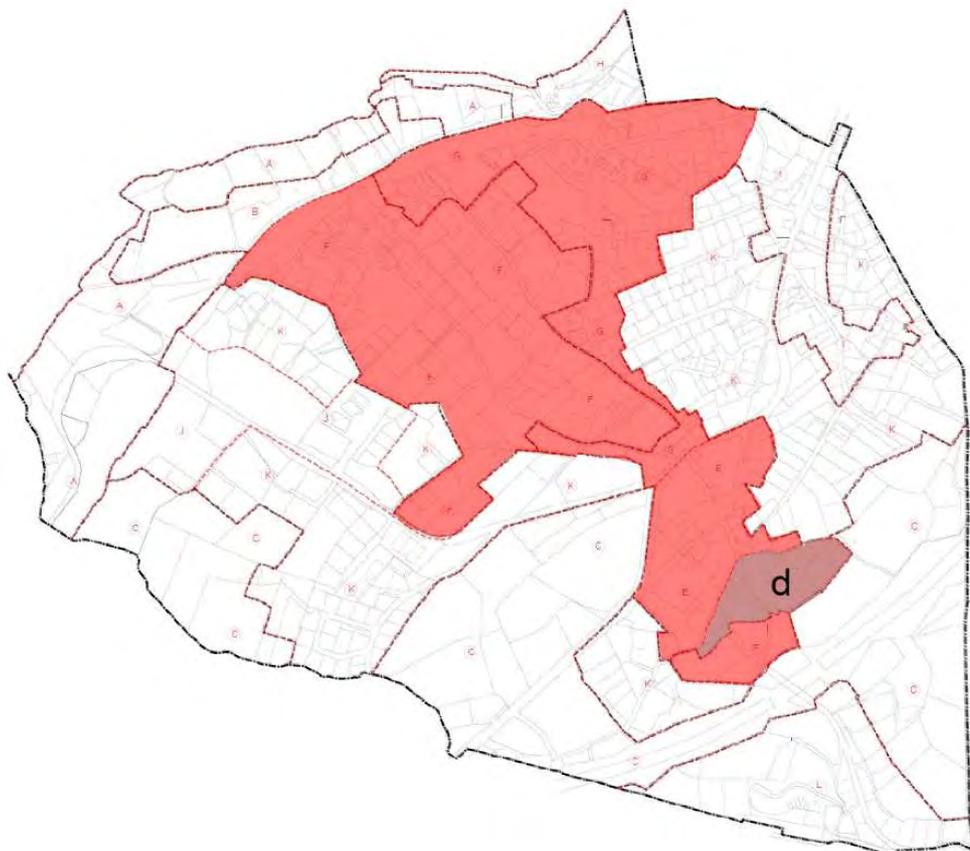
B-II-2- L'AXE DE CRETE EGLISE / PORT**L'axe de crête église/port**

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Description		
<p>Ce deuxième ensemble correspond à <u>l'axe de crête</u> reliant l'église et le port, est marqué par un caractère végétal fort, en situation topographiquement dominante avec des effets de masses et de silhouettes .</p> <p>C'est un élément fortement structurant de la commune, il correspond à « <u>une coulée verte</u> » centrale qui relie la façade océane et l'église, créant ainsi l'unité du village et le lien de deux entités opposées, séparées par l'ex-Nationale 10.</p> <p>Des physionomies variées ont également été recensées, et sont du domaine des paysages urbains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ville haute : promontoire de l'église (d) - le noyau urbain en contrebas de l'église (e) - la ville parc forestier (f) - le cœur de ville parc urbain (g) 		
Traits dominants	Fonction et caractère paysagers	Recommandations
<p>Ambiance urbaine agrémentée d'un accompagnement végétal important, blanc des murs et vert du végétal, masses rectilignes des édifices et ornement mouvant du végétal</p> <p>Masses végétales : houppiers des arbres, parcs,</p> <p>Lignes végétales : alignements platanes, silhouettes</p> <p>Bâti : zone urbaine centrale et identitaire, nombreux murs en pierre,</p> <p>Altitude : 35 à 60 m</p>	<p>Trame centrale du village, ancrage historique</p> <p>Perception forte de ces espaces</p> <p>Image de Guéthary</p> <p>Qualité des espaces publics ou des marges privés/publics : murs, clôtures, gabarit de voirie, traitement végétal et de matière au sol...</p>	<p>Préservation des structures végétales d'accompagnement : alignements, parc, arbres ponctuels, notamment platane en complément de l'architecture</p> <p>Maintien de la qualité de l'interface public/privé via des murs et clôtures non opaques</p> <p>Maintien de la cohérence et qualité architecturale et des espaces publics</p>

L'AXE DE CRETE EGLISE/PORT- Typologie paysagère d

Guéthary est une commune exiguë, très urbaine. L'urbanisation témoigne également de différentes phases « historiques », et le paysage urbain d'aujourd'hui en est le résultat. Certains éléments permettent d'en expliquer la physionomie actuelle.



VILLE HAUTE, PROMONTOIRE DE L'ÉGLISE

ENJEU PATRIMONIAL MAJEUR

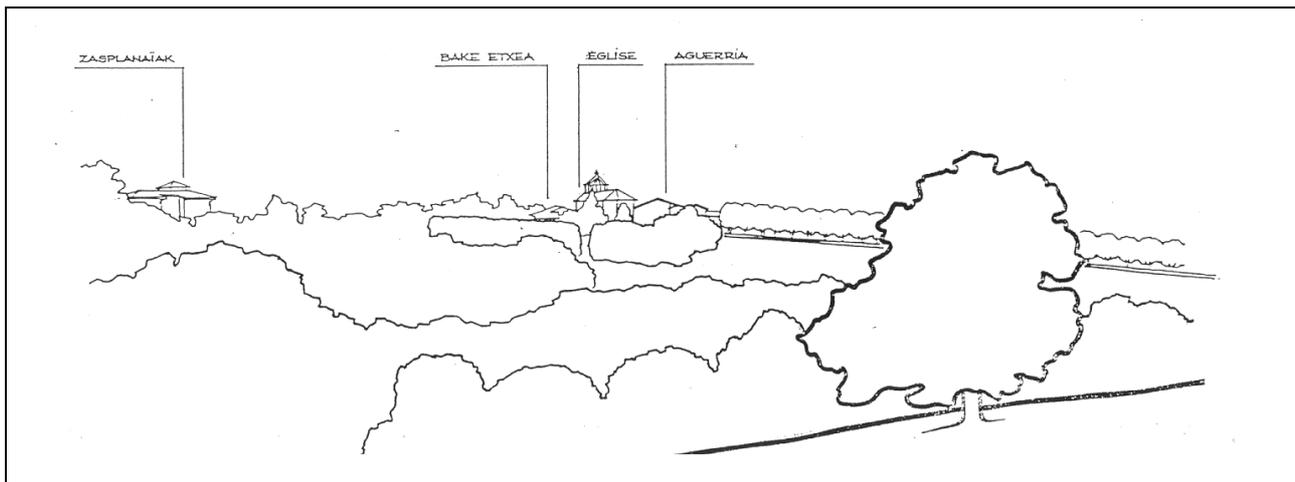
Enjeux : paysage remarquable (perspectives vers et depuis ce site), architecture remarquable, qualité des espaces publics, écrin boisé à maintenir

Sur le point culminant de la commune, le secteur de l'église affirme sa présence du fait de sa silhouette qui se détache et de l'écrin végétal qui l'encadre.

De nombreux murs de pierre anciens, et murets blancs structurent les petites ruelles en pente.

Ce quartier de Guéthary offre un registre de petite bourgade rurale. L'église constitue un repère dans le paysage.

Le cadre végétal est encore fortement présent avec des essences classiques de jardins. Le pourtour de cet espace est à consonance agricole avec les prairies naturelles.



CARACTERE ET SITUATION	
Caractère	
	Ambiance végétale fortement présente De nombreux murs de pierre ou muret structurent les ruelles en pentes Encadrement de conifères très perceptible Ambiance de bourgade ancienne autour de l'église dominante Zone confidentielle du fait du relief, de l'étroitesse des rues et du cadre végétal
Situation	
	Point culminant de la commune Environ de l'église
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont le fait des jardins et parcs très végétalisés, ainsi que des prés attenants à l'église qui mettent en valeur sa perspective. Pergola de platanes à noter
Végétal	
	Registre végétal dominé par les essences ornementales locales. Conifères à port élanqué à effet de silhouette Dominance des persistants Haies assez hautes, de forme plus ou moins libres, à dominante de feuillus persistants. Les essences présentes sont les suivantes : Arbustifs : Fusain, Pittosporum, Troène, Laurier noble, Eleagnus, Abelia,, Thuya, Bambou Arbres : conifères à port élanqué, Chêne, Platane, Robinier,
Clôture	
	Dominance de murets de 50 cm à 1,50 m associés à une haie libre haute Présence de murs de pierre, murets blancs hauts de l'église
INTERET PAYSAGER	
	Effet de silhouette de l'église et de son cadre végétal Importance des conifères de haut jet qui participent à la perception de l'église Maintien de l'écrin végétal qui atténue la perception du bâti autour de l'église
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Dominance des persistants dans les arbustifs Maintenir l'accompagnement végétal du bâti par des arbres de haut jet associant feuillus et conifères en bosquets ou isolés. Maintenir la transparence visuelle sur l'église



Chemin Aguerrria
Mur de pierre 1,50 m surmonté d'une haie taillée de Laurier noble, Troène, Fusain



Aguerrria
Mur blanc lié à l'édifice « église », hauteur 1.80 m/2 m



Mendi Alde
Mur imposant et briques liées à l'édifice

→

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

DETAILS

AGENCEMENT/COMPOSITION



FORMES VEGETALES

Utilisation du végétal en contraste / blanc des enduits du bâti (murets et maisons).

Jardins liés au bâti avec des compositions d'arbres de haut jet produisant des effets de tâches vertes : aspects de petits bosquets, parfois avec des effets un peu plus massifs, dans les grands parcs.

Utilisation des Platanes conduits en pergola, en couronne.

Les haies sont de formes généralement libres, rabattues en hauteur, laissant la souplesse des formes végétales.

ESSENCES PRIVILEGIEES Arbustifs

Fusain, Pittosporum, Troène, Laurier noble, Laurier rose, Eleagnus, Abelia, Escallonia, Figuier, Laurier tin, Sureau, Viorne

Arbres

Douglas, Mélèze, Pins, Cèdre, Chêne, Figuier, Tilleul, Platane, Robinier, Arbousier, Magnolia, Sorbier, Fruitiers divers, Erable, Merisier, Murier, Noyer

ESSENCES A EVITER

Les essences exotiques type Palmiers ; les silhouettes coloniales (Cyprès méditerranéen, Peupliers),

RECOMMANDATIONS



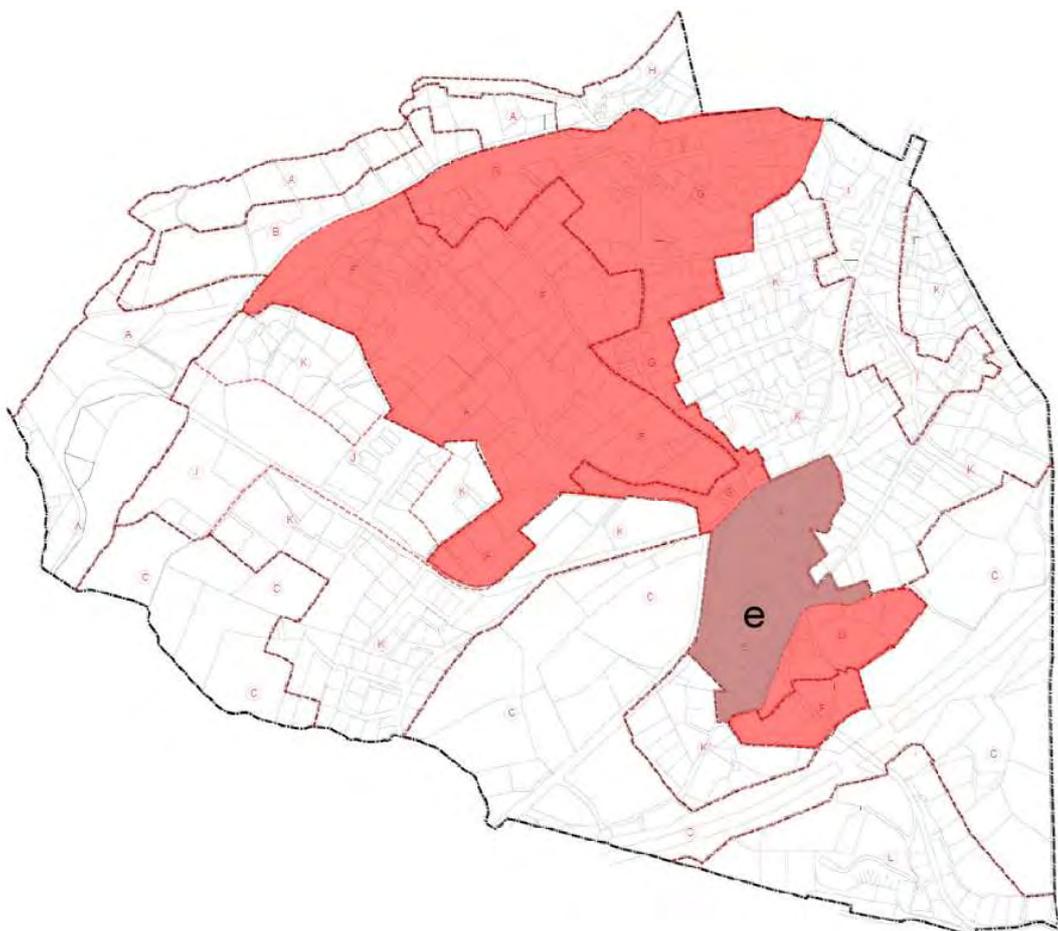
Limiter les haies de résineux à fort développement et notamment Thuya, Cyprès..

Maintenir l'ambiance feuillus persistants/conifères.

Eviter les « tailles au carré » des haies de clôtures.

Pour les haies, privilégier les arbustifs persistants type Laurier noble, Abelia, Fusain .

L'AXE DE CRETE EGLISE/PORT- Typologie paysagère e



NOYAU URBAIN EN CONTREBAS DE L'EGLISE

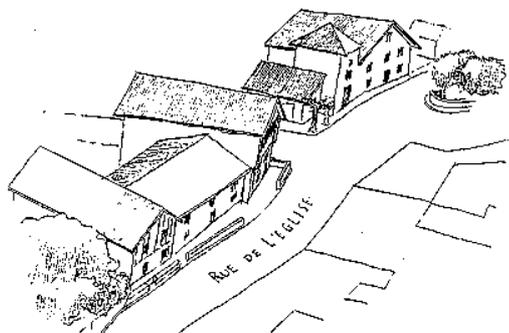
ENJEU PATRIMONIAL MAJEUR

Enjeux : forme urbaine et qualité des espaces publics, ambiance paysagère

En contrebas de l'église s'est développé une urbanisation où le végétal est sensiblement moins important quoique des éléments structurants par effet de silhouette soient présents.

C'est un petit cœur urbain structuré par des clôtures homogènes de type murets blancs de (hauteur 0.8-1,2m) accompagnés de haie , taillée quand elle est présente.

Le registre végétal reste classique avec l'utilisation du Platane sur l'espace public ou en liaison avec l'espace public (pergola, alignement).



A
APPROCHE ENVIRONNEMENT

B
APPROCHE PAYSAGE

C
APPROCHE ARCHITECTURE

CARACTERE ET SITUATION	
Caractère	
	Cœur urbain relativement homogène et structuré par les murets de clôture avec ou sans haie taillée basse Zone de transition avec la N10 par des espaces ouverts herbeux Arbres de haut jet perceptibles, mais cadre végétal peu dense
Situation	
	Place de Konfardia et périphérie
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont le fait des jardins, d'un parking et des terrains herbeux le long de la N10. L'utilisation de platanes en bord de voie ou pergola est marquante
Végétal	
	Registre végétal dominé par les essences ornementales locales. Utilisation des platanes en alignement, en pergola Conifères à port élané à effet de silhouette Dominance des haies taillées feuillus persistants Les essences présentes sont les suivantes : Arbustifs : Fusain,, Troène, Laurier noble, Eleagnus, Abelia , Thuya, Arbres : conifères à port élané, Platane, Noyer, Saule pleureur
Clôture	
	Dominance de murets plein, blanc associée ou non à une haie taillée. Quelques clôtures végétales de type grillage plus haie également.
INTERET PAYSAGER	
	Harmonie visuelle du fait des murets blancs de clôture Importance des espaces libres en bordure de la N10 (aération de l'espace urbain et ouverture sur la perspective de l'église.) Intérêt des Platanes sur l'espace public participant à l'harmonie paysagère Effet de silhouette des conifères
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Dominance des haies taillées à feuillus persistants Maintien et renforcement de la trame de Platanes Maintien des arbres de haut jet à port élané Harmonie des clôtures Maintien des espaces libres



Chemin des écoles

Clôture muret blanc 80 cm et haie taillée d'Eleagnus dépassant de 50 cm.
Densité végétale des jardins moindre



Espace libre de transition

Rue de l'école/N10

Terrains ouverts herbeux avec quelques arbustifs

Aération de l'espace urbain et mise en perspective

→

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

DETAILS**AGENCEMENT/COMPOSITION**

Utilisation du végétal en contraste / blanc des enduits du bâti (murets et maisons).
 Implantation végétale aérée, peu dense.
 Alignement en bordure de voie.
 Muret blanc associé à une haie (1,20 environ) en façade.

FORMES VEGETALES

Utilisation des Platanes conduits en pergola, en couronne en façade donnant sur l'espace public.
 Alignements de Platanes taillés en bordure de voie
 Les haies sont très structurée, taillée au carré, marquant l'aspect urbain.

ESSENCES PRIVILEGIEESArbustifs

Fusain ,Laurier noble ,Laurier rose, Eleagnus, Abelia, Thuya, Leylandis, Escallonia

Arbres

Douglas, Pins, Cèdres, Chêne ,Tilleul, Platane
 Mûrier, Erables, Albizia, Lagerstraemia, Sorbier

ESSENCES A EVITER

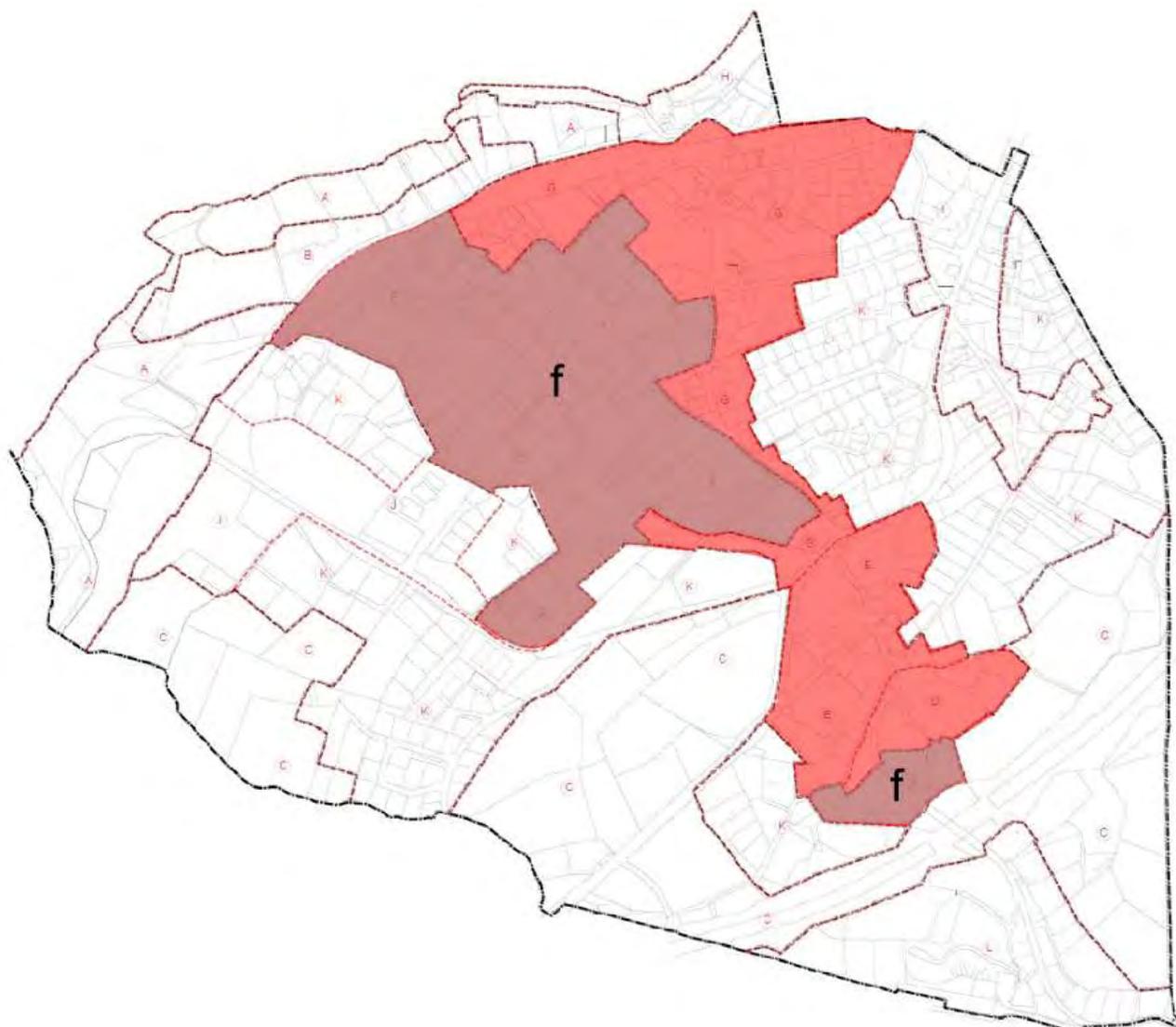
Les essences exotiques type Palmiers ; les silhouettes colonaires ou pleureuses à fort développement (Cyprès méditerranéen, Peupliers, Saule pleureur),

RECOMMANDATIONS

Limitier le développement de la haie à 1,20 m – 1,50 m de haut.
 Pour les haies, privilégier les arbustifs persistants type Laurier noble, Abelia, Fusain .

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

L'AXE DE CRETE EGLISE/PORT- Typologie paysagère f



LA VILLE PARC FORESTIER

ENJEU PATRIMONIAL MAJEUR

Enjeux : paysage remarquable, architecture remarquable, forme urbaine emblématique, couverture boisée à maintenir

Ce secteur est caractérisé par une ambiance végétale boisée dans laquelle s'est inscrite la trame urbaine qui reste confidentielle du fait de l'étroitesse des voies, des chemins piétons et de la végétation.

De nombreux conifères isolés ou en petit groupe produisent un effet de silhouette depuis de nombreux points de vue. Elle constitue une sorte d'écrin au cœur de ville.

La végétation associe des espèces spontanées (Chênes) à des essences traditionnelles de parc.

La taille du parcellaire a permis l'implantation de ces jardins arborés ; certains talus longeant les routes d'accès, ornés de Chênes illustrent les anciens chemins.

La densité des boisements a sans doute été nécessaire pour protéger les habitations des vents chargés d'embruns.

L'ambiance forestière s'exprime par le fait de l'aspect déstructuré des voies, de la dominance des clôtures végétales et de la confidentialité du bâti qui reste sous couvert arboré.

La qualité de la végétation confère une ambiance maritime, relativement naturelle tout en étant au cœur de la ville.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

CARACTERE ET SITUATION	
Caractère	
	Ambiance végétale boisée (zone fermée) dans laquelle s'est inscrite la trame urbaine qui reste confidentielle du fait de l'étroitesse des voies, de la végétation Aspect déstructuré du fait des haies vives et des boisements
Situation	
	Chemins Ahontz Berroa et environ
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont le fait des jardins et parcs très végétalisés, de petits boisements ou bosquets (Pinède, feuillus en bosquets..). La taille des parcelles bâties est parfois très importante. Les voies de circulation ou chemins sont parfois agrémentés d'arbre d'alignements (Platanes..).
Végétal	
	Côtoiement d'espèces végétales spontanées et ornementales Arbres de haut jet de taille imposante, notamment conifères isolés ou en bosquet. Association équilibrée de feuillus, persistants et conifères dans la strate arborée. Dominance du feuillu persistant en strate arbustive. Essences présentes : Arbustifs : Laurier, Fusain, Pittosporum, Abelia, Troène, Eleagnus, Thuya, Arbres: Conifères à port élancé, Chêne, Platane ,Mûrier, Catalpa , Robinier ...
Clôture	
	Dominance de haie végétale en forme libre avec ou sans grillage Présence de murs de pierres agrémentés de haie
INTERET PAYSAGER	
	Caractère particulier de parc forestier Intérêt des murs de pierres donnant un caractère « ancien », rustique Effet de silhouette des conifères perceptible de nombreux points de vue et écran boisé sur une hauteur de la ville très perceptible
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Maintenir la proportion d'arbres de haut jet et la trame de conifères a effet de silhouette Privilégier la clôture végétale avec feuillu persistant



Chemin d'Ohatzia
Ambiance forestière, talus boisé de



Chemin Errepira
Haie végétale libre à base de Laurier palme et Eleagnus,



Chemin Ahontz Berroa
Mur de pierres 80 cm et haie libre de Laurier (noble) et Fusain

DETAILS**AGENCEMENT/COMPOSITION****FORMES VEGETALES**

Composition végétale en masse boisée avec effet de silhouette des conifères à port élancé.
Mélange harmonieux des essences feuillues caduques, persistantes et conifères.
Essences forestières dominantes.
Aspect naturel : forêt avec sous bois clair.

Les végétaux sont laissés en forme libre : haies vives simplement rabattues verticalement à hauteur variable, arbres au port naturel.

ESSENCES PRIVILEGIEESArbustifs

Fusain, Pittosporum,, Troène , Laurier noble, Laurier rose et tin, Eleagnus, Tamaris, Prunellier
Saule, Sureau, Viorne, Arbousier, Aubépine, Cotoneaster, Noisetier

Arbres

Douglas, Mélèze, Pins, Cèdre, Cyprès de Lambert, Chênes, Figuier, Tilleuls, Platane, Mûrier, Catalpa Robinier, Erable, Frêne, Arbousier, Magnolia, Mimosa Albizia, Lagestromia, Merisier, Sorbier, Châtaignier

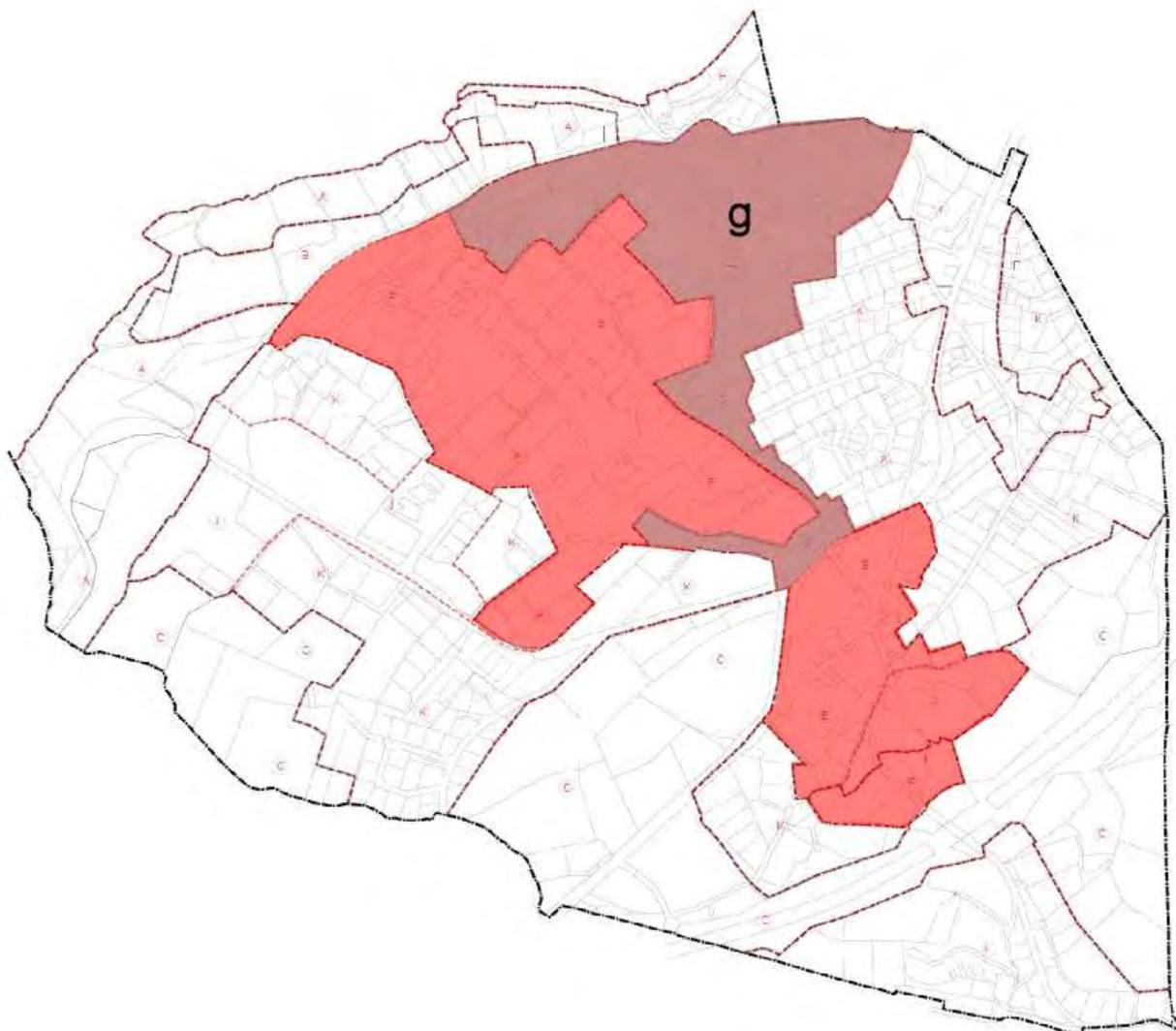
ESSENCES A EVITER

Les essences exotiques type Palmiers, les essences à port colonnaire (Cyprès méditerranéen, Peupliers)

RECOMMANDATIONS

Haie vive ou haie associée aux murs de pierre ou haie implantée devant la clôture côté espace public. Privilégier les formes libres en évitant les tailles au carré.
Effet de lisière à rechercher en limite de propriété visible de l'espace public (feuillus arborés associé aux arbustifs feuillus mélangeant persistants et caduques)

L'AXE DE CRETE EGLISE/PORT- Typologie paysagère g



CŒUR DE VILLE PARC URBAIN

ENJEU PATRIMONIAL MAJEUR

Enjeux : paysage remarquable, architecture remarquable, forme urbaine emblématique, couverture arborée à maintenir

. Cette zone s'intercale entre la zone à ambiance boisée et les extensions récentes de la ville, en contre-bas. Elle correspond à l'axe central de la commune et comprend la place de la mairie. C'est un des axes historiques du point de vue de l'urbanisation. C'est aussi le centre de vie et des activités.

Elle est marquée par son aspect structuré : espace public délimité par rapport à l'espace privatif du fait des murs, des murets de clôtures accompagnées de haies taillées, des trottoirs....L'ambiance végétale est encore fortement présente.

Le registre végétal est plus traditionnel de la ville avec la présence des Platanes, en tonnelle, pergola ou alignement. Les habitations sont plus visibles ou tout au moins développent un lien avec la rue à travers des murs en relation avec leur type architectural.

Cette zone est également quadrillée de nombreux chemins ou sentiers étroits qui serpentent entre les jardins et les murs ou haies. Ces chemins de traverse constituent des cheminements vers les lieux de vie (port, rue centrale et quartier de la mairie).

Ce sont des éléments importants de l'ambiance du village de Guéthary, par leur échelle, leur aspect naturel et leur contribution à un cadre de vie « piétonnier ». Cette spécificité mérite à être conservée bien que l'évolution du trafic tend à la faire disparaître. C'est un enjeu majeur dans l'identité de Guéthary.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

CARACTERE ET SITUATION →	
Caractère	
	Ambiance végétale fortement présente Caractère urbain structuré par les clôtures de délimitation de l'espace privé Présence de grands parc boisés d'arbres de haut jet dont conifères Espace public agrémenté d'alignements (Platanes) Ambiance de village maritime
Situation	
	Axe central de la ville, intercalé entre le parc boisé, la N10 et les extensions récentes en contre-bas. Point culminant
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont le fait des jardins et parcs très végétalisés, de la place de la mairie. Un petit bosquet de feuillus est à noter en contre-bas de la mairie. Les voies accompagnées de Platanes en alignement
Végétal	
	Registre végétal dominé par les essences ornementales locales. Utilisation des platanes en alignement, en pergola ou en allée. Conifères à port élané à effet de silhouette Arbres de haut jet Présence de haies plus fleuries (Hortensia, Chevrefeuille, Rosiers grimpant..) Dominance des haies taillées feuillus persistants Présence de quelques exotiques type Palmiers, isolés Les essences présentes sont les suivantes : Arbustifs : Fusain, Pittosporum, Troène, Laurier noble, Eleagnus, Abelia, Hortensia, Thuya, Bambou Arbres : conifères à port élané, Chêne Platané, Mûrier Catalpa, Robinier, Tilleul, Erable, Magnolia
Clôture	
	Dominance de murets associés à une haie taillée, avec grillage, boiserie ou fer forgé, ou rien Présence de murs de pierre
INTERET PAYSAGER	
	Consonance de parc urbain Intérêt des murs de pierres de type urbain Cadre végétal structurant
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Dominance des haies taillées à feuillus persistants Maintien des alignements de Platanes Maintien du cadre végétal et notamment de la densité d'arbres de haut jet



Muret de pierre bas surmonté de fer forgé et haie de thuya taillée (av a de Gaulle)



Mur de pierres et boiseries et haie de Laurier noble et Eleagnus taillée



Mur de pierres 2 m et grands arbustes et arbres du parc -



Muret blanc de 1m et haie taillée de Laurier noble -
Chemin Haispoure

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

DETAILS**AGENCEMENT/COMPOSITION**

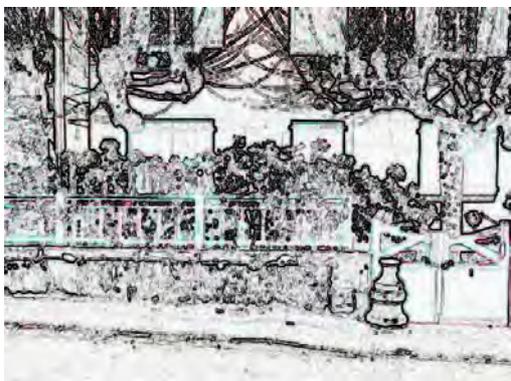
Composition végétale en masse boisée avec effet de silhouette des conifères à port élançé.

Essences ornementales dominantes, aspect plus fleuri du fait de l'utilisation d'essences à floraison perceptible.

Aspect structuré: parc boisé

Composition des conifères de haut jet par petits bosquets (3 à 5).

Platanes en alignement sur l'espace public, ou en pergola en façade.

FORMES VEGETALES

Formes libres et élançées sauf pour le Platane, taillé court, conduit en couronne ou en pergola.

Haies taillées, aux formes relativement souples, rabattues en hauteur, entretenues de façon à conserver une forme libre.

ESSENCES PRIVILEGIEES Arbustifs

Fusain, Pittosporum, Troène, Laurier noble, Laurier rose et tin, Eleagnus, Escallonia

Tamaris, Abelia, Hortensia, Millepertuis

Arbres

Douglas, Cèdre, Cyprès Lambert, Pins, Chêne

Tilleul, Platane, Mûrier, Catalpa, Erable, Magnolia,

Mimosa, Albizia, Platane

Lagetroemia, Laurier noble, Frêne, Albizia, Chêne, Sorbier

ESSENCES A EVITER

Les essences exotiques type Palmiers, les essences à port colonnaire (Cyprès méditerranéen, Peupliers)

RECOMMANDATIONS

Haie associée avec une clôture en rapport avec la maison, en conservant l'équilibre végétal/minéral (hauteur, transparence...)

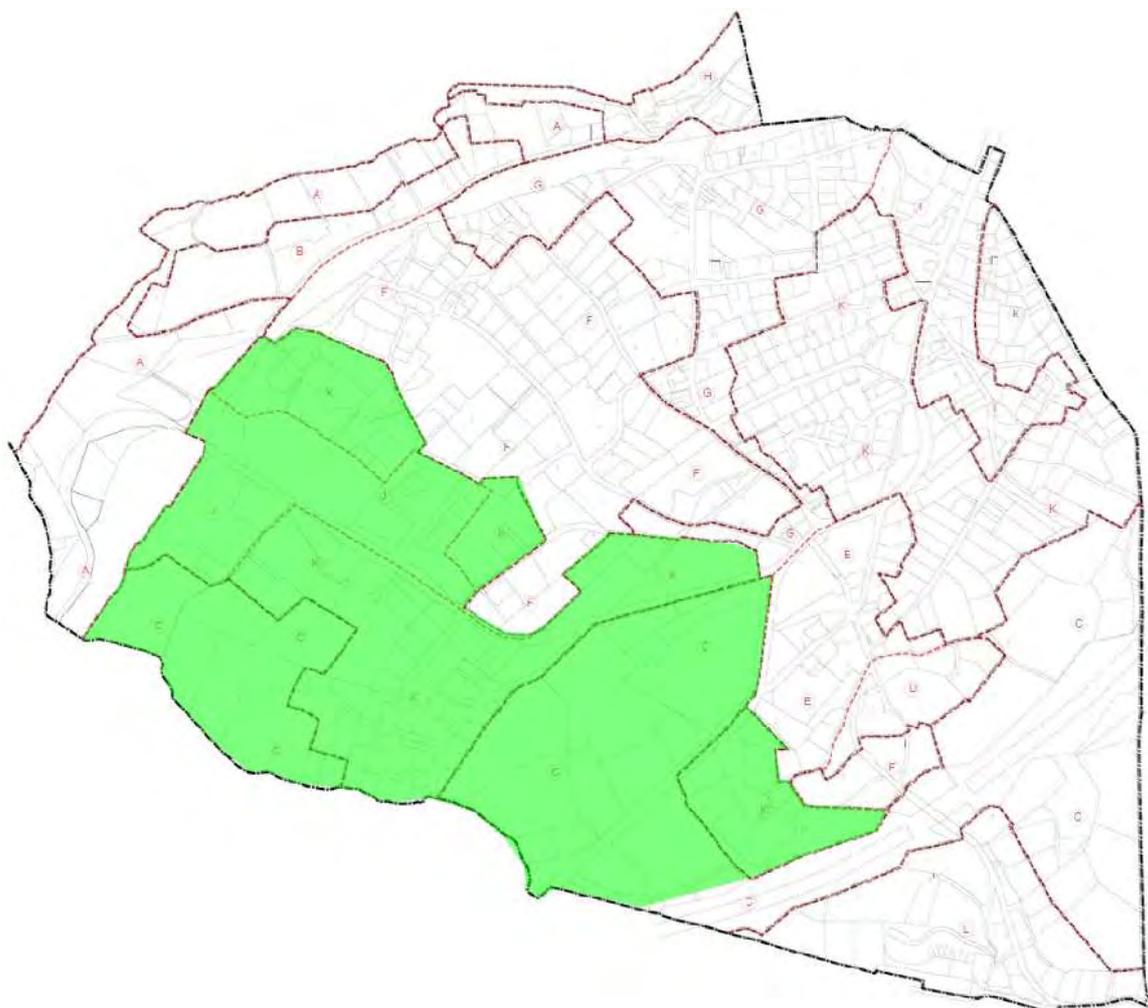
Pour les haies, privilégier les arbustifs feuillus persistants type Laurier noble, Abelia, Fusain.

Utilisation des espèces à fleurs (Hortensias, Millepertuis..) à conforter en doublement de haie côté espace public.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

B-II-3- LES ESPACES SUD DU BALDARETA

Les espaces Sud du Baldareta



Description

Le versant orienté au Sud (St Jean de Luz) est marqué par la dépression (plaine) du Baldareta avec de vastes **espaces ouverts**, entre lesquels s'intercalent des zones à physionomies plus urbaines. La dominance alterne des espaces agricoles ouverts, ponctuellement bocager, d'ambiance rurale à des entités urbaines récemment développées.

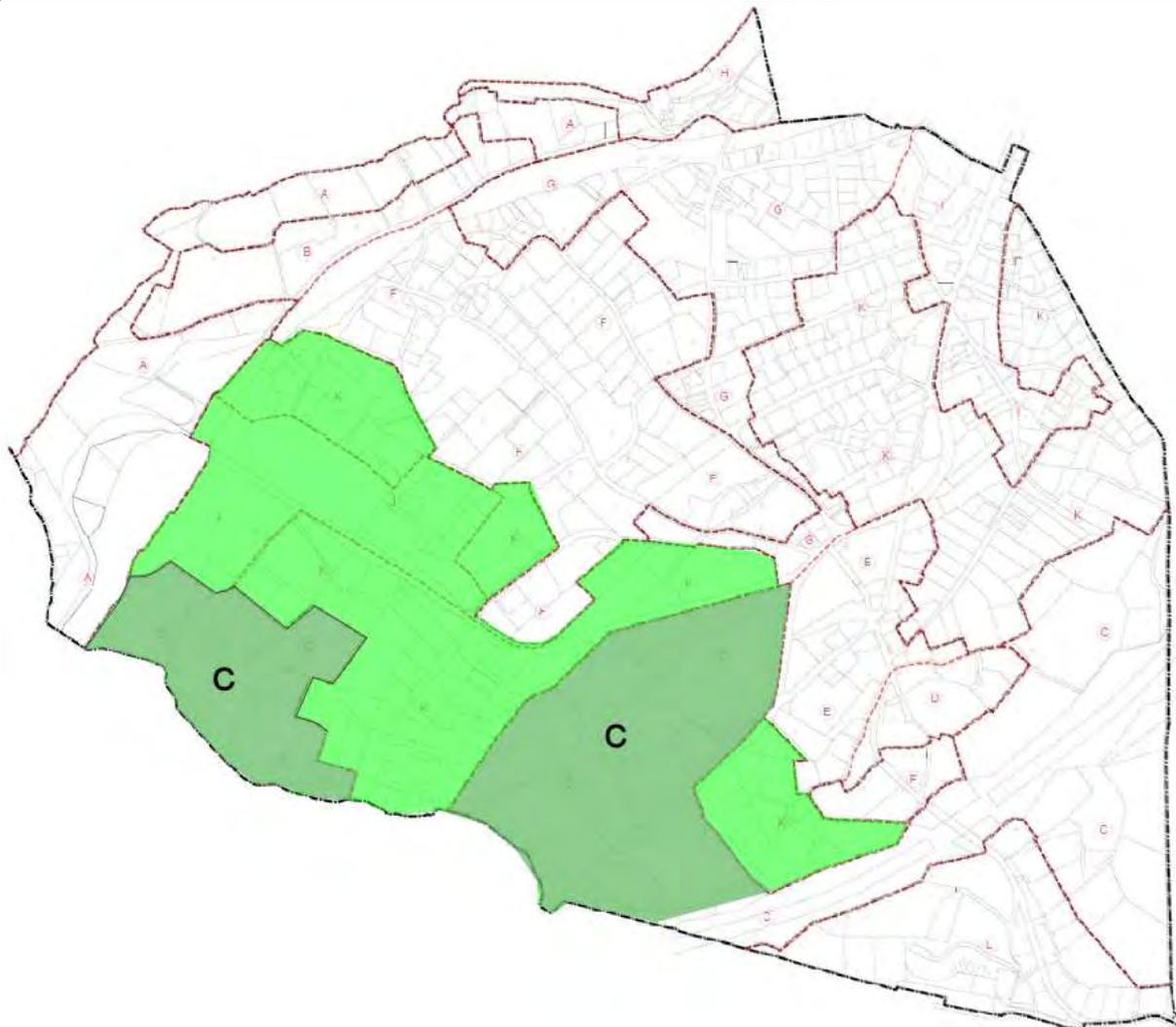
Plusieurs typologies paysagères homogènes sont recoupées :

- les espaces ouverts (c)
- les espaces urbains à caractère collectif (j)
- les espaces intermédiaires (k) au Sud de la commune

Traits dominants	Fonction et caractère paysagers	Recommandations
Ambiance rurale d'espace ouvert agricole Masses végétales : maraichage, prairie, boisements ponctuels Lignes végétales : haies, ripisylve Baldareta Bâti : lotissements récents, anciennes fermes, édifices collectifs Altitude : 5 m à 45 m	Zone naturelle et agricole Coupures d'urbanisation Perspectives en entrée de ville Sud et faisceaux de vue sur l'église	Préservation des espaces agricoles et des abords du baldareta (coupure d'urbanisation, trame verte et bleue, biodiversité) Entrée de ville Sud et mise en perspective du velum urbain depuis le Sud

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

LES ESPACES SUD DU BALDARETA- Typologie paysagère c



ESPACES OUVERTS AU SUD DE LA COMMUNE

ENJEU PATRIMONIAL MAJEUR

Enjeux : entrée de ville, panorama, coupure d'urbanisation, maintien de l'activité agricole, trame verte et bleue

Grande surface ouverte à dominante végétale du fait des champs cultivés ou des prés, il est également marqué par une trame de haies ou de végétaux d'alignement (bord de ruisseaux...) à dominante feuillue.

L'habitat reste très diffus, implanté en petits hameaux, ou montre encore quelques fermes d'exploitations.

Ces espaces sont l'expression d'un passé agricole et donnent une valeur symbolique à ces paysages, accentuée par leur contraste avec la physionomie du site.

Sans doute ont-ils pu rester ainsi par la subsistance d'exploitants agricoles. Toujours est-il que leur situation dans la commune leur confère un intérêt particulier :

- *Les abords de la N10 en limite de Saint Jean de Luz : zone agricole marquée par la présence d'anciennes fermes, et d'une trame bocagère très lisible. Prairies et jardins de cultures maraîchères se côtoient. C'est un espace fortement perceptible, où les pentes sont faibles ; un lotissement s'est installée dans cette plaine (ruisseau du Baldareta), interrompant ce parcellaire agricole*
- *En continuité ouest du lotissement, une ferme entourée de champs (maïs) constitue le prolongement de la zone agricole précédente. Cet espace est relativement plus confidentiel, très proche du littoral, à l'arrière des centres d'accueil touristique. On le perçoit par endroit depuis les points hauts des zones urbaines.*

Même si ils se présentent comme des enclaves, l'urbanisation ayant peu à peu grignoté les espaces périphériques, ils sont des éléments de mise en valeur de certaines perspectives et restituent une histoire passée des hommes.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

CARACTERE ET SITUATION	
Caractère	
	En contraste avec la physionomie générale de la commune Vaste surface ouverte à dominance végétale agrémentée d'alignements d'arbres ou de haies, à dominante feuillue. Bâti dispersé et fermes
Situation	
	Baladareta (voie ferrée et N10) Secteur de l'église/autoroute
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont dominants et correspondent à des prés dans le secteur de l'église, à des prés et champs à Baladareta et des jardins (potager, fruitier ou agrément) Ces espaces sont agrémentés de nombreux linéaires de haie ou d'arbres d'alignement.
Végétal	
	Dominance feuillue et notamment essences de la série du bord des eaux Alternance de haies basses, hautes et bandes ou lignes boisées en forme libre, parfois taillées aux abords de l'habitat. Les essences présentes sont : Arbres : Chêne (<i>Quercus pedunculata</i>) ; Aulne (<i>Alnus glutinosa</i>), Merisier (<i>Prunus avium</i>), Platane (<i>Platanus</i>), Sureau (<i>Sambucus nigra</i>), Fruitiers divers Arbustes : Noisetiers (<i>Corylus</i>), Saules (<i>Salix</i>), Aubépine (<i>Crateagus</i>), Laurier noble (<i>Laurus nobilis</i>), Troène (<i>Ligustrum</i>), Thuya, Abelia (<i>Abelia</i>), Eleagnus (<i>Eleagnus</i>), Fusain (<i>Evonymus</i>), Fruitiers divers
Clôture	
	Les clôtures sont soit le fait de haies vives plus ou moins hautes (parfois taillées), soit de haies végétales bocagères, soit de murets agrémentés d'une haie. La physionomie générale est à consonance végétale.
INTERET PAYSAGER	
	Vastes espaces ouverts et libres, donnant une « aération » au paysage urbain, notamment dans le secteur de l'église (mise en valeur de perspectives) Alignements végétaux structurant le paysage (haie, bord de ruisseau) Intérêt du bocage de Baladareta
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Dominance végétale de feuillus caduques Maintien du linéaire boisé Clôtures végétales de forme libre



Vue sur l'espace ouvert de Baladareta
Haies arbustives et arborées

DETAILS**AGENCEMENT/COMPOSITION****FORMES VEGETALES**

Zone ouverte de prés, ou d'espaces à végétation basse ponctuée d'alignements d'arbres ou d'arbustes créant un effet plus ou moins marqué de quadrillage, ou de lignes verticales agrémentant le paysage.

Les formes végétales sont en général de formes libres : le mode de conduite est naturel. La taille privilégie le port naturel (pas de taille au carré) sauf parfois en accompagnement des murets de clôture de façade.

ESSENCES PRIVILEGIEES Arbustifs

Abelia , Fusain, Pittosporum, Troène, Laurier noble, Laurier tin , Aubépine, Viorne, Noisetier
Saule , Cotoneaster, Berberis, Cornouiller, Prunellier, Sureau, Epine vinette, Escallonia

Arbres

Fruitiers (Malus, Prunus, Juglans, Ficus...), Chêne caduque, Robinier, Saule , Frêne, Sureau, Sorbier, Platane, Aulne, Tilleul, Sorbier, Erable, Châtaignier,

ESSENCES A EVITER

Les essences exotiques type Palmiers ; les conifères en port colonaire.

RECOMMANDATIONS

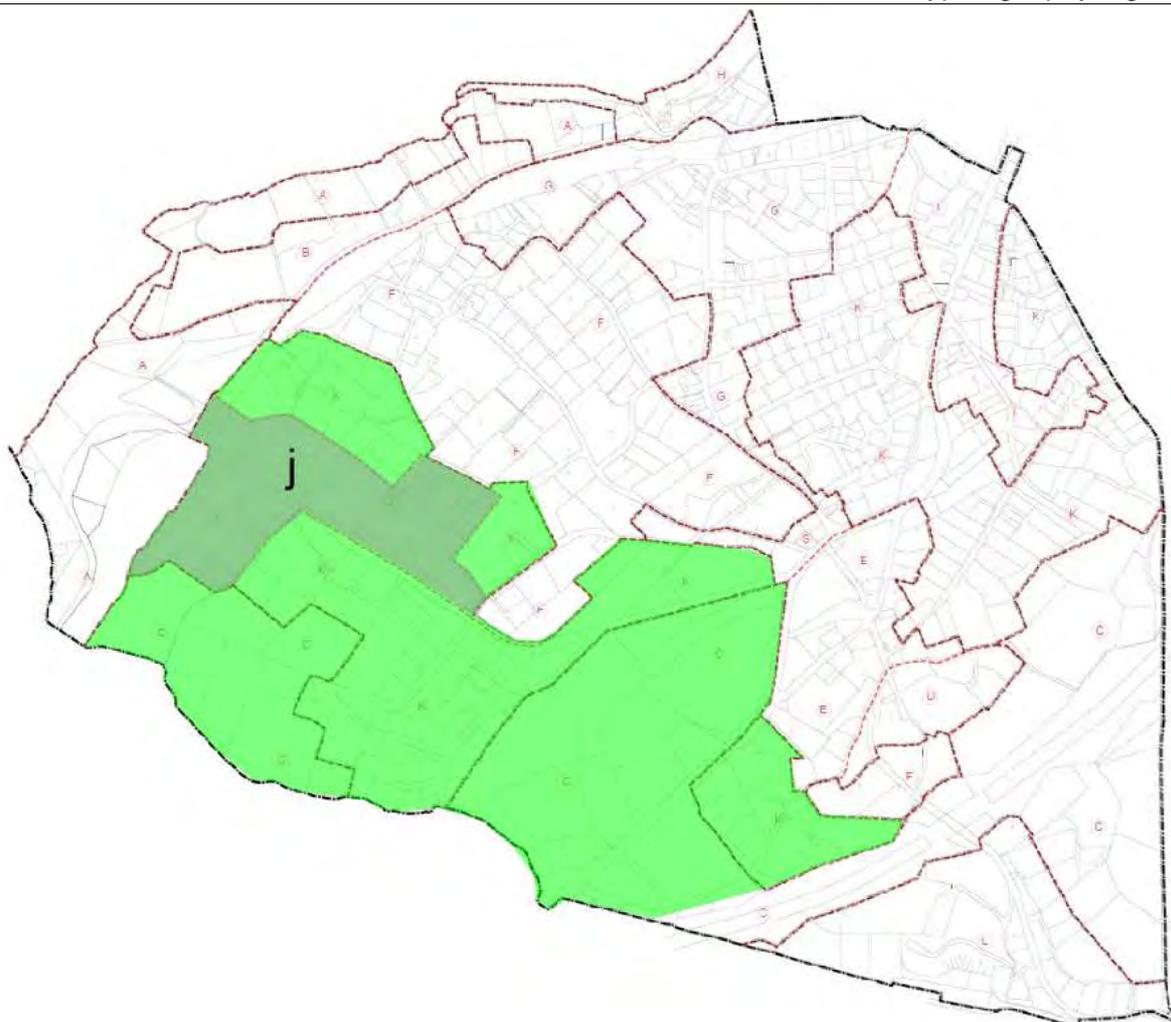
Limiter les haies de résineux à fort développement et notamment Thuya, Cyprès..

Maintenir la dominance des feuillus de haut jet, les conifères devant être utilisés de façon isolée et ponctuelle en association aux feuillus caduques, de même pour les essences de feuillus persistants.

Eviter les « tailles au carré » des haies de clôtures.

Pour les haies, privilégier les arbustifs persistants types Laurier noble, Abelia, Fusain ou les feuillues caduques en composition mélangée

LES ESPACES SUD DU BALDARETA- Typologie paysagère j



ESPACES URBAINS A CARACTERE COLLECTIF

ENJEU PATRIMONIAL MODERE

Enjeux : renouvellement urbain sur une partie, paysage à valoriser, cheminements doux

Située à l'Ouest du territoire communal, ce secteur se démarque du tissu urbain, par la concentration des édifices et la notion d'espace vert d'ensemble (contrairement aux jardins privés) composé de vastes pelouses, de plantations d'alignement (bord des voies, façades...).

Cet espace symbolise une urbanisation récente orientée vers le tourisme (Village vacances familles :VVF, notamment) et vers les logements sociaux.

La végétation est structurée par de nombreux alignements (feuillus ou conifères) en accompagnement des voies ou des limites de propriétés. Elle reste relativement peu dense.

Les talus de la voie d'accès centrale (rue du trinquet) portent des essences spontanées (Saules, Chênes, Robiniers), souvenir de la flore d'origine.

Les espaces liés aux groupes d'habitation et aux immeubles collectifs sont marqués par un aménagement paysager privilégiant les arbres en alignement des voies, les haies vives basses en structuration des espaces collectifs et privés.

On se situe donc dans un registre beaucoup plus standardisé. La stratégie de protection aux vents et embruns s'est portée sur le principe des « haies brise-vent » avec des essences à développement rapide, fait qui illustre également le caractère récent de ces espaces ; mais aussi, une méthode d'aménagement et un souci d'une végétation maîtrisée, claire .

L'échelle du bâti en rapport à l'espace, les gabarits des voies y sont très différents des autres parties de la commune : les voies sont plus larges, rectilignes, l'organisation de l'espace est géométrique, régulière.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

CARACTERE ET SITUATION	
Caractère	
	<p>Zone urbaine à caractère ouvert en transition avec la lande côtière et les espaces naturels agricoles.</p> <p>Bâti en bande ou vertical, agrémenté d'espaces verts de structuration des espaces collectifs et privés.</p> <p>Dominance des haies végétales persistantes taillées.</p> <p>En contraste avec la zone résidentielle en surplomb.</p>
Situation	
	Centre touristique en fin de chemin du Trinquet
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Ils sont le fait des jardins des maisons individuelles, bien délimités et des espaces verts collectifs ouvert sur l'espace public constitués de pelouses agrémentées de plantations .
Végétal	
	<p>La physionomie végétale associe des espaces a caractères très jardinés avec des espaces à ambiance plus « sauvage », notamment en se rapprochant de la falaise.</p> <p>Le registre végétal affiche une convergence des espèces naturelles et ornementales, notamment avec l'axe central (prolongement du chemin du Trinquet) très végétal du fait des talus ornés de Saules (<i>Salix atrocinerea</i>), ou des Tamaris d'alignements.</p> <p>La présences de conifères en bosquets et alignement est structurante (effet de silhouette, délimitation..)</p> <p>Espèces présentes :</p> <p>Arbustifs : Saule (<i>Salix</i>), Tamaris, Pittosporum, Fusain (<i>Evonymus</i>), Troène (<i>Ligustrum</i>), Laurier noble (<i>Laurus nobilis</i>), Eleagnus, Abelia, Thuya</p> <p>Arbres : conifères à port élancé (Pins, Thuya géant) et Chênes (<i>Quercus</i>), Robinier (<i>Robinia</i>), Peupliers (<i>Populus</i>), Saule (<i>Salix atrocinerea</i>). A noter Chênes verts en alignement d'une voie.</p>
Clôture	
	Variées, souvent avec haie végétale taillée
INTERET PAYSAGER	
	<p>Importance des silhouettes des arbres de haut jet</p> <p>Aspect végétal de la voie centrale (notamment talus boisés)</p>
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	<p>Prépondérance du végétal dans la voie centrale</p> <p>Mariage équilibré des feuillus, persistants et conifères</p> <p>Dominance des haies végétales</p> <p>Consolidation de la trame boisée</p>



Haie végétale taillée à 1,5m, accompagnée de conifères élancés
Chemin d'Acotzarambidea



Haie d'Eleagnus en formation doublée d'un alignement de Tamaris
Chemin du Trinquet



Immeubles collectifs et délimitations par des haies végétales d'Eleagnus taillées à 1,20 m

DETAILS

AGENCEMENT/COMPOSITION



Nombreuses haies « brise vent » formées d'arbres de haut jet. Linéaire de haie basse important en structuration des espaces collectifs/privatifs.

Arbres d'alignement des voie.

Aspect dominé par les verticales.

FORMES VEGETALES

Haies de clôtures taillées. Arbres d'alignements en forme libre associant différents ports (colonaire et élancé, en taillis pour les Tamaris).

ESSENCES PRIVILEGIEES Arbustifs

Fusain, Pittosporum, Tamaris, Abelia, Arbousier
Troène, Laurier noble, tin et rose, Eleagnus, Sureau,
Viorne, Arbousier, Cornouiller, Epine vinette,
Cotoneaster, Noisetier, Escallonia,

Arbres

Cèdres, Cyprès de Lambert, Pins
Saules excepté pleureur, Chêne (liège également),
Robinier, Frêne, Platane, Merisier, Peuplier, Mimosa,
Murier, Sorbier,

ESSENCES A EVITER

Les essences exotiques type Palmiers, les conifères à port colonaire (Cyprès méditerranéen), les Prunus en alignement.

RECOMMANDATIONS

Conservation des talus boisés d'essences spontanées.

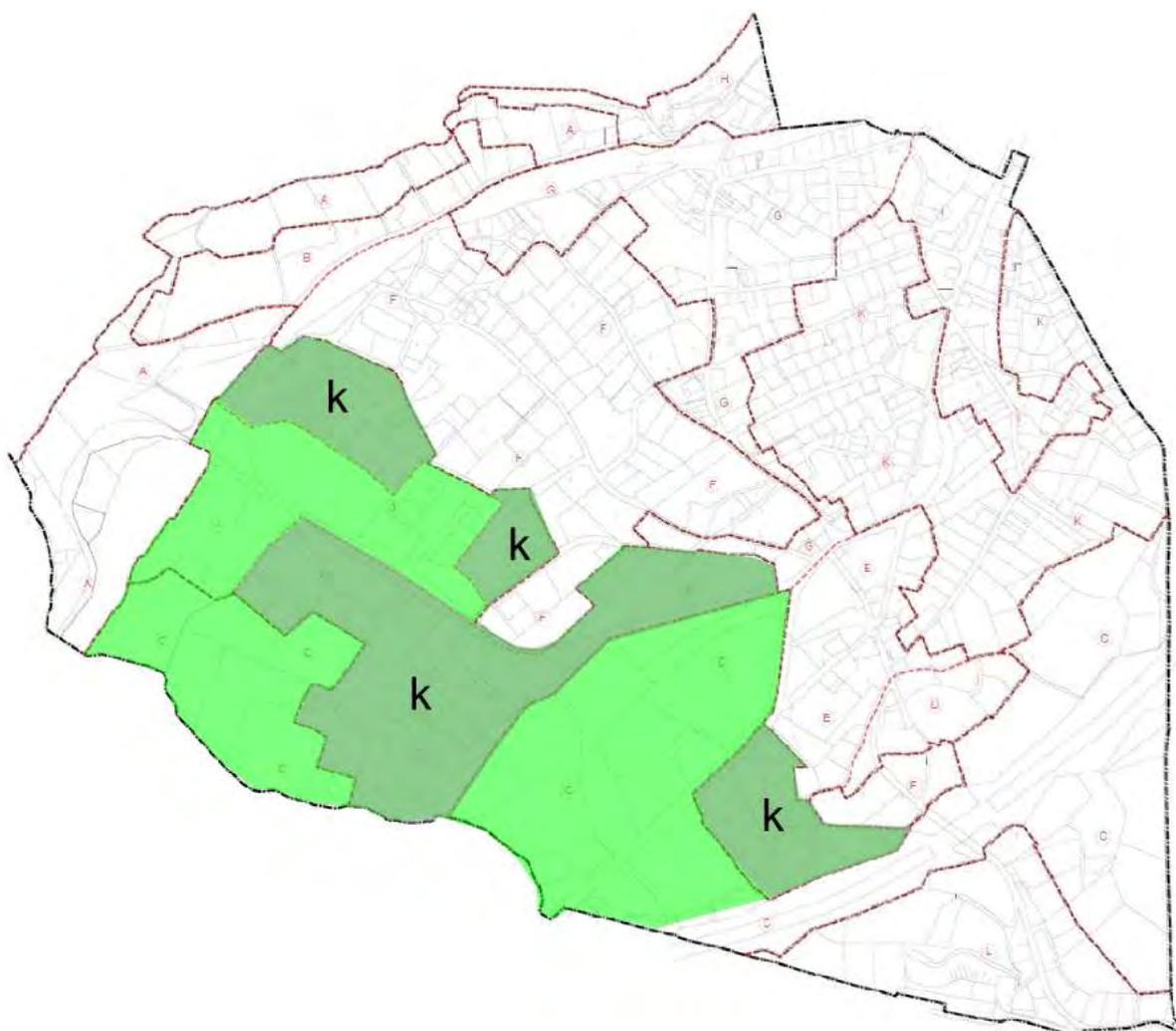
Ne pas introduire de haie résineux à fort développement et notamment Thuya, Cyprès

Les clôtures en façade de la voie centrale devront être végétales : grillage +haie ou, en cas de muret, la haie doit être placée côté espace public.

La taille des haies le long de l'avenue centrale devra s'attacher à respecter la physionomie de haie « libre » en limitant les tailles « au carré » et en conservant une certaine souplesse aux formes végétales. La hauteur conseillée est de 1 à 1,5 m.

D'une façon générale privilégier en arbre d'alignement des végétaux au développement en rapport avec l'échelle du bâti.

LES ESPACES SUD DU BALDARETA- Typologie paysagère k



ESPACES INTERMEDIAIRES AU SUD DE LA COMMUNE

ENJEU PATRIMONIAL MODERE

Enjeux : harmonisation, maintien ou introduction des éléments paysagers qualitatifs, intégration des commerces et activités, sécurité routière, nuisances sonores

Ces espaces sont constitués par les lotissements et des zones intermédiaires, où le végétal est moins présent et l'identité des lieux moins marquée.

Le végétal de haut jet est moins présent du fait de la taille du parcellaire, en général réduite, ainsi que de la relative jeunesse des plantations.

Ces espaces intermédiaires permettent une certaine transparence visuelle sur des zones identitaires ou typées de la commune.

Du fait de leur densité bâti, et de la faiblesse du végétal, le contraste induit a tendance à créer un effet d'avant plan urbain très perceptible pour les lotissements en contrebas du cœur de ville.

Ces zones revêtent deux aspects principaux :

- *les lotissements urbains et contemporains, plus ou moins standardisés,*
- *des zones d'habitat à consonance plus rurale, mélangeant un bâti ancien à un bâti récent. Ces zones sont en général beaucoup moins homogènes.*

CARACTERE ET SITUATION	
Caractère	
	Espaces à trame végétale pauvre Ambiance peu typée et identité peu marquée Paysage structuré par les voies et le bâti Caractère de lotissement ou consonance plus rurale. Quartier d'Inta, présence de mur de pierres
Situation	
	Par défaut, les zones non répertoriées précédemment et notamment les lotissements récents en contre-bas de la place de la mairie
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont le fait des jardins formant un cadre végétal peu important même si parfois quelques silhouette d'arbres de haut jet se détachent. La voirie est généralement structurée par des trottoirs et des arbres d'alignement (plus rarement).
Végétal	
	Registre végétal dominé par les essences ornementales mais présente très peu d'arbres de haut jet. Aucun effet de masse végétale n'est constitué du fait des plantations peu denses. Quelques Conifères à port élané à effet de silhouette Variété des haies dans leur mode de conduite Les essences présentes sont les suivantes : Arbustifs : Fusain,, Troène, Thuya, Eleagnus, Abelia , Bambou Arbres : conifères à port élané, feuillu d'ornement à faible développement
Clôture	
	Variété dans la nature, la hauteur Mur de pierres agrémentés d'une haie ou non, murets en général blanc de hauteur variable, présence de boiseries, grillage, Poteau et lisses, pierres levées rare
INTERET PAYSAGER	
	Ces espaces intermédiaires permettent une certaine transparence visuelle sur des zones identitaires ou typées de la commune. Du fait de leur densité bâti, et de la faiblesse du végétal, le contraste induit a tendance à créer un effet d'avant plan très perceptible.
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Transparence et végétalisation Introduction d'arbres de haut jet en respectant les transparences Registre végétal plus typé Conservation des murs de pierre



Avenue Estalo
Mur blanc de 60 cm et haie taillée d'Abelia (1m)



Rue Tinchant
Deux exemples de clôtures/haie taillée



Chemin Laperia
Mur de pierre et contrefort sans

DETAILS

AGENCEMENT/COMPOSITION



Peu d'arbres de haut jet. Présence de haie de façon presque systématique (avec clôture).
Caractère jardiné.
Plantations à caractère isolé en accompagnement de la façade.

FORMES VEGETALES



Haies de clôtures taillées souvent structurées et taillées, parfois laissant des formes souples.
Formes lianes utilisées en habillage des clôtures (florifères).

ESSENCES PRIVILEGIEES Arbustifs

Fusain ; Pittosporum, Troène , Laurier noble, Laurier rose et tin, Abelia, Escalonia, Hortensia

Saule, Viorne, Sureau, Arbousier, Cornouiller, Epine vinette, Aubépine, Cotoneaster, Noisetier, Escallonia

Arbres

Cèdre, Pins, Chêne, Figuier, Tilleul, Platane, Mûrier, Catalpa, Robinier, Merisier, Sorbier

Magnolia, Erable, Mimosa, Albizia, Noyer

Châtaignier, Figuier

ESSENCES A EVITER

Les essences exotiques type Palmiers, les conifères à port colonaire (Cyprès méditerranéen), les conifères à petit développement

RECOMMANDATIONS

Augmenter la masse végétale en effet de touche isolée (pas de couverture continue)

Privilégier les haies type muret blanc avec haie taillée ou la haie végétale

Eviter les haies de conifères à fort développement et les tailles au carré.

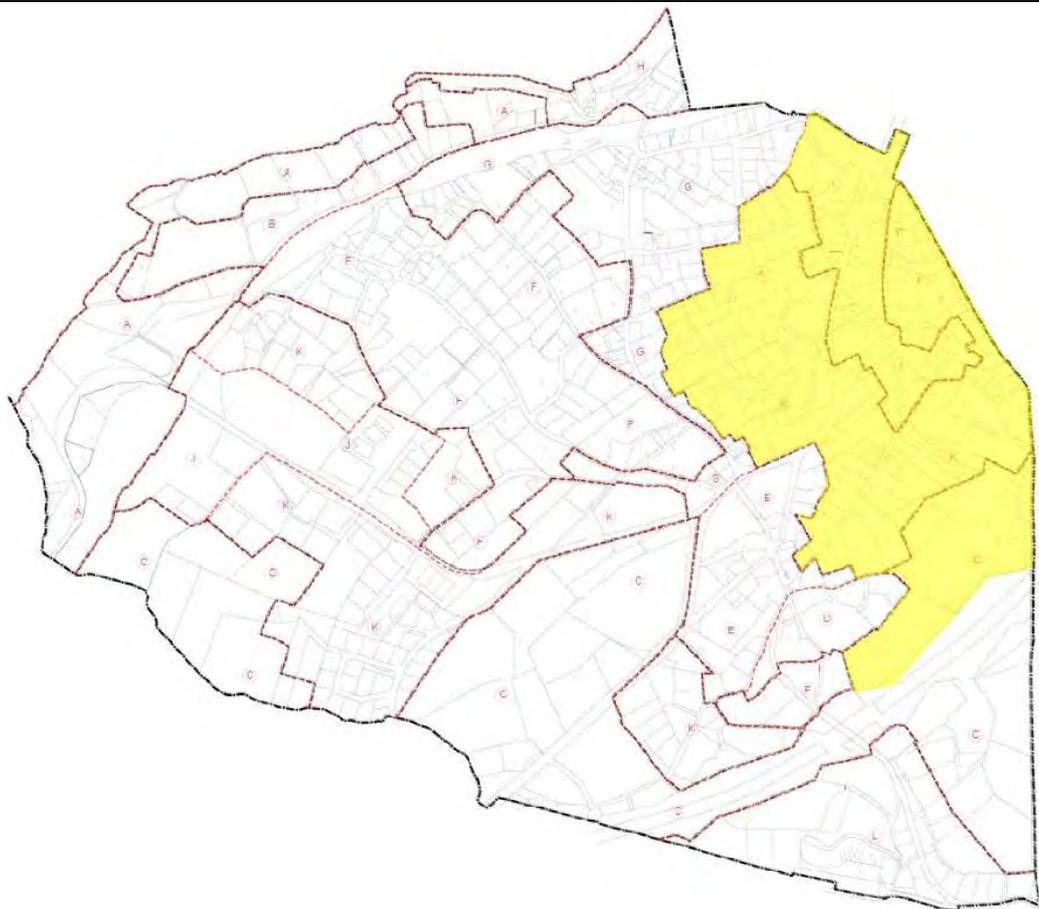
Agrémenter l'espace public de végétaux.

Utiliser les lianes florifères pour densifier la végétation quand l'espace est réduit (rosiers, jasmin, Chevrefeuille...).

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

B-II-4- LES ENSEMBLES URBAINS DE LA MARGE NORD

Les ensembles urbains de la marge Nord



Description

Le versant orienté vers le Nord témoigne d'un ensemble marqué par une **trame urbaine dense** très perceptible (lotissements récents) entre la Nationale et l'océan. A l'Est de la nationale le caractère est plus rural, moins dense. Ils sont longés en limite Est par un thalweg boisé en limite de Bidart.

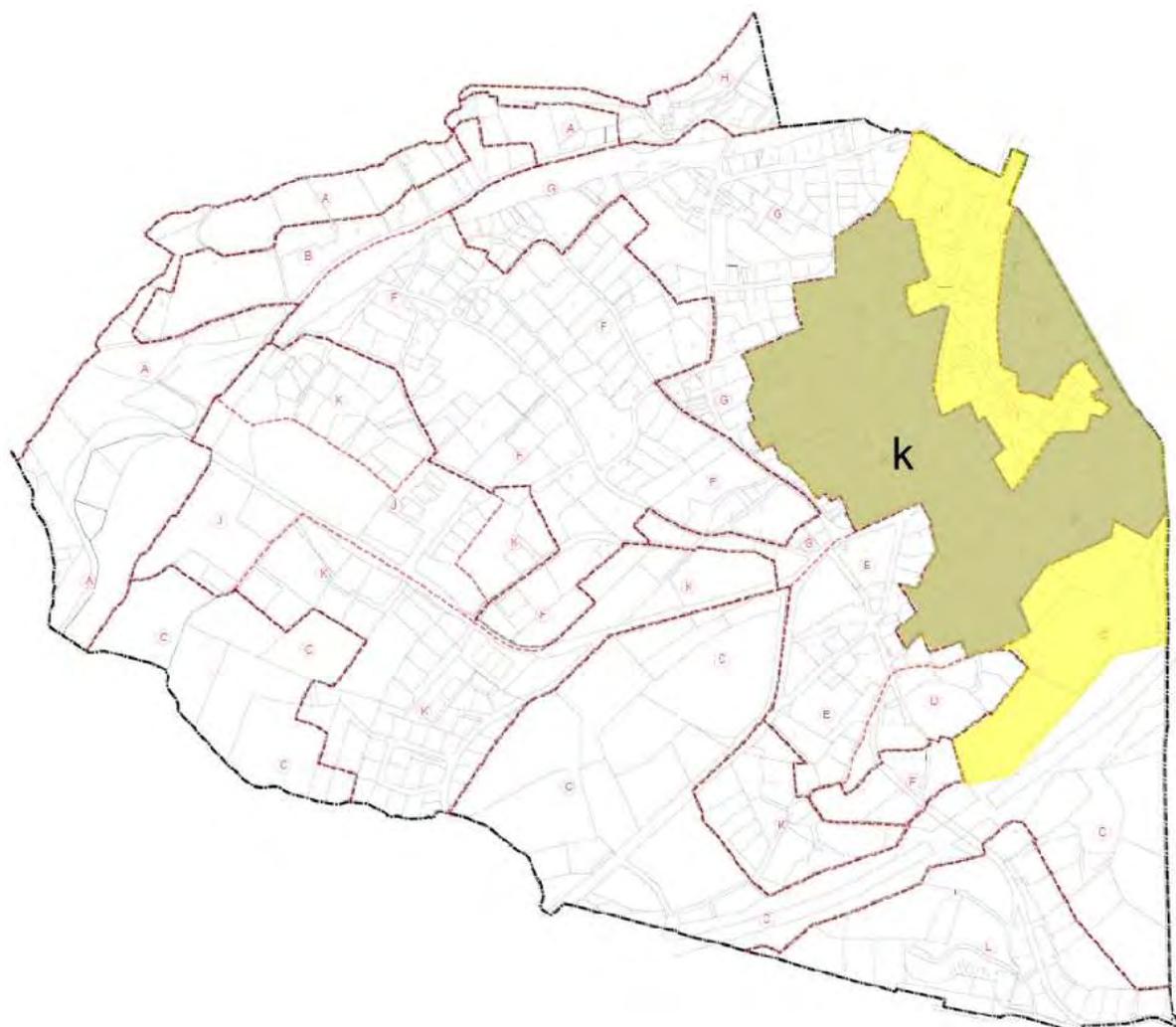
Les ambiances paysagères sont également à dominance urbaine et regroupent les typologies suivantes :

- les espaces intermédiaires (k) au Nord de la commune
- l'entrée de ville : quartier arboré (i)
- les espaces à dominante ouverte au Nord (c)

Traits dominants	Fonction et caractère paysagers	Recommandations
<p>Ambiance urbaine dense, axe de circulation et commercial de l'ancienne Nationale 10</p> <p>Masses végétales : accompagnement du bâti variable</p> <p>Lignes végétales : lisières Est du thalweg boisé,</p> <p>Bâti : densité moyenne importante mais variation selon les espaces</p> <p>Altitude : 30 m à 50 m</p>	<p>Zone urbaine d'entrée de ville Nord</p> <p>Continuum urbain sur la Nationale depuis Bidart</p> <p>Ambiances ponctuelles identitaires (bâti d'intérêt sur la nationale, quartier ancien, parc)</p> <p>Traversée de la Nationale 10 et zone commerciale induisant des modifications architecturales sensibles</p>	<p>Qualité de la traversée de ville via la Nationale 10 (gestion des aménagements commerciaux)</p> <p>Maintien des ambiances et caractères spécifiques à certains secteurs ou édifices majeurs</p>

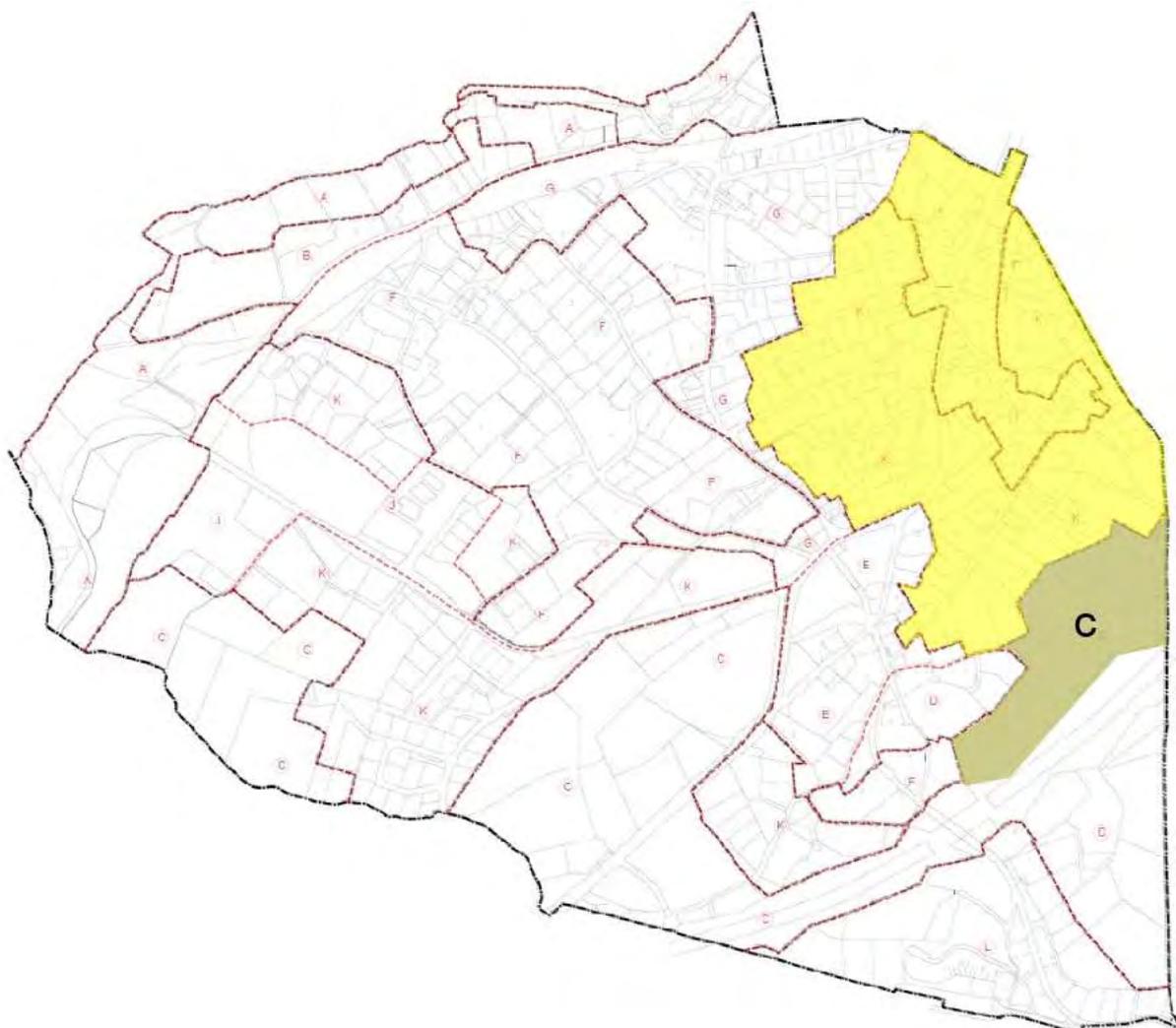
A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

LES ENSEMBLES URBAINS DE LA MARGE NORD- Typologie paysagère k



ESPACES INTERMEDIAIRES	ENJEU PATRIMONIAL MODERE
<p>Enjeux localisés : harmonisation, maintien ou introduction des éléments paysagers qualitatifs, intégration des commerces et activités, sécurité routière et nuisances sonores</p>	
<p>Ces espaces sont constitués par les lotissements et des zones intermédiaires, où le végétal est moins présent et l'identité des lieux moins marquée. Le végétal de haut jet est moins présent du fait de la taille du parcellaire, en général réduite, ainsi que de la relative jeunesse des plantations. Ces espaces intermédiaires permettent une certaine transparence visuelle sur des zones identitaires ou typées de la commune. Du fait de leur densité bâti, et de la faiblesse du végétal, le contraste induit a tendance à créer un effet d'avant plan urbain très perceptible pour les lotissements en contrebas du cœur de ville. Ces zones revêtent deux aspects principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> · les lotissements urbains et contemporains, plus ou moins standardisés, · des zones d'habitat à consonance plus rurale, mélangeant un bâti ancien à un bâti récent. Ces zones sont en général beaucoup moins homogènes. · Les abords de l'ancienne nationale 10 avec un mélange d'édifices à vocation commerciale ou d'activité, et d'habitat 	

LES ENSEMBLES URBAINS DE LA MARGE NORD- Typologie paysagère c



ESPACES OUVERTS NORD

ENJEU PATRIMONIAL MODERE

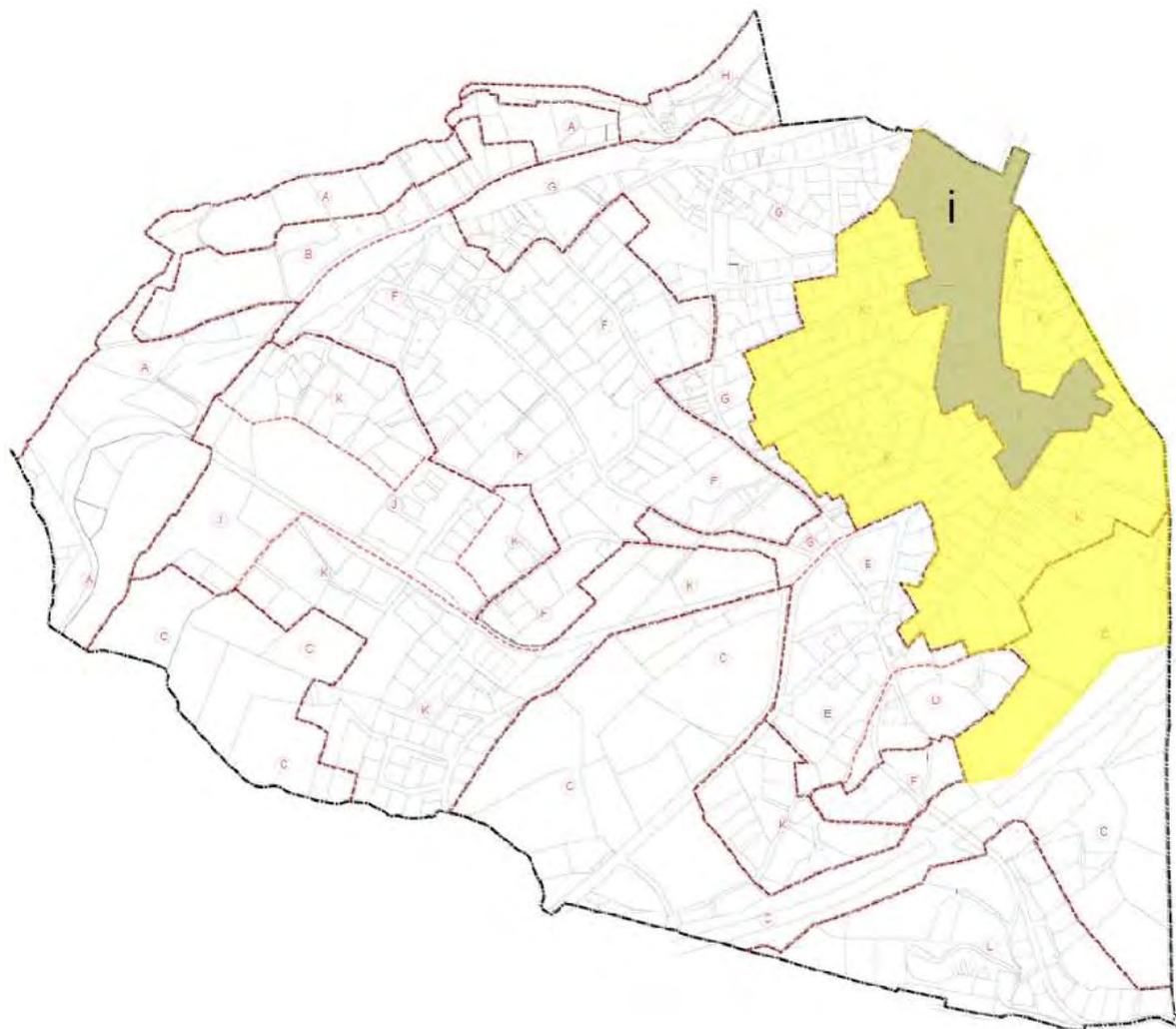
Enjeux localisés: coupure d'urbanisation, point de vue

Ces espaces sont représentés par la colline au nord de l'église : zone dégagée en prairie avec quelques haies ; c'est un point culminant d'où les vues vers le littoral sont importantes. C'est également un site, sur sa partie haute, très perceptible. Les marges de cette colline, sur son point haut sont des sites où l'urbanisation vient s'implanter préférentiellement du fait de la vue.

Même si ils se présentent comme des enclaves, l'urbanisation ayant peu à peu grignoté les espaces périphériques, ils sont des éléments de mise en valeur de certaines perspectives et restituent une histoire passée des hommes.

.

LES ENSEMBLES URBAINS DE LA MARGE NORD- Typologie paysagère i



ENTREE DE VILLE QUARTIER ARBORE

ENJEU PATRIMONIAL FORT

Enjeux : architecture remarquable, densité boisée à maintenir, entrée de ville, nuisances sonores

Un petit quartier, très réduit se distingue fortement à l'entrée de Guéthary depuis Bidart. En effet, cette zone marquée par une végétation arborée de haut jet importante (Conifères, Platanes, Laurier noble), montre également un parcellaire de taille supérieure à celui des lotissements, et un relief marqué.

La présence de murs de pierres, sa confidentialité le différencie des espaces périphériques. On notera la présence d'un des rares spécimens de Chêne liège de la commune. Cette zone constitue également une voie d'entrée à la commune et annonce son caractère maritime.

CARACTERE ET SITUATION	
Caractère	
	Enclave végétale constituée par ce petit quartier confidentiel en contraste avec la physionomie environnante immédiate. La végétation arborée de haut jet est importante Dominance du feuillu persistant
Situation	
	Chemin de Cartacan/Dochenia Pente importante
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont le fait des jardins formant un cadre végétal important.
Végétal	
	Registre végétal dominé par les essences ornementales locales. Utilisation des platanes en alignement Conifères à port élané à effet de silhouette Dominance des haies aux formes libres, haute, à base de feuillus persistants Les essences présentes sont les suivantes : Arbustifs :Fusain,, Troène, Laurier noble, Eleagnus, Abelia , Arbres : conifères à port élané, Platane, Chêne liège
Clôture	
	Présence de nombreux murs de pierre hauts, ornés d'une haie Clôtures végétales (grillage ou pas)
INTERET PAYSAGER	
	Quartier vert en entrée sur la ville Murs de pierre donnant un caractère rustique Effet de silhouette des conifères Ambiance typée de bord de mer Chêne liège remarquable
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Maintien du caractère végétal Privilégier les arbres de haut jet et les haies végétales de forme libre Conforter l'ambiance bord de mer (choix des essences, formes libres..)



Chemin Cartacan

Mur de pierres 80 cm surmonté d'une haie haute de fusain en port



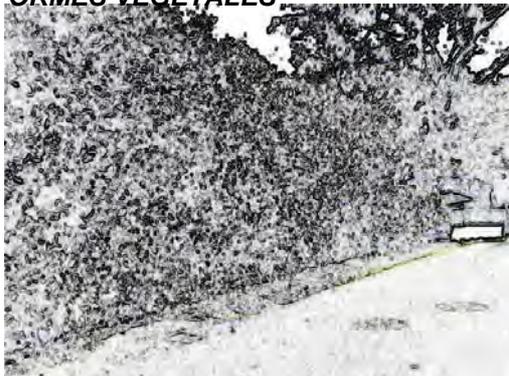
Dochenia

Haie libre (grillage peu perceptible) haute de Laurier noble (3-4m) ci dessus .



DETAILS**AGENCEMENT/COMPOSITION**

Importance des arbres de haut jet. Bosquets de conifères à effet de silhouette.
Haie végétale systématique monospécifique ou en mélange.
Densité végétale produisant des effets de masses.
Utilisation du Platane en façade en pergola ou alignement des allées.

FORMES VEGETALES

Les formes sont libres sauf pour le Platane.
Les haies sont conduites en respectant les ports naturels en général, et gardant une hauteur importante (>2m).

ESSENCES PRIVILEGIEES Arbustifs

Fusain, Troène, Laurier noble , Laurier rose , Abelia , Escalonia, Arbousier, Pittosporum

Arbres

Cèdres, Cyprès de Lambert, Pins , Chêne (notamment liège), Platane , Mûrier , Catalpa , Arbousier , Mimosa , Albizia

ESSENCES A EVITER

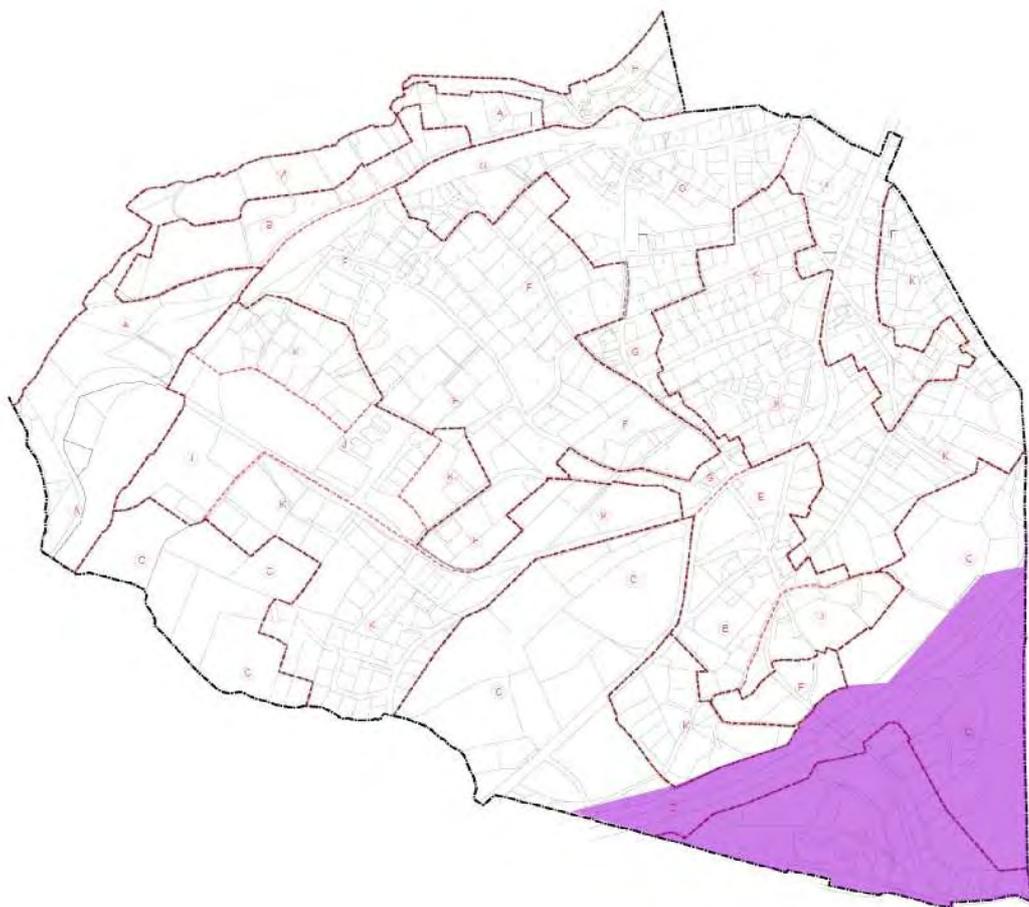
Les essences exotiques type Palmiers, les essences à port colonaire (Cyprès méditerranéen, Peupliers) ou pleureur (Saule pleureur...).

RECOMMANDATIONS

Conserver l'aspect végétal qui donne à ce quartier une ambiance de tranquillité.
Privilégier les haies feuillus de persistants à port souple, conduit à grande hauteur.
Maintenir les arbres remarquables (Chêne liège, Platane) et renforcer leur présence.

B-II-5- LES ESPACES DES COLLINES EST

Les espaces des collines Est



Description

Cette entité isolée du reste de la commune par la frontière de l'autoroute s'inscrit vers les espaces des collines rurales de l'arrière-pays. Marqué par un thalweg boisé, elle délimite une coupure d'urbanisation et réserve quelques espaces ouverts. Une urbanisation s'est développée et mélange des implantations pavillonnaires et collectives.

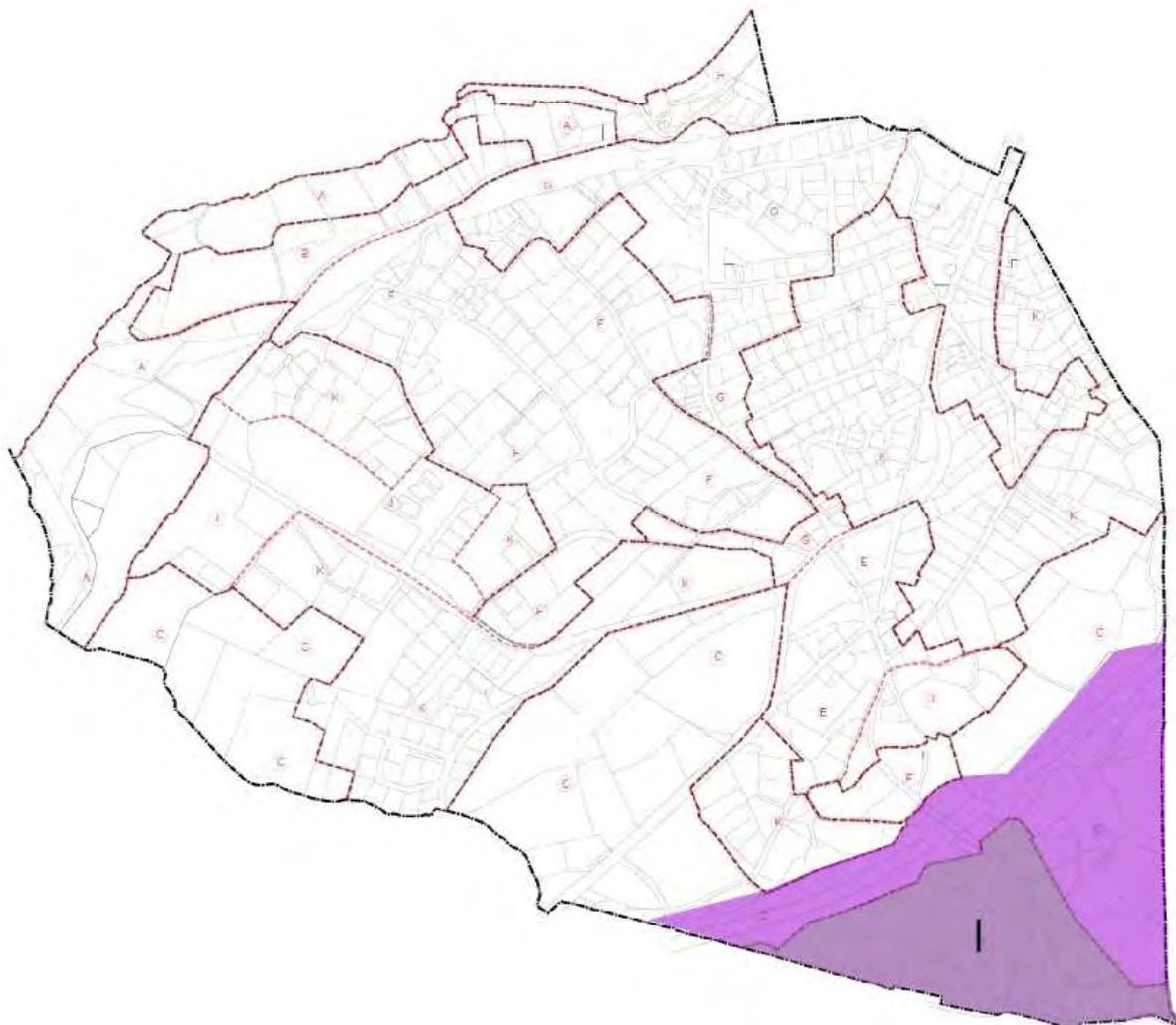
A l'extrême limite Est de la commune un panorama sur l'arrière Pays situe Guéthary entre terre et littoral ; ces espaces sont néanmoins sans visibilité directe avec le littoral et le reste de la commune du fait des écrans boisés qui l'isole. Un panorama vers le Sud en limite de la commune (cimetière) est à noter.

Cette entité regroupe les typologies suivantes :

- Espaces ouverts (c)
- Espace rural des collines Est (l)

<i>Traits dominants</i>	<i>Fonction et caractère paysagers</i>	<i>Recommandations</i>
Ambiance rurale en transition vers l'arrière pays, secteur confidentiel isolé Masses végétales : boisements, prairies Lignes végétales : lisières Bâti : pavillonnaire, collectif Altitude : 35 m à 65 m	Ancrage urbain le long des voies Charnière paysagère Coupures d'urbanisation Perspectives vers le Sud et l'Est (collines ouvertes de l'arrière pays)	Préservation des espaces boisés et agricole (coupure d'urbanisation, trame verte et bleue, biodiversité)

LES ESPACES DES COLINES EST- Typologie paysagère I



Enjeux : coupure d'urbanisation, maintien des écrans boisés (qualité des perspectives lointaines sur l'église depuis le Sud), structuration du quartier, nuisances sonores

ENJEU PATRIMONIAL MODERE

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

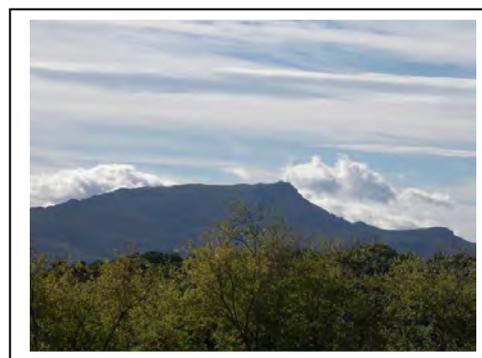
CARACTERE ET SITUATION	
Caractère	
	Espaces à trame végétale importante Ambiance boisée aux abords de l'autoroute Paysage assez fermé Caractère à consonance rurale.
Situation	
	Secteur Est de l'autoroute Invisible des parties Ouest
DESCRIPTION GENERALE	
Espaces libres	
	Les espaces libres sont le fait des jardins formant un cadre végétal important La voirie est de type rural avec accotement enherbé
Végétal	
	Registre végétal dominé par les essences locales feuillues Variété des haies dans leur mode de conduite Les essences présentes sont les suivantes : Arbustifs : Fusain,, Troène, , Laurier Eleagnus, Abelia , Bambou Arbres :, feuillu d'ornement à faible développement, Chêne, Platane, Tilleul...
Clôture	
	Majoritairement en haie libre seulement Aspect végétal dominant
INTERET PAYSAGER	
	Ces espaces sont en rapport avec le paysage des collines intérieures basques Des ouvertures vers les grands paysages (Rhune notamment) existent
EQUILIBRE A RECHERCHER	
	Transparence et végétalisation Introduction d'arbres de haut jet Registre végétal feuillu



Pont de l'autoroute boisé



Voirie rurale



DETAILS**AGENCEMENT/COMPOSITION**

Nombreux arbres de haut jet. Présence de haie de façon presque systématique. Quelques silhouettes de conifères. Caractère jardiné. Ambiance végétale marquante.

FORMES VEGETALES

Haies souvent libres, laissant des formes souples.

ESSENCES PRIVILEGIEESArbustifs

Fusain, Noisetiers, Sureau, Viorne, Pittosporum, Arbousier, Troène, Laurier noble, Aubépine, Tamaris, Prunellier, Saule, Cornouiller, Laurier rose, Eleagnus

Arbres :

Chênes, Cèdres, Pins, Saule, Platane, Laurier noble, Mimosa, Murier, Robinier, Figuier, fruitiers divers, Frêne, Châtaignier,

ESSENCES A EVITER

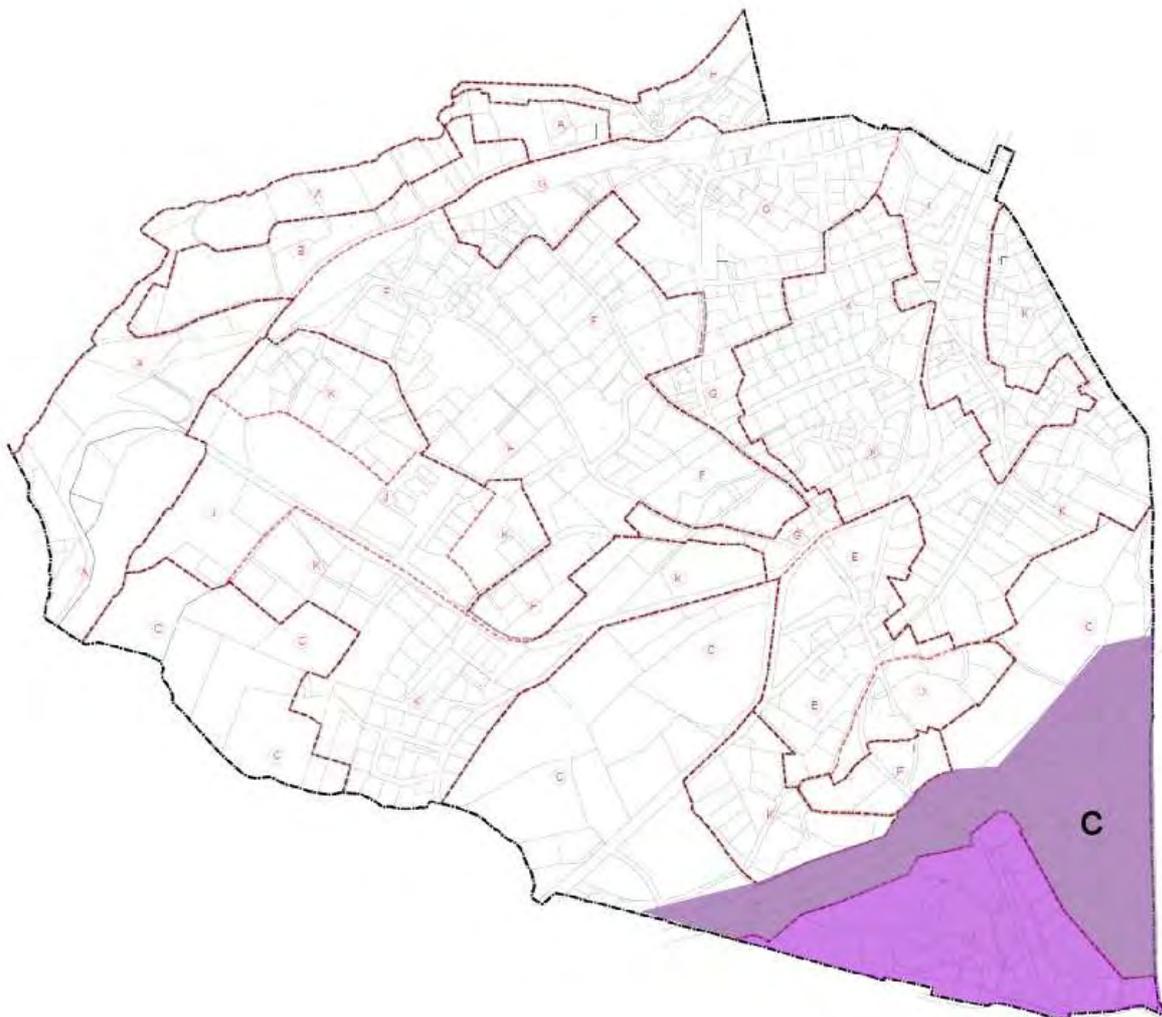
Les essences exotiques type Palmiers, les conifères à port colonnaire (Cyprés méditerranéen), le Baccharis, Le Gynérium

RECOMMANDATIONS

Privilégier les clôtures/ haies où le végétal domine. Eviter les haies de conifères à fort développement et les tailles au carré. Agrémenter l'espace public de végétaux.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

LES ESPACES DES COLINES EST- Typologie paysagère c



ESPACES OUVERTS NORD	ENJEU PATRIMONIAL MODERE
Enjeux localisés: coupure d'urbanisation, point de vue	
Ces espaces sont représentés quelques espaces libres formant des zones libres et dégagées, très ponctuelles. Les boisements riverains de l'autoroute forment un effet de masque opaque coupant les perceptions vers l'Ouest. Les visions ne sont ouvertes que vers l'Est et sur la commune voisine.	

Cf typologie c des marges Nord.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

B.III - LES PERSPECTIVES

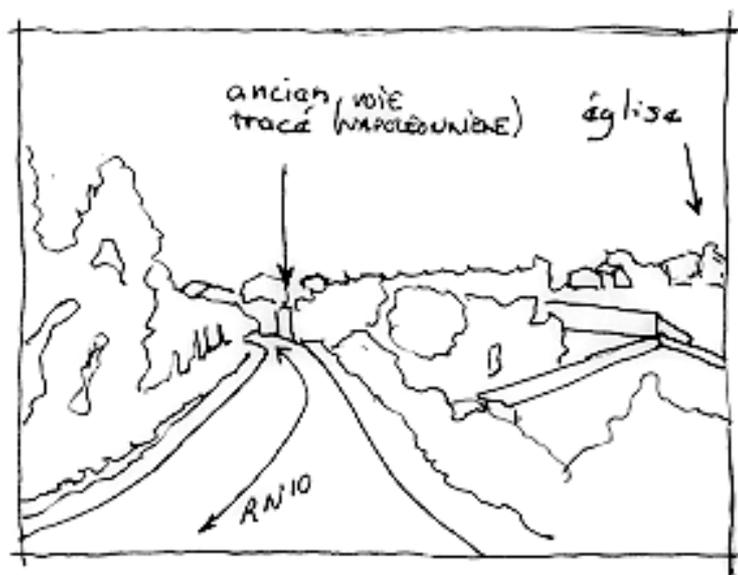
L'inventaire complet est joint en annexe 2

Véritable « ville parc », la commune de GUETHARY présente aujourd'hui une physionomie à dominante végétale.

De ce fait, la végétation, parfois envahissante, masque bon nombre de vues perspectives qui ne se dévoilent qu'aux saisons où les espèces sont les plus dépouillées.

La végétation participe au cadrage perspectif du paysage de GUETHARY. Nous évoquerons ici certaines des vues les plus significatives.

B.III-1 - Perspective d'entrée de ville, échelle intercommunale :



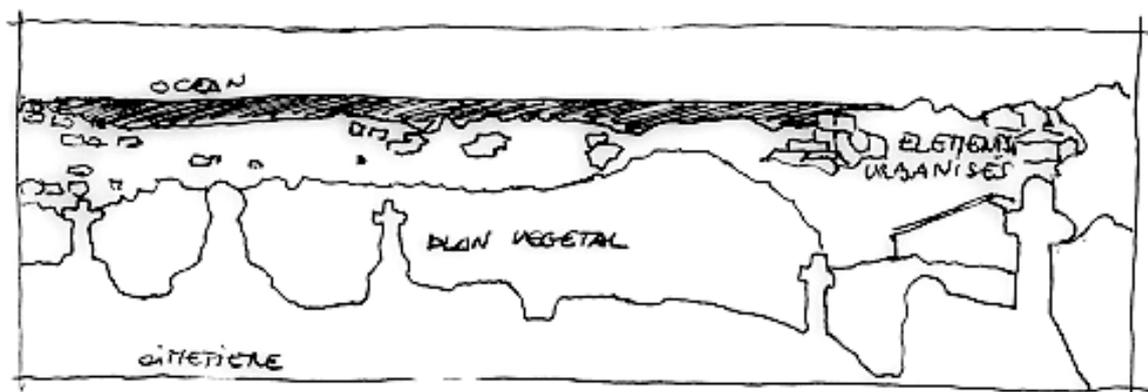
En arrivant du Sud par St JEAN de LUZ, la première perception de GUETHARY passe par la grande ligne droite de la nationale 10, qui semble traverser la colline tout droit mais bifurque au dernier moment vers la gauche.

L'impression n'est pas tout à fait fautive, puisque cette ligne droite existe et correspond au tracé original de la traversée de GUETHARY par la voie napoléonienne, et figure comme telle sur le plan de 1831.

Signal important dans cette perception première de GUETHARY, l'église, en haut à droite, qui domine le paysage et marque le lieu.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

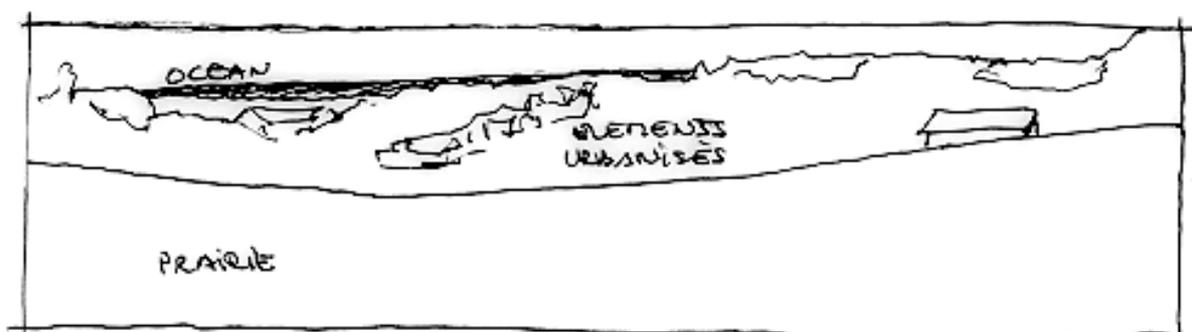
B.III-2- Perspective depuis l'église , à plus de 180° :



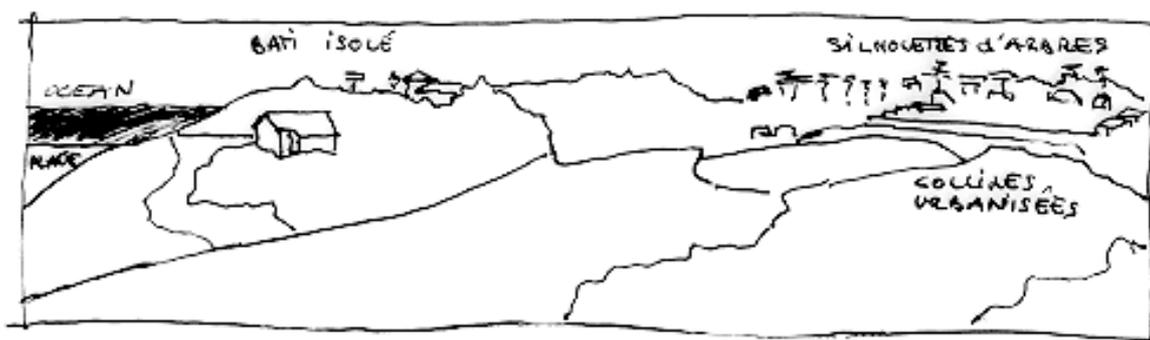
Plantée sur le point culminant de la commune (côté Ouest du tracé de l'autoroute), la vue depuis le cimetière de l'église St Nicolas embrasse un paysage immense s'étendant depuis St JEAN de LUZ jusqu'au centre de la commune de GUETHARY, en laissant parfaitement distinguer l'océan atlantique en fond de scène.

B.III-3 - Perspective intra communale : à échelle de quartier

B.III-3-1/ De même depuis le chemin Cantachoenia, la vue tournée vers le Nord Ouest englobe les communes de GUETHARY et de BIDART, tout en permettant par les effets du relief de deviner très distinctement l'océan atlantique.



B.III-3-2/ -Vu depuis le chemin d'Acotzarenbidea, ce n'est pas tant la station d'épuration située à ses pieds qui est intéressante, mais plutôt les maisons isolées, plantées sur la falaise, ainsi que le paysage plus proche du centre urbain qui abrite sur ses collines des villas posées au milieu de grands parcs. La végétation d'accompagnement est intéressante par la domination qu'elle impose au paysage par ses sujets majestueux dont les silhouettes se découpent sur le ciel.



A
APPROCHE ENVIRONNEMENT

D
APPROCHE PAYSAGE

C
APPROCHE ARCHITECTURE

B.III-3-3/ - Perspective « cadrée » : à échelle d'une rue

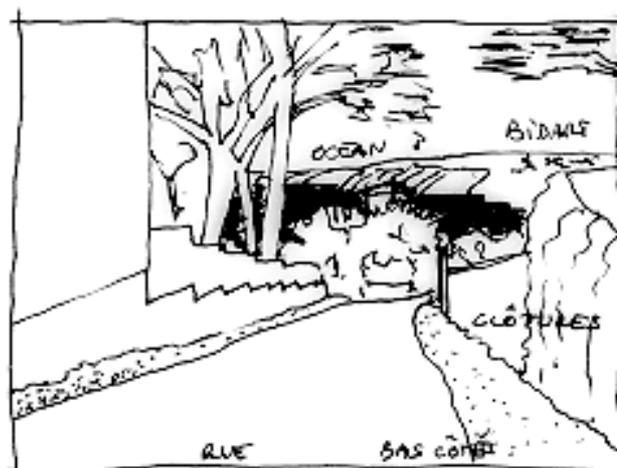


Il y a dans cette perspective beaucoup de l'identité du « village » de GUETHARY.

L'échelle intercommunale, qui permet par l'effet de sa topographie de percevoir les communes voisines à de nombreuses occasions.

L'échelle de la commune, par les différentes espèces représentées : allant de la haie, perceptible de près, au pin parasol que l'on aperçoit de loin de très loin parfois.

L'échelle du quartier, par la perception des matériaux, du traitement des espaces, des clôtures, par la taille des végétaux, donne une véritable identité aux lieux.



B.IV - LE PATRIMOINE PAYSAGER ET SES ENJEUX

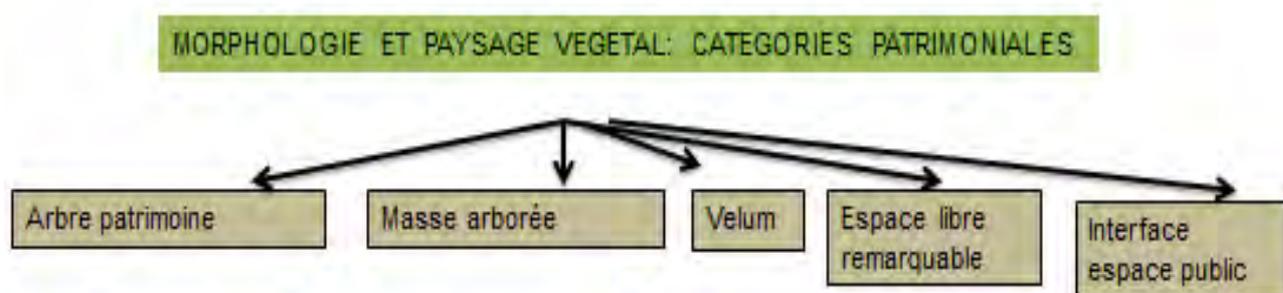
L'inventaire complet est joint en annexe 2

Les caractéristiques paysagères sur la commune rassemblent des éléments très diversifiés, tant au niveau de leur amplitude que de leur constitution :

- haies, boisements
- arbres isolés
- parcs, jardins et espaces libres
- murs de qualité,
- perspectives et ambiances de qualité

Ces éléments forment un assemblage remarquable, la trame constitutive de l'identité du territoire. La démarche d'analyse a consisté à repérer les structures fondamentales de ces paysages pour identifier des catégories de patrimoine cohérentes, d'objectifs définis.

Les catégories de patrimoine végétal et paysager : typologie et objectifs patrimoniaux



Ces catégories regroupent les objets de patrimoine suivant :

- les arbres isolés ou d'effet stationnel
- les masses arborées et les effets de velum boisé
- les espaces libres remarquables
- les éléments de l'espace public ou des interfaces public/privé

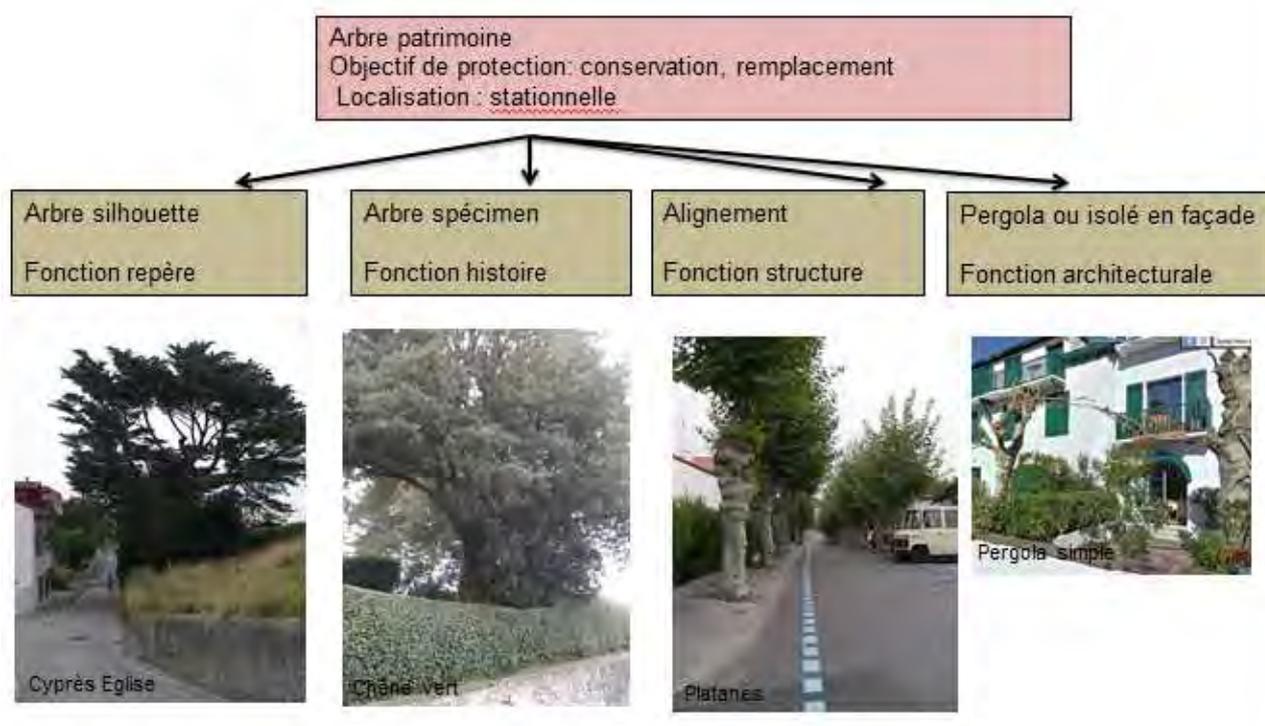
B.IV.1 L'ARBRE, patrimoine remarquable

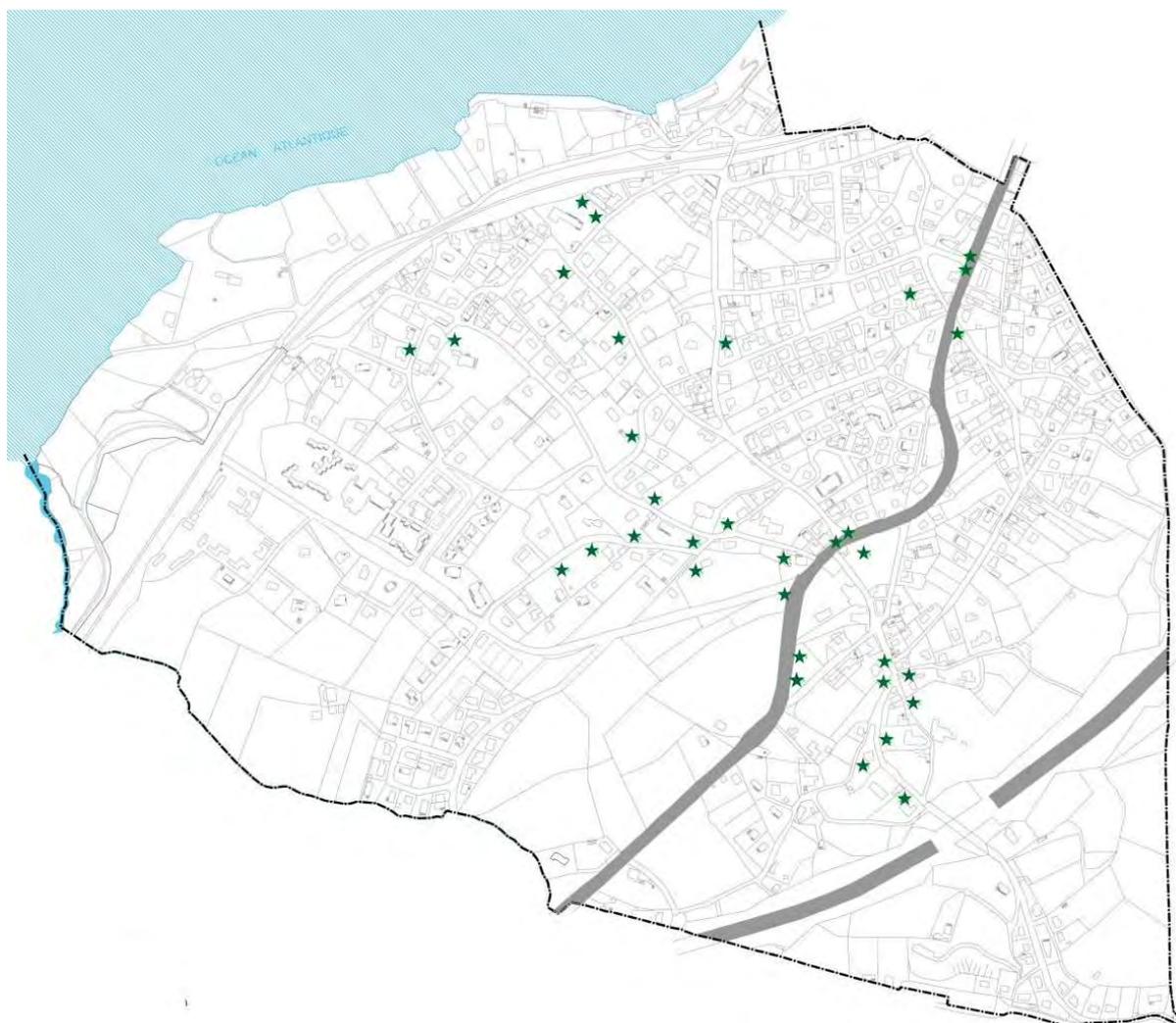
Éléments paysagers ponctuels de types arbres isolés, pergolas ou alignements, ayant un rôle dans la structuration du paysage par un effet de silhouette, d'accompagnement des façades ou des effets de ligne sur différentes échelles de perception.

Véritable objet patrimonial, l'arbre patrimoine présente différentes fonctions patrimoniales dans le paysage communal : un repère par son émergence de silhouette, une référence en terme d'histoire et de biodiversité (essence rare, spécimen ancien), une qualité structurelle d'ambiance (alignements) ou une fonction architecturale en accompagnement des édifices patrimoniaux.

Il présente une situation stationnelle mais peut avoir un impact paysager lointain : c'est le cas des silhouettes de conifères, dans le tissu urbain, aux abords de l'église.

Les objectifs de protection visent à maintenir ces présences sur le territoire.



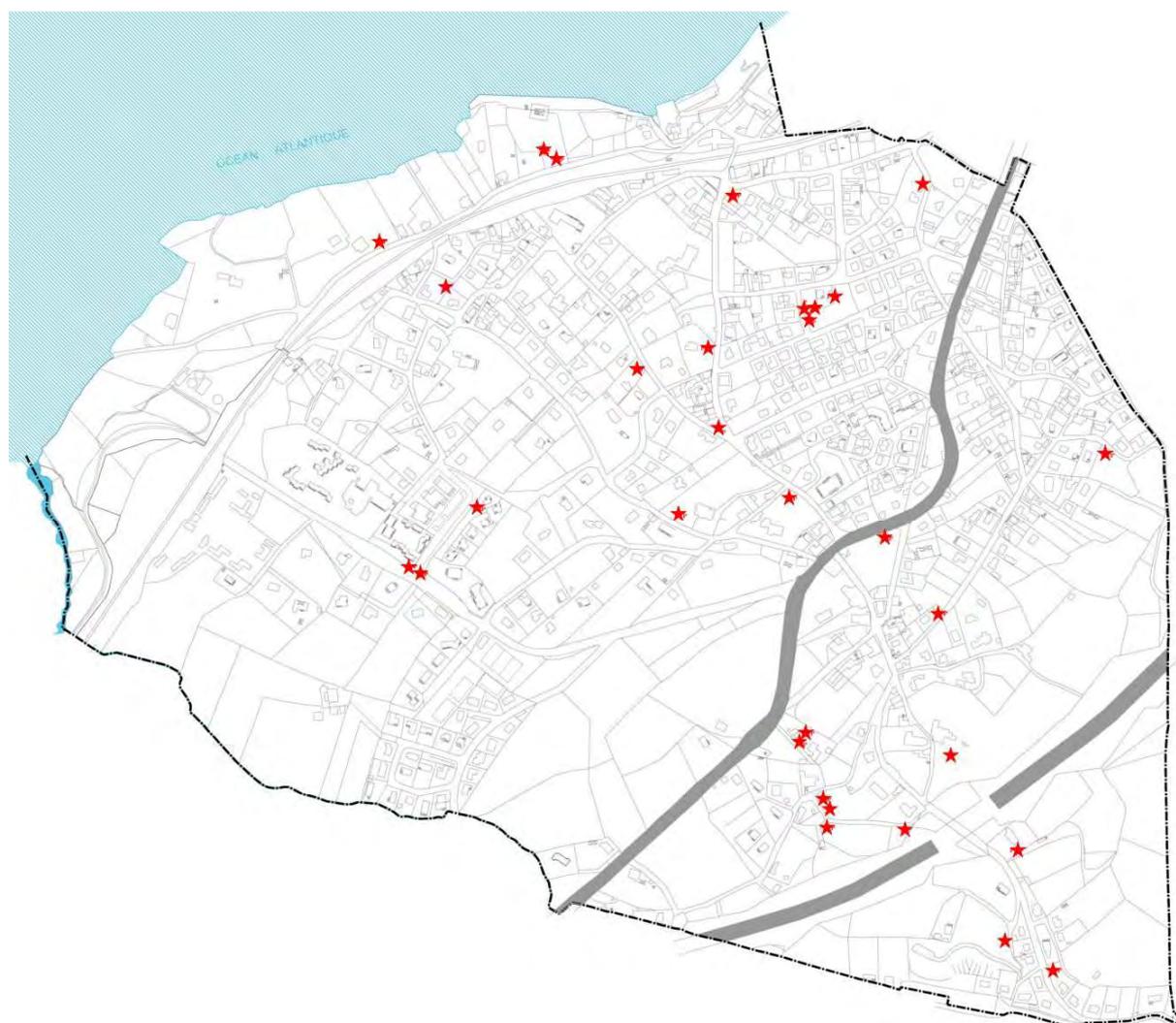


Descriptif, enjeux et visée réglementaire

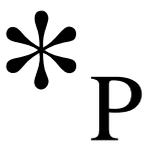
TYPE		ARBRE SILHOUETTE	
Légendes/intitulés	* S	Zonage AVAP	Présent dans toutes les zones
Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux	
Arbre de haut jet dont la silhouette s'impose dans le paysage Fonction identitaire et de repère	Maintien ou restitution sur la parcelle de l'effet de silhouette par le port et le type d'essence arborée	Qualification paysagère et singularité des paysages communaux Effet d'échelles en accompagnement du paysage urbain	
Contenu réglementaire			
Toute coupe ou arrachage est soumis à autorisation par demande motivée explicitant l'impossibilité de maintenir l'élément protégé. En cas de coupe, d'arrachage ou de chute naturels ou provoqués, la plantation d'un arbre de remplacement d'au moins 3,00m de hauteur de port équivalent est imposée sur la même parcelle d'origine.			

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
3S	Rue du Comte Swiecinski Section : Parcelle : 29	Cyprès	Restitution par un conifère de haut jet type cyprès, cèdre ou pin	
24S	Chemin Cacabidea Section : Parcelle : 169	Cyprès		
48S	Impasse Dochenia Espace public	Cyprès		



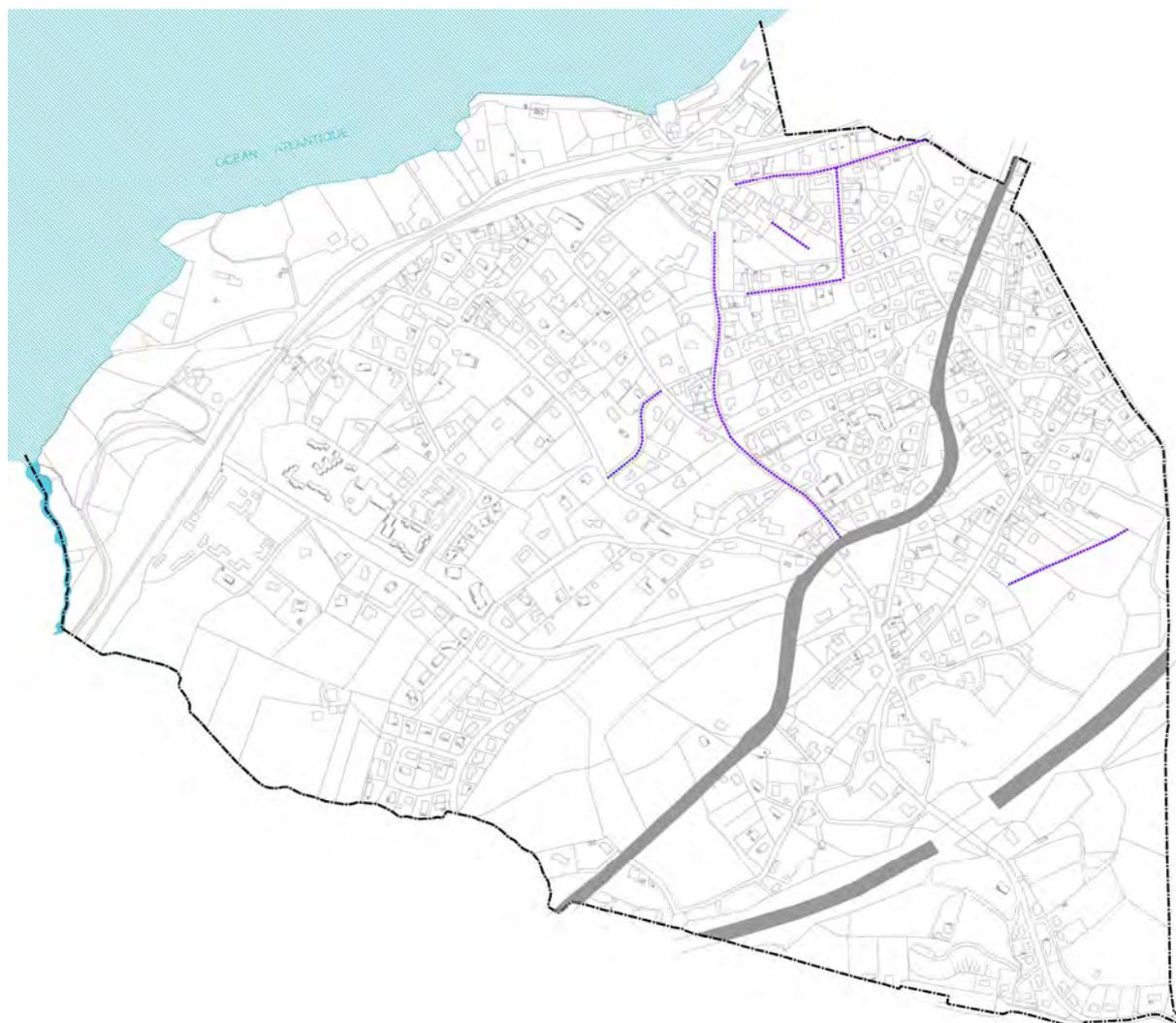
Descriptif, enjeux et visée réglementaire

TYPE		ARBRE PATRIMOINE SPECIMEN	
Légendes/intitulés		Zonage AVAP	
			
Descriptif		Objectifs généraux	Enjeux
Arbre d'essence peu fréquente, ou arbre ancien Fonction identitaire et de repère		Conservation Rétablissement dans une essence équivalente	Biodiversité Maintien des repères et de l'histoire locale « Curiosité »
Contenu réglementaire Toute coupe ou arrachage est soumis à autorisation par demande motivée explicitant l'impossibilité de maintenir l'élément protégé. En cas de coupe, d'arrachage ou de chute naturels ou provoqués, la plantation d'un arbre de remplacement d'au moins 3,00m de hauteur d'essence équivalente selon les objectifs particuliers est imposée sur la même parcelle d'origine.			

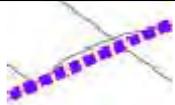
A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
1P	Carrefour Mugabure Section : Parcelle : 242	Cyprés de grande envergure	Maintien de l'essence	
9P	Rue du Général de Gaulle Section : Parcelle : 226	Caltapa		
12P	Angle rue Général de Gaulle/chemi n Cacabidea Section : Parcelle : 138	Chêne vert		
43P	Chemin Inta Section : Parcelle : 117	Frêne		
47P	Chemin Estalo Section : Parcelle : 113	Chêne liège		

Les alignements de platanes



Descriptif, enjeux et visée réglementaire

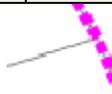
TYPE		ALIGNEMENTS PLATANES	
Légendes/intitulés		Zonage AVAP	
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
Espaces publics	Alignement de platanes le long des voies	Maintien de l'effet de continuité sur la rue, c'est-à-dire l'alignement alterné ou non, sur au moins une rive de la voie	Paysager : identité territoriale, effet d'ambiance et contribution au vélum végétal des espaces urbanisés
Contenu réglementaire			
Toute coupe ou arrachage est soumis à autorisation par demande motivée explicitant l'impossibilité de maintenir l'élément protégé. En cas de coupe, chute ou arrachage partiel ou complet, le rétablissement de la continuité générale est requis avec des platanes baliveau de 3 m de haut minimum.			

N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
1a	Fronton, place de la mairie	Platanes le long de la Concha, espacement régulier à 5 m environ	Maintien Identité de la place Maintien d'un alignement régulier et continu	
2a	Rue du général de Gaulle	Platanes, 2 rives de la rue, en alternance ou pas, irrégulier.	Maintien d'une continuité le long de l'axe par effet d'alignement sur une rive ou l'autre	
3a	Rue Trinchart	Alignement continu et régulier de part et d'autre de la voie	Maintien et reconstitution de l'alignement sur au moins une rive ?	
4a	Rue Mugabure	Alignement continu plus ou moins régulier sur une rive de la voie	Maintien, reconstitution d'un alignement continu le long de la voie sur au moins une rive	

Les alignements (autres que platanes)



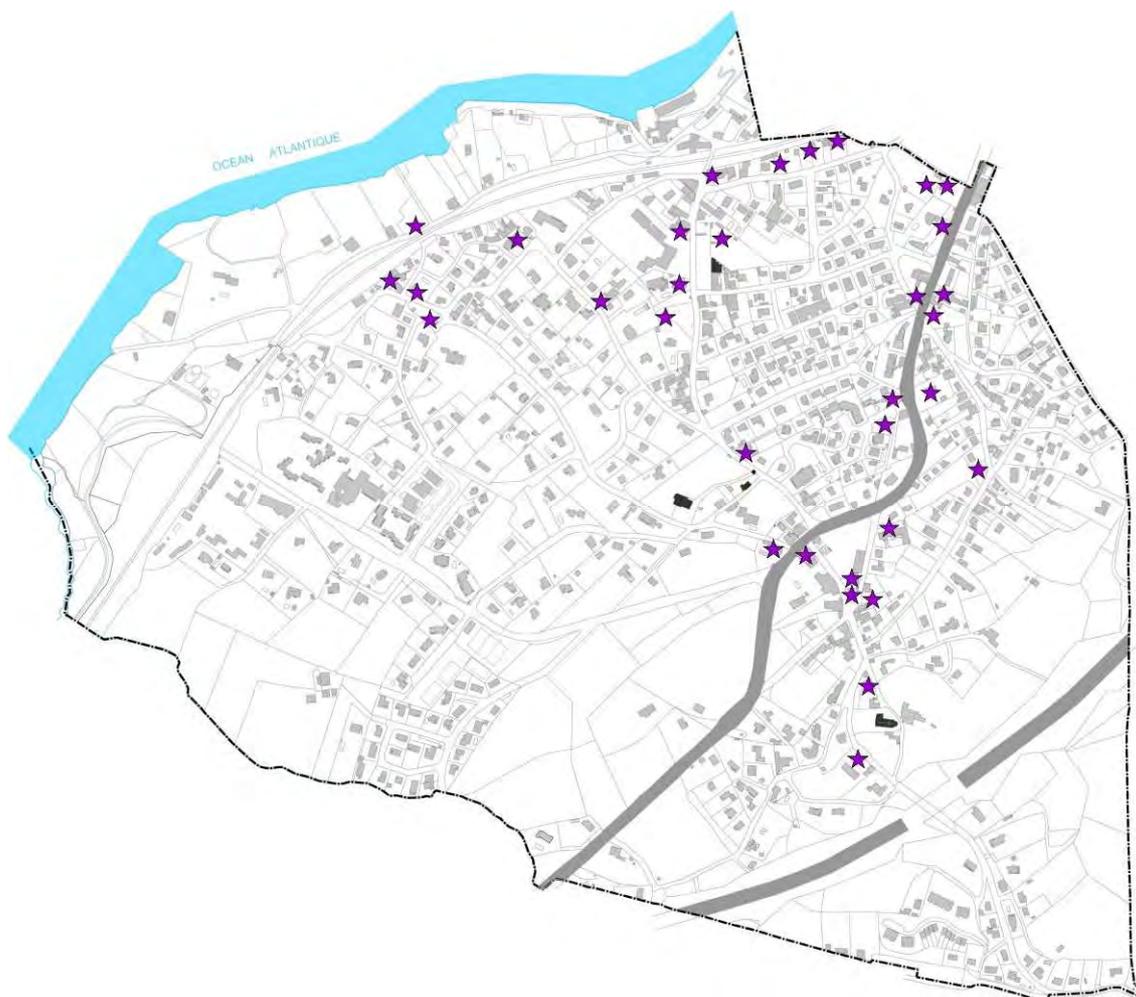
Descriptif, enjeux et visée réglementaire

TYPE		ALIGNEMENTS	
Légendes/intitulés		Zonage AVAP	
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
Espaces publics, ruisseaux ou limites parcellaires	Alignement le long des voies	Maintien de la continuité arborée en alternance sur les rives ou en alignement sur une rive au moins	Paysager : structure paysagère, effet d'ambiance et contribution au vélum végétal des espaces urbanisés

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Contenu réglementaire				
Rétablissement de l'aspect continu général en cas de coupe, chute ou arrachage partiels ou complets, par une disposition à minima formant une continuité en alternance sur les rives. La reconstitution requise est d'au moins un baliveau de 3 m de haut minimum.				
N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
7a	Rue du Trinquet et prolongement	Chênes et Erables de part et d'autre de la voie	Maintien d'un alignement régulier et continu le long de la voie, en alternance sur les rives, sur une rive ou sur les deux rives.	
12a	Rue Baldareta Espace public	Alignement ponctuel	Maintien, reconstitution d'un alignement continu le long de la voie sur une rive en nature de feuillus	

Les pergolas de platanes



Ces éléments, partie intégrante de l'accompagnement de la façade des édifices d'intérêt n'ont pas été cartographiés en tant que tels : ils sont liés aux édifices repérés et leur description se situe dans les fiches relatives à l'inventaire architectural.

Descriptif, enjeux et visée réglementaire

TYPE		PERGOLAS DE PLATANES ET ACCOMPAGNEMENT VEGETAL DE L'ARCHITECTURE	
Légendes/intitulés		Zonage AVAP	
Descriptif		Objectifs généraux	Enjeux
Arbres d'accompagnement des façades des immeubles patrimoniaux : pergolas de platanes, palmiers éventuellement Fonction identitaire		Maintien ou restitution sur la parcelle de l'accompagnement végétal	Qualification de l'architecture Singularité des façades sur l'espace public Effet d'ambiance dans le paysage urbain

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Contenu réglementaire	
<p>Toute coupe ou arrachage est interdit. En cas de disparition, chute naturelle ou provoquée, la reconstitution est imposée dans une composition équivalente.</p>	
Localisation	Localisation
<p>Chemin d'Ahontz Berroa Section : AH Parcelle : 58</p>	
<p>Chemin Cacabidea Section : AB Parcelle : 169</p>	
<p>Avenue Général de Gaulle Section : AA Parcelle : 54</p>	

B.IV.2 LES MASSES ARBOREES ou arbustives

Eléments paysagers localisés de types parc boisé, boisement, ayant un rôle dans la structuration du paysage, d'une ambiance, par un effet de masse, écran, d'accompagnement sur différentes échelles de perception

Elles forment les ambiances spécifiques à certains espaces, structurent le paysage par leur présence dans le paysage. Ces ensembles arborés forment une trame végétale marquante et représentative de l'image de la commune : ambiance, écran à certains édifices ou panoramas (sous-bassement arboré du promontoire de l'église par exemple), coupures d'urbanisation....

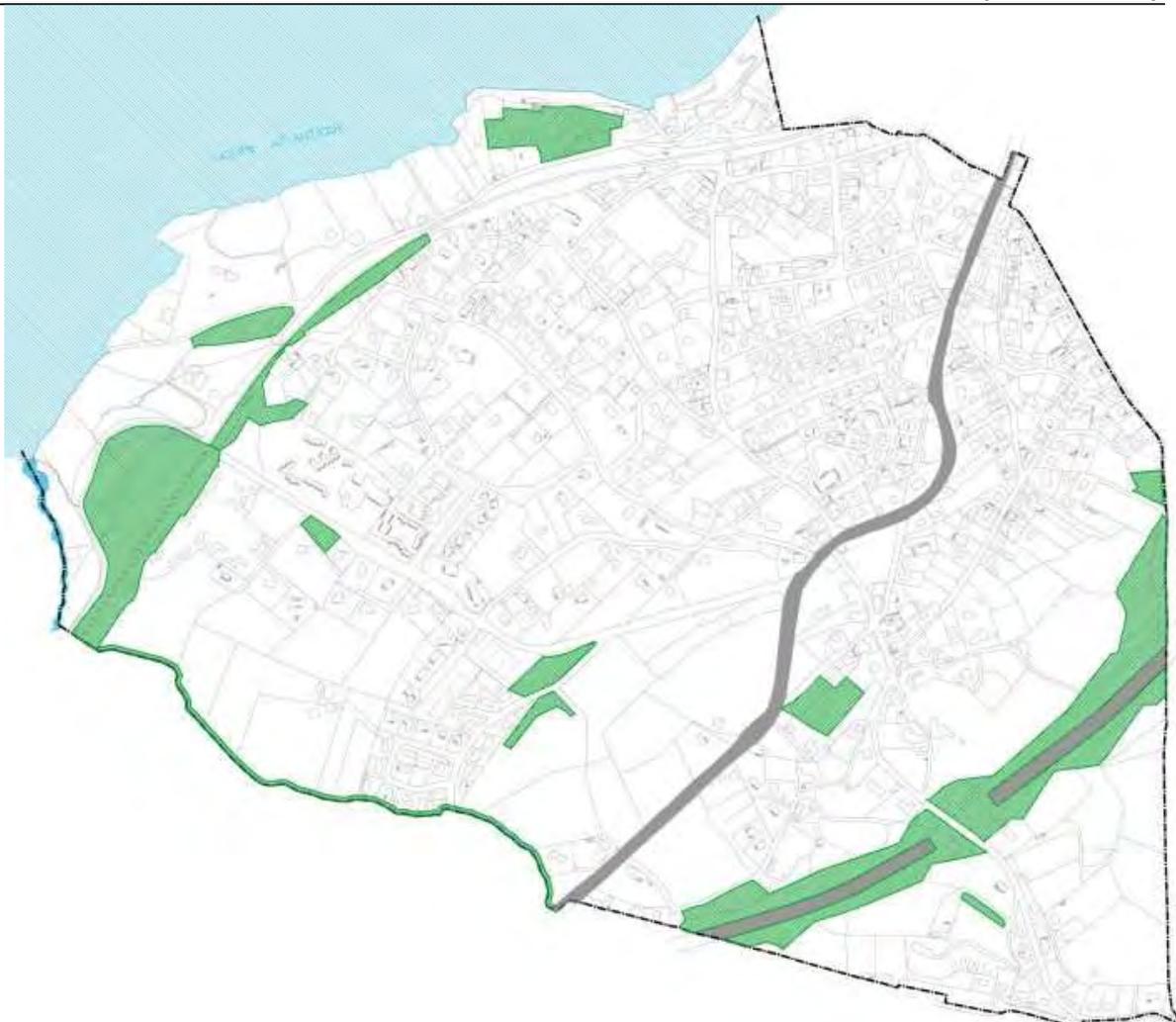
Ces espaces contribuent au maintien des biodiversités et contribuent aux trames verte et bleue.

Ainsi ces formations regroupent des fonctions paysagères diverses, souvent appariées ou conjointes :

- une fonction urbaine via les parcs et jardins arborés support d'une forme urbaine qualitative et typée,
- une fonction écologique et /ou structurante pour les espaces boisés spontanés (ripisylves, thalwegs boisés, ..), associée à une dimension emblématique pour les landes arbustives côtières (paysage littoral identitaire).
- une fonction sociale, notamment pour les espaces publics comme les pignadas qui développent des ambiances spécifiques et sont supports de pratiques spatiales ou d'attachement des habitants



Les ensembles de masses arborées (boisements)



Descriptif, enjeux et visée réglementaire

TYPE		MASSES BOISEES ET PARCS BOISES	
Légendes/intitulés	Boisement « naturel » Parc, jardin arboré attenant à un édifice	Zonage AVAP	
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
Espaces publics, emprises ferroviaire ou autoroutière, espaces naturels, parcelles privées bâties	Ensemble arboré significatif dans le paysage et formant des ambiances singulières. Rapport à l'architecture pour les parcs boisés qui forment un couvert végétal au-dessus des édifices	Maintien de l'effet boisé, et de l'effet de couverture végétal au- dessus des toits	Conservation de l'effet de coulée verte centrale du territoire communal Ambiances spécifiques notamment dans la ville parc-boisé

Contenu réglementaire

Maintien de l'ambiance boisée en conservant une densité arborée minimale, une physionomie de couvert végétal au-dessus des toits dans le cas des parcs boisés urbains.

Interdictions:

La coupe rase ou l'arrachage complet du peuplement.

Toute coupe, arrachage ou construction sur les espaces délimités comme « espaces libres majeurs » est interdite.

Obligations:

Toute coupe ou arrachage est soumis à autorisation par demande motivée explicitant l'impossibilité de maintenir l'élément protégé.

En cas de coupe, d'arrachage ou de chute naturels ou provoqués, la reconstitution par la plantation de baliveau de 3m minimum est imposée sur la surface concernée par la coupe, l'arrachage ou la chute naturelle, dans une densité régulièrement répartie et compatible avec le développement des sujets, à hauteur d'une reconstitution de :

- pour 2 à 3 arbres retirés, 1 arbre planté

- pour 4 arbres retirés, 2 arbres plantés

-pour cinq retirés et plus, une proportion de 3 arbres plantés au minimum pour cinq retirés

N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
6m	Chemin de l'Empereur Réf cadastre : Section N° 13			
7m	Elizaldia Espace public Section : Parcelle :95	pignada	Maintien pignada, repère Densité minimale : 1 arbre/40m ²	
10 m	Chemin de falaise	Effet de parc, ambiance maritime	Maintien de la couverture boisée, mixte avec pins Densité minimale parcellaire : 1 arbre/80m ²	
11 m	Chemin de Cenitz Espace public	Pignada	Maintien pignada	

Les ensembles de Lande Atlantique

Formations de landes spontanées des falaises côtières d'intérêt paysager et écologique.
Importance dans la biodiversité, le maintien des sols



Descriptif, enjeux et visée réglementaire

TYPE		LANDE ATLANTIQUE	
Légendes/intitulés		Zonage AVAP	
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
Falaises côtières	Formation spontanée des landes atlantiques	Maintien et Protection Ces espaces figurés au plan sont à maintenir. Des aménagements ponctuels peuvent y être effectués dès lors qu'il s'agit de prévenir les risques, d'assurer les accès et la sécurité ou de reconstituer la végétation d'origine.	Intérêt écologique Biodiversité Paysage identitaire

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Contenu réglementaire

Espace naturel à préserver. Plantations limitées à la gamme des espèces spontanées.

Interdictions:

La coupe ou l'arrachage sauf :

- pour des causes sécuritaires
- pour l'éradication des espèces invasives
- pour l'entretien régulier et la gestion de ces espaces
- pour la réalisation d'accès, de réseau, ou d'aménagements légers liés des équipements publics.

Obligations:

Toute coupe ou arrachage est soumis à autorisation par demande motivée explicitant l'impossibilité de maintenir l'élément protégé.

La reconstitution des landes dans la gamme des espèces locales est imposée en cas de coupe ou d'arrachage, sur l'ensemble de la surface concernée, sauf sur les emprises liées à la réalisation d'accès, réseau aménagement léger.

N°	Localisation	Photographies
	Carte générale des landes atlantiques	

B.IV.3 LE RAPPORT A L'ESPACE PUBLIC

Cette thématique concerne différentes catégories de patrimoine : perspective, voie identitaire. Elle englobe l'espace ouvert et libre de mise en valeur d'une perspective majeure, ou d'une voie dont l'ambiance est singulière et identitaire du lieu.

Les clôtures et murs, les haies en interface de l'espace public établissent la qualité des espaces.

Ces éléments d'accompagnement forment les ambiances spécifiques à certains espaces, agrémentent le paysage par leur présence, leur singularité.

Ainsi ils regroupent des fonctions paysagères diverses :

- une fonction urbaine via les clôtures et murs, comme structurant de l'espace et accompagnement de l'architecture et des sites
- une fonction paysagère emblématique pour les perspectives et points de vue
- une fonction sociale, historique notamment pour les voies ou cheminements pittoresques, et la qualité des espaces publics d'accompagnement



Voiries, chemins, sentiers



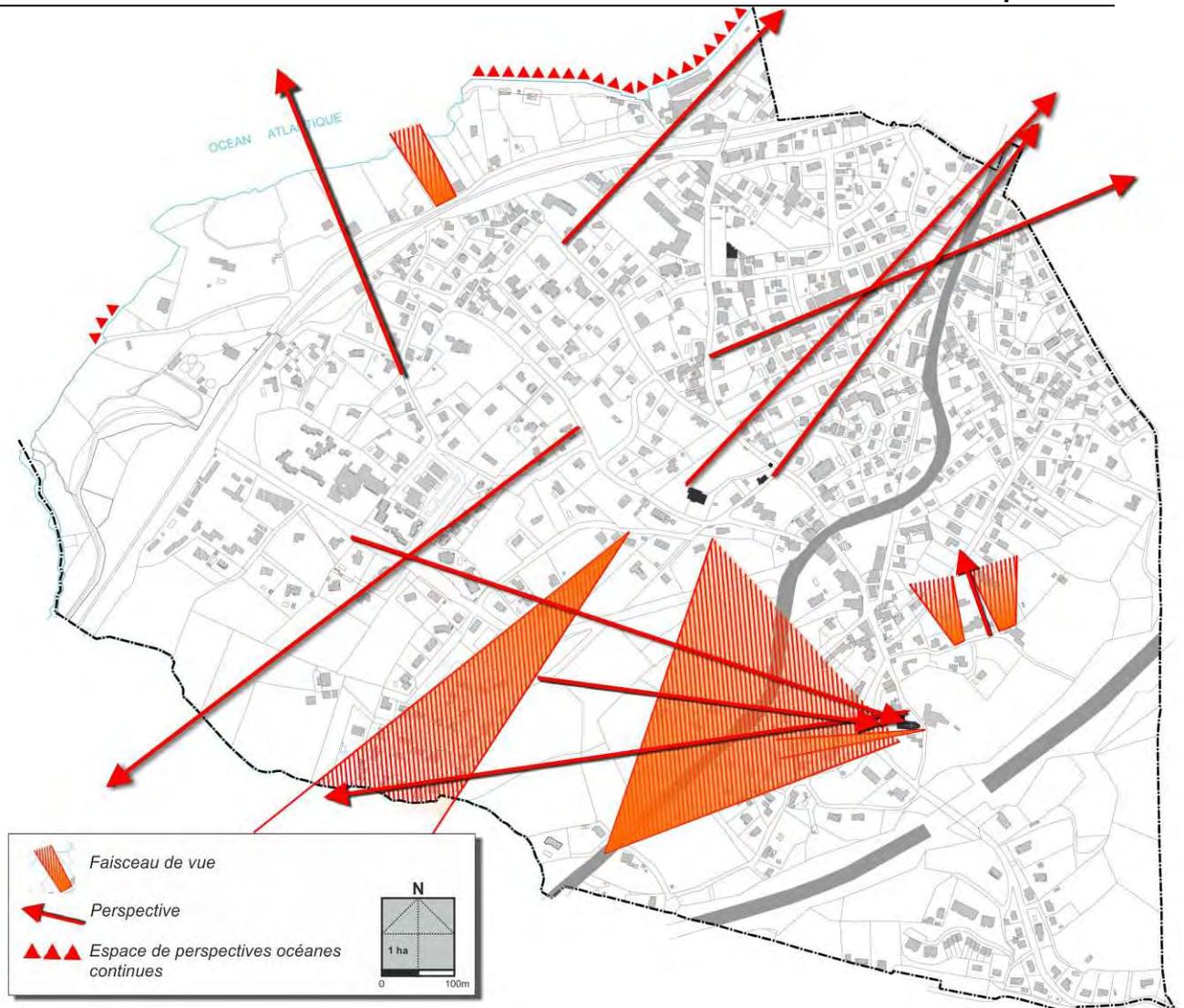
Descriptif, enjeux et visée réglementaire

TYPE		VOIRIE, CHEMINS, SENTIERS	
Légendes/intitulés		Zonage AVAP	
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
Espaces publics ou privés	Passage de voie d'ambiance singulière du fait du gabarit, du traitement au sol, et des abords	Maintien de l'ambiance et de la qualité de ces espaces	Paysager : rôle structurant et d'ambiance Elément identitaire du village ou de ses quartiers
Contenu réglementaire			
Maintien de l'ambiance en conservant la largeur de la voie notamment.			

N°	Localisation	Descriptif	Objectifs particuliers	Photographies
6V	Chemin Orgabidea	Sentier enherbé entre haies végétale, ouverture littoral	Maintien intégral	
7V	Chemin El Cano Passage Antxeta	Deux tronçons Voie étroite de façade à façade en enrobé Sentier enherbé dans une ambiance végétale	Maintien intégral pour le tronçon en sentier enherbé Passage antxeta : maintien des murs en pierre et des rives enherbées	
8V	Chemin d'amour	Chemin enherbé		
9V	Chemin derrière maison Maria	Voie étroite en enrobé, façades fleuries	Maintien des abords végétaux et fleuris	

10V	Chemin des Accacias	Deux tronçons : Chemin carrossable en enrobé avec rives enherbées, ambiance boisée riveraine Sentier piéton en ambiance arborée	Maintien de l'effet de sentier piéton avec accompagnement arboré	
12V	Chemin Cantachoeni a	Chemin en enrobé avec rives enherbées et sillon central en herbe		
13V	Chemin d'Alguerria			

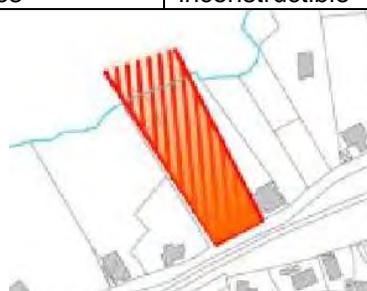
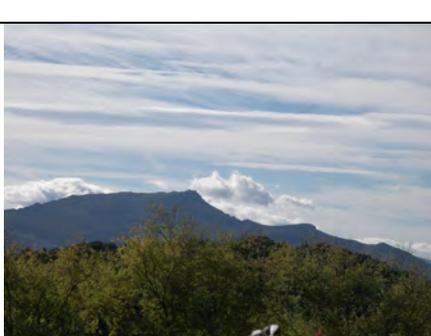
Perspectives



Descriptif, enjeux et visée réglementaire

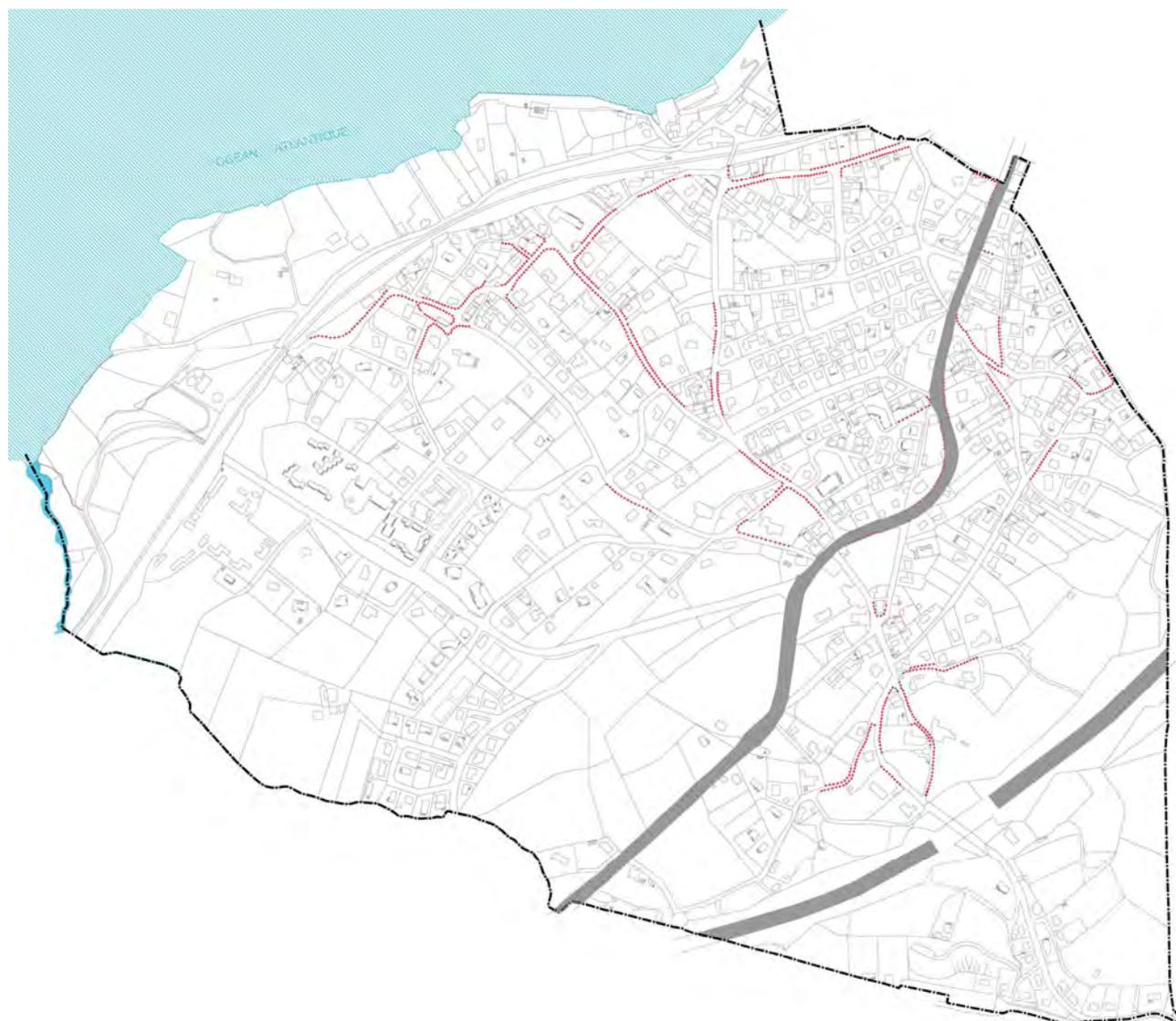
TYPE		PERSPECTIVES MAJEURES	
Légendes/intitulés		Zonage AVAP	
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
Espaces publics ou privés	Surfaces libres ouvertes permettant des panoramas emblématiques	Prise en compte de la perspective	Paysager : rôle structurant et d'ambiance Élément identitaire, et de repère
Contenu réglementaire			
Prise en compte de l'espace libre ouvert et de la visibilité Clôtures de moins de 1,50m de haut			

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

N°	Localisation	Descriptif et plan	Objectifs particuliers	Photographies
1p	Chemin des falaises Section :AH Parcelle : 11	vue océan et falaises 	Espace libre majeur inconstructible	
2p	Espace public Port	Vue littoral	Vue directe sur l'océan à préserver	
3p	Chemin d'Ahontz Section :AD Parcelle : 34,35	Vue église		
4p	Chemin Cantachoenia Section :AB Parcelle : 104	Vue globale ville/littoral		
5p	Chemin de l'Empereur Espace public	Vue Montagne au Sud		
6p	Espace public Cimetière/église Section :AC Parcelle : 26	Vue Montagnes au Sud + littoral		

Clôtures et murs

Ces éléments sont règlementés par des dispositions de conservations d'une façon générale dans le règlement.



Descriptif, enjeux et visée réglementaire

TYPE		PERSPECTIVES MAJEURES	
Légendes/intitulés	■ ■ ■ ■ ■	Zonage AVAP	
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
	Clôtures/haies et murs de cloisonnement des espaces bâtis	Maintien de la qualité de l'espace public et des transparences entre espaces public et espace privé	Paysager : rôle qualitatif et d'ambiance Élément identitaire, et de repère Risque de cloisonnement d'espaces, perte d'identité
Contenu réglementaire			
Maintien des murs d'intérêt Accompagnement réglementaire des haies/clôtures selon les typologies paysagères Volonté affirmée de maintenir une certaine transparence entre les espaces publics et privés			

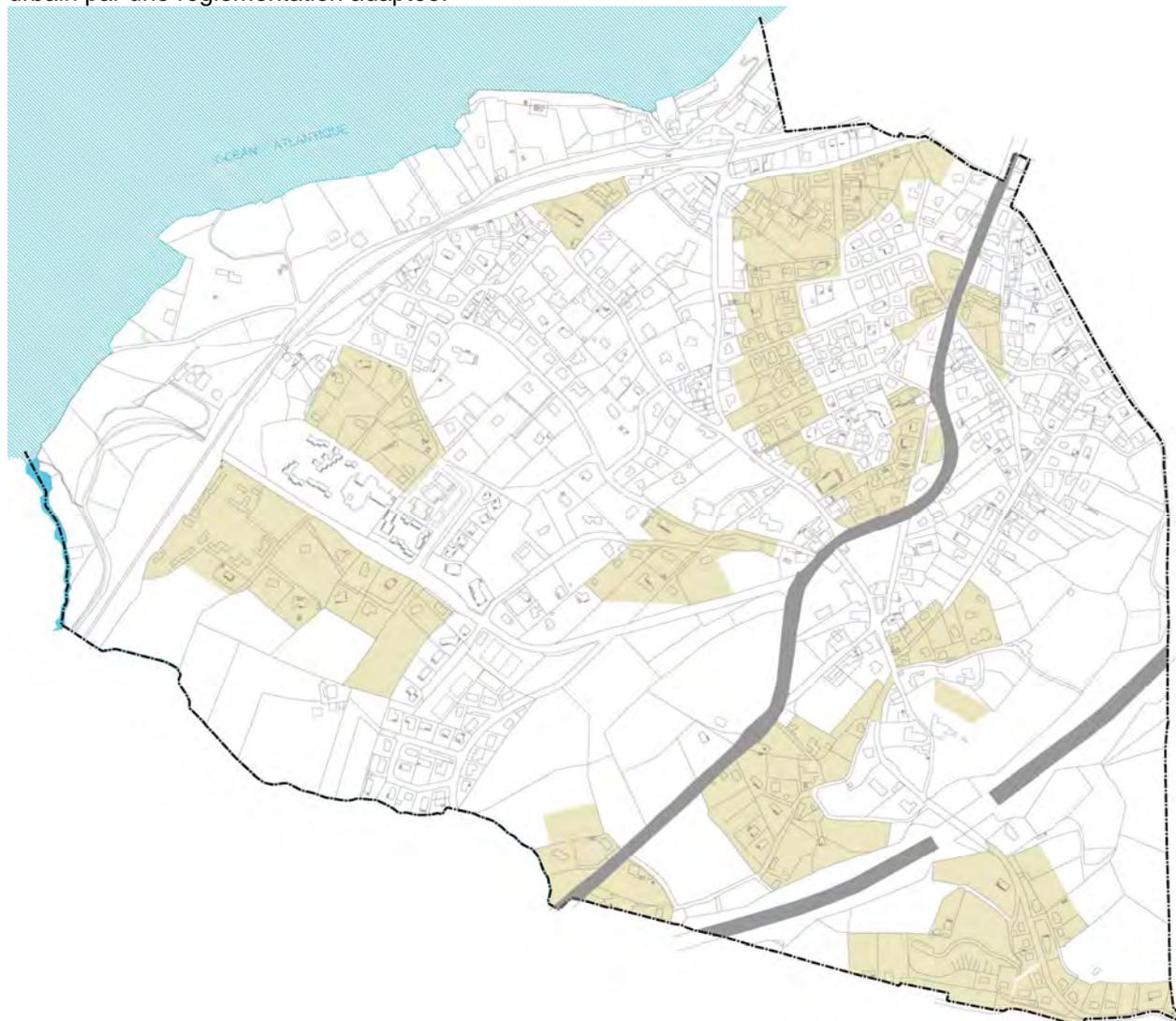
A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

		
<p>Mur de pierre et haie taillée</p>	<p>Mur bahut</p>	<p>Haie libre végétale</p>
		
<p>Clôture ajourée mixte pierre/bois</p>	<p>Portail ajouré</p>	<p>Mur et haie végétale laissant deviner le bâti</p>

Les effets de velum

Ambiance paysagère végétale due à la présence d'arbres dans les espaces interstitiels aux espaces bâtis.

Il s'agit du maillage arboré interstitiel qui caractérise certains espaces urbains de la commune, dans un équilibre et un rapport d'échelle et de matière avec le bâti. Contrairement aux effets de masse, ils ne constituent pas des couverts où se love le bâti, mais participent d'une structure végétale diffuse qui caractérise les trames urbaines soit via les arbres isolés, les alignements. En dehors des objets patrimoniaux déjà identifiés, il est apparu nécessaire d'accompagner cette caractéristique du territoire urbain par une réglementation adaptée.



Inventaire, enjeux et objectifs réglementaires

TYPE		VELUM VEGETAL	
Légendes/intitulés		Zonage AVAP	Secteur
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
Espace urbain	Masses végétales participant à l'effet général d'accompagnement du site urbain	Maintien d'une trame végétale d'ambiance	Paysager : rôle structurant et d'ambiance Élément identitaire, et de repère
Contenu réglementaire			
Maintien ou reconstitution d'un cortège arboré d'au moins 1 arbre de haut jet par surface de 600 m ² d'unité foncière.			
Toute coupe ou arrachage est soumis à autorisation.			

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

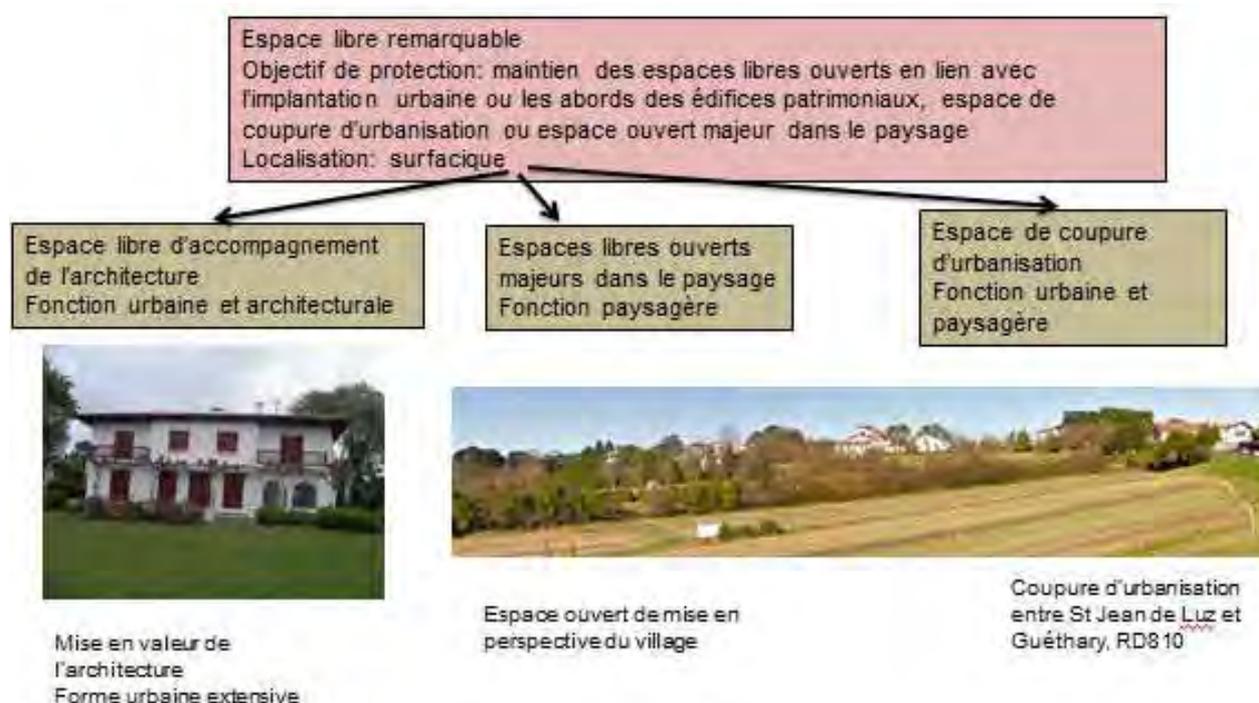
N°	Localisation	Descriptif et plan	Objectifs particuliers	Photographies
1u	Entrée Sud du territoire	Velum feuillu en entrée de la commune aux abords de la RD810 Passage Baldareta	Maintien d'une trame feuillue caduque dominante : Chêne, Frêne, Tilleul, Merisier, Fruitiers, Platanes	
2u	Chemin de Mendi Alde	Vestiges nombreux des boisements ruraux, dominance des feuillus caduques : Chênes dominant	Ambiance boisée à maintenir	

B.IV.4 LES ESPACES LIBRES REMARQUABLES

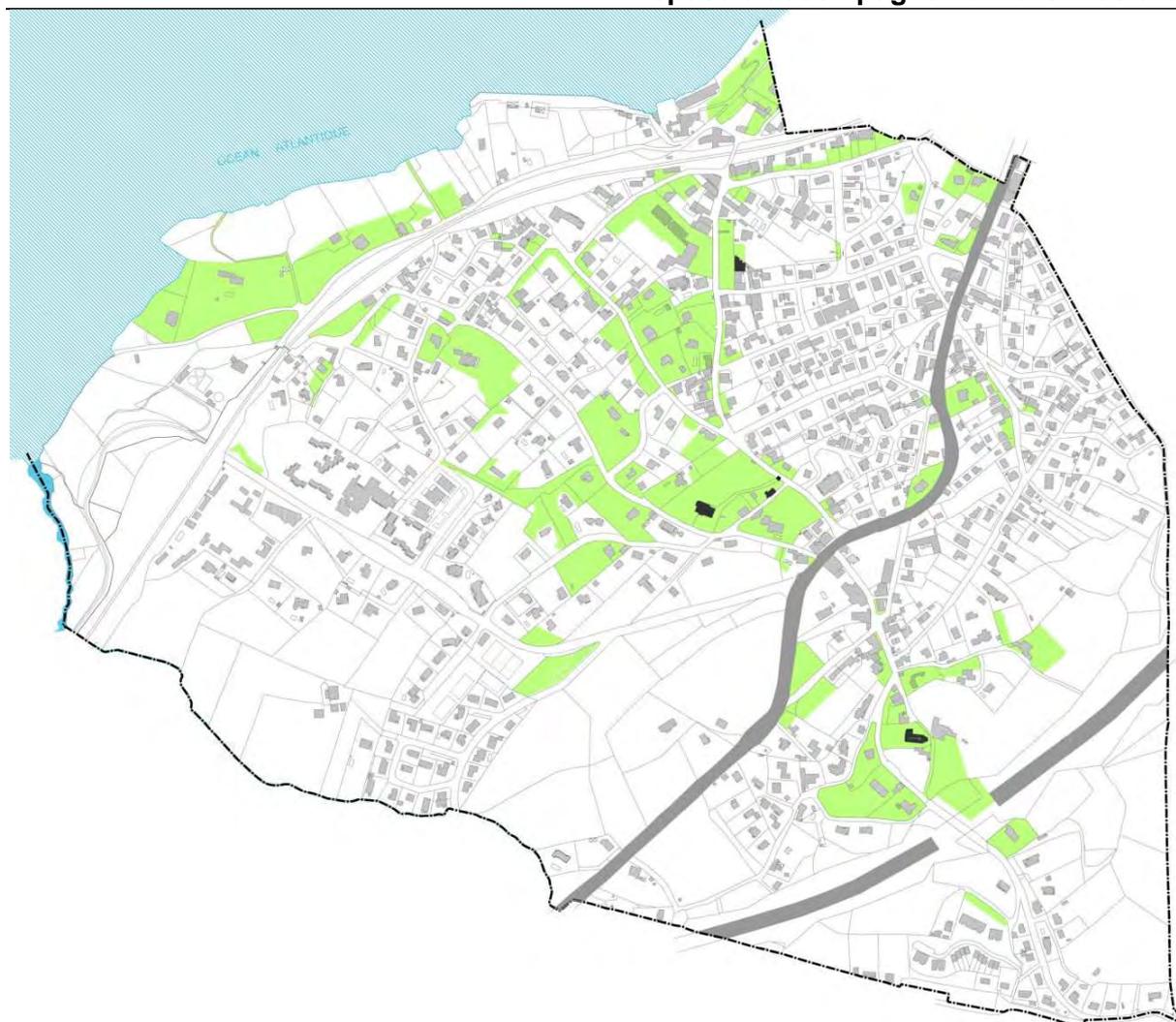
Cette thématique concerne différentes catégories de patrimoine : espace non bâti en milieu urbain, entité ouverte majeure dans le grand paysage, coupure d'urbanisation. Elle englobe l'espace ouvert et libre de mise en valeur d'un édifice majeur notamment, ou les espaces de recul d'implantation du bâti propre à un forme urbaine.

Ces espaces libres assurent ainsi des fonctions paysagères diverses :

- une fonction urbaine, comme structurant de l'espace et accompagnement de l'architecture et des sites, notamment dans la cohérence des implantations sur rue
- une fonction paysagère emblématique pour les visions générales du territoire (espace libre fortement perceptible comme la colline de l'église, coupure d'urbanisation au Sud dans la plaine du Baldareta)
- une fonction architecturale, en terme d'espaces de mise en valeur ou de mise en scène des architectures



Espace d'accompagnement architectural



Descriptif, enjeux et visée réglementaire

TYPE		ESPACE LIBRE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ARCHITECTURE	
Légendes/intitulés		Zonage AVAP	Secteur
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
Espace urbain	Espace ouvert non bâti des abords des édifices patrimoniaux Espace de recul cohérent le long d'une voie	Maintien de l'intégrité architecturale du bâtiment Maintien de la cohérence des implantations urbaines	Paysager et urbain : rôle structurant de la forme urbaine, qualité des abords des édifices patrimoniaux Espaces de perception des édifices depuis l'espace public
Contenu réglementaire Maintien des espaces libres ouverts			

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Espace libre ouvert

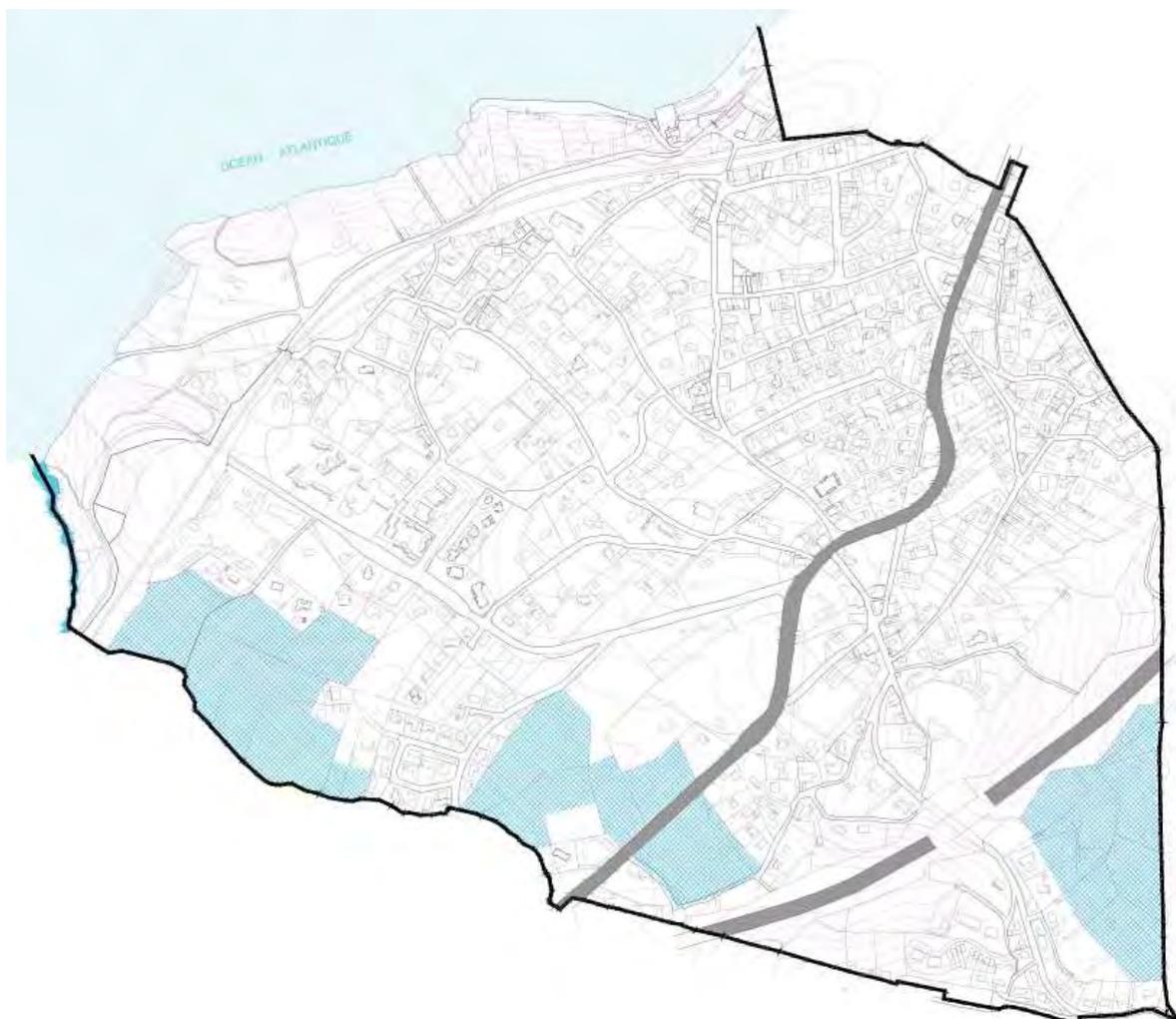


Descriptif, enjeux et visée réglementaire

TYPE		ESPACE LIBRE OUVERT	
Légendes/intitulés		Zonage AVAP	Secteur
Localisation	Descriptif	Objectifs généraux	Enjeux
Variable	Espace ouvert non bâti participant à la qualité du paysage par les champs visuels ou les aérations induites	Maintien des espaces ouverts et non bâtis pour maintenir l'ouverture paysagère et l'équilibre dans la perception des lieux	Paysager et urbain : qualité de certains espaces, alternance bâti et espace ouvert dans les séquences urbaines, maintien d'un paysage ouvert
Contenu réglementaire			
Maintien des espaces libres ouverts			

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Espace ouvert de coupure d'urbanisation



Descriptif, enjeux et visée réglementaire

TYPE				ESPACE LIBRE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ARCHITECTURE			
Légendes/intitulés		Zonage AVAP		Secteur			
Localisation		Descriptif		Objectifs généraux		Enjeux	
En limite de commune		Espace ouvert d'interruption du tissu urbain en limite du territoire		Maintien des coupures urbaines, élément de repère marquant le passage d'un territoire communal à l'autre		Paysager et urbain : rôle structurant dans le grand paysage Biodiversité : maintien des trames vertes et bleues	
Contenu réglementaire				Maintien des espaces libres ouverts			

B.IV.4 ANALYSE DES PAYSAGES AU REGARD DES CAPACITES D'INTEGRATION ESTHETIQUES ET PRATIQUES DE DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Approche à l'échelle du paysage

Cette analyse permet de dégager un certain nombre de critères pour l'évaluation du paysage (caractéristiques esthétiques et structurants, valeur identitaire, sensibilité de perception) au regard de sa capacité à recevoir des équipements liés aux énergies renouvelables.

La diversité des paysages et le caractère de microcosme offre des dispositions variables à l'aptitude des paysages à l'insertion de dispositifs de production d'énergie renouvelable.

- Des espaces très en vue, à physionomie ouverte et naturelle, dans des situations de perceptions majeures ou d'intérêt écologique fort proscrivent ce type de possibilité : falaises atlantiques, espaces ouverts agricoles de coupure d'urbanisation.
- Des espaces confidentiels et fortement altérés par les infrastructures sont plus aptes : bordure de l'autoroute, ponctuellement abords de la voie ferrée
- La partie Est de la commune au-delà de l'autoroute reste dans une situation de perception paysagère confidentielle ce qui permet (à l'exception d'incompatibilité avec un patrimoine architectural) d'envisager des possibilités notables
- Les espaces urbanisés offrent des potentialités variées : l'ensemble de la coulée verte entre église et littoral constitue un ensemble cohérent où la concurrence avec le maintien des trames boisées limite les aptitudes de même que la compatibilité avec le respect des harmonies de couleurs et texture des toits. Les potentialités sont conditionnelles à des installations dont l'intégration est maximale (surface limitée, couleur, matériau, composition). Les espaces intermédiaires de lotissements pavillonnaires ou de collectif peuvent admettre ce type d'installation, sous réserve d'un accompagnement (surface, composition avec l'architecture..).

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

C - APPROCHE DE L'ARCHITECTURE

PATRIMOINE		DONNEES DE CADRAGE
Patrimoine architectural	Protégé (MH) Non protégé, petit patrimoine et nombreux édifices	Préserver un patrimoine identitaire
PATRIMOINE RECONNU		
Servitudes	<p>4 Monuments Historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mairie : façades et toitures (AR du 09/12/1993) - Atalaye de Guéthary à Bidart (AR du 24/12/1993) - Villa Saraléguinée (AR du 20/12/1994) - Eglise St Nicolas (AR du 03/08/2001) <p>1 Monument Naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Place et ses abords site Inscrit le 04/05/1943 <p>1 Zone sensible (patrimoine archéologique)</p>	

C.I - SITUATION HISTORIQUE DE LA COMMUNE -

C.I. 1 ORIGINES

Différentes recherches étymologiques attribuent au nom de GUETHARY une origine soit latine (H.GAVEL : "captare" = voir, observer), soit gasconne (H.GAVEL : "Guetari" = guetter ou poste de guet), soit basque (P. HARISTOY : "Gaitari" = gardien). Jean-Pierre ESPILONDO, au premier chapitre de "GUETHARY" publié par Ekaina en 1991 dans la collection "Harrikez Herriak" n° 9 conclut après de nombreuses analyses à une origine basque ancienne (préhistoire) s'appuyant sur la nécessité de nommer un site.

GUETHARY proviendrait de : KAT (rocher) ARRE (petite étendue, concentration de) AGA (endroit où se trouve). *"L'endroit où se trouve une concentration de rochers"*.

Comme à Guetaria de Guipuzcoa, la géographie locale de GUETHARY illustre parfaitement cette explication. Selon le "Livre d'or de l'Eglise de BAYONNE" en avril 1193 Guillaume Raymond de Sault, neuvième et dernier vicomte du Labourd fit plusieurs donations à l'Eglise de BAYONNE : parmi lesquelles les dîmes d'URT, SERRES, CATERIE, BASSUREN "qu'il fit peupler".

Dans la deuxième moitié du XIIème siècle, un transfert de population amène donc à GUETHARY une équipe d'agriculteurs qui exploiterent des terrains jusque la en friche.

Il semblerait que GUETHARY ou plutôt Caterie existait déjà auparavant (époque romaine) et ne constituait vraisemblablement qu'une dépendance de BIDART : les pêcheurs y ont selon toute apparence précédé les agriculteurs.

C.I.2 EVOLUTION

EVOLUTION URBAINE (d'après Roland MOREAU)

Pêcheurs, agriculteurs : ces deux groupes se répartissaient dans des hameaux distincts "Haizpuru", "La Place", « Costa aldia » et "Behereta" :

- **"Haizpuru"** (*Harizen buru : en haut des rochers*) au bord de la mer, rassemble les marins de GUETHARY (comme "Parlementia", son voisin réunit ceux de BIDART).

Quelques huttes à l'origine, puis de pauvres maisons éparses. Haizpuru était le hameau le moins peuplé. Une croix en bois toute simple plantée sur la falaise lançait son message d'espérance aux équipages en détresse. Après 1834, elle a été déplacée dans le centre du quartier.

- **"La Place"** groupant les agriculteurs autour de l'église, s'étendait jusqu'à la falaise de Costa aldia où se trouvait le fronton.

Comme Haizpuru, Costa aldia avait sa croix (la croix des pêcheurs) sur la falaise où a été construite en 1913 la terrasse qui domine la mer

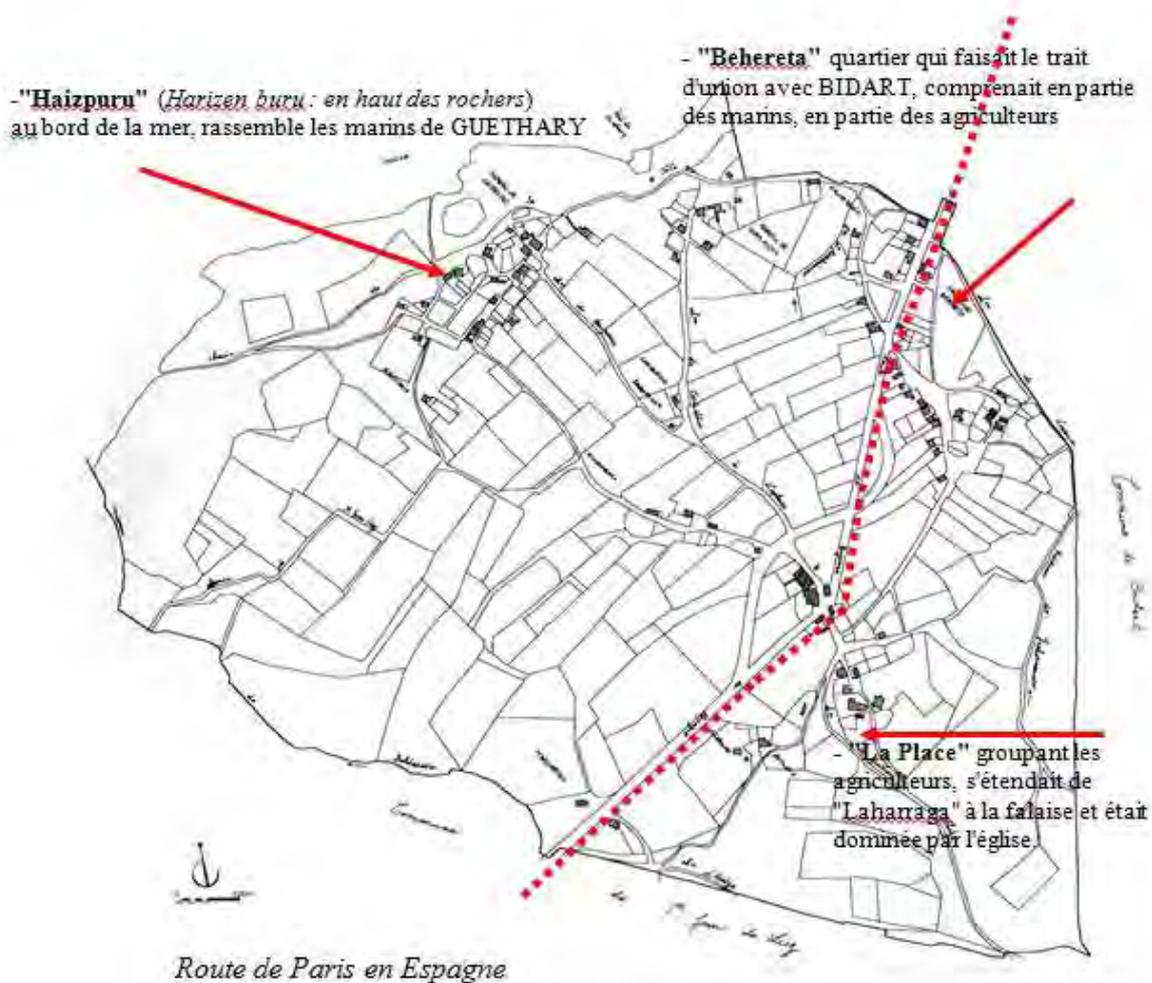
- **"Behereta"** hameau qui fait le trait d'union avec BIDART, comprenait en partie des marins, en partie des agriculteurs. Sur le linteau d'une de ses maisons, on peut lire l'inscription, une des plus ancienne de la commune :

"I.H.S. + Maria 1672
Martin de Clauset
Goana de Salharet".

Une urbanisation pavillonnaire s'est étendue à partir de ces hameaux tant vers le nord que vers le sud.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

21



Cadastré napoléonien de 1831
Les 3 « villages » de GUETHARY

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

Deux équipements ont marqué historiquement la commune :

* Le Port

Le port a été utilisé jusqu'en 1752 à la fois par les pêcheurs de la commune et par ceux de BIDART. La pêche a longtemps constitué une des principales activités de GUETHARY : chasse à la baleine, côtière puis lointaine, pêche à la morue (Canada, Terre-Neuve) et au thon. Cette activité, bien connue des XVII, XVIII et XIXèmes siècles, existait en des temps plus lointains. En effet, la découverte en 1984 des vestiges d'une "usine" à garum et à salaisons devant la gare de GUETHARY surplombant le port actuel à 35 m au-dessus du niveau de la mer laisse présager la découverte d'un établissement antique.

Les zones sensibles au plan archéologique sont :

- La Gare : vestiges d'exploitation antique de produits de la mer (salaisons, garum).
- Parmentia : présomption d'existence du Port antique.

* Le Fronton -

Construit en 1867, il a été rehaussé en 1910.

A l'origine, le fronton de "Marinea" s'élevait près des falaises et était constitué par ce qui est devenu le mur de façade de la villa "Costa Baïta" ; il s'étendait jusque sur un terrain qui fut exproprié lors de la création de la voie ferrée. Le petit fronton de "Marinea" disparu on établit sur son site actuel le beau jeu de paume dont le mur fut reculé et surhaussé à plusieurs reprises (pour la dernière fois en 1910) pour répondre aux besoins des différents jeux de pelote (grand chistera notamment qui s'est développé à partir de 1894). Les titres remportés par les joueurs de GUETHARY (au sein de l'Oiharroa) valurent à GUETHARY le surnom de "La Mèque du grand chistera".

EVOLUTION DE LA POPULATION

GUETHARY n'a jamais formé un village très peuplé. Au XVIIème siècle, période de grande prospérité pour la pêche, le village passe de 150 maisons (cf. Haristoy "Paroisses basques") à 200 (archives départementales C 148) entre 1650 et 1686 (contre 500 à BIDART à cette dernière date).

Au XVIIIème siècle, la population tombe de 600 à 318 habitants (entre 1718 et 1820) du fait de l'interruption de la pêche, de la diminution du commerce avec l'Espagne et des guerres incessantes.

Au XIXème siècle, la population augmente lentement passant à 576 habitants en 1876. Elle obtient en 1990, 1 105 habitants et 1 296 habitants en 1999.
La population de GUETHARY a doublé en un siècle.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

EVOLUTION DU RESEAU DE VOIES DE COMMUNICATIONS

Historiquement

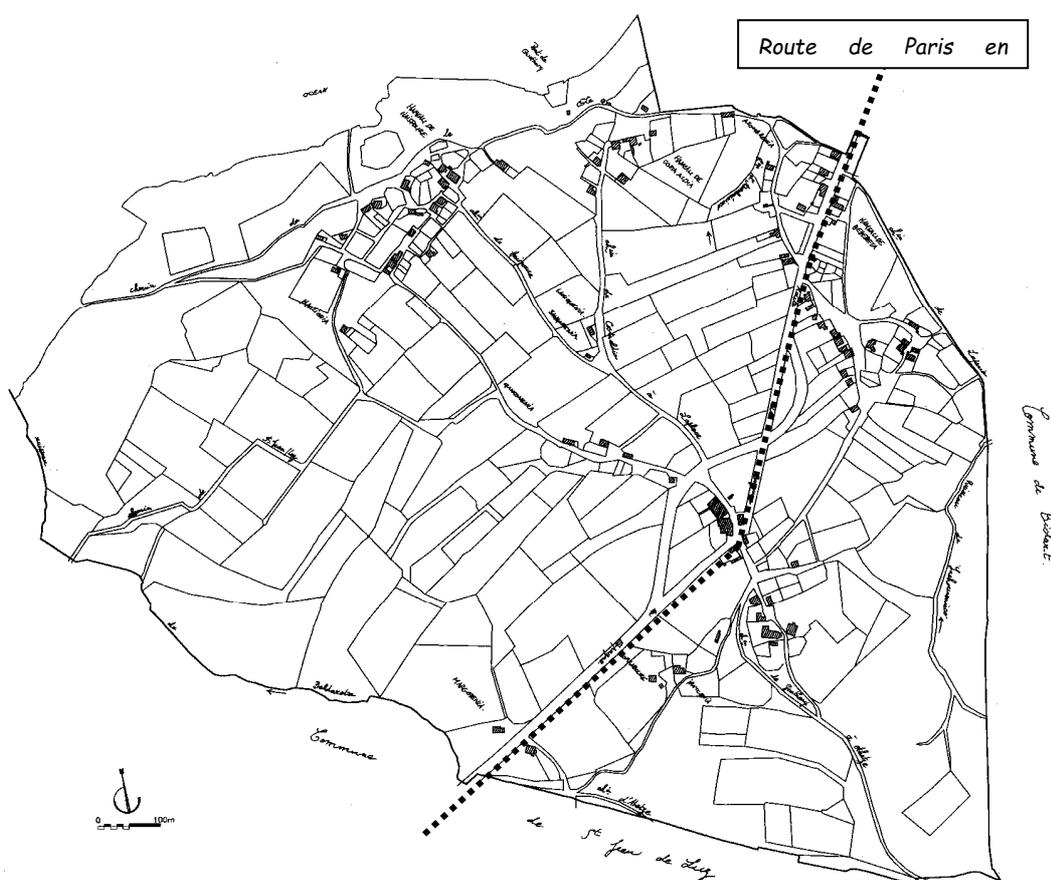
Sur le cadastre napoléonien datant de 1831, le réseau de voies de circulations est constitué par une voie principale appelée « *Route de Paris en Espagne* », sillonnant la commune du Nord au Sud, et traversant le quartier de « *La Place* » situé en bas de l'Eglise St Nicolas.

Depuis cet axe structurant partent des voies perpendiculaires permettant de traverser la commune d'Est en Ouest, principalement développées sur sa partie littorale. C'est le long de la côte que se situe le « *chemin de la côte* » longeant l'océan.

La route nationale principale a évolué, mais son emplacement n'a pas remodelé fondamentalement le paysage, excepté au niveau du quartier de la Place, qui se trouve plus sur l'axe du passage principal mais en retrait.

En revanche, le tracé de la voie ferrée a fortement touché tout le quartier du port qui se trouve aujourd'hui séparé du reste de la commune et reliée au bourg actuel par un pont étroit.

L'autoroute quant à elle a évidemment complètement séparé les « *deux rives* », mais s'est située dans un secteur d'extrémité de commune au parcellaire large et peu construit. Elle date de 1978.



Le cadastre napoléonien de 1831 (ci dessus)

Aujourd'hui

La commune de Guéthary est aujourd'hui marquée par le passage d'infrastructures importantes parallèles entre elles dans le sens Nord/Sud : La Nationale 10, l'Autoroute et la voie ferrée.

Le tracé de ces axes, qui n'est pas sans influence sur l'environnement paysager de la commune, ne présente pour autant pas un caractère de coupure forte :

- La Nationale 10, à 2 voies et située en zone centrale du territoire communal, est intégrée au paysage de la commune, accompagnée tout le long de son parcours par des espaces urbains reconnus comme faisant partie de « *la traversée de GUETHARY* »
- La voie ferrée longeant la côte et au profil encaissé reste visuellement très discrète
- L'Autoroute, également en profil encaissé à l'extrémité Est de la commune, ne se manifeste pas visuellement. La végétation tend à masquer les zones où elle pourrait s'avérer prégnante.

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

Les voies de circulation

Le tracé de la voie ferrée a fortement touché tout le quartier du port qui se trouve aujourd'hui séparé du reste de la commune et reliée au bourg actuel par un pont étroit



La route nationale principale a évolué, mais son emplacement n'a pas remodelé fondamentalement le paysage

L'autoroute quant à elle a évidemment complètement séparé les « deux rives », mais s'est située dans un secteur d'extrémité de commune au parcellaire large et peu construit. Elle date de 1978.



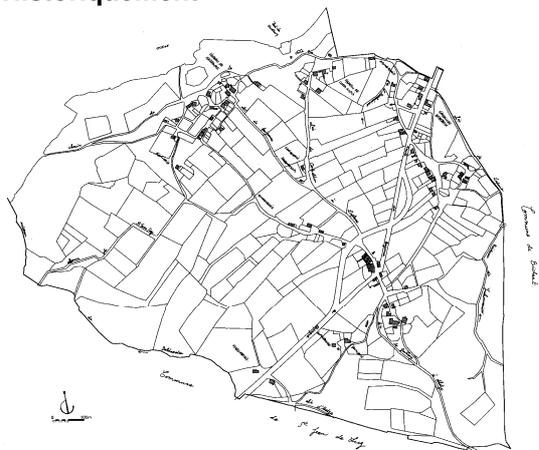
L'autoroute

La Route Nationale

La voie ferrée

EVOLUTION DE LA STRUCTURE VIAIRE : rues et places

Historiquement



Cadastré napoléonien de 1831



Relevé topographique de 1950

Les rues :

Les voies principales de circulations traversant la commune sont complétées par les chemins annexes destinés aux circulations internes au village de GUETHARY.

Ces chemins couvrent les trois quartiers historiques de la commune.

Outre l'arrivée du chemin de fer qui a en partie isolé le territoire de la commune situé en partie littorale, le passage du tramways visible sur le plan topographique de 1950 a quand à lui isolé la partie Sud Ouest de la commune.

Les places :

Ce sont des carrefours de voies de circulations qui constituent les places. Ce sont des lieux peu présents sur la commune initialement, les quartiers étant constitués autour de leurs voies de desserte.

Autrefois



Vue depuis le croisement Rue de l'Eglise, route napoléonienne

Aujourd'hui



Le réseau viaire

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Les rues :

Outre les voies de circulation traditionnelles, qui servent à toutes les formes de circulations, la commune de GUETHARY se parcourt à pied par les nombreux chemins en terre ou en herbes, situés notamment dans les parties proches du littoral.

Plutôt que de parler de rues, les guéthariars parlent de chemins. Cette dénomination est affective dans l'appellation des voies.

Ces derniers font partie des lieux importants de la commune, tant dans la pratique qui en est faite que dans l'aspect des lieux.

En pratique outre les gens du pays, un petit guide édité par la commune propose aux promeneurs des circuits permettant de sillonner la commune à pied par ces chemins. Des « promenades » accompagnées par un guide sont proposées en été.

Les quartiers sont ponctués de ces cheminements « verts » qui donnent au paysage urbain de la commune un caractère très spécifique et unique. Participant ainsi fortement à l'identité et la qualité des lieux de GUETHARY.

Ces ambiances très personnalisées viennent à la fois des largeurs des voies, de leurs matériaux de sol (terre, bas-côtés en herbes, etc...), de la qualité des murets et clôtures qui les bordent (matériaux, hauteurs, transparences ou effet de fermetures qui canalisent les vues), de la présence du végétal (faisant appel aux sens de la vue, du toucher, de l'odorat par des parfums caractéristiques à certaines saisons), mais également de leur tracé (lignes courbes, inflexions des chemins). Les subtilités de chaque éléments apportant une



Chemin d'Haispoure



Chemin Errepira

Les places

On en trouve le caractère de la place dans le quartier de l'église. La voie de circulation principale ayant été déplacée au profit de l'actuel tracé de la RN10, le carrefour original de ce quartier est devenue place. De même, entre la Mairie et le Port, la place Jean Toulet constitue un espace ouvert, sur lequel se développe les terrasses de cafés, en accompagnement des lieux de circulations.

Un autre type de place publique est constituée par l'aire de jeu du fronton, en face de la Mairie. Lieu sur lequel se déroulent des manifestations publiques.



La Place Jean Toulet



La Place du fronton

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

EVOLUTION DE LA STRUCTURE PARCELLAIRE et DE LA TRAME BATIE

Historiquement

Formée voici 150 ans d'un pôle d'habitat côtier en liaison avec le port « hameau de Haïspoure », « hameau de Costa Aldia », d'un autre pôle urbanisé regroupé autour de l'église sur les hauteurs de la commune « La Place » et du hameau de Behereta en entrée Nord en limite de BIDART, la commune de GUETHARY est dotée, au milieu du XIX^e siècle d'un parcellaire de petite dimension (correspondant aux hameaux cités plus haut) sur lequel des maisons se tenaient assez proches les unes des autres, alors que le reste du territoire est constitué de vastes propriétés non bâties.

Les grandes maisons de maîtres, arrivées au début du XX^e siècle, liées à l'essor pris par la région avec les bains de mer, villas installées sur des points hauts, avec vue sur océan et montagnes, dans un vaste parc arboré, accompagnées de leurs dépendances.

Aujourd'hui

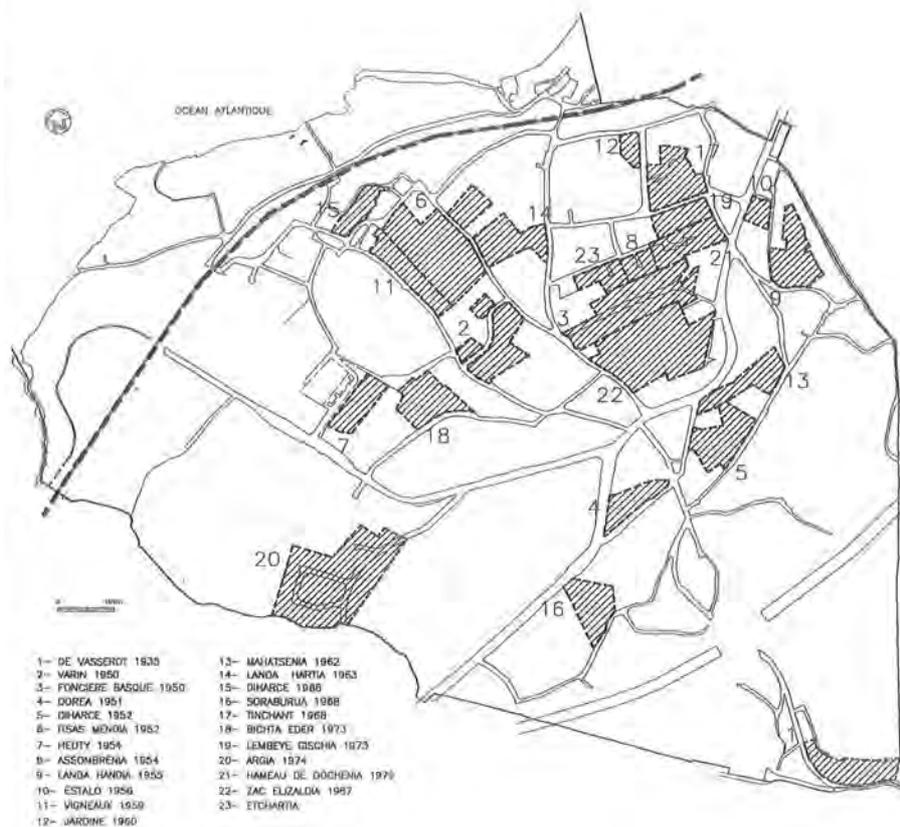
Dans le secteur de la commune qui reste aujourd'hui le lieu principal de l'habitat, à savoir à l'Ouest de la route nationale, l'évolution s'est faite par division des parcelles au fil du temps.

Les lotissements ont « gommé » le sens des lieux d'autrefois, par un parcellaire relativement uniforme, régulier, tant dans leurs surfaces que dans leurs géométries, qui ne tiennent pas compte de l'environnement tel que le relief, l'ensoleillement, ou encore les vents dominants.

Les grandes propriétés se sont parfois divisées en conservant des proportions larges ainsi que des jardins dont les plantations postérieures aux années 1950 marquent aujourd'hui fortement le paysage (centre Ouest de la nationale).

Certains champs cultivés ou prairies ont conservé quant à eux des dimensions importantes donnant ainsi au paysage de GUETHARY une certaine ampleur (secteurs S/O de la nationale).

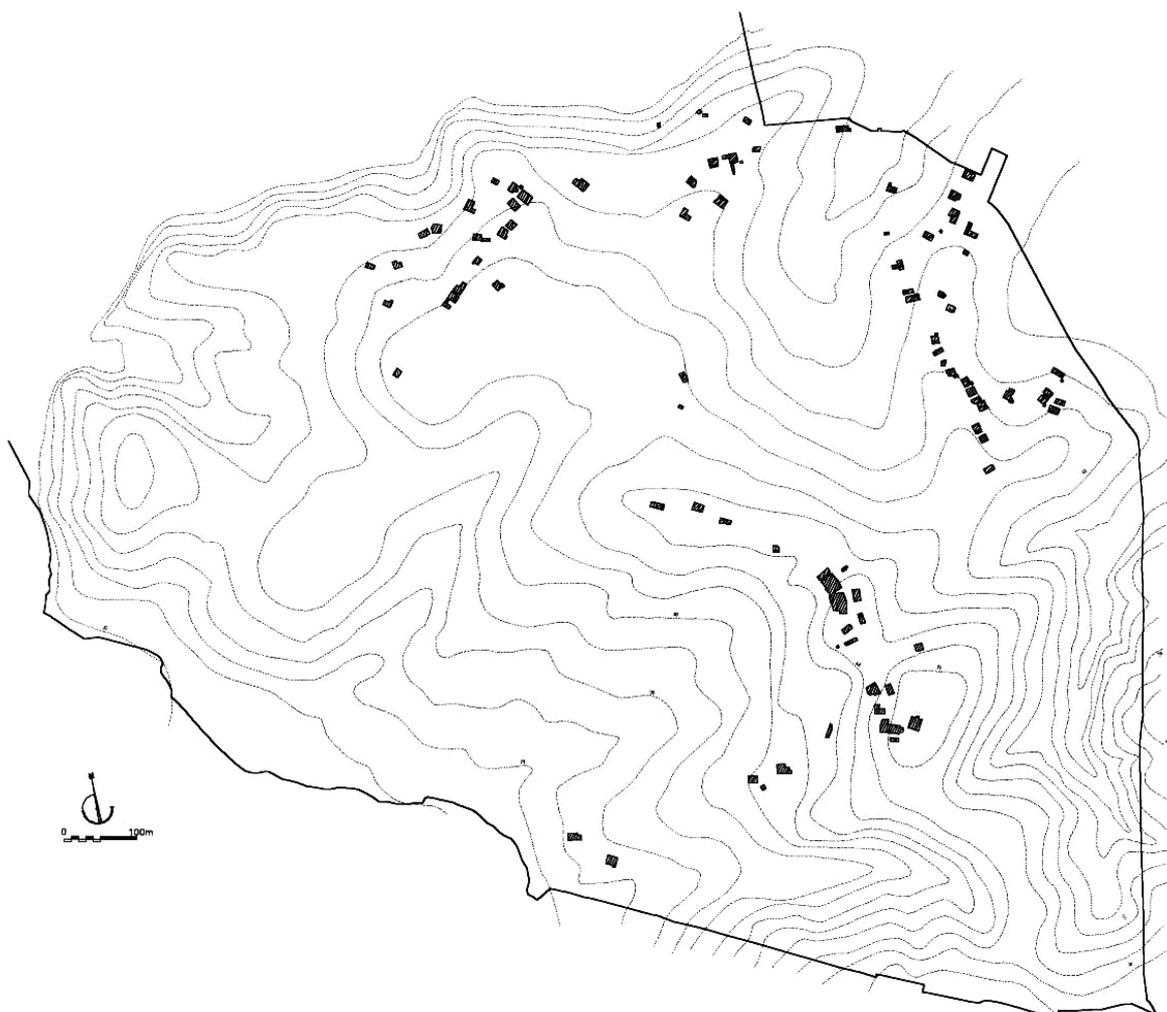
La trame bâtie s'est étendue à l'ensemble de la commune, et les lieux de « centralité urbaine » dans lesquels les services se sont développés se situent le long de l'avenue du Général de Gaulle, de la Poste à la Mairie, puis au Port, véritable colonne vertébrale structurante de l'image urbaine et paysagère de GUETHARY.



Les lotissements

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

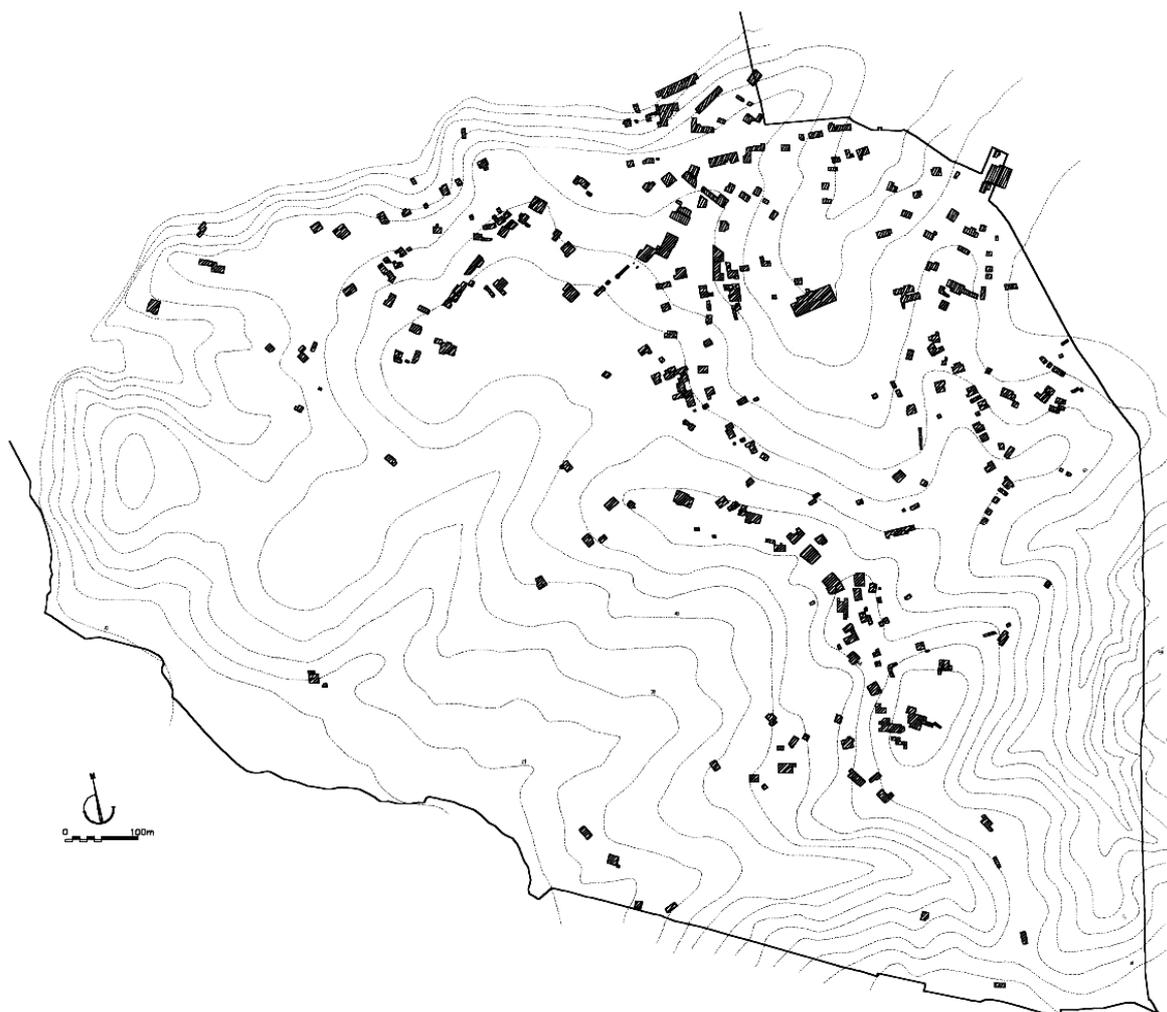
COMMUNE DE GUETHARY



Le bâti de 1831

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

COMMUNE DE GUETHARY



Le bâti de 1951

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

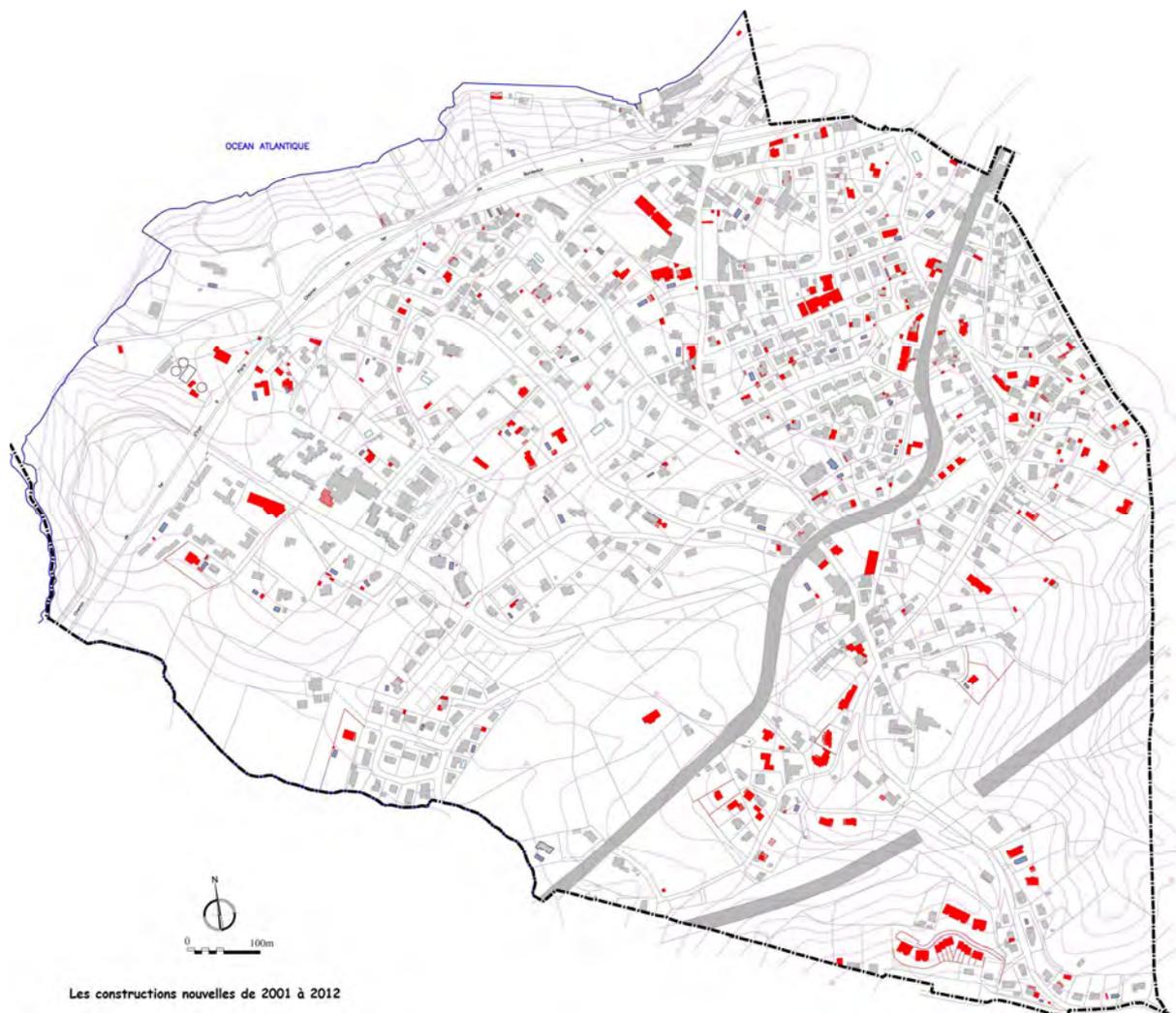
COMMUNE DE GUETHARY



Le bâti de 2001

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

COMMUNE DE GUETHARY



Les constructions édifiées entre 2001 et 2013

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE

COMMUNE DE GUETHARY



Le parcellaire

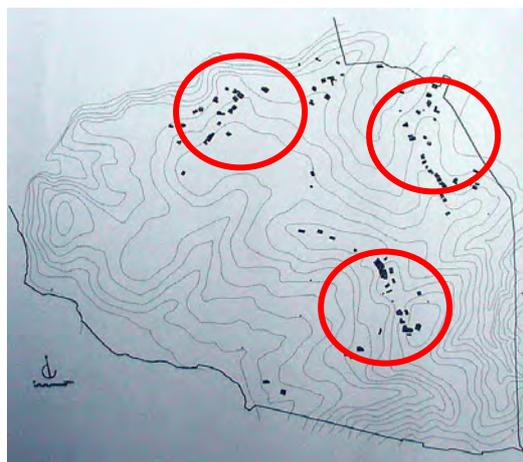
A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

L'emprise de la trame bâtie

Au XIX^e siècle, la population augmente lentement passant à **576** habitants en 1876, à **1 105** habitants en 1990, puis à **1 284** habitants en 1999. *La population de GUETHARY a doublé en un siècle*

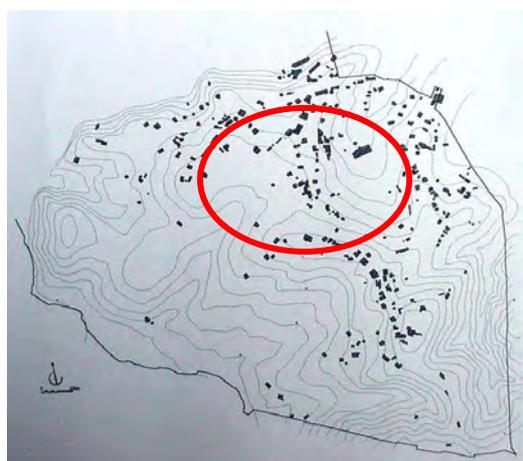
1831

Les quartiers distincts du XIX^e siècle



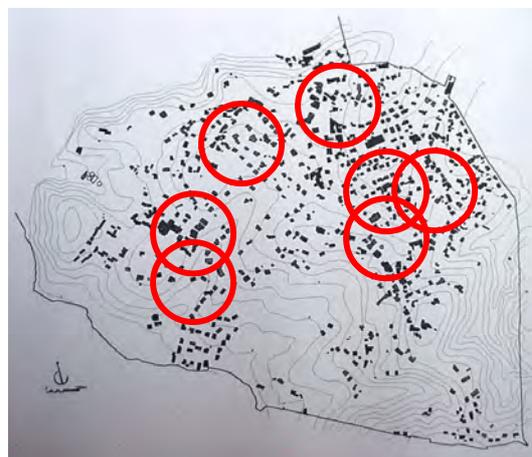
1950

Les maisons de maîtres et leurs dépendances du début du XX^e siècle



2001

Les lotissements de la seconde moitié du XX^e siècle



C.II - ELEMENTS DU PATRIMOINE -

C.II. 1 PATRIMOINE BATI

LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES SITES

La commune de GUETHARY compte plusieurs édifices inscrits Monuments Historiques. Il est à noter la dernière inscription en date : l'église St Nicolas en 2001.

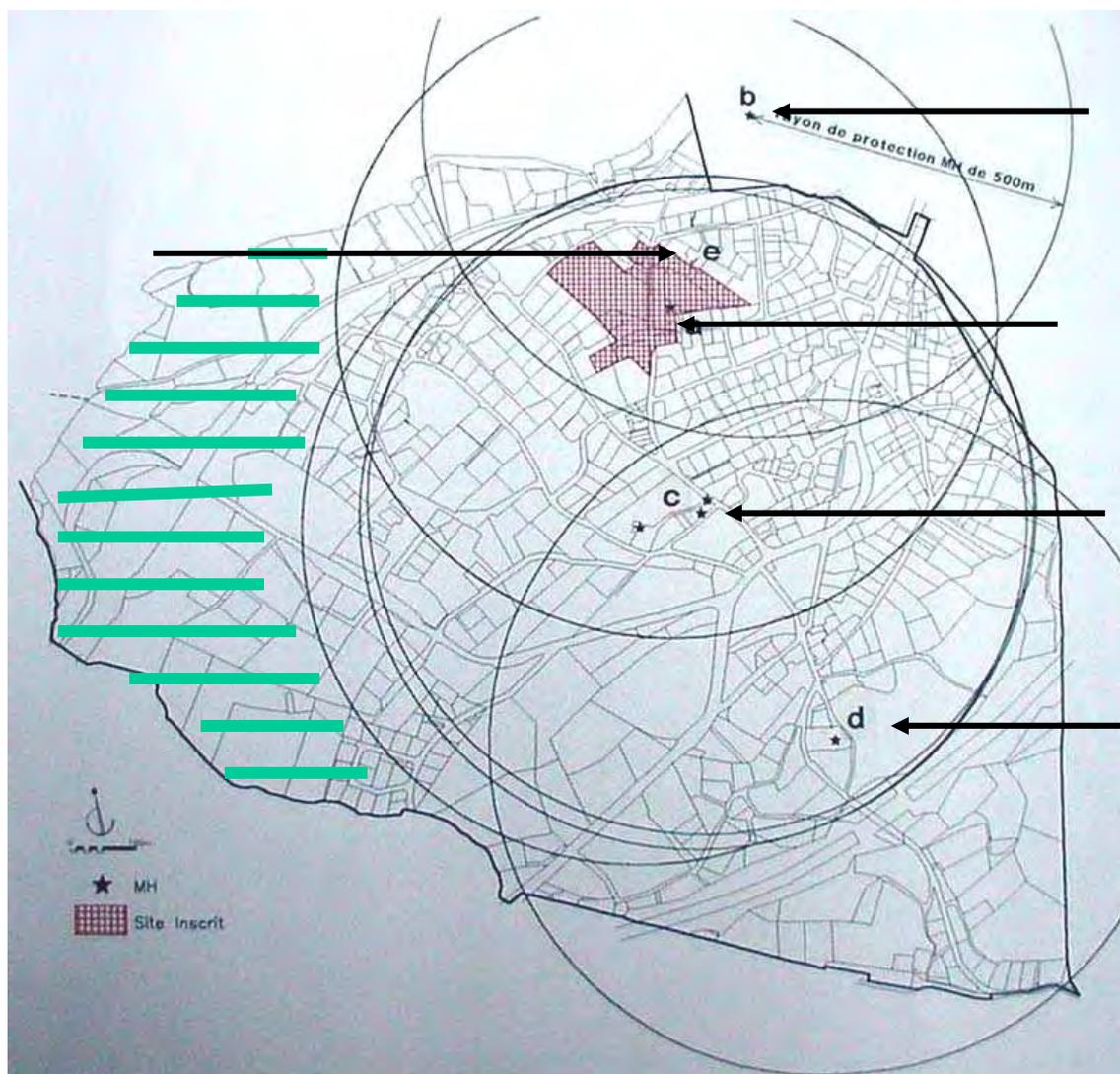
Le Site Inscrit de la Place, au niveau du fronton de la mairie et des abords larges marque à sa manière un lieu structurant important de la commune.

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel				
AC 1	Monuments Historiques		Loi du 31.12.1913 modifiée	Ministère de la Culture Direction du Patrimoine Architecte des Bâtiments de France
a	- Mairie : façades et toitures	AR du 09.12.1993		
b	- Atalaye de Guéthary à Bidart	AR du 12.12.1993		
c	- Villa Saraléguinéa	AR du 30.12.1994		
d	▪ Eglise St Nicolas	AR du 03.08.2001		
AC 2	Monuments naturels et sites		Loi du 31.12.1913 modifiée	Ministère de l'Urbanisme et du Logement Architecte des Bâtiments de France
e	Site inscrit de la Place et de ses abords	AM du 04.05.1943		

I- *Localisations (a, b, c, d, e), voir plan joint*

Les éléments du patrimoine bâti

Monuments Historiques et Site



a – La Mairie : façades et toitures inscrites AR du 09.12.1993

b – L'Atayale de guéthary à Bidart inscrite AR du 12.12.1993

c – La Villa Saraléguinéa inscrite AR du 30.12.1994

d – L'Eglise St Nicolas inscrite AR 03.08.2001

e – Le Site Inscrit de la Place et de ses abords AM du 04.05.1943

Seule la partie Sud Ouest de la commune n'est pas couverte par une protection au titre des abords des Monuments Historiques

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

L'inventaire complet est joint en annexe 3

Sur un territoire de taille réduite, s'est développée une grande variété de typologies architecturales identifiées et reconnues.

1/ Le type « architecture rurale labourdine »

- De ce type, on observe plusieurs déclinaisons dues en particulier à l'évolution du bâti :
- la façade simple symétrique, généralement à deux travées.
- la façade double asymétrique, qui complète le type précédant par une extension latérale dans le prolongement de la toiture
- la façade double symétrique, de plus grand volume que la première,

2/ Le type « maison de ville XIX^e », enduite, avec chaînages, bandeaux, corniches, et encadrement de baies en pierre, parfois en bois

3/ Le type « architecture néo-basque », reprenant les dispositions constructives de l'architecture traditionnelle rurale, mais plus variée dans la disposition des volumes, l'emploi des matériaux et très ouvragée au niveau des décors

4/ Le type « architecture balnéaire » d'influence labourdine avec des emprunts à l'architecture hispanique, une recherche poussée sur les volumétries, les rapports au site et à l'environnement

Ces typologies architecturales se distinguent par leur histoire, leur situation, leur implantation ainsi que leur insertion dans le paysage.

LES ELEMENTS ARCHITECTURAUX

Chaque type d'architecture dispose d'un vocabulaire qui lui est propre, que ce soit en terme de volumétrie, d'ordonnement, de matériaux employés, comme les éléments de décor et de modénature dont certains types architecturaux font un usage important.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

- Typologie architecturale - 1- ARCHITECTURE RURALE LABOURDINE

HISTORIQUE / SITUATION	
Historique	
	Le plan de 1831 fait apparaître des quartiers distincts répartis sur le territoire communal : le port avec ses maisons de pêcheurs, mais dont le tracé de la voie de chemin de fer (en 1864) a détruit en grande partie la cohérence l'église, sur la hauteur près de laquelle s'est formée une place de village, structuré le long de l'axe principal de circulation (tracé napoléonien, précédant l'actuel tracé de la RN10), le quartier Béhéreta, du côté de Bidart de part et d'autre de l'actuelle RN10, à vocation agricole
Situation	
	Le quartier du port ne conserve que de rares vestiges de maisons de pêcheurs. En revanche on notera le maintien partiel de l'habitat rural dans les quartiers de l'église et Béhéreta
DESCRIPTION GENERALE / ETUDE DU BATI	
Implantation	
	Sur des parcelles de petites dimensions, laissant peu de place aux espaces libres La maison labourdine est orientée en façade principale vers l'Est.
Volumétrie : Travées / Niveaux / Percements	
	Exceptée la maison de pêcheur qui se présente comme une maison de petite dimension, La maison traditionnelle labourdine est généralement plus haute que large, composée de 3 ou 4 niveaux superposés . Le volume est simple et homogène. Les ouvertures se situent essentiellement sur la façade principale orientée vers l'Est.
Façade : Ordonnancement / matériaux / modénature/ Décor	
	Les murs porteurs, parallèles entre eux se prolongent sur l'extérieur de la façade principale. Encadrant strictement le remplissage en pans de bois enduit. Ces derniers sont disposés à l'horizontale et à la verticale. Chaque niveau haut accuse un ressaut par un léger encorbellement de la façade portée par les solives qui débordent. Le rez de chaussée est en pierre apparente ou moellons enduits. Parfois un balcon en bois peut prendre place, calé entre les murs porteurs. Le décor est peu important excepté pour les pièces de bois de charpente ou de pan de bois apparentes, souvent sculptées
Toiture : Matériaux / Autres éléments	
	Le toit à deux pentes s'avance sur le pignon de la façade principale maintenue par des pannes et parfois des consoles inclinées. Les tuiles sont creuses. Il n'y a pas de lucarnes et la souche de cheminée est de forme simple, enduite et blanchie
INSERTION PAYSAGERE	
	Forme traditionnelle connue et reconnue, son insertion au paysage tient en partie dans cette reconnaissance et de quelques règles d'implantation comme le fait de s'adapter au terrain en choisissant un site au lignes aplaties et en évitant le sommet des collines, plus exposé.



« BARBARRENE HANDIA » Chemin Dufau



« HAXARRENIA » chemin Hacharrenia

-Éléments architecturaux - 1 - ARCHITECTURE RURALE LABOURDINE

DESCRIPTION PARTICULIERE

MACONNERIE

Murs porteurs, parallèles entre eux sur la plus grande longueur de l'édifice, et se prolongeant sur l'extérieur de la façade principale (traditionnellement tournée vers l'Est) . Le mur est dit « gouttereau » car situé sous l'égout de toit.



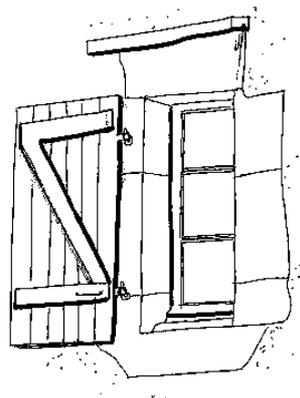
La pierre de taille apparaît au niveau des corbeaux soutenant les pannes porteuses des planchers en encorbellement. Ces derniers peuvent être sculptés.

Le remplissage entre colombages est enduit à la chaux blanche, et se situe en général au même nu que le bois. Le décor lorsqu'il existe est laissé apparent et l'enduit se situe en deçà, en creux.

Le rez de chaussée est en pierres apparentes ou en moellons recouvert d'un enduit lissé à la chaux blanche.

PERCEMENTS MENUISERIES

La façade à colombages, présente des percements inscrits dans la résille orthogonale formée par les bois de sa structure, donnant aux ouvertures leurs proportions, plus hautes que larges.



Les menuiseries en bois, de petits carreaux s'inscrivent dans les menuiseries avec un découpage généralement de 3 ou 4 carreaux par vantail en hauteur, sur 2 en largeur

Les percements du rez de chaussée de cette façade sont constitués de fenêtres et de la porte d'entrée située latéralement.

Les façades latérales sont pourvues de peu d'ouvertures. Sur le côté le plus exposé aux intempéries, on trouve parfois au dessus des baies des larmiers en pierre, destinés à écarter les eaux de ruissellement de la baie.

Les contrevents en bois sont pleins, constitués de planches larges

PORTES D'ENTREE

Les vantaux sont constitués de larges planches en bois posées verticalement avec ou sans table saillante et mouluration..

Lorsqu'elles existent, les impostes sont vitrées, habillées d'un barreaudage ou d'une serrurerie.

ENCORBELLEMENTS

Les étages sont généralement disposés en porte à faux. La sablière de plancher est apparente et soutenue par des chevrons chantournés parfois sculptés .

BALCONS

N'existent pas à l'origine sur ce type d'architecture.

Lorsqu'ils existent, ils sont rapportés à l'architecture d'origine, ils sont en bois, et se situent en façade pignon principale.

CHARPENTES

Le faîtage est parallèle à la plus grande dimension de l'édifice. La toiture symétrique peut devenir asymétrique au fur et à mesure des extensions, toujours réalisées latéralement.

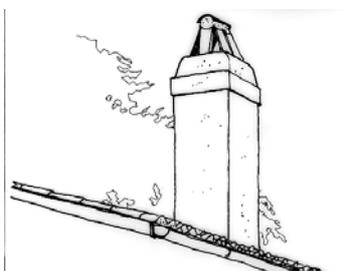
Débordantes d'au moins 60cm compté horizontalement par rapport au nu extérieur de la façade, les avants toits sont constitués de chevrons sur lesquels sont disposées des voliges réalisées en planches larges. Les abouts de chevrons sont amincis ou moulurés.

COUVERTURES

A deux pentes de même inclinaison, réalisées en tuiles creuses canales, de plusieurs tons très proches.

Les pentes des toits se situent entre 35 et 40%.

Les fenêtres de toit et lucarnes ne font pas partie de ce type d'architecture

CHEMINEES

Les conduits proches sont regroupés en une seule souche de maçonnerie enduite, surmontée d'un faîtage en tuile parfois disposé en mitre

CLOTURES

Dominance de murets de moellons enduits et chaulés ne dépassant pas 0m90 de haut, associés parfois à une haie haute plantée en arrière du muret dans la propriété.

-Typologie architecturale - 2 -

ARCHITECTURE « MAISON DE VILLE - XIX^e siècle »

HISTORIQUE / SITUATION	
Historique	
	Se développe au XIX ^e siècle un type d'architecture dont les références sont plus urbaines que balnéaires ou rurales.
Situation	
	Proches des grands axes de circulation, en relation immédiat avec l'environnement urbain
DESCRIPTION GENERALE / ETUDE DU BATI	
Implantation	
	La « maison de ville » a un retrait par rapport à la voie de circulation, plus ou moins important selon la configuration du terrain. Généralement un espace est ménagé entre la maison et la rue de type cour. La clôture est souvent constituée d'un mur bahut surmonté ou non d'une grille en fer forgé
Volumétrie : Travées / Niveaux / Percements	
	Plus haute que large pour la maison à pignon, elle se compose d'un volume simple Les volumes qui la complètent parfois sont alors décalés légèrement . La façade se présente à pignon sur rue dans le cas d'une couverture à deux pentes, contrairement au cas d'une couverture à quatre pentes De hauteur R+1 ou R+2, le RdC peut être surélevé sur cave. On accède alors à l'entrée par quelques marches en dalles de pierre
Façade : Ordonnancement / matériaux / modénature/ Décor	
	La façade est ordonnancée, sur une, deux , trois parfois quatre travées. La porte d'entrée est disposée en position centrale dans le cas de travées en nombre impair Les murs sont enduits, les encadrements de baies constituées de pierre de taille. Les chaînes d'angles sont harpées. Parfois, des bandeaux soulignent les niveaux. Un balcon ponctue parfois la façade principale. Constitué d'une dalle en pierre et d'un garde corps en ferronnerie, il se tient en position centrale ou est disposé sur toute la largeur de la façade principale Il faut distinguer les maisons XIX ^e « urbaines » et les « rurales » qui diffèrent par l'emploi pour ces dernières d'encadrements en bois sur les façades secondaires et d'absence de chaînes d'angles ;
Toiture : Matériaux / Autres éléments	
	Le toit est en bâtière, formé de deux versants égaux et terminé par deux pignons. Lorsqu'il comporte quatre pentes, une lucarne vient agrémenter la façade principale. Les débords sont plus importants dans les toits à deux pentes (reposant sur des consoles) que sur ceux à quatre pentes .
INSERTION PAYSAGERE	
	Généralement isolée, la silhouette de ce type d'édifice est perceptible de loin, apportant un caractère urbain au lieu .



« ANGELITA » avenue du Général de Gaulle

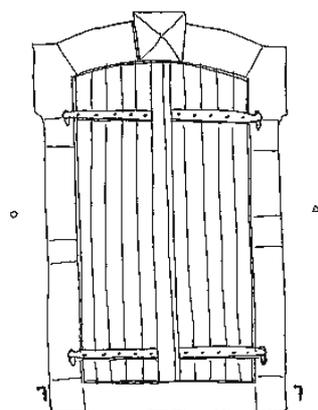


« ETCHEBERRIA » avenue du Général de

-Éléments architecturaux - 2 - ARCHITECTURE « MAISON DE VILLE - XIX^e siècle »

DESCRIPTION PARTICULIERE

MACONNERIE



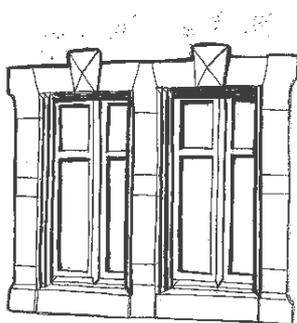
Les murs sont enduits. L'enduit est lissé. Il peut être coloré.

La pierre de taille est présente :

- en chaînage d'angle « harpé », à face lisse ou éclatée
- en encadrement de baies, de façon homogène sur la façade principale. Dans ce cas il n'est pas rare d'observer une taille de pierre spécifique sur la pierre formant la clef taillée en forme de pointe de diamant
- sous forme parfois de lisses horizontales soulignant le niveau des planchers intermédiaires dont le traitement de surface s'apparente à celui des angles.

La pierre est disposée en légère sur épaisseur par rapport à l'enduit.

PERCEMENTS MENUISERIES

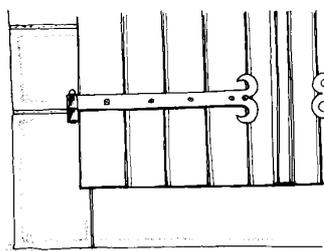


Les encadrements des baies sont en pierre sur la façade principale, et peuvent être en pierre ou en bois sur les façades secondaires.

L'unité de matériau se fait par façade.

Les percements sont plus hauts que larges, alignés par travées verticales. Les baies peuvent être géménées.

Les baies sont pourvues de menuiseries en bois et de carreaux avec partition du type : petits carreaux en partie haute, grands carreaux en partie basse. Dans le cas de porte fenêtrées, l'allège est pleine.

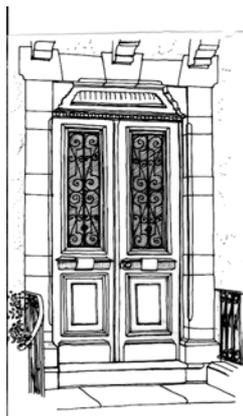


Les baies disposent de contrevents en bois, pleins au rez de chaussée, qui peuvent être pleins ou persiennes (en partie haute ou en totalité) aux étages.

Les éléments de ferronnerie telle que les pentures qui lient le contrevent à la maçonnerie sont également ouvragés.

Il existe parfois des volets repliables en tableaux, disposés dans l'épaisseur de l'embrasure. Ils sont généralement métalliques.

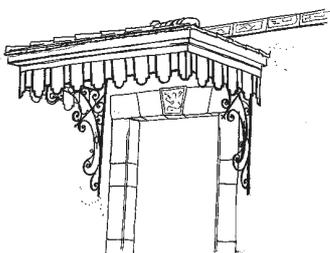
PORTES D'ENTREE



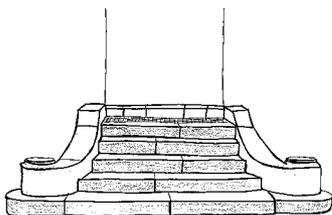
Disposée en position centrale sur les façades à travées impaires, elles sont en bois avec ou sans table saillante et mouluration.

Les portes partiellement vitrées sur les deux tiers de leur hauteur sont à double vantaux,

Les impostes vitrées pourront être habillées d'un barreaudage ou d'une serrurerie.



Le couvrement du perron, lorsqu'il existe, peut être réalisé par une marquise en fer et verre ou par la disposition au dessus de l'entrée d'un balcon à l'étage



Construites sur un sous-sol, les édifices de ce type disposent d'un sous-bassement en pierre apparente dans lequel prennent place des petites ouvertures destinées à l'éclairage et l'aération des caves.

Cette disposition entraîne la mise en œuvre d'un degré d'accès à la porte d'entrée constitué de pierres,

BALCONS



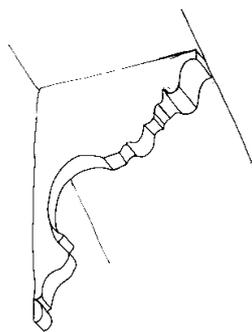
Lorsqu'ils existent, ils sont situés sur la façade principale de l'édifice.

Constitués de dalles de pierre supportées par des consoles en pierre et habillées en leur pourtour d'un bandeau en pierre mouluré. Le garde-corps est en fer forgé.

Ponctuellement, la largeur du balcon est celle définie par la baie et ses contrevents ouverts. S'il est filant et reprend plusieurs baies, le balcon s'étire sur toute la largeur de la façade.

La saillie du balcon ne dépasse pas celle de l'avant toit.

CHARPENTES



Les formes des toitures peuvent être à deux pentes ou à quatre pentes.

Les avants toits sont parfois à fort débord, en particulier dans le cas de toitures à deux pentes, sur les façades en pignon.

Dans ce cas, des contrefiches en bois mouluré, reposants sur des corbeaux de pierre sont visibles en façade.

Dans le cas de toitures à quatre pentes, les débords de toits sont moins marqués, et réguliers sur les quatre façades.

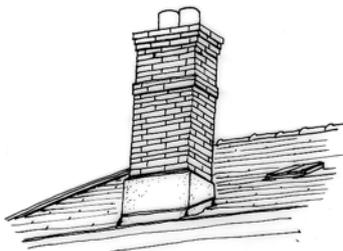
COUVERTURES



Constituées de tuiles de terre cuite. La tuile mécanique dite « de Marseille » (tuile plate à emboîtement) est employée, ainsi que la tuile canale. Selon la pente de toiture.

Des lucarnes ornent parfois la façade principale, en alignement sur les ouvertures axiales de la façade

CHEMINEES



En briques apparentes, elles sont aussi parfois enduites

CLOTURES



Constituées de murets bas, aux pierres jointoyées, et surmontés de grilles en ferronnerie derrière lesquelles est parfois plantée une haie.

Le portail est également en ferronnerie.

Constitué d'une partie pleine formant sous bassement sur la hauteur du muret, surmonté d'une grille traitée dans la même esthétique que la clôture ; ou constitué d'une grille sur toute la hauteur, le portail permet une certaine transparence entre espace public et espace privé.

L'ensemble ne dépassant pas 2m de haut.



-Typologie architecturale - 3 - ARCHITECTURE NEO-BASQUE

HISTORIQUE / SITUATION	
Historique	
	Entre le début du « nouveau siècle » et le début de la seconde guerre mondiale se développe un courant d'idées porteur d'une architecture régionale moderne.
Situation	
	Réparties sur l'ensemble de la commune.
DESCRIPTION GENERALE / ETUDE DU BATI	
Implantation	
	En retrait des alignements des voies L'enceinte du parc abrite souvent des petits édifices (conciergerie, garage, annexes), implantés en limite de l'espace public.
Volumétrie : Travées / Niveaux / Percements	
	Reprenant les dispositions constructives de l'architecture traditionnelle : de grands murs porteurs se prolongeant à l'extérieur et dessinant ainsi deux ou trois travées distinctes, flanquant les encorbellements successifs des étages. Un seul volume homogène ou plusieurs volumes disposés en retraits successifs, ces maisons sont faites de décrochements permettant d'articuler les pièces. L'emploi du balcon comme élément donnant une troisième dimension à la façade est fréquent. Dans ce cas, sa profondeur s'inscrit dans le débordement des murs latéraux ou le dépasse largement.
Façade : Ordonnement / matériaux / modénature/ Décor	
	L'ordonnement des ouvertures est donné par leur place dans la trame du pan de bois. Les ouvertures ne se superposent pas forcément Le décor est un élément fondamental de cette interprétation de l'architecture labourdine. Tous les éléments de la maison sont support de recherche à la fois graphique et formelle Les matériaux employés sont le bois, la pierre, la brique, l'enduit.
Toiture : Matériaux / Autres éléments	
	Le toit est à deux pentes symétriques ou dissymétriques selon que la façade se prolonge sur un versant Le toit s'avance fortement sur le pignon de la façade principale, soutenue par des consoles inclinées. La couverture est en tuiles creuses. Il n'y a pas de lucarnes.
INSERTION PAYSAGERE	
	L'échelle du bâtiment est en relation étroite avec celle du lieu sur lequel elle s'implante. En point haut elle se fera haute, en point bas elle s'étalera. Le parc, végétal et minéral, est un élément d'accompagnement indissociable du bâti. Le décor architectural se développe au delà de l'architecture de la maison jusque sur les éléments limites de son influence, telles les clôtures



« ITSAS MENDIA » Chemin d'Haispoure

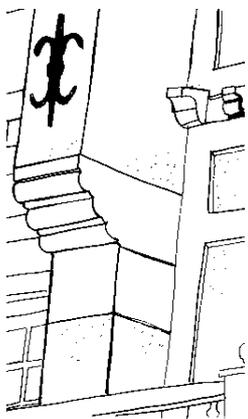


-Éléments architecturaux - 3 -

ARCHITECTURE NEO BASQUE

DESCRIPTION PARTICULIERE

MACONNERIE



Murs porteurs, parallèles entre eux se prolongeant sur l'extérieur de la façade principale.

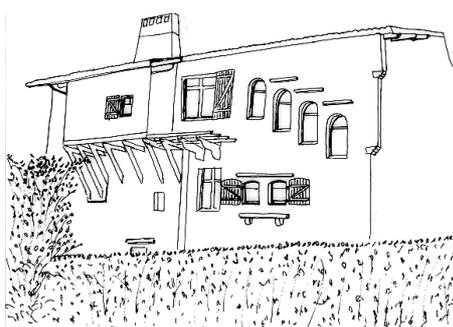
La pierre de taille apparaît au niveau des corbeaux des murs porteurs saillants. La pierre peut également être utilisée ponctuellement (corbeaux soutenant les solives de balcons, encadrement de baie notamment).

Les murs sont enduits. Ils sont blancs.

Le dessin des colombages en façade principale et parfois en façades latérales, est réalisé en bois ou en surépaisseur d'enduit. Les « faux » pans de bois sont peints.

Le rez de chaussée est en maçonnerie, revêtu d'un enduit lissé à la chaux blanche.

PERCEMENTS



La façade à colombages, présente des percements inscrits dans la résille formée par les pans de bois.

Les proportions des ouvertures sont variables.

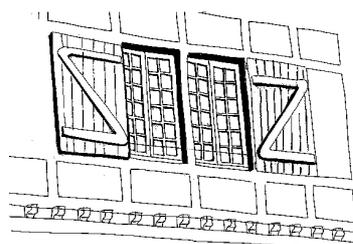
Elles sont généralement orthogonales, plus hautes que larges mais peuvent présenter des linteaux en arc par exemple, notamment au rez de chaussée.

Les percements du rez de chaussée ne sont pas systématiquement alignés sur ceux des étages.

Les façades latérales peuvent recevoir des ouvertures de même proportion que la façade principale.

Des larmiers ornent parfois la façade, disposés au dessus des baies, destinés à écarter les eaux de ruissellements de la baie.

MENUISERIES



Les menuiseries sont en bois ouvrantes à la française, munies de petits carreaux. Pour les portes fenêtres, la partie en allège est pleine. Généralement, le découpage des carreaux peut aller jusqu'à 6 carreaux verticalement, par 2 carreaux horizontalement.

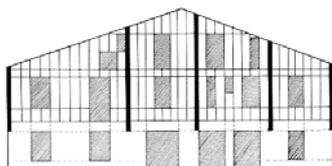
Les baies sont munies de contrevents en bois plein, ou de volets roulants en bois.

PORTES D'ENTREE



En bois, avec ou sans imposte vitrée.

ENCORBELLEMENTS



Les étages ne sont généralement pas disposés en porte à faux, contrairement au modèle traditionnel.

La sablière de plancher est apparente et soutenue par des chevrons chantournés parfois sculptés .

BALCONS

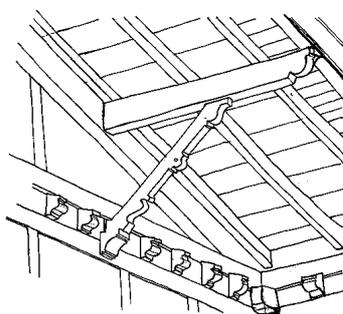


Lorsqu'ils existent ils sont en bois ou en béton. Leurs profondeurs sont variables : droits ou courbes, en deçà du débordement des murs latéraux saillants ou largement débordant de la structure de la façade.

Ils sont parfois soutenus par des jambes de force reposant sur des corbeaux de pierre. Sinon ils sont soutenus par des solives en porte à faux. Ils ne sont jamais soutenus par des poteaux.

La saillie maximale du balcon est de 1m20.

CHARPENTES

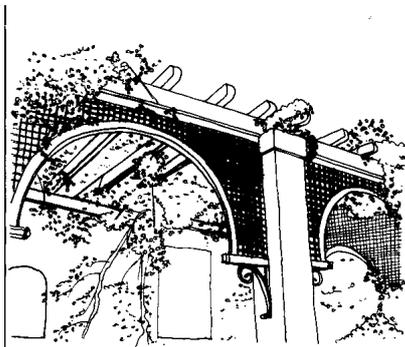


La façade principale se présente à pignon .

Débordantes d'au moins 60cm compté horizontalement par rapport au nu extérieur de la façade, les avant toits sont constitués de chevrons sur lesquels sont disposées des voliges réalisées en planches larges. Les abouts de chevrons sont amincis ou moulurés. Des jambes de force peuvent venir soutenir l'avant toit lorsque celui ci est très saillant.

Une marquise en bois et verre est parfois disposée au dessus de la porte d'entrée.

PERGOLA



Charpente sans couverture, sinon parfois végétale, le pergola est largement utilisée dans ce type d'architecture sur les façades ensoleillées dont l'ombre portée est la bienvenue.

Si certaines pergolas existent encore, bon nombre ont été fermées et l'espace extérieur est ainsi devenu espace intérieur. La façade ajourée est devenue une façade opaque, modifiant ainsi la perception de l'architecture initiale.

COUVERTURES

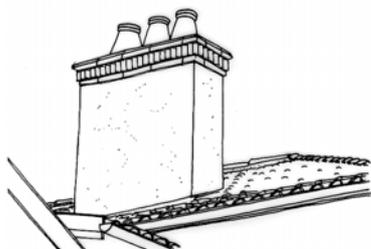


A deux pentes de même inclinaison, réalisées en tuiles creuses canales, de plusieurs tons très proches.

Les pentes des toits se situent entre 35 et 40%.

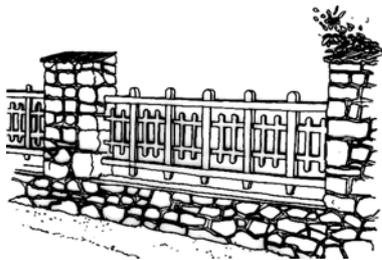
La « tour » comme éléments de l'architecture est employé fréquemment. Elle permet l'articulation entre les différents volumes de la maison.

CHEMINEES



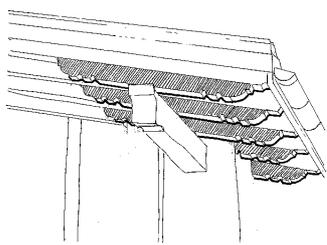
Les conduits proches sont regroupés en une seule souche de maçonnerie enduite

CLOTURES

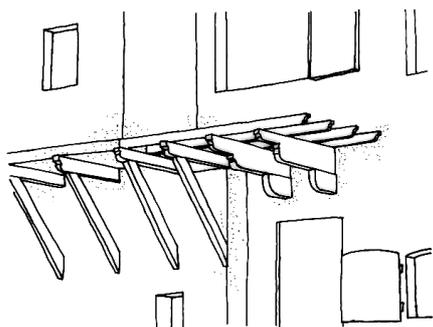


Réalisées en maçonnerie pleine basse surmontée d'un décor de brique, ou de bois ajouré. En général, le portail ne dépasse pas une hauteur de 1m50.

DECOR et MODENATURE



Le décor a une grande importance dans ce type d'architecture. Il est présent sur de nombreux supports : à titre d'exemple, les pièces de bois de charpente ou de balcon sont généralement travaillées, taillées, ou sculptées.



Le décor ne se cantonne pas à la façade principale comme dans l'architecture régionale traditionnelle, mais s'étend aux autres façades

- Typologie architecturale - 4 - ARCHITECTURE BALNEAIRE

HISTORIQUE / SITUATION	
Historique	
	Arrivée du chemin de fer en 1864 Les bains de mer sont à la mode depuis 1843 sur toute la côte. Le tram côtier reliant Bayonne à St Jean de Luz sera ouverte en 1925. Il cessera en 1937.
Situation	
	En petits groupes sur la frange côtière , largement ouverte sur l'océan et Quartiers Haispoure- Elisaldia Le « modèle » balnéaire ne franchira pratiquement pas le territoire au delà de la RN.
DESCRIPTION GENERALE / ETUDE DU BATI	
Implantation	
	La vue sur l'océan constitue un élément important dans l'implantation du bâti
Volumétrie : Travées / Niveaux / Percements	
	D'influence labourdine, avec des éléments emprunts à l'architecture hispanique, les volumes sont variés, les niveaux divers. L'emploi d'éléments architecturaux tels que tours, auvents, pergolas, verrières ; permet une fantaisie et une exubérance qui fait de chaque maison un modèle unique en son genre
Façade : Ordonnancement / matériaux / modénature/ Décor	
	A la fois en recherche de rigueur et de variété, l'architecture balnéaire fait une part extrêmement importante au décor. Chaque élément de la construction est prétexte à une recherche graphique très poussée.
Toiture : Matériaux / Autres éléments	
	Suivant la variété des volumes constitutifs de l'architecture, il n'y a pas une mais des toitures sur un même édifice. A faible ou forte pente, à deux ou quatre pentes, en terrasse, le vocabulaire du couvrement se décline sur plusieurs registres et avec plusieurs matériaux pour un même édifice. Au delà de l'architecture, ce mouvement s'étend jusque dans le registre du mobilier urbain , ou comme ici dans celui du génie civil avec un exemple de passerelle.
INSERTION PAYSAGERE	
	Ensembles monumentaux, ces maisons sont composées comme des sculptures, objets, posés dans un décor qui peut être celui d'un jardin servant d'écrin comme celui d'un centre ville dans lequel le rapport à l'espace urbain immédiat plus traditionnel met en exergue l'originalité de la création architecturale.



Ancien Hôtel GUETHARIA devenue résidence, construit sur l'emprise de l'hôtel de la plage par Hiriart- Tribout- Beau architectes en 1926, relié à la résidence ITSASOAN (ancien Casino, Brana architecte 1926) par la passerelle

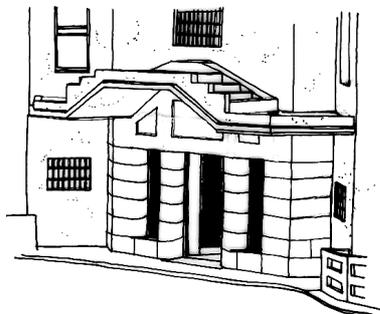


ITZULEAN

-Eléments architecturaux - 4 - ARCHITECTURE BALNEAIRE

DESCRIPTION PARTICULIERE

MACONNERIE

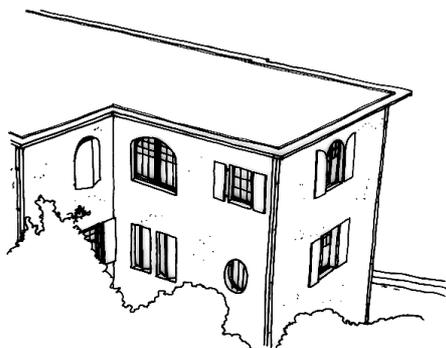


Structure porteuse constituées de murs ou poteaux, aux formes diversifiées.

Les murs sont enduits et peints. Les murs sont parfois colorés dans des tons ocres.

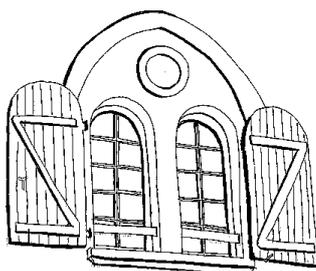
Des matériaux divers peuvent être employés dans leur aspect original : pierre, béton banché, brique, verre.

PERCEMENTS



Les percements ne répondent pas forcément à une logique d'alignement, mais ornent l'édifice comme un décor. Les baies peuvent être jumelées, un meneau étant disposé entre elles.

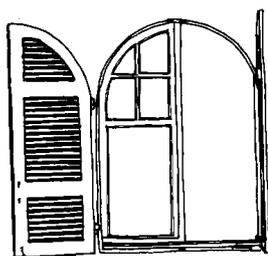
MENUISERIES



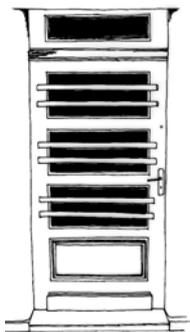
Les menuiseries sont en bois ou en métal.

Les carreaux peuvent être fractionnés ou à grand jour

Les baies peuvent être munies de contrevents en bois plein ou à persiennes, ou de volets roulants en bois ou métal...

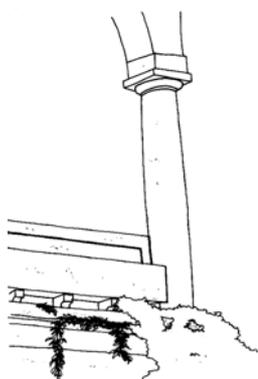


PORTES D'ENTREE



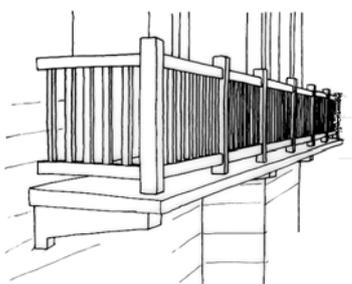
En bois, avec ou sans imposte vitrée.

LOGGIAS

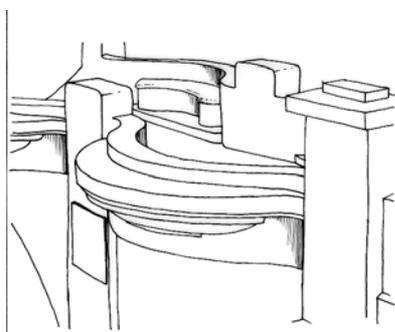


Il existe des exemples d'architecture avec des loggias. Ces dernières sont parfois fermées. Dans ce cas, la fermeture est placée côté intérieur du garde corps.

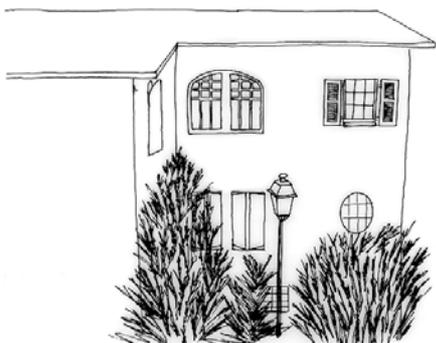
BALCONS



Lorsqu'ils existent ils peuvent utiliser divers matériaux (bois, béton, etc...) et prendre des formes variées, orthogonales ou en arcs de cercles par exemple.



CHARPENTES



De formes variées,
Les toitures terrasses font également partie du vocabulaire de ce type
d'architecture.

COUVERTURES

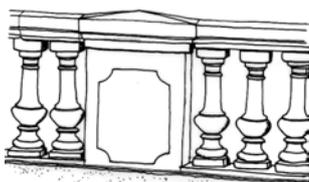
Les charpentes sont recouvertes de tuiles de terre cuite selon la pente
du toit concerné (tuile canale, tuile dite « de Marseille »)

CLOTURES



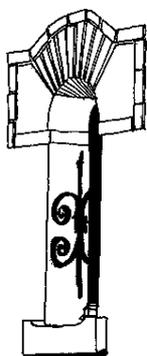
Réalisées en maçonnerie pleine surmontée de brique ou de bois, ou
de grillage, le portail est en bois ajouré.

Un ouvrage couvrant et englobant le portail et parfois le portillon
d'entrée est parfois construit. Son aspect est alors en adéquation avec
l'architecture de la maison. Par son traitement il assure une
transparence visuelle de l'espace public vers l'espace privé.



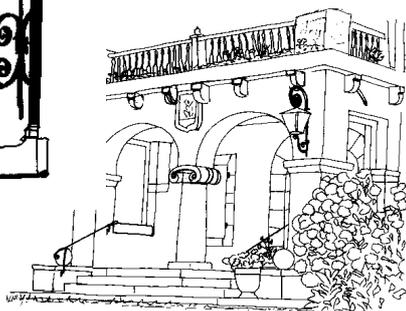
Les clôtures situées sur les espaces publics peuvent recouvrir des
formes et des matériaux plus massifs tels que balustres réalisées en
béton

DECOR et MODENATURE



Revêt une grande importance dans l'expression de l'architecture.
Peut s'exprimer sur toute sorte de support (baies, avant toit, balcon,
etc...)

L'emploi du vitrail est un exemple



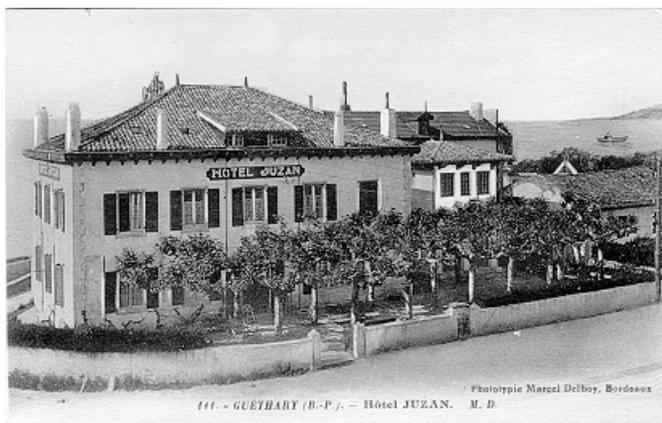
De même, des éléments tels que les pergolas, les avant-corps
permettant l'accueil à l'abri des intempéries, peuvent apparaître dans
la diversité des volumes de l'architecture

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

C.II. 2 EVOLUTION DU BATI A TRAVERS LE TEMPS



GUÉTHARY (Basses-Pyrénées). — Vers la Plage.



111. - GUETHARY (B.-P.). - Hôtel JUZAN. M. D. Photo: Marcel Delboy, Bordeaux



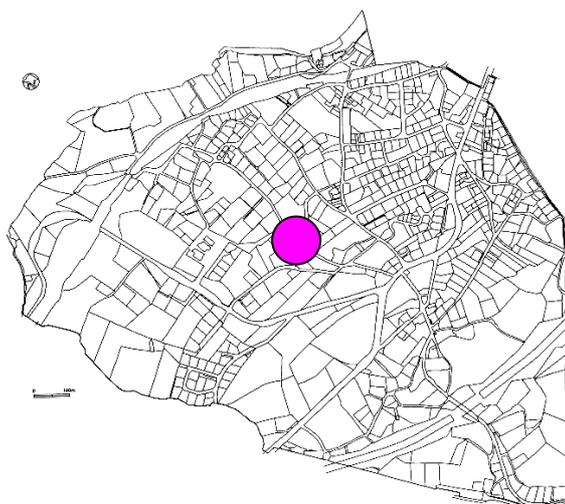
« Hôtel Juzan » devenu « Bar Basque »

Une architecture « balnéaire » est venue « bousculer » l'architecture plus traditionnelle d'une maison de ville bien ordonnée du XIX^e siècle.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



En apparence peu de changement d'image. Mais la surélévation du corps de bâtiment (à droite), l'adjonction de percements en étage sur au moins deux côtés, et la modification de la pente de toiture entraînent un changement d'aspect qui affecte l'effet élancé de cette architecture urbaine très affirmée.

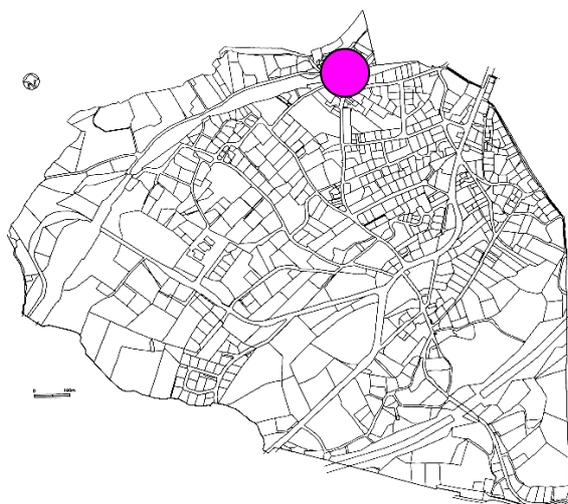


A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



« Gurutzia »

Un second bâtiment latéral est venu rectifier l'équilibre général de cette maison néo-basque.
Le bâtiment latéral droit a été simplifié : suppression des lucarnes, modification des ouvertures, ajout de balcons en béton, autant d'éléments qui viennent perturber la lecture de l'édifice majeur central.



A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

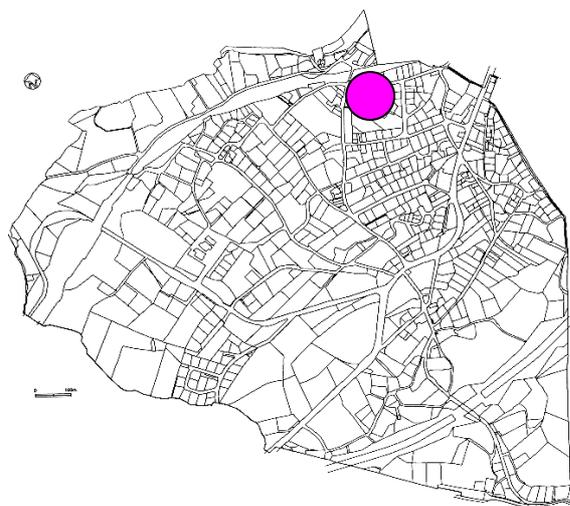


« Thalassa »

Excepté le rez-de-chaussée fortement remanié, mais peu lisible ici, on note la suppression des cheminées, qui marquaient de façon importante la verticalité et la symétrie de l'édifice, et l'apparition d'une fenêtre de toit comme éléments anachroniques.

A noter l'importance de la haie végétale dans la perception du bâtiment

Ainsi que la création d'un bâtiment à rez de chaussée situé devant l'édifice qui masque une bonne partie du rez de chaussée et modifie le rapport de ce bâti avec son environnement végétal.



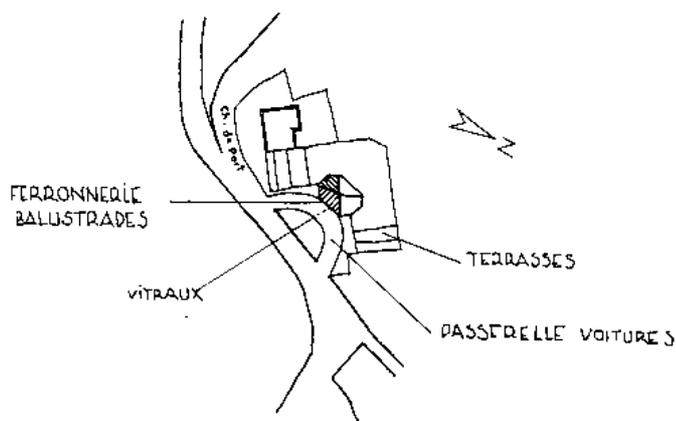


Ancien Hôtel GUETARIA devenue résidence, construit sur l'emprise de l'hôtel de la plage par Hiriart-Tribout- Beau architectes en 1926, relié à la résidence ITSASOAN (ancien Casino, Brana architecte 1926) par la passerelle construite en 1927 par H. Godbarge.

Particulier, dans son implantation, au droit de la falaise, il est construit sur 7 niveaux côté mer et 3 sur le côté rue. Etages inférieurs éclairés par un large puits de lumière en demi-cercle délimité par l'accès voitures.

Les transformations apportées à cet édifice après guerre par l'architecte W. Marcel portent sur la suppression des pergolas, et du traitement vertical de la « tour » centrale, par la suppression des vitraux, remplacés par des briques de verre.

L'effet de verticalité avec mise en scène importante de l'élément central a disparu au profit de lignes horizontales soulignées par le tracé des gardes corps.



A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



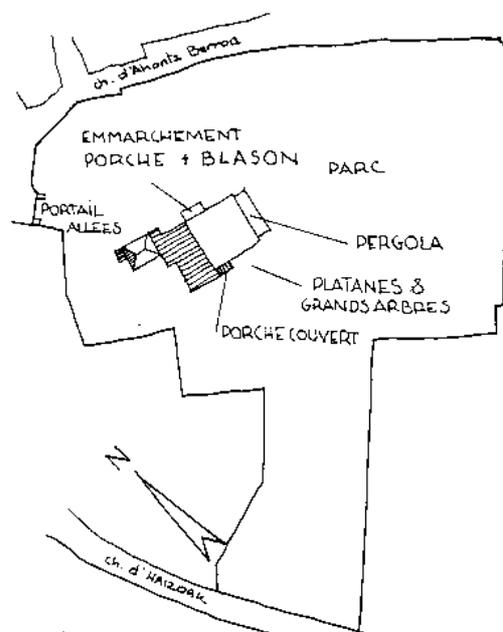
« Agur Iduskian » (*Salut au Soleil*)

Maison située en bordure de RN10

Peu de modifications. Une pergola de platanes occupe désormais l'espace libre entre le bâtiment et l'espace public, alors que la haie située derrière le muret de clôture a disparue.

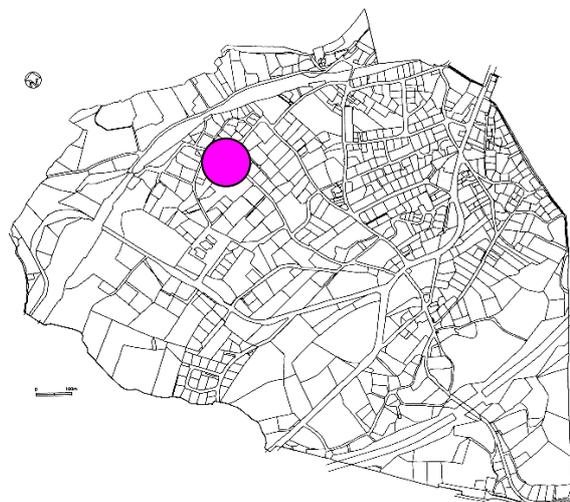


A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



« Ama Ttikia » (*Petite Mère*)

Configuration néo-labourdine avec double pignon Nord-Sud. La façade Nord présente un perron à double arcature saillant par rapport à la façade et supportant un balcon. Pans de bois, distribution en quatre parties, dont l'aile ouest a été rehaussées ultérieurement d'un niveau avec couverture à pavillon. Les parties traitées en pergolas ont été fermées.



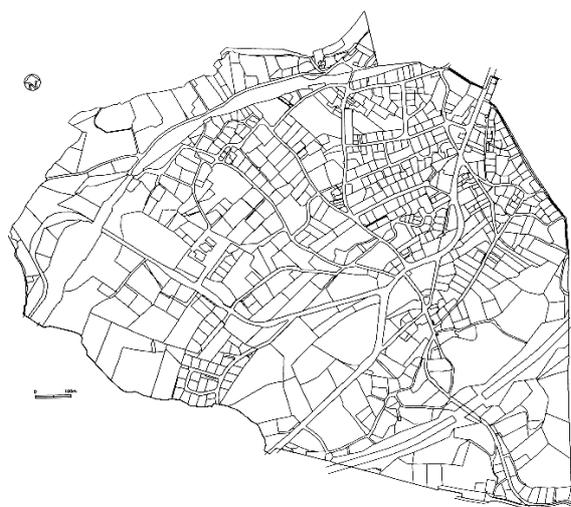
A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



« Argi Eder » (*Belle Lumière*)

Bien conservée dans sa volumétrie, cet édifice a perdu une partie de son décor en se simplifiant et s'uniformisant : traitement de la lucarne, coloration des façades, modification de la marquise sur porte d'entrée.

Le mur de clôture a conservé son habillage de pierres et de briques, mais un décor végétal est venu s'intercaler entre le mur et l'espace public. La délimitation des différents espaces est plus floue.

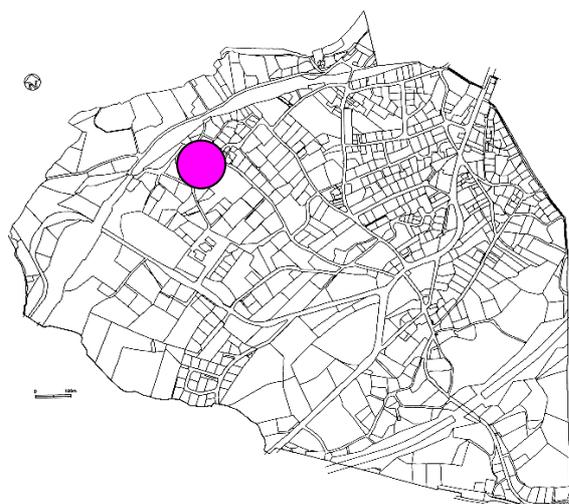


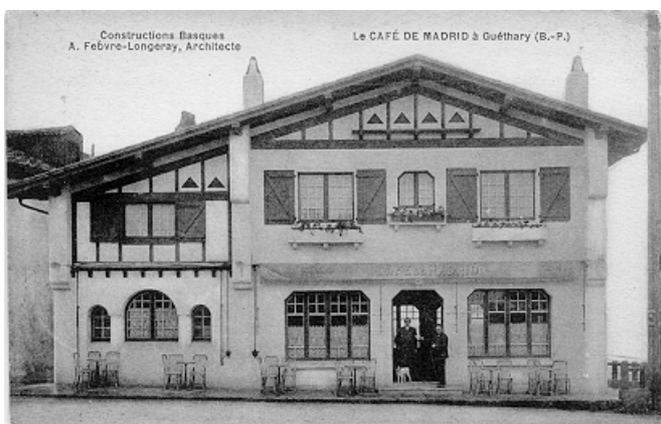
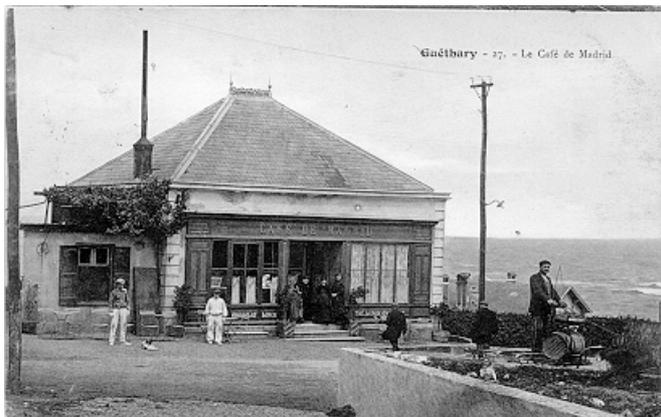


« Bellevue »

Edifice bien conservée dans sa volumétrie.

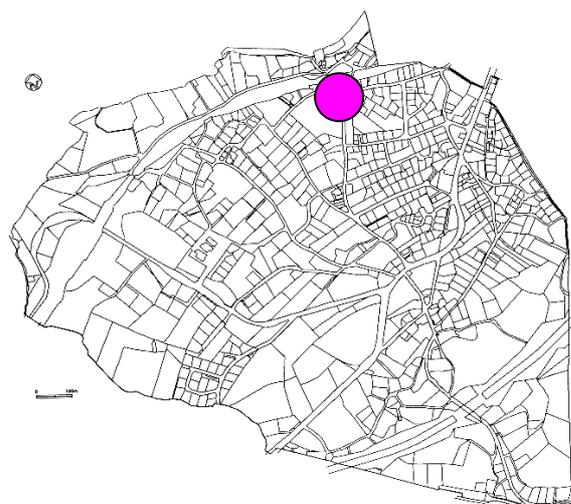
La clôture est également restée telle qu'autrefois (portail en fer , piliers de pierres, muret bas avec haie en arrière)





« Café Madrid »

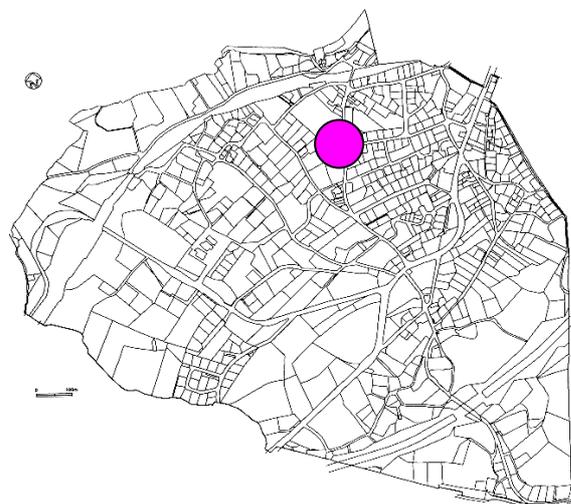
Au départ simple bâtiment de commerce, l'actuel Café Madrid se retrouve dans une vue plus récente. Seules les bannes commerciales se sont ajoutées à la façade conservée « dans son jus ».



A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



« Cazabon »



A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

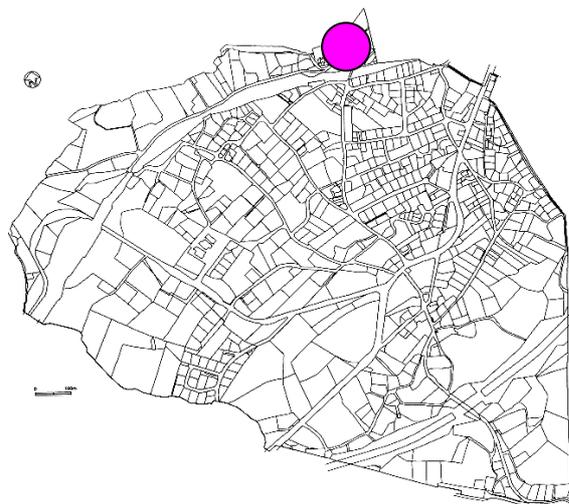


« Cénitz Aldea » - (*Côte Cénitz*)

La partie latérale ouverte à l'origine a été en partie vitrée.
La clôture minérale a été maintenue ainsi que le végétal situé en arrière plan, que ce soit la haie, aussi bien que l'alignement d'arbres.



A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



« Chapelle »

En limite de la commune de GUETHARY (la chapelle est sur la commune de BIDART), cet édifice « classique » a conservé ses dispositions d'origine.

On notera l'uniformité du ton de la couverture actuelle. Le traitement coloré de la lucarne, ainsi que l'enduit blanc sur la cheminée, qui entraînent une perception différentes de ces éléments.

Seuls la pergola de platanes, qui masquait le rez de chaussée a disparue.



« Eglise »

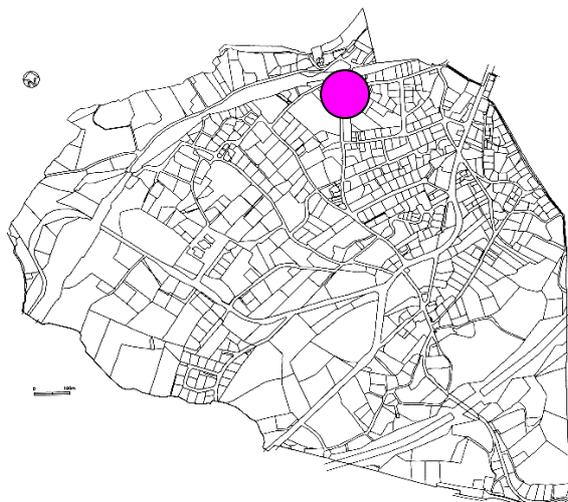
« Argi Eder », édifice autrefois bien visible de loin est aujourd'hui totalement masquée par la végétation, qui « envahie » l'espace.





« Villa Harispe »

Disposé perpendiculairement à la Place Toulet, la modification de l'espace libre situé devant la façade principale du bâtiment empêche une lecture complète de cet édifice, en occultant presque complètement le rez de chaussée.

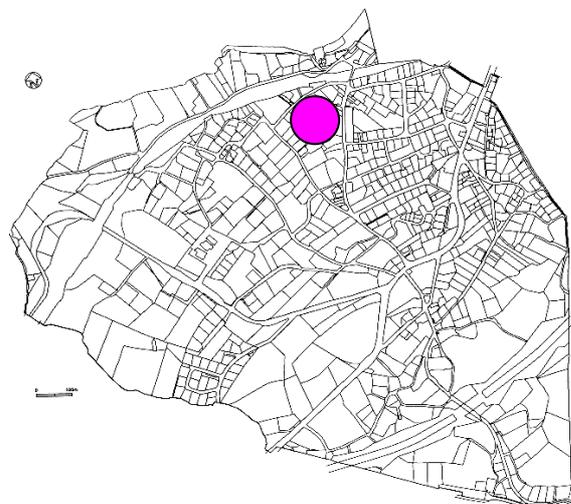




« Hôtel Vergon » « Eskualduna »



Parti d'un édifice classique simple sur deux niveaux, à baies ordonnancées, encadrements de pierre, volets persiennes, les agrandissements successifs ont non seulement modifiés la volumétrie générale, mais l'aspect même des façades, devenant un édifice de caractère néo régional.



A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

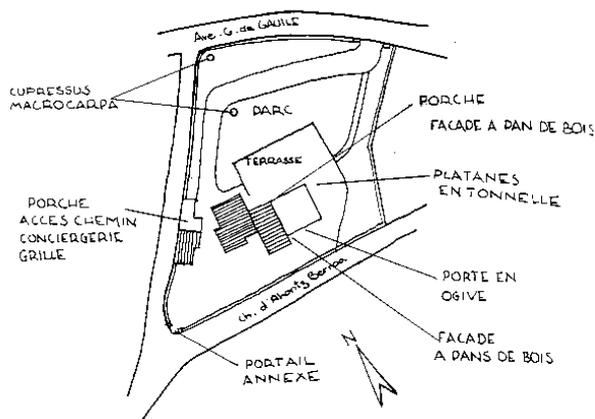


« Haispure »

Le traitement de l'angle par deux arcades retournées et évidées a été retiré.

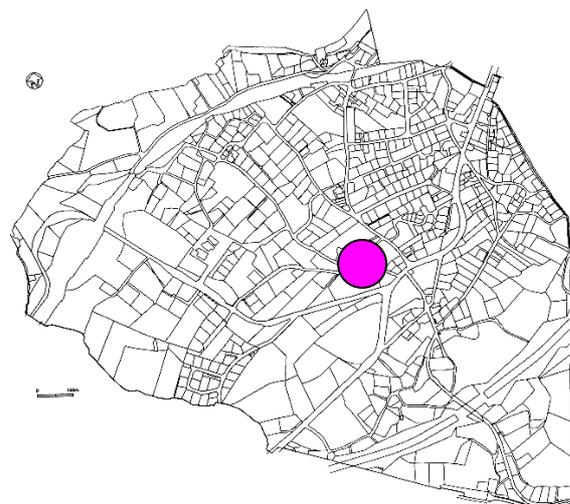


Façade sur jardin



« Harotzaldea » - (Côté étranger)

Construite par Henri TETARD, avant 1900, pour Monsieur Bellaigue, elle est plus connue comme demeure du Docteur Charpentier. Restée intacte, elle constitue l'un des premiers exemples d'architecture néo-labourdine antérieure à la villa Arnaga de Cambo. Bâtiment principal et bâtiments annexes d'origine. Double orientation des façades avec utilisation des pans de bois sur les deux faces. Volume R + 1 à deux pentes. Bâtiments annexes raccordés au bâtiment principal en forme d'appentis ; le deuxième abrite garage et logement du personnel. Façade en limite du chemin de Cacabidea très ouverte avec entrée de service intégrée. Ensemble des bâtiments implantés de façon à permettre l'organisation d'un jardin à triple accès : entrée principale par degrés Avenue du Général de Gaulle, entrée de service en retrait, chemin de Cacabidea, ouverture du jardin privatif vers le Sud par le chemin d'Ahontz Berroa.

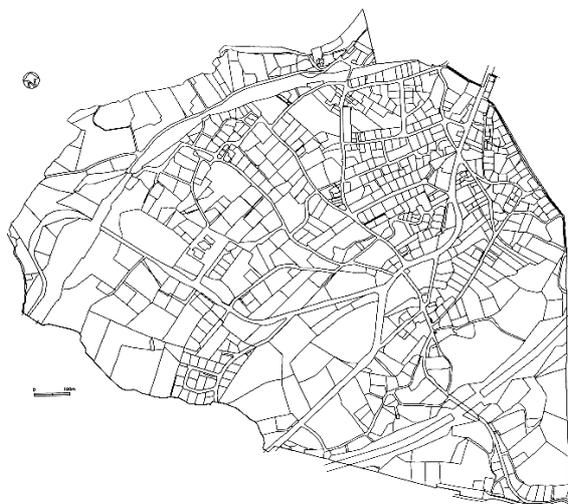


A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE



« Hôtel Pereria »

Edifice fortement modifié, tant dans ses percements (fenêtres de l'étage agrandies avec passage d'une lisse bois comme garde-corps, traitement de la porte d'entrée avec un décor rapporté de pierre), que dans sa volumétrie, par le creusement de sa façade principale.

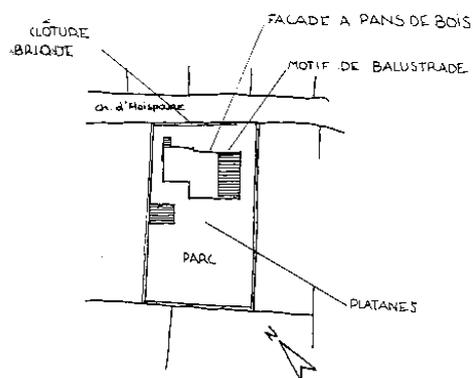




« Hôtel Plage »

Le quartier du Port de GUETHARY tel qu'il apparaissait avant la constructions des immeubles existants aujourd'hui. Puis les constructions successives, tant en bordure maritime qu'en arrière plan sur la falaise où des demeures importantes ont pris place.





« Itsas Mendia » - (Mer La Montagne)



Non datée à ce jour, une des plus anciennes du néo-basque, elle présente dans sa volumétrie des caractéristiques néo-labourdines : double pignon dont seul celui sur rue est ornémenté de pans de bois, large avant-toit repris par de fines jambes de force, pignon Nord-Ouest vers la mer, façade plane dont seules les baies ont un encadrement



de pierre. Extension latérale à l'Ouest ultérieure disgracieuse, l'état général de la construction très dévalorisé par les interventions de ces trente dernières

années mérite une restauration fine.

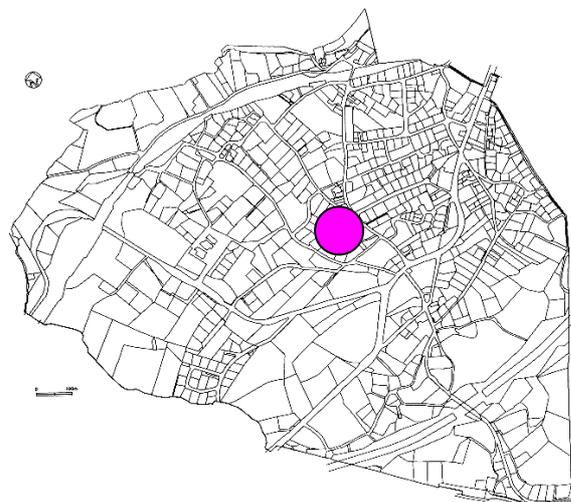
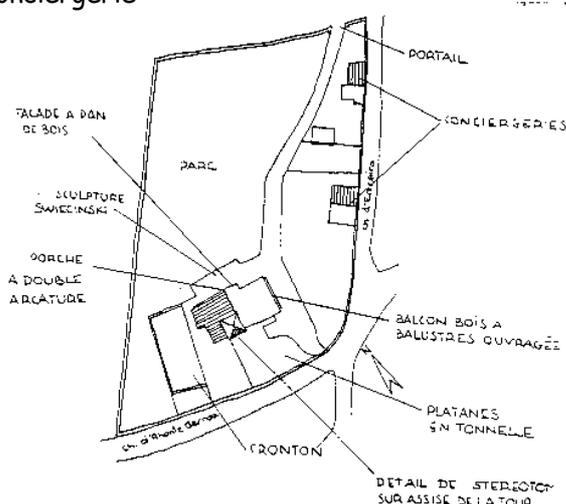
Cette demeure située en partie élevée de la butte d'Haispoure a vu son parc complètement morcelé, reste comme une des premières manifestations de l'architecture de villégiature de la Côte Basque.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



Immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des **Monuments Historiques** le 30/12/1994.

Conciergerie



Jacques LESCA, originaire d'Anglet fit fortune en Amérique du Sud et épouse l'héritière de la compagnie de Buenos-Aires. De retour au pays, il fait construire Saraleguinea (au patronyme de son épouse), par l'architecte François-Joseph Cazalis en 1905, sur un des points élevés de la commune.

Façades néo-labourdines avec éléments classiques de stéréotomie, pan de bois balustres tournées et tour centrale au sud, parc important, conciergerie et fronton. Cette somptueuse demeure en copropriété abrite le musée municipal et la collection du sculpteur G. Swiecinski.

Porche en façade Nord avec double arcature repris avec blason sculpté.

Façade Sud, percements avec grilles de ferronnerie travaillées, angles tronqués avec encorbellement de pierre, fenêtres à meneaux de pierre au 1^{er} étage. Les deux bâtiments construits dans le parc en limite du chemin de Cacabidea reprenant les éléments architecturaux de la maison principale ont fait l'objet de quelques travaux d'aménagement qui n'ont pour l'instant pas nui à l'image de l'ensemble. Jardin en terrasse au sud, sculpture sur perron façade nord, portail sur Avenue du Général de Gaulle.

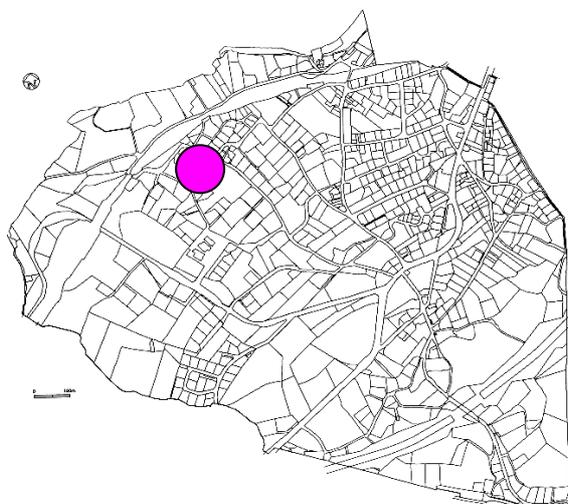
A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



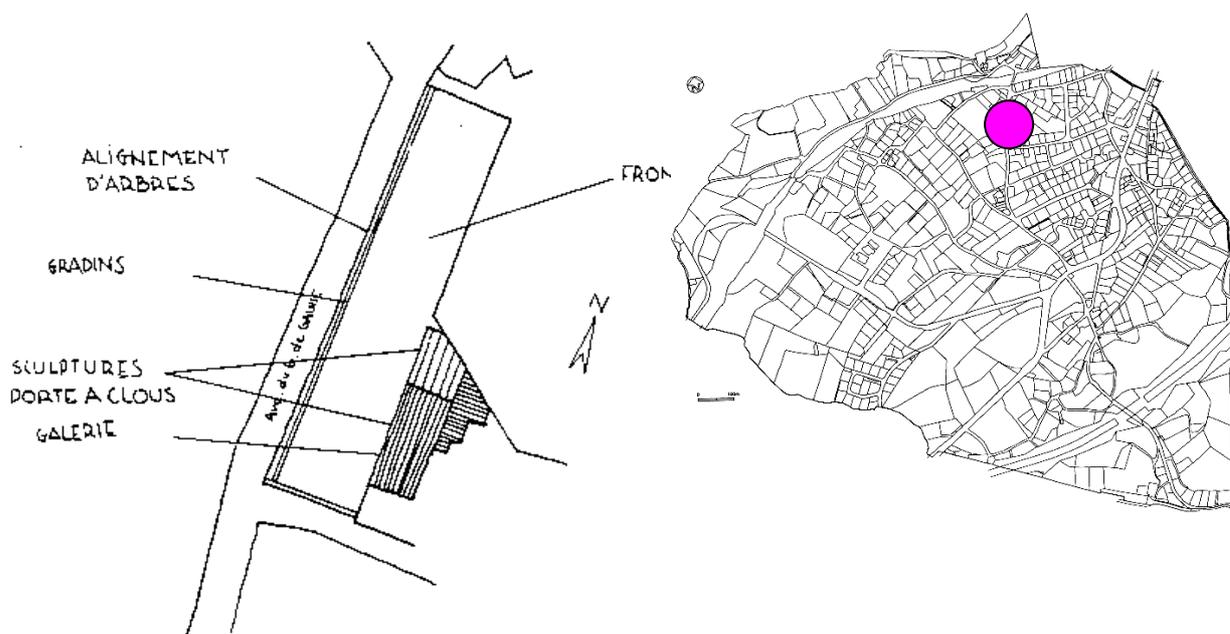
A

« Villa Capri »

Exemple d'architecture balnéaire conservée dans son enveloppe.
On notera l'adjonction de volets sur les baies géminées de l'étage.



A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



« Herriko Etxea » - Mairie

Outre le bâtiment réalisé par Brana, la galerie sur fronton constituée d'un portique à colonnes complété d'un parc en plein cintre avec têtes sculptées pour clef de voûte. L'ensemble vaut la complémentarité de la galerie et du fronton, édifié à l'emplacement de l'ancien jeu de paume. Cet ensemble réaménagé en 1985 remarquable par l'ambiance d'agora qu'il constitue au cœur de la cité.

Monuments Historiques : Mairie : façades et toitures (AR du 09.12.1993)

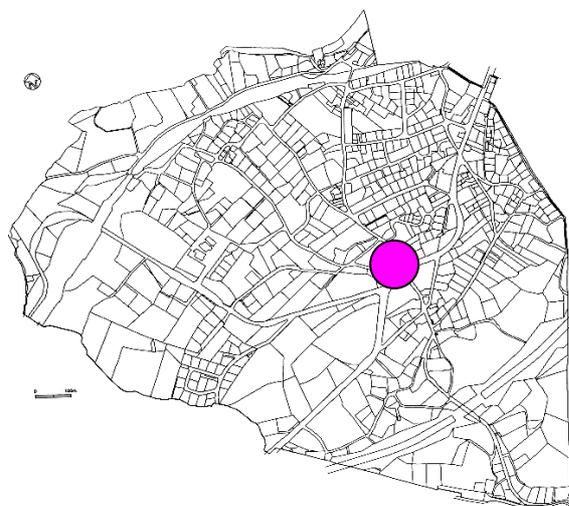
Monuments naturels et sites : Site inscrit de la Place et de ses abords (AM du 04.05.1943)

A	B	C
APPROCHE ENVIRONNEMENT	APPROCHE PAYSAGE	APPROCHE ARCHITECTURE



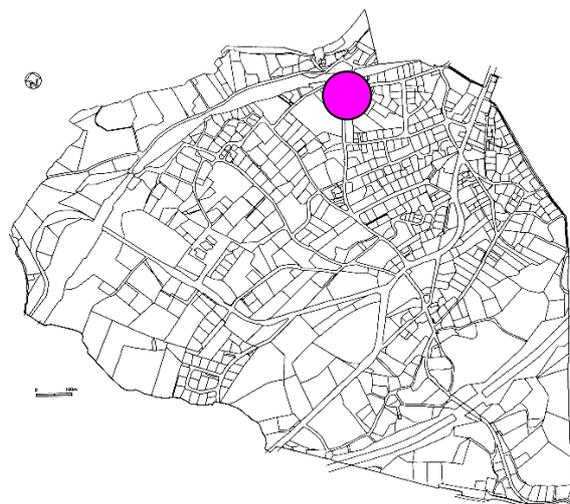
« Bichendaritz »

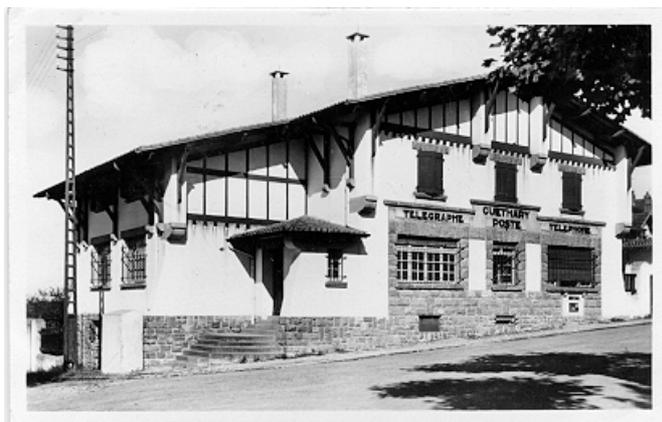
Edifice remanié : percements de l'étage transformés, ajout d'un balcon en béton et d'une véranda à rez de chaussée.





« Place Toulet »



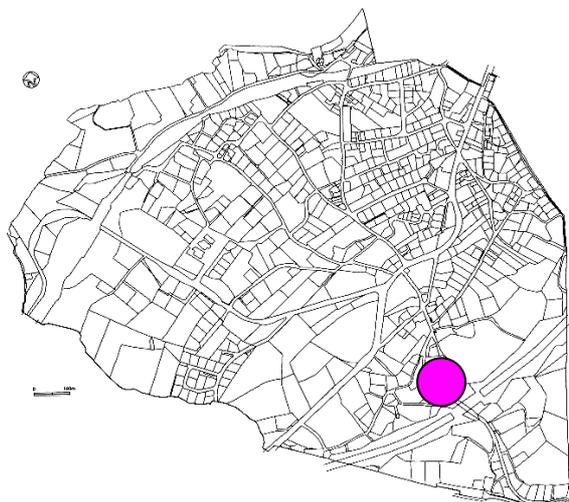


« Poste »





« Presbytère »



Vue depuis la rue du Comte de Swiecinski

Vue depuis l'Avenue du Général de Gaulle

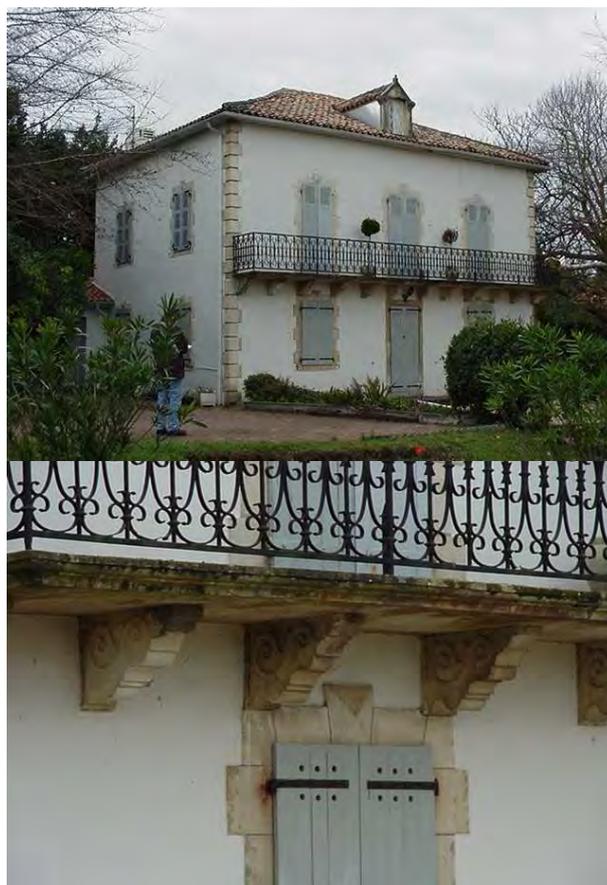
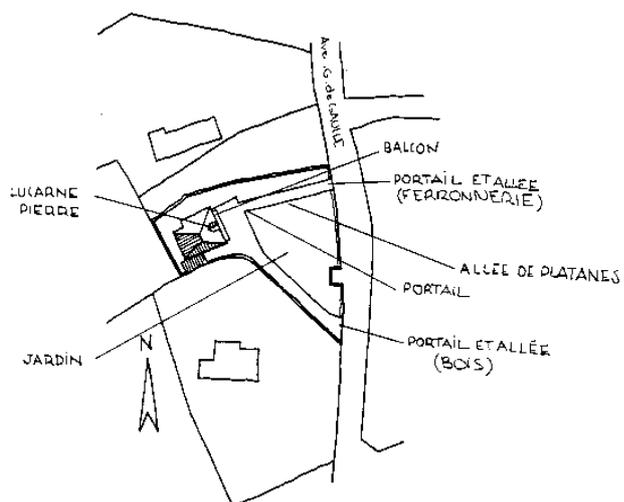


Villa « MIRAMAR

Edifice de type « maison de ville XIX° ».

Transformation par ajout d'une terrasse en béton en front de mer sur la largeur de l'édifice et adjonctions de parements vitrés perpendiculairement à la façade de manière à recouper la terrasse.

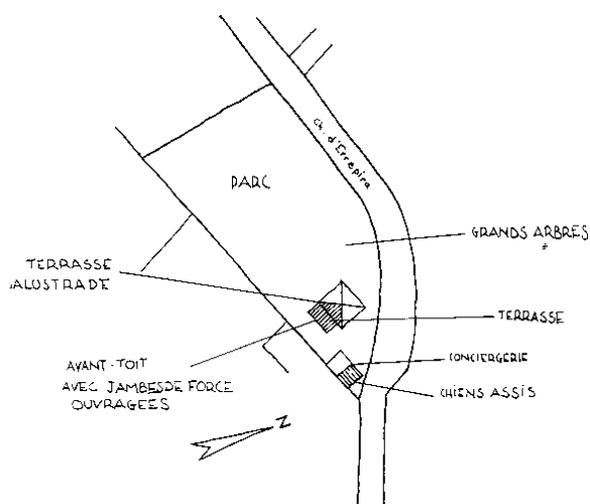
A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



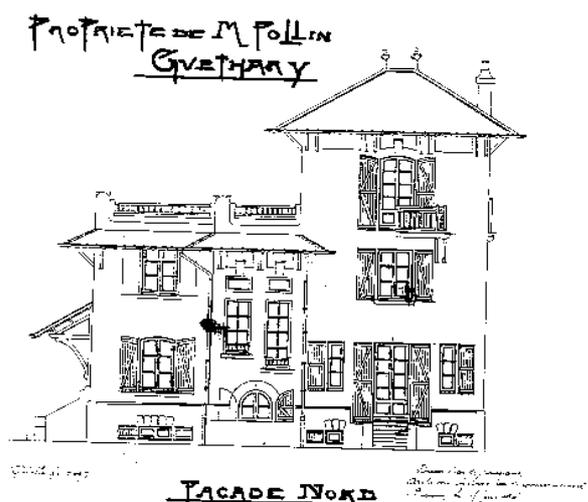
«Etche Berria » - (*Maison Neuve*)

Demeure occupée par le poète Jean TOULET, conçue sur le modèle classique avec couverture à quatre pentes et petite lucarne de pierre, façade ordonnancée et centrée.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



« Bercia »



Villa dessinée par l'architecte L. Gomez en 1911 composée d'un volume principal et d'une conciergerie-garage en limite sur rue. La maison principale conçue sur trois niveaux, avec une volonté de s'élever pour bénéficier d'une vue généreuse vers le Sud (mer et montagne).

Une terrasse occupant les deux tiers du troisième niveau forme un belvédère accessible d'une pièce bibliothèque. Cette forme tout à fait atypique allie des emprunts à l'architecture régionale (forme de tour, avant toit débordant, tuiles canal) à la contrainte d'utiliser au mieux possible le site.

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------



« Avenue Temple »

C.II. 3 EVOLUTION DU BATI ENTRE 2001 (création ZPPAUP) ET 2013 (création AVAP)

Evolution gommant l'aspect architectural initial de l'édifice



Observations :

Changement de menuiserie à l'étage, la partition des carreaux a disparue.
Apparition d'une enseigne publicitaire sur la façade

Evolution maintenant l'aspect architectural initial de l'édifice



Observations :

Maintien des dispositions architecturales

2001



2013



Observations :
 Maintien des dispositions architecturales

Evolution maintenant l'aspect architectural initial de l'édifice et traitement de l'espace public

2001



2013



Observations :
 Maintien des dispositions architecturales
 Mise en valeur de l'espace public

2001



2013

**Observations :**

Maintien des dispositions architecturales
 Mise en place de plantations entre la façade et la rue
 Mise en valeur de l'espace public

2001



2013

**Observations :**

Maintien des dispositions architecturales
 Suppression des arbres entre la façade et la rue
 Mise en valeur de l'espace public

2001



2013

**Observations :**

Rénovation du bâti avec transformation du rez de chaussée par création d'une ouverture centrale
 Mise en apparence des chaînes d'angle en pierre
 Mise en valeur de l'espace public / création d'un trottoir

A APPROCHE ENVIRONNEMENT	B APPROCHE PAYSAGE	C APPROCHE ARCHITECTURE
-----------------------------	-----------------------	----------------------------

Evolution de l'aspect végétal du site



Observations :

Maintien des dispositions architecturales
Plantations plus importantes en volume

2001



2013



Observations :

Construction nouvelle

Traitement de l'espace public

2001



2013



Observations :

Maintien des dispositions architecturales
Mise en valeur de l'espace public

2001



2013



Observations :

Maintien des dispositions architecturales
Mise en valeur de l'espace public

2001



2011

**Observations :**

Mise en valeur de l'espace public

C.II. 4 APPROCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

CADRE GENERAL		ELEMENTS DE CADRAGE
DESCRIPTION GENERALE / ETUDE DU BATI	Comportement Aptitudes environnementales	Mesure d'amélioration Economies d'énergie Exploitation énergie renouvelable
Eléments à prendre en considération		
Implantation	Facteurs favorables	Attitude à adopter
Dimension des parcelles Orientation des façades Ouvertures dans les façades Vents dominants	Orientation profitant des premiers rayons du soleil pour « réchauffer » l'édifice notamment en hiver. Protection de la pluie et du vent dominant par des façades peu percées	Maintien des dispositifs d'ouvertures privilégiant les expositions ensoleillées Eviter des interventions contraires à la préservation des matériaux mis en œuvre traditionnellement
Volumétrie		
Rapport hauteur/ largeur Nombre de niveaux Volumétrie : simple homogène ou plus complexe et morcelée Localisation des ouvertures dans le volume et dimensions.	Une volumétrie compacte favorise la limitation des déperditions thermiques	Conserver la compacité de la volumétrie
Traduction réglementaire	<i>Dans le cas d'extension de construction existant compacte, la hauteur pourra être admise dans le prolongement du volume existant</i>	

ELEMENTS PARTICULIERS		ELEMENTS DE CADRAGE
DESCRIPTION GENERALE / ETUDE DU BATI	Comportement Aptitudes environnementales	Mesure d'amélioration Economies d'énergie Exploitation énergie renouvelable
Murs de façade		
Constitution des murs (pierre, moellons, pans de bois, briques, etc...) Epaisseur des murs Revêtement extérieur (enduit, placage, etc..)	Inertie du matériau utilisée dans le confort d'hiver pour s'isoler du froid, dans le confort d'été pour s'isoler du chaud Murs respirant perméable à la vapeur d'eau	Maintenir un équilibre hygrométrique dans le mur Eviter d'isoler par l'extérieur avec des matériaux non respirant
Planéité de la façade ou effets d'encorbellements, de ressauts, Eléments de décors ou pièces sculptées faisant partie de la structure	Le système constructif favorise un éloignement des eaux de pluie de la façade et participe à leur protection	Les différences de niveaux, les épaisseurs entre les éléments de l'architecture, les décors, participent à l'identité de la typologie reconnue, une isolation par l'extérieur doit veiller à ne pas gommer des éléments, ni les réduire de façon excessive
Eléments complémentaires de type balcon,	Le balcon est un élément de confort et d'ouverture sur l'extérieur notamment en été	Il faut pouvoir permettre dans la mesure du possible cette disposition comme élément de confort
Traduction réglementaire	<i>Doublage extérieur des façades admis à condition</i> <ul style="list-style-type: none"> de ne pas porter atteinte à des immeubles protégés, notamment par la suppression des décors, des éléments caractéristiques de l'architecture (murs gouttereaux par exemple) ou par leur diminution excessive, par exemple dans le cas des avant toits 	
Ouvertures/ Fermetures		
Menuiseries Les menuiseries peuvent être en bois, en métal, le plastique étant un matériau postérieur à la construction des édifices répertoriés L'emploi d'un matériau implique des dimensions et des proportions spécifiques tant des cadres de structure que des vitrages	La perméabilité à l'air des menuiseries anciennes permet la ventilation du logement	Eviter les menuiseries de remplacement sans compensation d'entrées d'air (entrées d'air intégrées ou ventilation des pièces) Aux doubles vitrages préférer des vitrages épais ou les sur vitrages intérieurs ou les doubles fenêtres (plus performants) afin de conserver l'aspect extérieur des proportions de carreaux
Traduction réglementaire	<i>Les menuiseries anciennes doivent être maintenues. Lorsque la menuiserie doit être changée le renouvellement des menuiseries doit s'inscrire dans l'harmonie générale de la façade (vantaux de fenêtre à 3 ou 4 carreaux par exemple).</i> <i>En cas de renouvellement de menuiseries qui se traduirait par une modification de leur aspect (matériau, forme, partition) le renouvellement doit se faire sur l'ensemble de la façade et dans le respect du caractère de l'architecture (on évitera par exemple les grands carreaux sur une façade ancienne).</i>	

		ELEMENTS DE CADRAGE
DESCRIPTION GENERALE / ETUDE DU BATI	Comportement Aptitudes environnementales	Mesure d'amélioration Economies d'énergie Exploitation énergie renouvelable
Volets / Contrevents Les contrevents en bois ou en métal peuvent être pleins ou ajourés	Ils participent à l'isolation au froid en hiver, au chaud en été	Maintien ou restitution des contrevents (extérieurs), En cas de création, éviter les volets roulants extérieurs, seuls ou en doublon des volets battants
Traduction réglementaire	<i>Les contrevents seront maintenus ou restitués selon leurs dispositions d'origine. Dans le cas d'extension ils seront créés dans le modèle de ceux existants sur le reste de l'édifice. Les volets roulants sont interdits sur les édifices repérés, que ce soit seul, ou en doublon de contrevent ou volet.</i>	

Toiture		
<p>La couverture peut présenter une disposition déterminante, par exemple en étant parallèle à la plus grande dimension de l'édifice.</p> <p>La toiture symétrique peut devenir asymétrique au fur et à mesure des extensions, toujours réalisées latéralement.</p> <p>Le toit à deux pentes s'avance sur le pignon de la façade principale.</p> <p>Les tuiles employées sont de terre cuite.</p> <p>Les lucarnes sont peu présentes. Les souches de cheminées sont de forme simple, enduite et blanchie ou en brique</p>	<p>Les tuiles de terre cuite ont une forme adaptée à la pente de toiture : plates ou galbées selon le degré d'inclinaison</p> <p>Les toitures si elles sont homogènes, sans percement ou excroissance, évitent mieux les ponts thermiques</p>	<p>Les fenêtres de toit ou panneaux solaires peuvent être autorisées ponctuellement si aucune autre solution technique à la question posée (éclairage de pièce intérieure, production d'eau chaude) n'est possible techniquement</p>
Traduction réglementaire	<p><i>Capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques admis, à condition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> •de s'insérer dans la couverture, suivant les mêmes pentes avec un relief, n'excédant pas le nu supérieur de la couverture, •de s'insérer dans la composition de la couverture, et de former un ensemble cohérent avec la façade au-dessus de laquelle ils s'inscrivent, par exemple en reprenant le rythme des pleins/vides <p><i>Dans tous les cas, on privilégiera les mises en œuvre des capteurs solaires selon l'ordre croissant suivant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> •l'implantation au sol, •sur les annexes •sur la couverture du bâtiment principal, excepté pour les immeubles protégés comme <i>Patrimoine architectural exceptionnel</i> 	

		ELEMENTS DE CADRAGE
DESCRIPTION GENERALE / ETUDE DU BATI	Comportement Aptitudes environnementales	Mesure d'amélioration Economies d'énergie Exploitation énergie renouvelable
Charpente		
Elles peuvent selon les cas présenter des débordements importants Les pièces de charpentes apparentes en façade présentent des dessins, proportions et parfois des décors sculptés	L'avancé de couverture apporte une protection contre les éléments du climat, pluie notamment	Dans le cas l'isolation thermique par l'extérieur les avancées de toits doivent être maintenues dans leurs proportions d'origine, comme participant à un ensemble de protection, Dans le cas d'isolation de toiture, cette dernière ne doit pas subir de surélévation excessive de manière à ne pas modifier la perception des proportions du volume initial
Traduction réglementaire	<i>Doublage extérieur des façades admis à condition</i> <ul style="list-style-type: none"> • de ne pas porter atteinte à des immeubles protégés notamment par la suppression des décors, des éléments caractéristiques de l'architecture (murs gouttereaux par exemple) ou par leur diminution excessive, par exemple dans le cas des avants toits, <i>L'isolation des toitures ne doit pas engendrer de surélévation dépassant 40cm par rapport à l'état initial</i>	

Eléments annexes		
Récupérateur d'eau de pluie	Sur le bâti ancien l'eau est récupérée par des gouttières et dirigée vers un exutoire éloigné de l'édifice	La récupération de l'eau permet de répondre à des préoccupations d'économie de la ressource eau potable. il s'agit d'intégrer un dispositif dont la destination s'avère différente du besoin en eau potable à des fins de complémentarité et d'économie (arrosage par exemple)
Traduction réglementaire	<i>Les récupérateurs d'eau de pluie doivent être implantés de manière à ne pas être visibles de l'espace public.</i> <i>Leur coloration sera la plus proche possible de celle du support sur lequel ils s'appuient (coloration de l'enduit)</i>	

		ELEMENTS DE CADRAGE
DESCRIPTION GENERALE / ETUDE DU BATI	Comportement Aptitudes environnementales	Mesure d'amélioration Economies d'énergie Exploitation énergie renouvelable
Pompes à chaleur / Climatiseurs	<p>La conception des édifices intègre le confort par :</p> <ul style="list-style-type: none"> •l'inertie des parois (murs en maçonnerie lourde notamment) qui augmente en été la capacité au rafraîchissement •de la ventilation naturelle permettant le renouvellement de l'air (fenêtres) •des occultations extérieures visant à se protéger du rayonnement solaire en été et de capter la chaleur en hiver 	<p>La mise en place de systèmes techniques implique des appareils qui peuvent impacter directement ou indirectement l'aspect extérieur de l'édifice.</p> <p>Leur mise en œuvre doit être la plus discrète possible tant au plan visuel que sonore</p>
Traduction réglementaire	<p>D'une manière générale les appareils de type climatiseurs, pompes à chaleur, etc... ne doivent pas impacter visuellement la perception des façades en particulier de la façade principale.</p> <p>Les appareils doivent être intégrés ou dissimulés dans la composition générale de la façade.</p> <p>Dans tous les cas, on privilégiera les mises en œuvre selon l'ordre croissant suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> •l'implantation au sol, •sur les annexes •sur une façade secondaire 	
Eoliennes	<ul style="list-style-type: none"> •sur le bâti ancien le vent est davantage un élément vis-à-vis duquel il faut se protéger. Le végétal, par des arbres de haute tige, participe à cette protection et à l'ambiance boisée des lieux, qui domine parfois les constructions elles même. •La commune se situe dans une zone défavorable au plan du Schéma régional en Aquitaine 	<p>Compte tenu des valeurs paysagères de la commune il semble difficilement acceptable de permettre ce type d'installation sans altérer fortement le caractère paysager du territoire.</p>
Traduction réglementaire	Les éoliennes sont interdites sur le territoire couvert par l'AVAP	